HANDBOUND
AT THE
UNIVERSITY OF

8323 -
62

OPERE INEDITE O RARE

DI

ALESSANDRO MANZONI.

LI
M2967B

OPERE INEDITE O RARE

DI

ALESSANDRO MANZONI

PUBBLICATE PER CURA DI PIETRO BRAMBILLA

DA

RUGGERO BONGHI

VOLUME II.

MILANO
FRATELLI RECHIEDEI, EDITORI
1885.

PROPRIETÀ LETTERARIA.

22259
9/3/92

POCHE PAROLE DI PROEMIO

1. Il volume del Manzoni che pubblichiamo, parla da sè; e se ne dico qui qualcosa al lettore, innanzi ch' egli si metta a leggerlo, non è già perchè occorra nessuna mia parola ad illustrarglielo, ma perchè è bene spiegargli le ragioni che m' hanno impedito di rendere la pubblicazione così perfetta come pure avrei voluto.

Sarebbe stata, a parer mio, tale, se queste postille scritte dal Manzoni sui margini dei libri che leggeva, e questi pensieri gittati giù da lui sui pezzettini di carta, che si trovava tra mano, fossero stati potuti collocare per ordine di tempo, sì che rappresentassero il genuino sviluppo, via via, del suo spirito. Ma a ciò non v' era modo. S' è detto già nella prefazione al primo volume, che, quantunque la forma del carattere del Man-

zoni non sia sempre la stessa, pure non varia perchè si sia andata alterando cogli anni, bensì per la diversa disposizione di spirito e commozione di mente, in cui era lo scrittore.

Ora, non potendo trovare nella varietà della forma del carattere un criterio di collocamento cronologico, dove cercarne un altro? Nella data, si può dire, della lettura. Ma questa il Manzoni avrebbe dovuta indicarla sul libro lui; e non l'ha fatto. Egli che spesso segna sul suo manoscritto la data a cui comincia e finisce persino ciascuna parte del suo componimento, non segna le date delle sue letture: e per verità assai pochi lo fanno. Sicchè io mi son dovuto contentare di notare l' anno dell' edizione dei libri postillati — chè certo il libro, innanzi che fosse stampato, non ha potuto esser letto — e disporre gli autori per ordine di tempo, anzichè le postille. Se non che tanto sarebbe importato il sapere il giorno di nascita di queste, quanto importa poco, al fine che mi dovevo proporre qui, il ricordare l' anno di nascita di quelli. Nè ha maggior valore la distinzione delle postille secondo le materie cui si riferiscono: ne agevola e rende più proficua la lettura, nient'altro.

2. Il Manzoni ha scritto di corsa la più parte delle postille e dei pensieri: e secondo gli svegliava in mente una obbiezione o una conferma il pensiero espresso dall' autore. Talora, come si vede dalla postilla al Priestley (1) e al Say (2), non aspettava

(1) P. 30.
(2) P. 194.

a leggere neanche tutto il paragrafo, o ad accertarsi, se quel pensiero era più in là chiarito, modificato, temperato; preferisce, se ciò succede, di disdire e persin cancellare la postilla, che cessa di essere appropriata. Sicchè queste postille, che abbiamo trascritto dai margini dei suoi volumi, sono qualcosa di unico e singolare in tutto il lavoro letterario rimastoci del Manzoni. In esse egli è colto nel primo scatto del suo spirito. Idea e parola ci appajono così come son sorte alla prima nella sua mente. Non ha avuto tempo nè voglia, come soleva, di sindacarle scrupolosamente e correggerle. E per ciò stesso, ha lasciato che il legatore gliene sciupasse tante, tagliandogli più del dovere il margine dei libri, sui quali le aveva scritte.

3. Però non aveva dimenticato di averlo fatto. Di fatti, nel suo testamento dispone, che i libri che si fossero trovati nella sua biblioteca, postillati o annotati da lui o da altri, dovessero spettare al suo primogenito Pietro, a cui lasciava le altre sue carte. Ma Pietro gli premorì di un mese, nè egli cui s' era già turbata la mente, lo seppe. Ora i libri sono degli eredi di Pier Luigi: e per essi, di Pierino Brambilla, a cui ne riveniva una parte da Vittoria, figliuola di Pietro e moglie sua, e che ha acquistato anche quella delle sorelle e del fratello di essa (1). Pietro era assai sagace e prudente uomo;

(1) Ecco la disposizione testuale del Manzoni nel suo testamento olografo datato 13 agosto 1867:

Omissis.

" § 11. Come un povero attestato del mio sentimento per

ed *emunctae naris homo*, come il padre. Si può credere, che questi avesse scelto lui a erede dei suoi manoscritti e dei suoi libri postillati, non già perchè il figliuolo ne cavasse ciò che il padre, di certo, non ne avrebbe cavato mai nè dato alla luce, ma colla speranza e sicurezza, che sarebbe rimasto inedito ogni cosa. Ho detto già perchè ci è parso necessario di non secondare in questa parte i desideri e il voler del Manzoni. Le ragioni dell'esservisi risoluti non occorre ripeterle. Ciò che conviene qui aggiungere è qualche considerazione, atta a confermarle, a cui è data occasione da queste postille.

4. Oso, difatti, affermare, che esse aggiungono più di un tratto alla fisionomia dell' ingegno del Manzoni, e tratti preziosi, perchè schietti, precisi,

le amorose ed instancabili cure prestatemi in ogni occorrenza dal detto mio figlio Pier Luigi, gli lascio tutti quei miei libri che possono essere di suo gradimento, e segnatamente quelli che portino postille o annotazioni di mia mano, o di qualunque altro carattere, e tutte le carte scritte da me, e le altre qualunque a me appartenenti, che non riguardino interessi comuni del mio patrimonio. Lascio pure a lui tutti i ritratti di famiglia che si trovano in casa, compreso quello dell'illustre mio avo Cesare Beccaria. »

Poichè il figliuolo premorì al Manzoni, si convenne fra gli eredi che le opere della Biblioteca di Milano nelle quali si trovassero pagine postillate, fossero separate dalle altre ed assegnate ai figliuoli di Pier Luigi; e le opere non postillate rimanessero proprietà di tutti i coeredi: i quali poi le cedettero al conte Arnaboldi, quando questi acquistò la casa del Manzoni. Ma vi erano altri libri postillati e non postillati, nella biblioteca di Brusuglio; e questi furono ceduti a Pierino Brambilla insieme colla villa stessa, comprata da lui.

senza correzioni e sfumature di sorta. Vi si vede, per prima cosa, quanto varia e vasta coltura fosse la sua; poichè quella di cui dà prova nei libri postillati lascia scorgere, quanti altri libri in fuori di questi, egli avesse letto. Giacchè in ciascuna delle materie alle quali essi si riferiscono, la sua mente appare nudrita di dottrina non solo raccolta d'altronde, ma soprattutto ripensata da lui. Di fatti, vi si manifesta in ogni parola, sto per dire, quello che fu il principale carattere del suo spirito: una originalità grande, una indipendenza assoluta da chi si sia, un'ardire costante d'affrontare ogni riputazione e ogni argomentazione, e non dar passo a quella o a questa senza saggiarne il valore e la forza. Niente è entrato nella sua mente, che non v'abbia subìto una elaborazione tutta propria prima di uscirne di nuovo. Coloro i quali oggi vanno ricercando di dove il Manzoni traesse tale o tal altra delle sue immagini, dei suoi ragionamenti, delle sue invenzioni, non l'hanno inteso nè vogliono intenderlo. Di certo il Manzoni non è sciolto da ogni legame cogli scrittori anteriori o contemporanei a lui, ma non ha ricevuto nulla da essi, che non sia diventato suo per analisi e criteri nuovi. Risicano, in questa critica, di scambiare la pietra coll'edificio; e la pietra greggia cha dà la natura, coll'edificio che è solo e tutto idea dell'uomo.

5. Il Manzoni si vede in queste postille com'egli era; come l'hanno conosciuto tutti quelli che hanno avuto la fortuna di conversare spesso con lui. Uno spirito fine, acuto, pieno di una ironia

senza malevolenza: a cui ogni vanità ripugnava. Nessuna delle postille risale a' tempi in cui egli non aveva ancora piegato l'animo restio e l'intelletto sottile all'ossequio della religione cattolica; ma parecchie danno testimonianza, che perdurava nell'uomo maturo l'avversione sua giovanile contro ogni disuguaglianza o ingiustizia sociale. Egli rigetta naturalmente ogni giudizio di uomini e di cose che non si fondi sopra un esatto criterio morale. Ripudia ogni rettorica nell'espressione di ciò che uno sa o sente; ogni gonfiezza trova la punta della sua penna pronta a sgonfiarla. Sono notevoli in questo rispetto le sue postille alle storie romane del Rollin e del Crevier. Si potrà dire da taluno, che il criterio morale che le ispira, par di soffocare talora il sentimento storico, e in verità, la rigidità di quello non s'attaglia sempre alla realità mobile, che è la radice di questa. Ma si deve considerare, che la prevalenza d'un criterio astratto nel giudizio e nel riordinamento delle cose umane, era propria non del Manzoni, ma dei suoi tempi, e soprattutto di quelli della sua giovinezza. Però vi ha in queste postille stesse qualcosa di ben proprio di lui, e che par prevenire la scienza storica attuale: la precisione nella critica dei fatti, e delle informazioni intorno ad essi. Si guardino anche le postille al Muratori o ad altri storici.

6. Il criterio morale prevale altresì sull'estetico nel giudizio delle opere di letteratura. Ritrovo tra i manoscritti del Manzoni un fogliolino in cui è trascritto in inglese un giudizio espresso da

lui in una conversazione con uno innominato; ed è che verrà tempo, in cui la società non tollererà che uno scritto letterario sia considerato puramente come opera d'arte (1). Si guardi al pensiero XXIV e XXV. Pure non è a dire, che il criterio puramente estetico manchi; anzi è finissimo, e come il Manzoni suole, originale e originalmente usato; sicchè gli scrittori e le opere loro vi appaiono con aspetti nuovi. Ora si usa una critica piena di formole che par cercare i suoi criterii tra le nuvole, sicchè appena gli scorge, ovvero tutta oscillazioni e impressioni; gioverà forse a correggerla il vedere così grande artista e scrittore com'è stato il Manzoni, esprimere giudizii, veri, semplici, con parole che tutti intendono e nessuno è in grado di fraintendere.

7. Riescirà nuova a più d'uno la molta e precisa dottrina del Manzoni in economia politica. Pure, questa scienza consiste in una combinazione logica, comprensiva ed esatta dei molti elementi, onde constano i fatti complessi ch' essa studia, e intorno a' quali deduce le conseguenze, per intenderne il passato e prevederne il futuro. Ora, nella mente del Manzoni la facoltà del ragionare esatto era delle maggiori; sicchè è affatto naturale che

(1) It is stated in an English book of travels printed for private circulation, that Manzoni " half in earnest, avowed il to be his creed that as society became more enlightened, it could tolerate no such thing as literature considered merely as a creation of art. »

una tale scienza egli l'amasse e la sapesse. Mostra in tutto ciò che ne scrive, uno spirito largamente liberale. Par di respingere ogni restrizione alla libertà degli scambii. Ma quello in cui è soprattutto ammirevole, è la continua vigilanza sul ragionamento degli altri o sul proprio; sicchè nulla permette, che vi si accetti per dimostrato se non è veramente, e vi si nasconda di sbieco. Vuol ragionamento rigoroso ed espressione chiara: e qui è la ragione della forte sua ripugnanza al Romagnosi.

8. Lo spirito logico e liberale non l'abbandona dove parla di Chiesa e di Religione. Tutti sanno, che dacchè il Manzoni ritornò cristiano e cattolico, non si dipartì più in nessun punto, neanche minimo, dalla fede abbracciata da lui con libertà di giudizio e con persuasione di sentimento. Perciò, ribatte ogni argomento che si porti contro essa: il che gli è facile, perchè il sistema della fede cattolica, una volta ammessi i principii sui quali essa si fonda, è rigidamente connesso e logicamente costrutto in ogni sua parte. Anzi, la rigidità logica del sistema deve avere avuto una grande efficacia a produrre quell' adesione ferma e compiuta, con cui il Manzoni gli è rimasto fedele sin dal giorno ch'è ridiventato il suo. Chi ha voluto dubitarne, troverà nelle postille ragione di abbandonare ogni dubbio. Il Manzoni non ha vacillato mai più nella sua fede, nè n' ha cancellato sillaba nel più segreto del suo spirito. Però questa convinzione certa, continua della verità della fede, non gl'impediva di giudicare liberamente la

storia della Chiesa, e gli uomini che l'hanno fatta. Che se di questa libertà sua, la quale s'esprimeva talora con parole molto vivaci, non appar traccia nelle postille, appena l'accenna in un pensiero, avrò modo di darne prova altrove.

9. Mi sarebbe piaciuto di raccogliere tutte in un solo volume le postille che il Manzoni ha lasciato. Ma parte, il volume sarebbe riuscito troppo grosso; parte, le postille sulla lingua e sulla rivoluzione di Francia ho creduto meglio di unirle agli scritti, da pubblicare più tardi, su questi due soggetti, che erano quelli di cui egli conversava più spesso. Così ho fatto di altre che si riferiscono ad agricoltura. Le postille di Filosofia (1) si sarebbero potute anch'esse aggiungere alle due lettere inedite al Cousin e al Rosmini, che faranno parte degli *Scritti varii* nel volume terzo; ma le due lettere trattano ciascuna un punto speciale, e le postille abbracciano campo più largo.

10. Ho tralasciato di stampar nel volume, ma voglio notar qui due citazioni, che il Manzoni pone a modo di epigrafe ad alcuni scrittori, ed esprimono, con parole altrui, il concetto ch'egli se ne faceva. Ne citeremo due. Avanti al Parini, egli trascrive queste parole di Pindaro:

(1) Fra le quali non si sarebbero dovuto collocare, per ragion di libro a cui particolarmente si riferiscono, quella sul Priestley, che avrebbe trovato un posto più appropriato tra le altre d'economia politica. Chiedo venia della svista innocua.

Ῥῆμα δ' ἔργμάτων κρονιώ —
τερον βιοτεύει,
Ο', τι κε σὺν Χαρίτων τύχᾳ
Γλῶσσα φρενὸς ἐξέλοι βαθείας.

Πινδ. Νεμεα. δ. (1)

E avanti a Rousseau, invece, son copiate da lui queste parole di Cicerone:

ita fuit effrenatus et paene demens ut auctor esset egregius, et ad animos imperitorum excitandos inflammandosque perfectus.

Cic. Har. Resp., 41 (2).

L'una e l'altra citazione sono appropriate; e la prima ch' esprime così bene il carattere della poesia del Parini e la grande stima che ne faceva il Manzoni, prova anche quello di cui taluno ha dubitato, ch' egli sapeva il greco.

Bonghi.

(1) Opere di Giuseppe Parini pubblicate ed illustrate da Francesco Reina, Milano stamperia e fonderia del Genio Tipografico, 1801 in-8, vol I. pag. LXIX. « Il Mattino, Poemetto. » Voglion dire: « il canto vive più lungo dei fatti, il canto che, propizie le muse, la lingua tragga da una mente profonda.

(2) Oeuvres complètes de J. J. Rousseau, Paris. Imprimerie de P. Didot l'ainé, 1801 in-8, Tom. I — frontispizio. « Così fu sciolto d'ogni freno e pressochè demente, da essere insieme autore egregio e perfetto nell' eccitare e infiammare gli animi degl' inesperti. Cicerone lo dice di Saturnino; noi non potremmo dirlo di nessun radicale dei giorni nostri.

POSTILLE.

AVVERTENZA

Tutto quello che potevo dire in particolare sulle Postille che seguono, sulla impossibilità di ordinarle meglio e altrimenti che non ho fatto, è stato detto nelle poche parole di Proemio. Non mi resta ad aggiungere, se non ciò solo: che nel trascriverle dal margine de' libri n' ho mantenuta l' ortografia e la punteggiatura. Nel riprodurre il testo a cui si riferiscono, ho fatto comporre in corsivo le parole che il Manzoni aveva sottolineate, e che gli avevano dato occasione a postillare; e come si poteva in alcuni casi dubitare, che fossero invece fatte stampare corsivo dall'autore, l'ho notato in parentesi sempre che si deve al Manzoni l' averle stampate così.

FILOSOFIA

GIOVANNI LOCKE

[1632-1704.]

Essai philosophique concernant l'entendement humain, où l'on montre quelle est l'étendue de nos connoissances certaines et la manière dont nous y parvenons. — Traduit de l'anglois par M. Coste, cinquième édition revue et corrigée. — À Amsterdam et à Leipzig, chez J. Schreuder et Pierre Mortier le Jeune, 1755, in-4.

LOCKE.

Liv. I, Chap. I, p. 14, § 15. — D'abord les sens remplissent, pour ainsi dire, notre Esprit de diverses idées, qu'il n'avoit point; et l'Esprit se rendant peu-à-peu ces idées familières, les place dans sa Mémoire, et leur donne des Noms. Ensuite, il vient à se représenter d'autres idées qu'il *abstrait* de celles là, et il apprend l'*usage des noms généraux.* De cette manière l'Esprit prépare des matériaux d'idées et de paroles, sur lesquels il exerce sa Faculté de raisonner; et l'usage de la Raison devient chaque jour plus sensible, à mesure que ces matériaux, sur lesquels elle s'exerce, augmentent.

MANZONI.

Tous les noms, excepté les *noms propres*, expriment une généralité. *Chêne* est un nom général aussi bien que *Arbre;* seulement celui-ci signifie une généralité plus vaste. Du reste, Locke le dit lui-même, p. 324.

LOCKE.

Liv. II, Chap. I, p. 61, § 2. — Il sommario marginale di questo paragrafo è così formulato: Toutes les Idées viennent par Sensation et par Rêflexion. Il Manzoni vi scrive allato il testo inglese; e quello di giunta di tutto il paragrafo: " Let us then suppose the mind to be, as we say, white paper, void of all characters, withont any; how comes it to be furnished!... To this I answer in one word, from experience; in that all our Knowledge is founded; and from that it ultimately derives itself. (1)

E poi aggiunge questa citazione:

MANZONI.

Sicut in speculo ea quae videntur non sunt, sed eorum species.... ita quae intelligimus, ea sunt re ipsa extra nos, eorumque species in nobis. Est enim quasi speculum intellectus noster, cui *nisi per sensum repraesententur res, nihil scit.* J. C. Scaligeri. De causis linguae latinae, Lib. III, Cap. LXVI.

LOCKE.

Liv. II, Chap. XXII, p. 229, § 10. — Or cette puissance ou *aptitude* qui se trouve dans un Homme de faire une chose, constitue l'idée que nous nommons *Habitude,* lorsqu'on a acquis cette puissance en faisant souvent la même chose; et quand on peut la réduire en acte, à chaque occasion qui s'en présente, nous l'appelons *Disposition;* ainsi la *tendresse* est une disposition à l'amitié ou à l'amour.

MANZONI.

Ainsi c'est *en faisant souvent une chose que l'on acquiert la puissance (ou aptitude) de la faire.* — Voilà qui est évident. On commence par faire une

(1) In molti altri luoghi il Manzoni trascrive al margine il testo inglese; il che prova con quanta diligenza leggesse il libro.

chose sans *puissance,* sans *aptitude;* car à quoi cela pourrait-il servir, quand il s'agit de la faire? on acquiert cette puissance, cette aptitude à force de la faire; car c'est alors que l'on commence à en avoir besoin.

Ceci n'est pas un paralogisme sans conséquence; car il arrive souvent aux métaphisiciens de l'école de Locke de faire naitre la puissance, de faire une première opération de l'habitude de la faire, c'est à dire d'arriver au commencement au moyen de la suite. En voici un exemple qui me vient à la mémoire. Condillac, voulant démontrer comment des actes corporels ont pu devenir des signes, et produire le langage, suppose deux enfans *égarés dans des déserts avant qu'ils connussent l'usage d'aucun signe,* et qui se rencontrent. D'abord les cris et les mouvements de l'un excitent l'autre à le secourir, à l'aider, *par le seul instinct, car la réflexion ne pouvait encore y avoir part.... Cependant les mêmes circonstances ne pûrent se répéter souvent* (voilà le *souvent* du maitre), *qu'ils ne s'accoutumassent enfin* (voilà l'*habitude*) *à attacher aux cris des passions et aux différentes actions du corps des perceptions qu'y étaient exprimées d'une manière si sensible.....* Et peu loin: *D'abord tous deux se firent une habitude de connoitre* (la connaissance qui vient par habitude, c'est-à-dire que l'on commence à connaitre en ayant connu) *à ces signes les sentimens que l'autre éprouvait,* etc. Il est vrai qu'il avait dit au commencement: *Quand ils vécurent ensemble, ils eurent occasion de donner plus d'exercice à ces premières opérations, parce que leur commerce réciproque leur fit attacher aux cris de chaque passion les perceptions* (attacher les perceptions!) *dont ils étaient les signes naturels.* Les signes naturels! drôle d'expression dans un écrit où il s'agit de rechercher l'origine des signes! Certes, en transformant des *cris naturels* et des *opérations naturelles* en *signes naturels,* l'opération est faite en un instant.

LOCKE.

Liv. III, Chap. I, pag. 323, § 5. — Une autre chose qui nous peut approcher un peu plus de l'origine de toutes nos notions et connoissances, c'est d'observer combien les mots dont nous nous servons, dépendent des idées sensibles, et comment ceux qu'on emploie pour signifier des actions et des notions tout-à-fait éloignées des Sens, *tirent leur origine de ces memes idées sensibles*, d'où ils sont transférés à des significations plus abstruses pour exprimer des idées qui ne tombent point sous les Sens.... D'où nous pouvons conjecturer quelle sorte de notions avoient ceux qui les premiers parlèrent ces langues-là, d'où elles venoient dans l'esprit, et comment la Nature suggéra inopinément aux Hommes l'origine et le principe de toutes leurs connoissances, par les noms mêmes qu'ils donnoient aux choses; puisque pour trouver des noms qui puissent faire connoitre aux autres les opérations qu'ils sentoient en eux-mêmes, ou quelque autre idée qui ne tombât pas sous les sens, ils furent obligés d'emprunter des mots, des idées de sensations les plus connues, afin de faire concevoir par-là *plus aisément* les opérations qu'ils éprouvoient en eux-mêmes, et qui ne pouvoient être réprésentées par des apparences sensibles et extérieures.

MANZONI.

Plus aisément? Ce n'est donc pas, même selon lui, le moyen indispensable; et par conséquent, il n'y a rien à conclure de là, même selon lui, à l'origine et au principe de toutes nos connaissances.

LOCKE.

Ib. Après avoir ainsi trouvé des noms connus et dont ils convenoient mutuellement, pour signifier ces opérations intérieures de l'Esprit, ils pouvoient sans peine faire connoitre par des mots toutes leurs autres idées, puisqu'elles ne pouvoient consister qu'en des perceptions extérieures et sensibles, ou en *des opérations* intérieures de leur esprit sur ces perceptions: car, comme il a été prouvé, nous n'avons absolument aucune idée qui ne vienne originairement des objets

sensibles et extérieurs, ou des opérations intérieures de l'Esprit, que nous sentons, et dont nous sommes intérieurement convaincus en nous mêmes.

MANZONI.

Il oublie ici complètement d'avoir dit à l'endroit auquel il se refère que ces *opérations.... produisent dans l'entendement une autre espèce d'idées*, *que les objets extérieurs n'auraient pu lui fournir* (L. II, C. I, 4).

LOCKE.

Liv. III, Chap. X, p. 409, § 22. — Encore qu'on croye en général que tant de Livres et de Disputes dont le Monde est accablé, contiennent une grande diversité d'opinions, cependant tout ce que je puis voir que ont les Savans de différens Partis dans les raisonnemens qu'ils étalent les uns contre les autres, c'est qu'ils parlent différens langages; et je suis fort tenté de croire, que lorsqu'ils viennent à quitter les mots pour penser aux choses et considérer ce qu'ils pensent, il arrive qu'ils pensent tous la même chose, quoique peut être leurs intérêts soient différens.

MANZONI.

Il faudrait expliquer comment on peut penser aux choses en quittant les mots.

LOCKE.

Liv. IV, Chap. IV, p. 466, § 4. — Les premières sont les *idées simples;* car puisque l'Esprit ne sauroit en aucune manière se les former à lui-même, come nous l'avons fait voir, il faut nécessairement qu'elles soient produites par des choses qui agissent naturellement sur l'esprit, et y font naître les perceptions auxquelles elles sont appropriées par la sagesse et la volonté de celui qui nous a fait.

MANZONI.

Ici c'est du Cartésianisme. Mais ce raisonnement, *(puisque l'esprit, etc., il faut nécessairement, etc.*

ce raisonnement qui est la base du critérium de la réalité des connaissances, quel est son critérium à lui-même ? Est-il une idée simple, par hasard? Non, certainement. Qu'est-ce donc? Voyez à la page suivante.

LOCKE.

Liv. IV, Chap. IV, p. 467, § 7. — La connoissance des Vérités morales est aussi capable d'une certitude réelle que celle des Vérités Mathématiques; car la certitude n'étant que la perception de la convenance ou de la disconvenance de nos idées, et la démonstration n'étant autre chose que la perception de cette convenance par l'intervention d'autres idées moyennes, comme nos idées morales sont elles-mêmes des archétypes aussi-bien que les idées mathématiques, et qu'ainsi ce sont des idées complètes, toute la convenance ou disconvenance que nous découvrirons entr'elles, produira une connoissance réelle aussi bien que dans les Figures mathématiques.

MANZONI.

Singulier système, ou singuliers systèmes, où l'on se sert de la logique pour prouver la légitimité de la logique!

LOCKE.

Liv. IV, Chap. VI, p 479, § 1. — La coutume d'employer des sons pour des idées a prévalu parmi nous. Chacun peut remarquer combien c'est une chose ordinaire aux Hommes de se servir des noms à la place des idées, *lors-même* qu'ils méditent et qu'ils raisonnent en eux-mêmes, surtout si les idées son fort complexes et composées d'une grande collection d'idées simples. C'est-là ce qui fait que la considération des mots et des propositions est une partie si nécessaire d'un discours où l'on traite de la connoissance, qu'il est fort difficile de parler intelligiblement de l'une de ces choses sans expliquer l'autre.

MANZONI.

Mais essayez donc d'examiner les idées sans penser en aucune manière à leurs noms. Employer des sons *pour* des idées est une coutume qui a prévalu, c'est à dire qu'on a la parole, Dieu merci. Ce *lors-même* ferait supposer la possibilité de parler aux autres sans *des paroles.*

Il serait curieux de voir un de ces cas *rares* d'une vérité générale comprise par quelqu'un sans la concevoir et l'exprimer par des paroles. La coutume qu'a prevalu est aussi une drôle de chose. Il sait donc que cela est venu peu à peu. Et qu'est-ce que les noms des idées? Et la parole mentale est-elle un son? etc.

LOCKE.

1ère proposition universelle. *Liv. IV, Chap. VI, p. 479,* § 1. — Quoique la meilleure et la plus sure voie pour arriver à une connoissance claire et distincte, soit d'examiner les idées et d'en juger par elles-mêmes, sans penser en aucune manière à leurs noms; cependant c'est, je pense, ce qu'on pratique fort rarement; tant la coutume d'employer des sons pour des idées a prevalu parmi nous.

2ème proposition universelle. [2] Et chacun peut remarquer combien c'est une chose ordinaire aux Hommes de se servir des noms à la place des idées, lors même qu'ils méditent et qu'ils raisonnent en eux-mêmes, sur-tout si les idées sont fort complexes et composées d'une grande collection d'i-

3ème proposition universelle. dées simples. [3] C'est-là ce qui fait que la considération des mots et des propositions est une partie si

nécessaire d'un discours où l'on traite de la connoissance, qu'il est fort difficile de parler intelligiblement de l'une de ces choses sans expliquer l'autre.

4ème proposition universelle. [4] § 2. — Comme toute la connoissance, que nous avons, se réduit uniquement à des Vérités particulières ou générales, il est évident que, quoi qu'on puisse faire pour parvenir à l'intelligence des Vérités particuliéres, on ne sauroit jamais faire bien entendre les Vérités générales, qui sont avec raison l'objet le plus ordinaire de nos recherches, ni les comprendre que fort *rarement soi-même* qu'en tant qu'elles sont conçues, et exprimées par des paroles.

5ème proposition universelle. § 3.... [5] il y a une double Certitude, une Certitude de Vérité et une Certitude de Connoissance.

6ème proposition universelle. [6] Lorsque les mots sont joints de telle manière dans des Propositions qu'ils expriment exactement la convenance ou la disconvenance telle qu'elle est réellement,

7ème proposition universelle. c'est une *Certitude* de Vérité. [7] Et *la Certitude de Connoissance* consiste à appercevoir la convenance ou la disconvenance des idées, en tant qu'elle est exprimée dans des Propositions. C'est ce que nous appelons ordinairement connoitre la vérité d'une Proposition, ou en être certain.

8ème et 9ème proposit. univ. [8] § 4. Or comme nous ne saurions être assurés de la vérité d'aucune Proposition générale, à moins que nous ne connoissions les bornes précises, et l'étendue

des Espèces que signifient les termes dont elle est composée, [9] il seroit nécessaire que nous connussions l'essence de chaque Espèce, puisque c'est cette Essence qui constitue et termine l'Espéce.

10ème proposition universelle. [10] C'est ce qu'il n'est pas mal-aisé de faire à l'égard de toutes les

11ème proposition universelle. *Idées simples* et des *Modes;* [11] car dans les idées simples et dans les modes l'essence réelle et la nominale n'est qu'une seule et même chose, etc. etc. etc. etc. etc.

etc. etc.

N.B. La divisione in proposizioni distinte è del Manzoni.

MANZONI.

Après tant de propositions générales que l'auteur a émises sans s'en apercevoir, il en émet une sur les propositions générales elles-mêmes. Comment est-il assuré de la vérité de celle-là? Ou comment peut-il l'être, selon cette proposition elle même? En connaissant les bornes précises et l'étendue des espèces que signifient les termes dont elle est composée. Or que sont ces *espèces* dans le cas present? ce sont toutes les propositions générales ni plus, ni moins. De sorte que l'auteur connait dejà les bornes précises et l'étendue des propositions générales par lesquelles il va faire des recherches; il les connait, dis-je, puisqu'il établit une proposition générale sur les propositions générales, qui sont les dites éspèces.

LOCKE.

Liv. IV, Chap. VII, p. 493, § 9. — Et premièrement, il paroit évidemment par l'expérience, que ces Vérités (les axiomes) ne sont pas les premières connues. En effet, qui ne s'apperçoit qu'un Enfant connoît certainement qu'un Etranger n'est pas sa Mère, que la verge qu'il craint n'est pas le sucre

qu'on lui présente, long-temps avant que de savoir, *qu'il est impossible qu'une chose soit et ne soit pas?*

MANZONI.

La confusion que l'auteur fait entre les axiomes et les idées générales est quelque chose de prodigieux. De ce qu'un enfant connait qu'un étranger n'est pas sa mère, avant de savoir qu'il est impossible qu'une chose soit et ne soit pas, il deduit que les idées particulières sont les premières que l'esprit reçoit. En effet, de deux chose l'une: ou l'enfant connait qu'un étranger n'est pas sa mère, avant d'avoir les idées d'être et de n'être pas; ou l'idée d'être ou de n'être pas ce sont des idées *particulières.*

LOCKE.

Liv. IV, Chap. XVII, p. 565, § 4. — J'ai connu un Homme à qui les régles du Syllogisme étoient entiérement inconnues, qui appercevoit d'abord la foiblesse et les faux raisonnemens d'un long discours, artificieux et plausible, auquel d'autres gens exercés à toutes les finesses de la Logique se sont laisser attraper; et je crois qu'il y aura peu de mes Lecteurs, qui ni connoissent de telles personnes.

MANZONI.

Faites telle logique que vous voudrez, et vous serez toujours dans le cas de connaitre quelq'un à qui elle sera inconnue, et qui raisonnera mieux que d'autres gens exercés à en connaitre toutes les finesses. Vous ne voulez donc pas d'une science qui s'appelle logique? Dans tous ces raisonnemens sur l'utilité et l'inutilité du syllogisme *en forme,* une chose est oubliée: c'est que toute application d'un nom, d'un mot, à quelque objet de l'intelligence que ce soit, est un syllogisme; et comme nous ne raisonnons qu'en *nommant,* le syllogisme est la condition première de tout raisonnement humain.

LOCKE.

Liv. IV, Chap. XVII, p. 569, § 8. — Le raisonnement et la connoissance de chaque Homme ne roule que sur les idées qui existent dans son esprit, desquelles chacune n'est effectivement qu'une existence particulière; et d'autres choses ne deviennent l'objet de nos connoissances et de nos raisonnemens, qu'en tant qu'elles sont conformes à ces idées particulières que nous avons dans l'esprit.

MANZONI.

Il ne s'aperçoit pas que, par ces mots *existence particulière*, il désigne justement l'application d'une idée générale, c'est-à-dire l'idée générale s'il en fut jamais, d'existence appliquée à quelque chose de particulier.

STEFANO BONNOT DE CONDILLAC

[1715-1780].

Œuvres philosophiques. — Nouvelle édition. — A Parme, 1792. Tom. 4. — Tome premier contenant l'*Essai sur l'origine des connoissances humaines* (1).

CONDILLAC.

Chap. II, p. 36, § 17. — Quelquefois.... c'est assez d'entendre le nom d'une chose, pour se la représenter comme si on l'avoit sous les yeux.

MANZONI.

Sans doute, mais c'est lorsqu'on connaît des noms.

CONDILLAC.

Chap. VII, p. 79, § 64. — Il suffit de considérer qu'une proposition générale n'est que le résultat de nos connoissances particulières, pour s'apercevoir qu'elle ne peut nous faire descendre qu'aux connoissances qui nous ont élevés jusqu'à elle, ou qu'à celles qui auroient également pu nous en frayer le chemin.

MANZONI.

Condillac connoissait donc toutes les propositions générales puisqu'il fait ici une proposition générale

(1) Il Manzoni v'ha apposta la data 1746. — E sul foglio bianco avanti al frontespizio ha scritto: Nó en 1715 — Essai sur l'origine etc. 1746 — Traité des systèmes 1749 — Traité des sensations 1754 — Extrait du traité des sensations (?) — Cours d'étude 1775 — Traité des animaux 1775 — Logique 1780.

sur elles, sans s'en apercevoir, tant comme son maitre (Liv. IV, c. 6). *Une proposition générale n'est que....* c'est tout comme dire: toutes les propositions générales connues et possibles ne sont que.... Au reste il en avait dejà mis bien en avant, avant (pardon de la cacophonie) d'en venir à celle-ci, et il va sûrement en entasser bien d'autres, toujours sans s'en douter. Au reste, encore *une proposition générale qui n'est que le résultat de nos connaissances particulières* est une contradiction dans les termes, puisque dans une proposition générale on n'affirme pas seulement sur les cas particulièrs, qui nous sont connus, mais sur *tous* les cas semblables.

CONDILLAC.

Chap. VII, p. 83, § 67. — Il faut donc conclure que les principes ne sont que des résultats qui peuvent servir à marquer les principaux endroits par où on a passé;

MANZONI.

et comme les principes embrassent tous les cas possibles du même genre, il faut conclure que lorsque nous répétons un principe ou que nous avançons une proposition générale, nous revenons de tous les cas réels et possibles qui sont compris dans ce principe ou dans cette proposition.

CONDILLAC.

Chap. VII, p. 84-85, § 68. — Si l'on doit donc avoir des principes, ce n'est pas qu'il faille commencer par-là pour descendre ensuite à des connoissances moins générales; mais c'est qu'il faut avoir bien étudié les vérités particulières et s'être élevé d'abstraction en abstraction, jusqu'aux *propositions universelles.*

MANZONI.

C'est dire que les propositions *universelles* comprennent un nombre de cas *déterminés.*

CONDILLAC.

Chap. IX, p. 94, § 78, n. 2. — On suppose qu'un homme fait vient de naître à côté d'un précipice et on m'a demandé s'il est vraisemblable qu'il évite de s'y jeter. Pour moi, je le crois; non qu'il craigne la mort, car on ne peut craindre ce qu'on ne connoit point; mais parce qu'il me paroit naturel qu'il dirige ses pas du côté où ses pieds peuvent porter sur quelque chose.

MANZONI.

Car un homme *qui vient de naître* connait ce qui peut le porter et ce qui ne le peut pas. " La seconde " manière de donner une espèce de fécondité à un " principe abstrait, est assez grossière, mais elle n'en " est pas moins en usage. Elle consiste à imaginer " une chose qu'on ne conçoit pas, d'après une chose, " dont les idées sont plus familières; et quand par " ce moyen on s'est fait une certaine quantité de rap- " ports abstraits et de définitions frivoles, on rai- " sonne sur l'une, comme, on raisonnerait sur l'autre. " Traité des substances, chap. 2. „ C'est bien là, moins les définitions, l'homme fait qui vient de naître.

CONDILLAC.

Sect. V, p. 172-173, § 2. — Les hommes étant obligés de parler des choses selon qu'elles diffèrent où qu'elles conviennent, il a fallu qu'ils pussent les rapporter à des classes distinguées par des signes. Avec ce secours ils renferment dans un seul mot ce qui n'auroit pu sans confusion entrer dans de longs discours; on en voit un exemple sensible dans l'usage qu'on fait des termes de *substance*, *esprit*, *corps*, *animal*.

MANZONI.

Ce qui n'y serait entré ni avec ni sans confusion, ni d'aucune manière; car il n'y a pas de discours

sans signes, que je pense. Or c'est ce que l'auteur suppose ici, lorsqu'il suppose que les termes sont propres à rendre notre pensée d'une manière abregée, comme si la manière abregée de les rendre était autre chose que de les rendre avec un plus grand nombre de termes; ce qui supposerait les termes avant les termes.

CONDILLAC.

Seconde partie, Sec. I, Chap. I, p. 218, § 2. — Quand ils (deux enfans qui se rencontrent dans un desert) vécurent ensemble, ils eurent occasion de donner plus d'exercice à ces premières opérations, parce que leur commerce réciproque leur fit attacher aux cris de chaque passion les perceptions dont ils étoient les *signes naturels*.

MANZONI.

Les *signes naturels*. Mais il s'agit ici justement de savoir comment des *cris* peuvent devenir des signes. S'il y a des signes naturels, comme il y a des cris naturels, certes la *question est tranchée*.

CONDILLAC.

Ib. Ainsi, par le seul instinct ces hommes se demandoient et se prêtoient des secours. Je dis par *le seul instinct* (1), car la réflexion n'y pouvoit encore avoir part.

---

(1) Il Manzoni richiama con una postilla alle definizioni dell'istinto. 1ere P. Sect. II, Ch. IV, § 43, p. 60 et Ch. X: p. 95, pag. 111.

Eccole: — 1a C'est une imagination qui, à l'occasion d'un objet, réveille les perceptions qui y sont immédiatement liées, et par ce moyen, dirige sans le secours de la reflexion toutes sortes d'animaux.

2a L'instinct n'est qu'une imagination dont l'exercice n'est point du tout à nos ordres, mais qui, par sa vivacité, concourt parfaitement à la conservation de notre être. Il exclut la mémoire, la réflexion et les autres opérations de l'Âme.

MANZONI.

N'y pouvoit encore? Que dites vous *encore?* Elle ne le pourra jamais, à tout jamais. Car: *Les sensations et les opérations de l'âme sont les materiaux de toutes nos connaissances, materiaux que la réflexion met en oeuvre.* Quelle part donc pourrait-elle avoir en aucun tems dans ce qui n'est pas venu par la sensation, dans ce qui est bien l'opération d'une âme, mais d'une autre âme?

Tome second contenant: *Le traité des sensations.* — 1754.

CONDILLAC.

p. 6. — Le jugement, la réflexion, les desirs, les passions, etc., ne sont que la sensation même qui se transforme différemment.

MANZONI.

Sensation transformée!

CONDILLAC.

Chap. I, p. 12, § 2. — Les odeurs ne sont à son égard (à l'égard de la statue bornée au sens de l'odorat) que ses propres modifications ou manières d'être; et elle ne sauroit se croire autre chose, puisque ce sont les seules sensations dont elle est susceptible.

MANZONI.

Mais enfin qu'est ce qu'elle saurait se croire? Une odeur, ou ce que vous voudrez modifié par une odeur? Est-ce une seule chose que la modification et l'être

modifié? — Elle ne saurait se croire autre chose, puisque se sont les seules sensations, dont elle est susceptible. — Mais alors elle ne pourra non plus se croire cette chose ou l'une de ces deux choses ; puisque pour se croire telle chose il faut justemment se distinguer d'autre chose. — Mais ce qui comprend tout, la statue qui n'a pas d'idées générales, *croit.*

CONDILLAC.

Part I, Chap. II, p. 14, § 3. — Mais notre Statue n'a encore aucune idée des différens changemens qu'elle pourra essuyer.

MANZONI.

Comment, elle n'a aucune idée des differens changemens qu'elle pourra essuyer? N'a-t-elle pas l'idée générale de manières d'être? Oui sûrement puisque (pag. 12) les odeurs sont à son égard (c'est-à-dire à sa connaissance) ses propres manières d'être.

CONDILLAC.

Part I, Chap. II, p. 21, § 15. — Dès qu'il y a comparaison, il y a jugement.

MANZONI.

Comment donc *dès qu'il y a comparaison?* Bien avant cela. La statue ne se croit-elle, c'est-à-dire ne se juge-t-elle pas odeur de rose (pag. 12) avant que de se comparer avec rien, et même parce que c'est *la seule sensation dont elle soit susceptible?*

CONDILLAC.

Part IV, Chap. VII, p. 312, § 2. — Notre statue connoît des odeurs et des saveurs agréables et des objets qui flattent

ses passions; elle a donc des idées du bon. Elle connoît aussi des objets qu'elle voit, qu'elle entend, qu'elle touche et que son esprit conçoit avec plaisir; elle a donc encore des idées du beau.

MANZONI.

Mais qu'est-ce au fond que la réalité, qu'une idée générale et abstraite a dans notre esprit? Ce n'est qu'un nom; ou si elle est quelque autre chose, elle cesse nécessairement d'être abstraite et générale. (Condillac, *Logique,* P. II, Ch. 3, Tome 3 de cette edit. pag. 130). Or *notre statue* a-t-elle des noms? Aucunement. — Mais *bon,* est-ce une idée générale et abstraite? — Il me semble. — Comment donc la statue a-t-elle, sans nom, une idée qui n'est qu'un nom? — Comme tout le reste.

CONDILLAC.

Part IV, Chap. VII, p. 335-336, § 3 *(b).* — Quand on dit que cet enfant *(trouvé dans les forêts de Lithuanie)* ne donnoit aucun signe de raison, ce n'est pas qu'il ne raisonnât suffisamment pour veiller à sa conservation; mais c'est que sa réflexion, jusqu'alors appliquée nécessairement à ce seul objet, n'avoit point eu occasion de se porter sur ceux dont nous nous occupons.

MANZONI.

Notez que *si nous n'avions point de dénominations, nous ne pourrions raisonner sur rien. — Logique,* 2me partie, chap. 5. — Cette malheureuse confession qui lui est échappée, fournit un démenti presque pour chaque frase de ses ouvrages; quelquefois un démenti direct, comme ici, plus souvent et presque toujours un démenti qui n'a besoin que d'une petite déduction.

CONDILLAC.

Extrait du traité des Sensations.

P. 387. — Toutes les opérations de l'âme ne sont que la sensation même qui se transforme différemment.

MANZONI.

Sensation transformée! (1)

Tome troisième contenant *La logique et le traité des animaux.*

CONDILLAC.

Part. I, Chap. III, p. 26, not. 1. — C'est l'analyse seule qui donne des idées exactes ou de vraies connoissances.

MANZONI.

Les mots nous sont absolûment nécessaires pour nous faire des idées de toutes espèces. *pag. 108.*

Mais l'analyse fait les langues. *pag. 135.*

Donc on a des idées exactes pour faire les langues, sans lesquelles pourtant on ne se fait aucune espèce d'idée.

CONDILLAC.

Part. I, Chap. V, p. 48. — Le mouvement d'un corps est un effet; il a donc une cause. Il est hors de doute que cette cause existe quoiqu'aucun de mes sens ne me la fasse appercevoir, et je la nomme force.

---

(1) La stessa postilla di prima, a p. 16. L'enumerazione più sommaria della dottrina gliene pareva anche la confutazione più efficace. Del resto, qui Manzoni continua a scrivere sul margine i nomi delle facoltà cui si riferisce via via e che procura di spiegare il Condillac: *Attention, mémoire, comparaison, jugement, reflexion,* come per ajutarvi a ricordarne le distinzioni e le definizioni.

MANZONI.

Les sens sont l'unique source de nos connaissances: et voilà pourtant que nous connaissons quelque chose que nos sens ne nous font pas appercevoir, et que nous avons une connaissance assez sûre pour pouvoir dire tout bonnement: il est hors de doute que cela existe.

CONDILLAC.

Part. II, Chap. I. — Comment la nature nous apprend à raisonner, en réglant elle-même l'usage de nos facultés....

MANZONI.

C'est-à-dire que la nature nous apprend les dénominations; car sans elles (*pag. 131*) nous ne pourrions raisonner sur rien.

CONDILLAC.

Part. II, Chap. II, p. 109 — L'art de raisonner a commencé avec les langues.

MANZONI.

D'où il suit que l'analyse ne raisonne point, puisqu'elle est avant les langues. Car elle les fait. *p. 135.* Ou si vous aimez mieux, analyser n'est pas penser, puisque nous ne pensons qu'avec le *secours* des mots: voyez ci contre.

CONDILLAC.

Part. II, Chap. V, p. 130. — Qu'est-ce au fond que la réalité qu'une idée générale et abstraite a dans notre esprit? Ce n'est qu'un nom; ou si elle est quelque autre chose, elle cesse nécessairement d'être abstraite et générale.

MANZONI.

Et qu'est-ce qu'un nom? Comment un mot devient-il un nom? Voilà la question originaire; voilà où il faut chercher les premiers développemens de l'art de raisonner; car *si nous n'avions point de dénominations.... nous ne pourrions raisonner sur rien (pag. vis-à-vis).* Il est impossible de marquer plus fort et plus souvent l'importance d'une chose sans remarquer cette importance même.

CONDILLAC.

Part. II, Chap. V, p. 131. — Les idées abstraites ne sont... que des dénominations.... Cette observation sur les idées abstraites et générales démontre que leur clarté et leur précision dépendent uniquement de l'ordre dans lequel nous avons fait les dénominations des classes.... Elle confirme ce que nous avons déjà démontré, combien les mots nous sont nécessaires; car si nous n'avions point des dénominations, nous n'aurions point d'idées abstraites; si nous n'avions point d'idées abstraites, nous n'aurions ni genres, ni espèces; et si nous n'avions ni genres ni espèces, nous ne pourrions raisonner sur rien.

MANZONI.

Et pourtant il suppose toujours l'esprit ne s'en servant point. Au reste, voici encore le même cercle vicieux qui se présente dans cet ouvrage, et dans tous ceux de cette école sous trente-six formes. — *Si nous n'avions point de dénominations nous n'aurions ni genres, ni espèces, et.... nous ne pourrions raisonner sur rien.* Voyez à présent la dernière ligne de la pag. 129 et le reste de l'alinéa qui est vis-à-vis, et vous trouverez que nous formons nous mêmes les genres en considérant une idée comme séparée de chaque idée individuelle.

CONDILLAC.

Part. II. Chap. V. p. 135. — C'est à cette analyse seule que nous devons le pouvoir d'abstraire et de généraliser. Elle fait donc les langues; elle nous donne des idées exactes de toutes espéces.

MANZONI.

L'analyse fait les langues; elle est donc avant les dénominations; *or sans dénominations nous ne pourrions raisonner sur rien (pag. 131)*, donc on analyse sans raisonner. L'analyse fait les langues; sans les langues nous ne pourrions raisonner sur rien (*pag. 131*); nous pourrions cependant avoir des opinions, des préjuges, des erreurs! Quant aux écrivains qui n'ont que de l'imagination, il faut entendre qu'ils écrivent sans mots! etc. etc.

CONDILLAC.

Traité des animaux. Préface, p. 191. — J'avoue à cet égard (à l'égard *de la nature des animaux)* toute mon ignorance et je me contente d'observer les facultés de l'homme d'après ce que je sens, et de juger de celles des bêtes par analogie.

MANZONI.

Est-il incroyable? Il vient de dire que *il serait peu curieux de savoir ce que sont les bêtes, si ce n'était pas un moyen de connaitre mieux ce que nous sommes.* Alors il savait ce que les bêtes sont, et il croyait pouvoir mieux connaitre l'homme *par analogie:* ici il est dans l'ignorance sur la nature des animaux et il croit n'en pouvoir juger que par ce qu'il connait de l'homme.

Tome quatrième contenant *Le traité des systèmes*, pag. 382.

CONDILLAC.

Chap. I, p. 7. — Il n'est pas aisé de bien consulter l'expérience, de recueillir une grande quantité de faits et de discerner celui qui doit expliquer tous les autres.

MANZONI.

Ôtez l'équivoque et vous verrez que ces principes qui sont les bons, selon l'auteur, sont encore selon lui, des *principes abstraits*. Car pour ce *fait qui doit expliquer les autres*, il n'entend pas (au moins en métaphysique, car il y a ici comme partout une confusion étrange) il n'entend pas, dis-je, un fait particulier et réellement seul, mais la somme de tous les faits semblables. Or la notion de ce fait, ou plutôt de ces faits, est une notion abstraite; puisque *les notions abstraites ne sont pas des idées formées de ce qu'il y a de commun entre plusieurs idées particulières.*

CONDILLAC.

Chap. II, p. 9. — Suivant ces philosophes (les philosophes qui croient aux principes abstraits), Dieu, en créant nos ames, se contente d'y graver certains principes généraux; et les connoissances que nous acquérons par la suite ne sont que des déductions que nous faisons de ces principes innés.

MANZONI.

On peut voir ici quel avantage l'auteur tire de l'erreur de ses adversaires, ou plutôt quel désavantage, car il ne s'agit pas d'avoir tort autrement que d'autres, mais d'avoir raison. Certes on avait beau jeu contre ceux qui disaient que Dieu *se contente de graver dans nos ames ces principes généraux, et que les*

connaissances, etc. On avait beau jeu, dis-je, tant qu'on ne faisait que contester ces principes gravés; mais voilà qu'on en vient à des principes que l'on se fait, en partant de la sensation, ce qui est également absurde, et de plus en contradiction avec la doctrine même, laquelle admet, veut même que les principes généraux ne soient pour nous que dans les mots et que les mots nous soient nécessaires pour raisonner. Cela fait, dis-je, une contradiction grossière, une petition de principe évidente, car il faudrait dans ce système des mots pour raisonner et des raisonnemens pour avoir des principes, qui ne sont que des mots.

CONDILLAC.

Chap. II, p. 12. — Si les principes abstraits sont des propositions générales, vraies dans tous les cas possibles, ils sont moins des connoissances qu'une manière abrégée de rendre plusieurs connoissances particulières, acquises avant-même qu'on eût pensé aux principes.

MANZONI.

Ici l'auteur dit expressément que *plusieurs* est égal à *tout*. Car ce *tout* que l'on affirme être plus grand que la partie est non seulement mon corps par rapport à mon bras, etc., mais tout tout, ogni tutto. Nous ne rendons pas par ce principe plusieurs connaissances particulières; nous affirmons au dela de ces connaissances, et sans bornes; nous l'affirmons, vous et moi et tout le monde, de ce que nous n'avons jamais connu et que nous ne croyons jamais voir dans ce monde.

CONDILLAC.

Chap. II, p. 14. — Elle consiste à imaginer une chose qu'on ne conçoit pas, d'après une chose dont les idées sont plus familières; et quand par ce moyen on s'est fait une

certaine quantité de rapports abstraits et de définitions frivoles, on raisonne sur l'une come on raisonneroit sur l'autre.

MANZONI.

C'est tout-à-fait l'histoire de la statue, qui *consiste à imaginer une chose qu'on ne conçoit pas,* un esprit n'ayant que la faculté de percevoir un genre de sensations, *d'après une chose dont les idées sont plus familières,* c'est-à-dire d'après l'homme ayant plusieurs sens et la parole; et quand, etc.; on raisonne *par l'une comme on raisonnerait par l'autre.* L'auteur en effet a, dès le premier pas, raisonné sur la statue de marbre n'ayant que le sens de l'odorat, comme on raisonnerait sur l'homme tel qu'il est.

CONDILLAC.

Chap. III, p. 20. — Jusqu'ici on n'a travaillé qu'à augmenter le nombre des principes abstraits.

MANZONI.

Il ne s'aperçoit pas qu'il vient d'en enfiler des douzaines.

CONDILLAC.

Chap. V, p. 64. — Pour moi, il me paroit que parmi les Métaphisiciens, tout n'est que dispute de mots; et que quiconque sauroit déterminer ses idées, dissiperoit tous le cahos de la Métaphisique.

MANZONI.

Sans doute, puisque les mots nous sont nécessaires *pour nous faire* des idées de toutes espèces, comme vous dites. Ainsi quiconque voudrait déterminer ses idées, ne le pourrait faire qu'avec des mots, qui sont, selon vous encore, ce qui fait le cahos.

CONDILLAC.

Chap. VI, p. 87. — Les idées, voilà donc le pivot de tout l'art de raisonner ; et tant qu'on n'a pas développé ce qui les concerne, tout est de mal usage dans les règles que les logiciens imaginent pour faire des propositions, des syllogismes et des raisonnemens.

MANZONI.

Il ne s'apperçoit pas que l'on ne peut concevoir ce qui concerne les idées que sous la forme d'un ou de plusieurs *principes abstraits*, pour me servir de son vocabulaire.

CONDILLAC.

Chap. VI, p. 88. — Leur principe se réduit donc à dire, qu'on peut affirmer d'une chose tout ce qu'on voit clairement et distinctement lui convenir.

MANZONI.

Peut-on être distrait à ce point! Il ne s'apperçoit pas que c'est le principe de Locke même que *la connaissance n'est que la perception de la raison et de la convenance, ou de l'opposition et de la dissonance qui se trouve entre deux de nos idées,* et il ne se souvient que l'utilité de ce principe est fort grande selon Locke et selon lui même.

Cours d'étude. Aux Deux Ponts. 1782, in-8.

Tome premier.

CONDILLAC.

Tome I, p. 28. — Nous pouvons considérer le rapport entre *arbre* et *grand* dans la perception que nous en avons ou dans les idées de *grand* et d'*arbre.* Si nous le considérons

seulement dans la perception, alors il est évident que la perception et le jugement ne sont qu'une même chose. Si au contraire nous le considérons encore dans les idées de *grand* et d'*arbre*, alors l'idée de *grandeur* convient à l'idée d'arbre indépendemment de notre perception, et le jugement devient une affirmation. Envisagée sous ce point de vue, la proposition *cet arbre est grand*, ne signifie pas seulement que nous aperçevons l'idée d'*arbre* avec l'idée de *grandeur;* elle signifie encore que la grandeur appartient réellement à l'arbre. Un jugement comme perception et un jugement comme affirmation, ne sont donc qu'une même opération de l'esprit; et ils ne diffèrent que parce que le premier se borne à faire considérer son rapport dans la perception qu'on en a, et que le second le fait considérer dans les idées que l'on compare.

MANZONI.

C'est-à-dire que, dans la perception, on considère un rapport de *grand* à un arbre, sans que l'idée de grandeur y entre pour rien: ou en d'autres termes, que le mot *grand* ne représente aucune idée. Cela donné, il devient clair comme le jour, que l'on peut former un jugement, sans affirmer rien du tout. Et voici comment; on se dit à soi-même qu'une chose est, ou qu'elle est de telle manière; mais sans se l'affirmer. Vous sentez la différence.

CONDILLAC.

p. 36. — Il suffit donc d'avoir des sens, pour avoir déjà des idées abstraites.

MANZONI

mette queste parole in contraddizione con altre del Condillac stesso, citando:

Les mots nous sont absolument nécessaires pour nous faire des idées de toutes espèces. *Logique*, Part II, Ch. 11. — Si nous n'avions point de dénominations, nous n'aurions point d'idées abstraites. Ibid. Ch. V.

Tome septième.

CONDILLAC.

p. 408. — La multitude paroissait faire des voeux pour Catiline. Misérable et corrompue, elle désiroit une révolution, parce qu'elle n'avait rien à perdre, et qu'elle mettoit toute sa ressource dans les malheurs publics.

MANZONI.

Il y a ici contradiction dans les termes: la *multitude* ne peut mettre toute sa ressource dans les malheurs *publics;* il a voulu dire, dans la ruine de ce qu'on appellait la république.

GIUS. PRIESTLEY

[1733-1804.]

ANDREA SAM. MICHEL CANTWEL

[1744-1802.]

Discours sur l'histoire et sur la politique en général. Traduit de l'anglois par le citoyen Cantwell. — Paris, Jansen et comp.e, an IV de la République françoise. Vol. 2, in-8.

Nella prefazione del cittadino Cantwell si legge: " Il paroit (Priestley) très attaché au christianisme; *mais* on pourroit juger toutefois que la religion de son coeur est la naturelle. „

MANZONI.

Ce *mais* voudrait dire que son langage n'était pas conforme à ses sentimens, c'est-à-dire que c'était un imposteur ou un imbécille; mais c'est le *mais* qui ne sait ce qu'il veut dire.

PRIESTLEY.

Vol. II, p. 236. — Le gain du marchand n'est pas toujours, dit-on, celui de la nation. Si, par exemple, un marchand importe des marchandises étrangères, qui diminuent la consommation des marchandises nationales, *il peut gagner*, tandis que l'état y perd.

MANZONI.

Comment peut-il gagner? Apparemment, parce que des gens de cet Etat veulent bien acheter ces marchandises. Et pourquoi le veulent-ils? A coup sûr parce qu'ils y trouvent leur avantage. Et qu'y perd l'Etat?... Mais je m'apercois que l'auteur se réfute lui-même en laissant pourtant subsister la phrase (1). Ce serait une preuve à citer de l'empire des faux principes sur les esprits particuliers, quand ils dominent dans la pluralité des savans. Au reste, l'auteur ne s'est pas aperçu que *si la possibilité de vendre* à plus bas prix etc. ne conclût pas seulement pour *cette* marchandise, mais pour toutes; s'il avait vu cela, il aurait employé ce mot qui est le propre ici.

---

(1) Difatti il Priestley continua: Un marchand peut aussi faire gagner l'état en exportant, à sa perte, des marchandises nationales. Mais si les marchands qui importent, gagnent, il faut bien que les consommateurs y gagnent aussi; car autrement ils n'acheteroient pas; et si après un essai suffisant, il résulte que les marchands peuvent vendre à plus bas prix certaines marchandises étrangères que ceux qui en fabriquent de semblables dans le pays, c'est une preuve qu'il n'est point avantageux pour la nation d'encourager cette industrie.

ANT. LUIGI-CLAUDIO DESTUTT DE TRACY

[1754-1836.]

Éléments d'idéologie. Paris. M.e V.e Courcier. Vol. 5 in-8.0 — Première partie. *Idéologie proprement dite.* — Troisième édition. — 1817.

DE TRACY.

p. 296. — Nous ne pouvons comprendre le commencement de rien, pas plus celui du genre humain que celui du monde ou de toute autre chose.

MANZONI.

Il savait pourtant tout-à-l'heure quel est l'état de l'homme primitif; il connaissait donc son existence, il en connaissait donc la cause; car lorsqu'on affirme l'existence de quelque chose que l'on ne sait pas positivement avoir existé, il faut pouvoir dire qu'elle *a dû* exister, et par conséquent comme elle a pu exister.

DE TRACY.

p. 297. — Nous voyons avec une égale certitude que, même en supposant *les premiers hommes* vivant ensemble, comme ils n'ont pu manquer de le faire, leurs premiers progrès ont dû nécessairement être très-lents....

MANZONI.

Combien étaient-ils? Car tout-à-l'heure c'était le premier homme; à present il parait qu'ils étaient plusieurs. Je tiendrais beaucoup à savoir le nombre

à-peu-près; cela pourrait peut-être servir de fil pour trouver leur origine. Car, pour vivre ensemble, *ils n'y pouvaient pas manquer;* cela est clair; l'embarras est de savoir comment ils étaient nés. Oh Locke, qu'as-tu fait!

Idem. — Seconde partie. *Grammaire.* — Deuxième édition.

DE TRACY.

Chap. I, p. 33, n. 1. — C'est-là ce que me paraît être uniquement le langage des animaux. Il est tout composé de propositions, d'énoncés de jugement, et il ne renferme jamais de simples noms d'idées.

MANZONI.

Cela avait paru aussi à Beauzée " D'où il doit résulter que le langage des animaux est vraisemblablement tout Interjectif. „ (*Encycl. Meth.* " *Interjection* „), et avant lui à de Brosses, cité dans le même article.

DE TRACY.

Cap. II, p. 37. — Souvent un seul de nos mots représente une proposition toute entière, exprime un jugement complet, et, ce qui est *plus fort,* n'exprime pas toujours le même. *Non,* par exemple, veut dire je ne sens pas cela, ou je ne crois pas cela, ou je ne veux pas cela, suivant la manière dont il est placé. *Oui* veut de même dire, ou je le crois, ou je le ferai, ou cela est convenu, ou cela est certain, suivant l'occasion.

MANZONI.

Pourquoi *plus fort?* C'est au contraire ce qui est le plus inhérent aux mots, les noms propres excep-

tés, que la faculté d'exprimer des généralités applicables à des cas particuliers *différens*. Mais voici ce qui fait paraitre cela si fort à l'auteur: c'est que la philosophie qu'il a adoptée, abhorre la généralité préexistante dans l'esprit aux opérations de l'esprit sur les *particuliers;* et lorsqu'il en reconnait une (en fermant les yeux sur les autres), il ne veut pas (sans s'en rendre bien compte) que cela tire à consequence; et pour cela il la signale comme une chose singulière.

Les monosillabes *oui* et *non* sont des supplémens qui équivalent manifestement à une proposition entière; car, quand à cette interrogation, *dites vous cela?* on répond *oui* ou *non;* il est clair que c'est-à-dire, *je dis cela,* ou *je ne dis pas cela. Buffier, 166.*

DE TRACY.

Cap. II, p. 48. — Avez-vous fini? êtes-vous prêt? veulent dire je vous demande, je desire savoir si, etc. etc. Ce sont autant de jugemens portés sur moi-même que je vous exprime.

MANZONI.

Ceci me parait un peu forcé et incomplet. C'est sur-ajouter un jugement qui est dans l'intention de celui qui parle, sans expliquer comment le verbe qu'il profère réellement exprime un jugement. *Avez-vous fini? veut dire je désire savoir si,* etc. Si quoi? Si vous avez fini, n'est-ce pas? Or c'est dans ce verbe ci (*avez fini*) que l'on devrait chercher le jugement. J'ai dit que le jugement que l'auteur suppose, est dans l'intention de celui qui parle; mais en y songeant, cela ne me parait pas bien clair, ni bien sûr. Lorsque je dis: *je voudrais savoir,* c'est bien un jugement sur moi que j'exprime: en interrogeant simplement je ne fais pas un acte tout-à-fait semblable; je demande un jugement sur une chose et ne songe pas à en porter un sur moi-même. Prénons

même la phrase par laquelle l'auteur a cru rendre l'expression intellectuelle de la phrase commune : *Je desire savoir....* voilà un jugement ; c'est bon : mais continuons : *Si vous avez fini.* Voilà un autre jugement, puisque voilà un autre verbe. Je voudrais un peu que l'on décomposât celui-ci, et que l'on qualifiât le jugement qui y est contenu. Ce n'est ni une affirmation absolue, ni une affirmation conditionnelle : c'est une interrogation, c'est un acte *sui generis,* qui a bien une rélation avec un jugement, mais qui ne me parait pas en être un elle même. On peut en dire autant du mode impératif. Au reste cette opinion a été émise aussi par S. Augustin. *De Magistro.* C. I. Etiam tunc (i. e. interrogando) nihil aliud quam docere nos velle intelligo. Nam quaero abs te utrum ob aliam caussam interroges, nisi ut eum quem interrogas, doceas quid velis. Cependant S. Augustin parle de l'intention de celui qui parle, et M. de T. de ce que le discours exprime.

DE TRACY.

Chap. II, p. 49. — L'infinitif n'est, pour ainsi dire, pas un mode du verbe, c'est un vrai substantif.

MANZONI.

Vim nominis rei ipsius habet verbum infinitum ; unde quidam nomen verbi hoc esse dicebant : dico enim, *bonum est legere,* ut si dicam, bona est lectio. — Priscian. Lib. 8. *De temporibus verborum.* Putsch. 808.

DE TRACY.

Chap. II, p. 53. — Aujourd'hui nous savons que ce qui nous assure l'existence d'êtres autres que nous, c'est leur résistance à nôtre volonté réduite en acte.

MANZONI.

J'ai de la peine à savoir cela, puisqu'il me semble que ce qui nous fait connaitre la résistance d'êtres autres que nous à notre volonté réduite en acte, n'est qu'une sensation absolûment de même valeur que celle qui nous fait connaître leur forme, par exemple. Pourquoi les sensations du toucher seraient elles plus assurantes que celles des autres sens?

DE TRACY.

Chap. II, p. 56. — Or, c'est-là une propriété (de renfermer la notion d'existence) dont, par une abstraction *singulière*, tous nos adjectifs se trouvent dépouillés, et qu'il faut qu'ils recouvrent pour redevenir des attributs complets. (Il corsivo è sottolineato dal Manzoni).

MANZONI.

Il n'y a rien là de singulier pour ceux qui ont appris que la réalité n'est pas la seule manière d'être, et que la possibilité est la manière d'être dans l'ordre idéal. L'*adjectif représente l'idée* d'une qualité, *comme devant appartenir à un sujet.* C'est ça; eh bien! cela même est son essence; et ce n'est pas pour avoir été dépouillé d'aucune propriété, qu'il la représente.

DE TRACY.

Chap. II, p. 64. — On a raison de les appeler (ces noms) des *adjectifs;* on pourrait les appeler des *modificatifs.*

MANZONI.

Ils (les grammairiens) auraient pu aussi faire mieux connaitre la nature des noms adjectifs: car au fond ce sont de vrais modificatifs des noms. *Buffier. 91 et 154.*

DE TRACY.

Id. Ib. — Il est *(l'adjectif)* ce que nous appelons un *participe*, c'est-à-dire un verbe à un mode indéfini. — Pourquoi cela? c'est qu'il n'y a que ce qui existe qui soit susceptible d'exister d'une manière ou d'une autre, dans un temps ou dans un autre; et par conséquent l'adjectif *étant*, étant le seul qui exprime l'existence, il est aussi le seul qui puisse avoir des *modes* et des *temps*.

MANZONI.

Comment donc? une idée que *l'on conçoit comme pouvant exister dans un sujet*, ne pourrait être conçue comme pouvant y exister d'une manière ou d'une autre, dans un temps ou dans un autre?

DE TRACY.

Chap. II, p. 66. — Il faut donc absolument, pour former une proposition, un sujet et un attribut, un nom et un verbe, et il ne faut que cela.

MANZONI.

Partes igitur orationis sunt, secundum dialecticos, duae, nomen et verbum: quia hae solae, etiam per se, coniunctae, plenam faciunt orationem: alias autem partes syncategoremata, hoc est consignificantia appellabant. *Prisciani.* Lib. II. *De oratione.*

DE TRACY.

Chap. III, p. 68. — Or, comme à l'origine du langage, une proposition n'est composée que d'un seul geste, d'un seul cri.... (Sottolineato dal Manzoni).

MANZONI.

Ne dirait-on pas que cette *origine du langage* est un fait connu et avéré?

DE TRACY.

Chap. III, p. 72. — Les interjections dont nous venons de parler ne sont susceptibles d'aucun changement.

MANZONI.

Lasso! est, ou a été une interjection italienne, *Lassa* en etait une variation. Dira-t-on qu'elles expriment deux sens différents? Sans doute, en partie. Mais *bon* et *bonne* expriment aussi deux sens, en partie différents. Cela en fait-il deux adjectifs?

DE TRACY.

Chap. III, p. 75. — Je, au contraire, est successivement le nom de toutes les personnes qui parlent. (Sottolineato da Manzoni).

MANZONI.

Comme tous les noms qui ne sont pas des noms propres, sont successivement le nom de toutes les choses dont on parle.

DE TRACY.

Chap. III, p. 76. — Je pense que ce sont des pronoms *(je, tu, il)*, et même les seuls pronoms qui existent dans aucune langue; car je trouve que Beauzée a parfaitement prouvé, dans son excellent article *pronom*, que tous les autres mots *a qui l'on a donné ce nom*, ont des fonctions absolument différentes et très-diverses.

MANZONI.

A qui l'on a donné ce nom, soit; mais il n'a pas songé à en observer d'autres à qui on ne le donne pas, et qui font des fonctions du même genre.

DE TRACY.

Chap. III, p. 83. Nota. — De cela seul que le nom d'une idée est prononcé, elle est énoncée être actuellement existante dans la pensée de celui qui parle.

MANZONI.

Mais, ce n'est pas à cette existence-là que pense celui qui prononce le nom d'une idée; si l'on avait l'intention d'exprimer l'existence de l'idée dans la pensée, les verbes aussi seraient (indépendamment du temps et du mode qu'ils signifient) toujours au présent du mode indicatif; car en disant: *j'aimerai,* j'énonce cette idée d'une chose que je me propose de faire dans l'avenir, comme actuellement existante dans ma pensée. L'existence à la quelle la pensée s'applique, et l'existence dans la pensée sont deux choses absolument différentes.

DE TRACY.

Chap. III, p. 101. Ainsi, on ne peut pas dire, *un homme élevé avec soin recherché, j'ai été reçu avec politesse qui m'a charmé;* il faut avec *un* soin, avec *une* politesse.

MANZONI.

On dit pourtant très-bien en italien: allevato con isquisita cura, accolto con garbo indicibile; et l'on ne dit pas moins en français: faire maigre chère; jouer gros jeu; amener sous bonne escorte; on ne pourrait pas même y ajouter l'article *un, une* ainsi que dans beaucoup d'autres cas.

DE TRACY.

Id. Ib. — Il y a des adjectifs de deux genres très-differens: ceux qui modifient les idées dans leur compréhension et ceux qui les modifient dans leur extension....; les derniers ne peuvent modifier que les noms....

MANZONI.

comme si l'on ne disait pas : ils sont plusieurs.

DE TRACY.

Chap. III, p. 112. — *Je pense* comme je l'ai annoncé, que ce sont des adjectifs déjà existans, ou des noms pris adjectivement, auxquels on a, par une nouvelle altération, fait jouer un nouveau rôle dans le discours. Ainsi, la préposition n'est proprement qu'un élément secondaire, qui n'a pu être introduit dans le langage qu'après l'invention du nom, du verbe et de l'adjectif. Pour rendre cette raison plus plausible, c'est ici le moment d'exposer comment *je conçois* qu'un adjectif ou un nom est devenu une préposition.

Les premiers adjectifs, *ce me semble, ont dû être* de simples noms que l'on aura mis à côté d'un autre pour le modifier. Ainsi, *on aura dit*, un homme-amour, pour dire un homme amoureux. Ensuite, *ou ces deux mots seront restés unis*, et voilà un dérivé créé, et le mot *amour* devenu tout de suite préposition composante ; *ou ils seront demeurés séparés ;* et, pour mieux indiquer le nouveau rôle que joue là ce nom amour, *on lui aura ajouté* une syllabe. Cette syllabe *aura vraisemblablement été un autre nom* dont la signification particulière était propre à indiquer la fonction adjective du mot amour. (Il corsivo è sottolineato dal Manzoni).

MANZONI.

Je pense; je conçois; on aura dit; ou ou; on lui aura ajouté; aura vraisemblablement été; et à page 109, il avait dit : *quand j'aurai montré* (on voit qu'il avait envie de dire démontré, mais il n'a pas osé) *que, dans tous les cas, les prépositions ne sont autre chose que des adjectifs devenus indéclinables.*

DE TRACY.

Chap. III, p. 113. — Telle est, par exemple, la syllabe *ant*, de nos participes présents, qui est évidemment l'*ens* des latins, qui exprime l'existence.

MANZONI.

L'*ens* exprime l'existence! et l'*ans* de la première conjugaison qu'exprime-t-il donc? et l'*us* des déponens? Et pourquoi exprimer l'existence dans les participes présens seulement? pourquoi pas dans *amaturus?* etc., etc. Au reste, Priscien dit que le mot *Ens* a été forgé par César. *Cæsar non incongrue protulit Ens, a verbo Sum, es, est, quomodo a verbo Possum, potes, Potens.* Je ne crois pas que les participes présents en *ens* soient venus depuis César.

DE TRACY.

Chap. III, p. 115, n. 1. — Bien qu'*excepté* soit souvent un participe, dans le cas présent (comme préposition) il n'en fait plus les fonctions: *il ne change plus de genre;* il joue un nouveau rôle en conséquence duquel il est nécessairement indéclinable. (Il corsivo è sottolineato dal Manzoni).

MANZONI.

Il en change, quand il est mis après le nom ou les noms. Ainsi ont dit, *excepté les femmes,* et l'on dit également, *les femmes exceptées.* Or le rôle qu'il joue dans ce second cas, est parfaitement égal à l'autre. Il n'est donc pas vrai, qu'en jouant ce rôle, il soit indéclinable.

DE TRACY.

Chap. III, p. 118-119. — Je ne dirai plus qu'un mot à ceux qui croiraient encore que j'ai eu tort de classer parmi les prépositions, toutes les syllabes ajoutées à un radical, qui constituent ses conjugaisons ou ses déclinaisons, et ses dérivés. Je les prierai de remarquer que cela est hors de doute pour un grand nombre. Assurément les mots *permettre, soumettre, démettre, admettre, entremettre,* et tant d'autres, ne laissent aucune équivoque sur leur formation; et quant à

ceux dont la composition n'est pas aussi évidente, j'invoquerai le grand et beau travail qu'a fait, sur les mots de la langue française, M. Butet.

MANZONI.

Oui bien; mais entre ces compositions d'un côté, et les conjugaisons et les déclinaisons de l'autre, il y a une grande différence. — Ces compositions forment, constituent un nouveau verbe; les autres ne constituent qu'une forme particulière d'un seul verbe ou d'un seul nom. L'inflexion ne change, ni ne modifie le sens du nom ou du verbe, par rapport à lui-même: la signification de *mettre* demeure dans tous les tems et dans tous les modes de ce verbe: la composition forme une signification nouvelle composée de la préposition et du verbe: *permettre.*

DE TRACY.

Chap. III, p. 124. — Je ne puis mieux commencer cet article, qu'en copiant l'excellente réflexion que Beauzée a placée à la tête du chapitre des conjonctions dans sa Grammaire générale. Voici comme il s'exprime: " Les différentes espèces de mots que l'on a considérées jusqu'ici (observez qu'il n'a pas encore parlé des interjections), sont en effet les élémens ou parties intégrantes des propositions; et elles y entrent plus ou moins nécessairement, à raison de la nature propre de chacune et des besoins différens de l'énonciation. Il n'en est pas de même des conjonctions. Ce sont, à la vérité, des élémens de l'oraison, puisqu'elles sont des parties nécessaires et indispensables dans nos discours; mais elles ne sont pas élémens des propositions; elles servent seulement à les lier les unes aux autres. „

MANZONI.

Il Vossio *(De Arte Gramm. VI. 28)* attribuisce questa riflessione a due antichi grammatici: ma a

torto. Cominianus apud Charis. Putsch. I. 198: *Conjunctio est pars orationis nectens, ordinansque sententiam.* Palaemon apud Diomed. *Conjunctio est pars orationis connectens, ordinansque sententiam.* La riflessione è dello Scaligero, come si vede dalla postilla seguente.

DE TRACY.

Chap. III. p. 124. — Tel est en effet le caractère distinctif des conjonctions : elles servent à lier une proposition à une autre.

MANZONI.

Conjunctio non jungit similes casus, ut inepte traditur, sed tantum jungit sententias: nam quum dicis: *Emi equum centum aureis et pluris:* syntaxis est: ego emi equum centum aureis et ego emi equum pretio pluris aeris. *Petrus et Paulus disputant, idest, Petrus disputat et Paulus disputat.* Sanctii Minerva. *Lib. I. Cap. XVIII. Et lib. III. C. XIV pr.:* Conjunctio neque casus, neque alias partes orationis, ut imperiti docent, conjungit; ipsæ enim partes inter se conjunguntur, ut nomen nomini, verbum verbo. Etc. Sed conjunctio orationes inter se conjungit, ut, *Cæsar pugnat et Cicero scribit.* At vero quum dicis *Cicero scribit et vigilat*, duae sunt orationes in Zeugmate figura: item *Cicero et filius valent* figura Syllepsis est: ut *valet Cicero et valet filius.*

Conjunctionis autem notionem veteres paulo inconsultius prodidere: neque enim, quod aiunt, partes alias conjungit: ipsae enim partes per se inter se conjunguntur: Verbum namque nomini jungitur affinitate numeri et personæ. Sed conjunctio est quae conjungit orationes plures, sive actu, sive potestate: nam etc. Scaligeri, de Causis etc. L. XI, C. 165.

DE TRACY.

Chap. III, p. 129-130. — Observez qu'*ainsi* est tantôt adverbe, tantôt conjonction. Il est adverbe dans cette phrase, *il faut en agir ainsi.* Là, il signifie seulement *de la manière susdite;* il remplace une préposition et son complément et rien de plus.

MANZONI.

Le complément d'une préposition? Je ne comprends pas trop ce que l'auteur veut dire. Il a dit (pag. 109) que la fonction de la prép. est d'unir un nom ou un adjectif à une autre nom qui *lui* sert de complément. C'est à dire au nom ou à l'adjectif, et cela se comprend. Il me semble que l'auteur n'a pas donné le même sens au mot *complément* dans les deux endroits: dans le prémier il est employé à exprimer l'office rationnel, pour ainsi dire: ici il n'exprime qu'un office grammatical. Le germe de cet équivoque se trouve deja à la page 128, où il est dit que l'adverbe est une prép. renfermant un complément déterminé: sans spécifier de quoi il est complément.

DE TRACY.

Chap. III, p. 145. Note. — On commence toujours par les composés avant d'arriver à leurs élémens.

MANZONI.

Ce n'est point ainsi qu'opère l'esprit humain. Avec un petit nombre d'élémens primitifs, il forme successivement toutes ses idées composées, et tous ses signes composés. *Pag. 104.*

DE TRACY.

Chap. IV, p. 168. — Quand on prononce le nom d'un être quelconque, *on peut vouloir dire* si on applique actuellement ce nom à un ou à plusieurs objets de la même espèce; c'est ce qu'on appelle en déterminer le nombre; et si ces objets sont mâles ou femelles, ou ni l'un ni l'autre; c'est ce qui constitue les genres. Voilà donc déjà deux motifs pour faire varier la finale de ces mots. *Ce seraient même là les seules causes possibles* de leurs variations, si les noms n'étaient jamais employés qu'à représenter les sujets de nos propositions.

MANZONI.

V. page 73. On peut vouloir dire plusieurs autres choses, mais en général, cet auteur prend la mesure du possible dans les faits spéciaux qu'il connait et qui sont les plus connus. *Ce seraient*, dit-il, les *seules causes possibles :* au contraire, tout ce que l'on dit d'un être quelconque, par le moyen d'un adjectif, pourrait être une cause de variation aussi motivée que l'est la différence du sexe.

DE TRACY.

Chap. IV, p. 172. — Il est même absolument nécessaire qu'au moins quelques uns d'eux (adjectifs) marquent les nombres, si les substantifs ne les indiquent pas; sans quoi, dans beaucoup d'occasions, rien ne les ferait connaître.

MANZONI.

Mais ce seraient les adjectifs déterminatifs, comme les appelle l'auteur, ou les articles comme les appelle Beauzée, qui les feraient connaitre; et pour cela ils n'ont pas besoin d'être déclinés.

DE TRACY.

Chap. IV, p. 173-174. — On appelle ordinairement conjugaisons les déclinaisons des verbes. C'est, dit-on, parce que plusieurs d'entre eux se conjuguent les uns comme les autres, sont rangés sous le même joug. Mais cette raison conviendrait tout aussi bien ou tout aussi mal aux déclinaisons des substantifs et des adjectifs; et elle ne me paraît pas suffisante pour donner des noms différens à des choses aussi analogues. J'appellerai donc aussi déclinaisons les variations des verbes, et je comprendrai sous ce nom générique tous les changement qu'éprouve leur forme primitive, soit par des syllabes ajoutées à la fin ou au commencement, soit par des lettres intercallées dans le corps du mot, comme cela est usité dans certaines langues.

MANZONI.

C'est, au reste, ce qu'ont fait aussi Varron: *Legi declinatum est a lego.* L. 7 — et Quintilien: *mutata declinationibus iteratione verborum*, ut apud P. . . . . : *Scire tuum nihil est, nisi te* scire *hoc* sciat *alter?* Inst. IX. 3. 42., et tous les anciens grammatitiens latins ou au moins la plus part.

DE TRACY.

Chap. IV, p. 177-178. — Ainsi, dans l'état de nom, le verbe est susceptible d'être d'un genre, et de marquer les nombres et les cas, non pas pour s'accorder avec les autres élémens du discours, mais pour, ainsi que les autres noms, exprimer ses propres modifications, et quand cela est nécessaire, un rapport de dépendance. Cependant, *dans aucune langue*, je crois, les infinitifs n'éprouvent ces sortes de variations. (Il corsivo è sottolineato dal Manzoni).

MANZONI.

I parlari, gli abbracciari, etc., et en français: les pensers, les diners, les rires.

DE TRACY.

Chap. IV, p. 179. — Enfin, quand le verbe est attribut, il faut qu'il exprime le rapport de concordance avec son sujet. Pour cet effet, il *doit* marquer les nombres : aussi les marque-t-il toujours dans les langues un peu perfectionnées. (Il corsivo è sottolineato dal Manzoni).

MANZONI.

aussi ne le *doit* — il pas, puisque ce n'est que dans *quelques* langues qu'il le fait. On ne serait dire combien de fois cet auteur établit des régles générales sur des cas spéciaux. (Il corsivo è sottolineato dal Manzoni).

DE TRACY.

Id. Ib. En revanche, il (le verbe) doit marquer les personnes ; et c'est une fonction qui lui est exclusivement réservée. Aussi la remplit-il dans *toutes* les langues.

MANZONI.

P. e. dans la langue chinoise.

Idem. — IIIe partie. — *Logique.* — Seconde édition, 1818, pag. 583.

DE TRACY.

Pag. 2, Discours préliminaire. p. 2. — Quand cette science (la logique) sera faite et bien faite, et quelle possédera des vérités incontestables, alors on pourra, avec assurance, en déduire les principes de l'art de raisonner.

MANZONI.

Si la science de la logique n'est pas faite, votre ouvrage, justement parce qu'il veut la faire, est sans logique : c'est une pétition de principe continuelle. Si les principes de l'art de raisonner ne sont pas déduits, quels principes suivez vous en raisonnant sur la logique ? Si elle ne possède pas de vérités incontestables, d'où partez vous ?

DE TRACY.

Pag. 2 id. — ... toutes les régles que l'on pourra prescrire au raisonnement seront, suivant moi, temeraires et hasardées. Ce seront de véritables recettes empiriques qui, n'étant fondées sur aucune théorie certaine et complète, n'auront tout au plus, pour appui, que quelques observations plus ou moins imparfaites et sans liaison suffisante entre elles.

MANZONI.

Empiriques ! quel mot dans un tel ouvrage. Car si l'on demandait à l'auteur et à ceux qui sont de la même école, sur quoi sont fondées ces théories certaines, sur lesquelles il faut selon lui que les régles soient fondées, ils devraient répondre, que ces théories, ou cette théorie est fondée sur l'observation des faits. Ainsi ce sont pour eux, les faits qui donnent la théorie; or ce qui n'est fondé sur aucune théorie étant ce que l'auteur appelle improbativement empirique: et l'observation des faits, qui doit donner la théorie, étant nécessairement empirique, il résulte que cette théorie, sans laquelle il n'y a qu'un mauvais empirisme, est elle-même fondée sur l'empirisme.

DE TRACY.

Pag. 3 id. — C'est là (distinguer la partie scientifique et la partie technique de la logique) le seul moyen de savoir

si les régles que l'on prescrit à nos raisonnemens depuis tant d'années sont fondées sur des faits bien observés, et de reconnaître pourquoi elles ont été si peu utiles.

MANZONI.

Le voici justement. *Les régles que l'on prescrit à nos raisonnements* doivent être fondées sur des *faits bien observés.* Mais est-ce simplement par hasard qu'il arrive de *bien* observer des faits, ou peut-on suivre quelque régle pour y parvenir? Si c'est par hasard, et s'il ne peut y avoir aucune régle pour cela, comment découvre-t-on qu'il y ait des faits bien observés? S'il peut y avoir des régles, voilà des régles qui précédent l'observation des faits, sur laquelle on dit ici que les régles doivent être fondées. Toujours et partout, chez les philosophes de cette école, le même paralogisme sous différentes formes.

DE TRACY.

Nota, pag. 96. — 1.° Ne recevoir jamais aucune chose pour vraie, que je ne la connaisse évidemment être telle.

MANZONI.

Il y a ici le vice ordinaire de tout le systeme de Descartes et de tous ceux qui en viennent plus ou moins: et qui consiste à supposer qu'on puisse commencer pour reconnaitre pour vraie une chose spéciale quelconque, avant d'avoir *admis* la vérité.

DE TRACY.

Pag. 97. — *Je pense*, donc *je suis*, est le mot le plus profond qui ait jamais été dit, et le seul vrai début de toute saine philosophie.

MANZONI.

C'est toujours cela: ils croient que *je*, que le mode indicatif présent à la première personne du verbe *penser,* que *donc* puissent être ou former un début!

DE TRACY.

Pag. 119. Id. — Il (Condillac) aurait trouvé dans sa *Grammaire* (du père Buffier) que le *nom*, ou ce qui en tient lieu, est toujours le *sujet* de la proposition, ecc.

MANZONI.

avec cela le P. Buffier " n'a pas imaginé, que les préceptes du langage fissent partie d'un traité de la pensée „ pag. 116.

DE TRACY.

Chap. III, pag. 172. — Il est bien constant que nous ne connaissons jamais que nos perceptions et que nous ne voyons jamais rien dans ce monde que nos propres idées; ainsi toutes ces perceptions ou idées sont très-réelles pour nous; et de plus, nous en sommes complètement sûrs quand nous les sentons, et par cela seul que nous les sentons. C'est là la base de toute certitude: et il semble d'abord qu'elle est telle, que nous devrions être inaccessibles à toute erreur: cependant, très peu de ces perceptions ou idées sont des impressions simples et directes: presque toutes sont composées les unes des autres: or l'ont voit au premier coup-d'oeil que leur formation et leur génération successive est très-susceptible d'être imparfaite: et comme toutes nos connaissances ne consistent que dans les combinaisons que nous faisons de nos premières perceptions, et dans les rapports que nous découvrons entre elles, il est facile de s'apercevoir qu'il n'en faut pas davantage pour que la vérité nous échappe tres-souvent.

MANZONI

Il y a ici, ou, pour mieux dire, il parait ici d'une manière plus visible (car il est partout dans ce système, et dans les autres semblables) un abus de

mots qu'on n'a qu'à remarquer pour voir tout s'écrouler. *Il n'en faut pas davantage pour que la vérité nous échappe très souvent.* Quelle vérité, s'il vous plait? *Les combinaisons que nous faisons de nos premières perceptions, et les rapports que nous découvrons entre elles* sont aussi réels POUR NOUS que ces mêmes perceptions peuvent l'être: *nous en sommes complètement sûrs quand nous les sentons par cela seul que nous les sentons*, tout autant que des perceptions: d'autant plus que ces combinaisons, et ces rapports nous ne faisons que les sentir, selon l'auteur, car nous ne faisons autre chose. Il n'y a, dis-je, qu'à remarquer les deux significations différentes dans lesquelles est employé ici le mot vérité, pour voir la vérité (j'entends-celle ci), la certitude, et le doute, s'en aller tous ensemble à vau-l'eau. V. pourtant pag. 180.

DE TRACY.

Chap. III, pag. 179. — Ensuite nous généralisons ces idées des êtres, de leurs qualités, et de leurs modes, etc.

MANZONI.

Si, comme ils vous disent tous, c'est avec des mots qu'on généralise, *nous généralisons* signifie exactement: nous créons des mots: ce qui serait du dernier absurde; ou si nous ne créons pas des mots, si nous nommons, avec des mots faits, avec des mots que nous apprenons, comme c'est la vérité; alors il est absurde de dire: *ensuite nous généralisons:* il faut dire: nous concevons des généralités, à l'aide des mots qu'on nous donne. Toute la question est là: et c'est sur l'oubli de la question que toute cette philosophie est fondée.

DE TRACY.

Chap. III, pag. 180. — La seule chose qui soit incertaine, est de savoir si ces idées (les idées des êtres, de leurs qualités et de leurs modes) sont bien conformes aux êtres dont nous les croyons les images; si les élémens dont nous les avons composées appartiennent réellement à ces êtres, comme nous le pensons; si dans les différentes combinaisons que nous avons faites de ces idées pour en former de nouvelles, nous n'y avons réellement fait que les additions ou soustractions que nous croyons; et si nous n'y avons pas mis ou n'en avons pas ôté quelques éléments sans nous en apercevoir, en sorte qu'elles n'aient pas avec les idées dont elles dérivent et avec celles qui en dérivent, ni ces idées avec elles, les rapports réciproques que nous leur supposons.

MANZONI.

Ceci me fait voir que je me suis ridiculement hâté de prendre la plume à la pag. 172: mais c'est que je ne croyais pas qu'on pût persister dans cet abus de mots après l'avoir remarqué. Or c'est y persister que de s'exprimer comme l'auteur le fait ici. Car la certitude, la bonne certitude dont parle l'auteur à la page 172, consiste-t-elle dans la réalité de nos perceptions? Alors cette vérité est commune, comme il le dit lui-même, aux simples et aux composées. Ou cette vérité consisterait-elle, comme il le dit ici, dans la conformité de nos idées aux êtres dont nous les croyons les images? Alors comment cette source d'erreurs ne commencerait elle à naitre que dans les perceptions composées, qui ne sont (page 179) que la réunion successive de sensations simples? Mais c'est qu'alors nous jugeons: et bien que faisons nous encore? Nous sentons, et que ce jugement soit une sensation simple, ou une réunion de sensations simples, il sera toujours infallible au même titre. Mais le jugement — quoi? est autre chose qu'une

sensation. Qui dit cela? ce n'est pas lui: ou plutôt il le nie et il le dit: il le nie parce qu'il faut le nier, même pour raisonner dans son système: il le dit parce que c'est tout son système.

DE TRACY.

Chap. IV, pag. 194. — . . . nous avons dit aussi, que *juger* c'est encore *sentir*.

MANZONI.

Il ont partagé l'intelligence comme il leur a plu, et les voilà forcés de la replacer toute entière dans ce dont ils en on fait la première partie: *juger c'est encore sentir*. On pourrait dire de même: sentir c'est juger: c'est affirmer l'existence de la sensation dans soi, être sentant.

DE TRACY.

Chap. IV, pag. 205. — Premièrement nous n'avons point *d'idées de substances*. Nous avons des idées d'êtres qui agissent sur notre vertu sentante: mais nous ne connaissons ces êtres que par les impressions qu'ils nous font; ils ne consistent pour nous que dans ces impressions. Nous ne leur connaissons point de substance, et nous ne sommes point en droit de leur en supposer une, quelque sens que l'on veuille donner à ce mot, auquel on n'en a jamais assigné un bien net.

MANZONI.

aussi net que celui qu'il vous plaira d'assigner au mot *êtres* que vous employez ici. Ces êtres, dites vous, ne consistent *pour nous que dans ces impressions*. Pourquoi donc les appellez - vous des êtres, et non des impressions? Parce que vous croyez réellement connaitre leur existence par les impressions

qu'ils vous font; parce que pour en faire il faut être: de même que les autres croient que pour avoir des qualités, il faut être: l'idée de substance n'est que cela.

DE TRACY.

Chap. IV, pag. 205, 206. — Nous avons des idèes d'êtres qui agissent sur notre vertu sentante; mais nous ne connaissons ces êtres que par les impressions qu'ils nous font. Seulement nous savons que ces êtres sont autre chose que notre vertu sentante, puisqu'ils résistent à sa volonté; et qu'ils en sont indépendans, puisque dans les temps mêmes où ils ne peuvent agir sur nous, ils peuvent produire et produisent en effet sur nos semblables des impressions pareilles à celles qu'ils nous ont faites.

MANZONI.

Nos semblables! comment sommes-nous sûrs qu'il y ait de nos semblables? Est-ce peut-être parce qu'ils résistent à nos volontés? Cela devrait être ainsi, puisque c'est le seul moyen que nous ayons de nous assurer de l'existence de quelque chose hors de nous, ou de notre vertu sentante. Mais ce qui est encore plus singulier, ou qui revient au même, *nous savons que ces êtres sont, puisque..... ils produisent des impressions..... sur nos semblables.* C'est donc aussi par ce qui arrive à nos semblables que nous nous assurons de l'existence de ces êtres. Nous savons donc que nos semblables existent, avant de savoir s'il existe des êtres, hors de notre vertu sentante. Or, ces semblables font partie de ces êtres: donc ceci est ce que l'on appelle cercle vicieux.

DE TRACY.

Chap. V, pag. 244, 245 note. — C'est là l'avantage de la manière de philosopher reconnue bonne actuellement en France,

avantage que n'ont point ceux qui partent de principes *à priori*. Car si leur principe est jugé faux, tout le reste est évidemment mauvais; et ce principe, ce n'est encore que l'observation de nos facultés et de leur action, qui peut le justifier ou l'infirmer.

MANZONI.

Mais s'il est faux, si l'on juge faux que *penser soit toujours sentir*, tout le reste serait évidemment mauvais? Point de tout: cette loi serait aussi injuste pour lui qu'elle l'est pour ceux qu'il a cru en frapper: on dit de fort bonnes choses quelquefois contre ses principes: car tout le monde part de quelque principe: lui comme les autres.

DE TRACY.

Chap. VIII, pag. 308. — Tout ce qui est, est nécessairement en vertu d'une cause quelconque qui le produit. Cette cause dépend nécessairement d'une autre, celle-là d'une cause antérieure, et ainsi de suite, toujours en remontant jusqu'à la cause la plus générale, jusqu'à la *cause première* de tout. (Il corsivo è sottolineato dal Manzoni.

MANZONI.

Quelle est-elle?

DE TRACY.

Chap. IX, pag. 345. — Il me suffira d'observer que tous ont voulu qu'elle (la philosophie première) consistât dans un certain nombre de principes fondamentaux, dont la certitude ne fût contestée par personne, et qui fussent universellement reconnus pour vrais par tous les hommes. *Mais, là existe toujours cette éternelle défectuosité qui mérite éminemment le nom de* PETITION DE PRINCIPES.

MANZONI.

Par exemple: Tout ce qui *est, est* nécessairement en vertu d'une cause quelconque qui le produit. pag. 308.

D'où M.r de Tracy a-t'-il tiré la certitude de ce principe? Belle demande; de ses moyens de connaître? Et quels sont ses moyens de connaître? Belle demande encore; ses sensations. Il suit de là que M.r de Tracy a senti tout ce qui est, autrement il serait tombé dans cette éternelle pétition de principes. Incroyable!

Idem. — IVe et Ve parties. — *Traité de la volonté et de ses effets.* — Seconde édition, 1818.

DE TRACY.

Chap. II, pag. 153. — ... l'industrie agricole est une branche de l'industrie manifacturière.

MANZONI.

La véritable différence entre l'industrie agricole et l'industrie manifacturière consiste en ce que la première a pour but d'obtenir des *produits vivans*, et fournir d'organes naturels, et la seconde, des produits sans vie et sans organes, ou n'ayant que des organes mécaniques.

DE TRACY.

Chap. IV, pag. 165, 166. —... nous comprenons dans celle-là (*l'industrie manifacturière ou fabricante*) celle qui consiste à extraire les matières premières des éléments qui les recélent, c'est-à-dire celle que l'on appelle l'*industrie agricole.*

MANZONI.

Ce n'est pas-là, encore une fois, le caractere spécifique de l'industrie agricole. Une poire est un produit achevé et non de la matière première.

GIUSEPPE MARIA DEGERANDO

[1772-1842.]

Degerando. Des signes et de l'art de penser considérés dans leurs rapports mutuels. Paris, an. VIII in-8.

DEGERANDO.

Tome 1, p. 3. — D'abord je devois réfuter l'opinion de ceux qui prétendent que les signes sont nécessaires aux premières et plus simples opérations de l'esprit, et qui ne voyent pas que *pour se faire* un instrument, il faut dejà un commencement d'industrie. *(Il corsivo è del Manzoni).*

MANZONI.

Mais ces gens-là nient justement que l'on se soit fait l'instrument.

DEGERANDO.

Ib., p. 15. — Sans lui (le verbe être) nous n'aurions que des *noms;* avec lui nous formons des *propositions*, et nous devenons capables d'affirmer.

MANZONI.

Comment aurions nous des noms, puisque nommer est proférer un jugement?

DEGERANDO.

Ib., p. 20. — Il y a, et il doit y avoir, dans l'histoire de l'homme, des phénomènes primitifs qui ne supportent aucune analyse, et qui sont des points de départ pour le philosophe; autrement on remonteroit à l'infini, d'explications en explications.

MANZONI.

Cette observation est parfaitement juste, mais j'ose croire que l'auteur l'a perdue de vue pag. 6, là où il commence l'analyse de la sensation; un objet extérieur, dit-il, vient frapper l'extrémité de son organe.... Il a voulu expliquer le principe de la sensation par un fait, pour ainsi dire, matériel. Cette explication peut d'abord avoir l'inconvénient de ne partir que d'un fait occasional pour expliquer une suite compliquée d'opérations compliquées et qui sont une condition nécéssaire de l'intelligence. Et en outre elle n'est pas du tout claire, et il aurait mieux valu considérer la sensation comme un de ces faits primitifs dont on parle ici; certes celui là est aussi primitif que tel autre que ce soit. En voulant l'analyser il a dû recourir au langage figuré, ce qui ne peut que porter de la confusion dans une telle matière. J'appelle figurée l'expression *frapper* l'extremité de son organe, parce que au moins pour le sens de la vue ce mot là ne peut se prendre dans son sens naturel. Alors c'est bien difficile de dire ce qu'on entend par *frapper*.

DEGERANDO.

In un'altra copia legata, oltre molti segni, v'ha questa nota marginale:

P. 63. — Ainsi, je dirai que l'odeur *d'une* rose, par exemple, est le *signe* des idées de couleur et de forme *qu'elle* excite. *(Il corsivo è del Manzoni).*

MANZONI.

En voyant une rose, nous avons eu la perception ou l'idée, comme on voudra, de la couleur et de la forme de *cette rose*. Or, si les sensations seules ouvrent la porte aux idées, l'odeur de la rose sera le signe des idées *de la couleur et de la forme* de cette même rose, et non le *signe des idées de couleur et de forme que* la rose en général *excite;* car c'est ce que l'auteur entend ici par *elle*.

PASQUALE GALLUPPI

[1776-1846.]

Lettere filosofiche su le vicende della filosofia, relativamente a' principj delle conoscenze umane da Cartesio sino a Kant inclusivamente, del Barone Pasquale Galluppi da Tropea. — Messina, Giuseppe Pappalardo, 1827, in-8.

Galluppi.

P. 3. Lett. I. — La filosofia come scienza soggettiva dee risolvere il seguente problema: *posso io sapere qualche cosa; che cosa posso io sapere?* Ascoltiamo Cartesio che si occupa della soluzione dell' importante problema. *I sensi m' ingannano.*

Manzoni.

Qui mi pare che dia subito in fuori il vizio comune a tutte le filosofie che pretendono cominciare dal dubbio; vizio che consiste nel credersi dubitante, quando si ha affermato. Quando voi dite che i sensi v'ingannano, è egli perchè abbiate una ragione di crederlo, o no? Se no... ma non serve

discuter questa tesi, poichè Cartesio afferma di aver una ragione, e la dice. Ma se ha questa ragione, che va egli cercando tuttavia? Se sa che i sensi l'ingannano, cioè gli fanno parer vero il falso, sa adunque che sia il vero, poichè nega che si trovi in ciò che appare ai sensi. Non si può dubitare senza ragione; e la ragione del dubitare è CREDUTA.

GALLUPPI.

P. 85. Lett. IV. — La rappresentazione dello spazio.... è un elemento soggettivo. Inoltre non può dirsi che lo spazio sia una nozione astratta. Le nozioni astratte rappresentano ciò che vi ha di comune nelle nostre rappresentazioni particolari. Ma lo spazio non è che uno ed indivisibile. Gli spazii particolari non sono che limitazioni di questo spazio unico ed indivisibile: noi non possiamo concepire gli spazii particolari se non che limitando lo spazio unico ed indivisibile. La rappresentazione di questo dee dunque precedere le rappresentazioni delle diverse figure che concepiamo nello spazio. La rappresentazione dunque dello spazio unico ed indivisibile non può derivare dalle rappresentazioni delle diverse figure che nello spazio concepiamo... Essa non viene dunque nello spirito per astrazione.

MANZONI.

Noi non conosciamo lo spazio che subiettivamente. Sia, per un momento; ma quale lo conosciamo? Uno ed invisibile? Dico di no; perchè a rappresentarcelo uno, bisognerebbe che ce lo rappresentassimo compiuto; il che non è. E che vuol dire unità non perfetta? Niente. Gli spazi particolari non sono che limitazioni di questo spazio? O questo spazio non è che una aggregazione degli spazi particolari? Questo mi par che sia ancora problema. Nel secondo caso, sarebbe una nozione astratta: dal che non consegue che debba venire per la sola astrazione; ma da questa e dallo stromento con cui si astrae.

GALLUPPI.

P. 137. Lett. VII. — " La più grande distinzione di ciò che accade nel nostro spirito è di dire che vi si può considerare l'oggetto del nostro pensiero e la forma o la maniera del nostro pensiero, di cui la principale è il giudizio: ma vi si debbono ancora rapportare le congiunzioni, le disgiunzioni, ed altre simili operazioni del nostro spirito, e tutti gli altri movimenti dell'anima nostra, come i desiderii, il comando, l'interrogazione, ecc. Da ciò segue, che gli uomini avendo avuto bisogno di segni per denotare tutto ciò che accade nel loro spirito: fa d'uopo ancora che la più generale distinzione de' vocaboli sia, che gli uni significhino gli *oggetti* de' pensieri e gli altri la *forma* e la *maniera* de' nostri pensieri. " — *Dalla Grammatica di Arnauld.*

MANZONI.

La *forma* del pensiero non è *significata,* espressa nel vocabolo, se non in quanto è anch'essa *oggetto* del pensiero.

Idem. — **Saggio filosofico sulla critica della conoscenza, ossia analisi distinta del pensiero umano con un esame delle più importanti questioni dell'ideologia, del kantismo e della filosofia trascendentale.** — Napoli. Domenico Sangiacomo. 1819. T. I pag. 407. T. III pag. 530.

VOL. I.

GALLUPPI.

Pag. 4. — Che *posso io sapere?* ecco la prima domanda che il filosofo, rientrando nella solitudine del suo intendimento, è costretto di fare a sè stesso.

MANZONI.

Ma il filosofo che fa a sè stesso questa *prima domanda*, crede già di sapere che c'è un sapere, e s'interroga soltanto sulla sua capacità di sapere, di aver cognizioni reali. Ora, non lo afferma egli nel medesimo tempo che ne domanda? Questo mi pare il circolo, in cui si pongono inevitabilmente, non esclusi i più profondi e candidi pensatori, come è questo, tutti quelli che cominciano colla interrogazione a sè medesimo, cioè col dubbio. Il dubbio universale non può esprimersi senza contraddirsi, perchè non può esprimersi che con parole, e la parola afferma.

GALLUPPI.

Pag. 7. — .... i principj universali di tutte le scienze non possono risedere, che nella natura stessa della scienza, giacchè avanti di decidere su di Dio, su l'universo, su l'uomo, che sono i tre grandi oggetti di ogni dottrina filosofica, bisogna esaminare, pria di tutto, in virtù di qual titolo l'uomo decide su qualche cosa. *(Citazione di Degerando).*

MANZONI.

A camminar con questo metodo, bisognerebbe prima esaminare in virtù di qual titolo ci voglia un titolo per decider su qualche cosa. Questo accade a chiunque voglia cominciar dall' esame, perchè non si può esaminare una cosa se non si crede prima a qualche altra. Così prima di proporre come si abbia a decidere, su Dio, su l'uomo, etc., bisogna cercare perchè, come queste cose si nominino. E chi si fa ad esaminare delle cose, e le nomina appunto per sottoporle all'esame, gli par egli, gli può parere di cominciare, quando ha già nominato? E questo pur dee accadere a chi voglia ragionare del ragionamento.

GALLUPPI.

Pag. 64. — Locke non confonde l'idea generale col termine generale come fanno gli empiristi.

MANZONI.

Nè anche il Condillac non la confuse *sempre.* Ecco le sue parole, dell'Essai sur les connaissances, etc. P. II. Sect. I. C. XI. § 116. — *Il ne faut se servir des signes que pour exprimer les idées qu'on a soi-même dans l'esprit.* E poco dopo parlando espressamente dei *nomi generali,* li chiama *segni di nozioni complesse.*

GALLUPPI.

Pag. 70. — Il mio pensiero non mi offre questo numero infinito di circoli ed egli dovrebbe rappresentarmelo, affinchè avessi dritto di dirla universale (l'essenza del circolo). (Robinet. *De la nature.* 6 p. c. 15.)

MANZONI.

Se il tuo pensiero non te l'offre, come puoi parlarne? Del resto, il pensiero contempla un numero indefinito di circoli, non un numero infinito, che è una contradizione, e quindi uno sproposito il dirlo possibile.

GALLUPPI.

Id. — Quest' argomento di Robinet lavora in equivoco, e nulla conclude contro l' esistenza delle idee universali nello spirito umano.

MANZONI.

nulla contro l'esistenza delle idee universali nello spirito umano; tutto, mi pare, contro il modo trovato dal Locke di farvele essere.

GALLUPPI.

Pag. 71. — L'idea universale non è il numero di tutte le idee individuali, che vi si possono rapportare.

MANZONI.

Non è il numero di tutte, etc., ma comprende, almeno come possibili, cose individuali non conosciute. Lo spirito del Locke, cioè, nelle condizioni immaginate dal Locke, non ha ragione di supporre nemmeno che ci possono essere individui in cui quella idea sia applicata, oltre quelli di cui ha cognizione positiva, ricevuta per mezzo de' sensi.

GALLUPPI.

Pag. 72. — Domandate al geometra di quanti cerchi è egli vero che il diametro è la massima di tutte le corde? Egli riderà alla vostra domanda, e vi dirà ch' è vero di tutt' i cerchi.

MANZONI.

Riderà sicuro, perchè ragiona secondo i fatti reali della mente, non secondo i fatti inventati dal Locke.

GALLUPPI.

Id. — Se voi gli domanderete quant'è il numero de' cerchi possibili, e se egli li conosce tutti, e gli ha tutti presenti per pronunciare universalmente su di essi, vi dirà che questa nuova dimanda non ha nulla che fare colla sua proposizione.

MANZONI.

Ha che far benissimo, se il geometra è Lockiano, e se vuol essere *coerente a sè stesso.* L'obiezione è

sofistica contro le idee universali è logica contro la teoria Lockiana.

GALLUPPI.

Pag. 89. — Un uomo in generale non può immaginarsi, perchè non può sentirsi; ma può intendersi, perchè lo spirito ha la facoltà di astrarre, distinta dalla facoltà di sentire. Domandare che sia dipinto, che s'immagini un uomo in generale, un albero in generale, è lo stesso che domandare, che un odore sia sentito per mezzo delle mani, un sapore per mezzo degli occhi.

MANZONI.

Infatti se non potesse *intendersi,* non si potrebbe nemmen domandare al pittore che lo dipinga, nè questi rispondere che l'impresa è impossibile.

GALLUPPI.

Pag. 94. — L'esperienza mi fa conoscere abbastanza, che tutte queste qualità (che attacchiamo al vocabolo *corpo*) coesistono *sempre* in natura colla gravità; ma io non vi veggo fra le prime e le seconde una connessione necessaria.

MANZONI.

L'esperienza mi fa conoscere che tutte queste qualità coesistono *sempre*...? L'esperienza mi conduce al sempre? L'esperienza, se non m'inganno, non entra qui che come testimonio che in nessun caso particolare s'è trovato il contrario. E anche questa esperienza nessun uomo può dire di possederla.

GALLUPPI.

Pag. 99 — " *Il tutto è più grande della sua parte,* significa: il mio corpo è più grande del mio braccio, il mio braccio è

più grande della mia mano, la mia mano è più grande del mio dito, ecc. In un vocabolo questo assioma non racchiude che delle proposizioni particolari di questa specie, e le verità alle quali s' immagina, ch' egli conduce, erano conosciute prima che lo fosse esso stesso. (Condillac. *Traité des sistèmes*, c. I.) „

Condillac confonde qui visibilmente le due specie di proposizioni universali, egli rigetta qualunque principio a priori, e cade nuovamente nell' empirismo.

MANZONI.

§ 31. Ma tanto nell' una che nell'altra specie, è assurdo il dire che le verità alle quali, ecc., erano conosciute prima. Chi dice *ogni corpo è grave* conosce forse tutti i corpi?

GALLUPPI.

Pag. 106. — È poi falso, che tutti i filosofi i quali pensano, tutte le nostre idee aver l'origine dall'esperienza, neghino la distinzione delle conoscenze a priori da quelle a posteriori.

MANZONI.

Ma è vero che si contraddicono.

GALLUPPI.

Id. — Basta per tutti il capo della scuola, intendo parlare di Locke, che avrebbe dovuto esser sufficiente per Condillac.

MANZONI.

Il Condillac volle essere, e fu infatti, più coerente al principio di Locke, che non lo fosse stato il Locke medesimo.

GALLUPPI.

Pag. 108. — Si son confuse due sorti di verità generali che noi distingueremo in seguito. Le une non sono che il

riassunto de'fatti particolari; essi associano un'idea ad un'altra idea, che non la racchiudeva punto. (Degerando. *Histoire comparée des systèmes de philosophie,* l. 2, c. 4.)

MANZONI.

Una verità generale che è il riassunto di fatti particolari, mi sembra una contraddizione nei termini. È l'errore di Condillac conservato per una specie di cose.

GALLUPPI.

Pag. 109. — Il signor Degerando, nel passo che ho rapportato, accusa il sig. Hume di non ammettere alcuna verità necessaria; ma quest'accusa è assolutamente ingiusta.

MANZONI.

Ma in una nota della Lez. o Saggio XII, dice che anche " le idee di quantità sulle quali ragionano le matematiche non sono che idee particolari fuggenti dai sensi e dalla immaginazione. „

GALLUPPI.

Pag. 241. — Tutta la differenza consiste in ciò, che la ripetizione frequente de' casi simili fa nascere l'abitudine di conoscere gli avvenimenti nel loro ordine abituale, e tosto che l'uno esiste, persuade che l'altro esisterà. *(Philosophie de* Kant *par* Villers. I, p. c. 9).

MANZONI.

Fa nascere l'abitudine vuol dire: è *causa* dell'abitudine. — Ma Hume non dice che la fa nascere *necessariamente.* — Non lo dice per mezzo di questo vocabolo, è vero; ma lo dice altrimenti? *Fa nascere,* significa: ha fatto, fa e farà sempre nascere, e affermare con certezza il passato, il presente ed il futuro d'un fatto è affermarne la necessità.

GALLUPPI.

Pag. 252. — Noi possiamo dunque paragonare la nozione di *effetto* colla nozione di *principio attivo* e scovrire un rapporto fra queste due nozioni, rapporto che designeremo col vocabolo di *dipendenza o di produzione....* Questa nozione è un prodotto dell'attività del nostro spirito, che lavora su i materiali somministratigli dall'esperienza.

MANZONI.

Ma quali sono questi materiali? « Le idee che lo spirito ha ricevute dai sensi. » Locke Lib. II. C. I. §. 4.

GALLUPPI.

Pag. 253. — Allorchè l'intendimento considera una cosa, egli non è limitato precisamente a quest'oggetto: egli può trasportare, per dir così, ciascuna idea fuor di sè stessa, o almeno riguardare al di là per vedere qual rapporto ella ha con qualche altra idea. (Locke, liv. II, c. n. 5. § 1.)

MANZONI.

Ma sempre così un'idea ricevuta per mezzo dei sensi.

GALLUPPI.

Pag. 254. — Qualunque cambiamento che si osserva, lo spirito *dee concludere* che v'ha *in qualche parte* una potenza capace di fare questo cambiamento, ugualmente che una disposizione nella cosa stessa a riceverlo. (Locke, liv. II, c. 21 § 4, e 5.)

MANZONI.

Lo spirito, secondo le premesse del Locke, non dee, nè può conchiudere che intorno a *quella parte* della quale ha esperienza per mezzo dei sensi; poichè le sue operazioni non si fanno che sulle idee ricevute per questo mezzo.

GALLUPPI.

Pag. 256. — Io dico che l' influenza *delle volizioni* sugli organi corporali è un fatto conosciuto per mezzo dell' esperienza, come sono tutte le operazioni della natura (Hume).

MANZONI.

L' esperienza fa conoscere ad ognuno l' influenza delle *sue volizioni passate,* non l' influenza *delle volizioni.* Ecco come l' Hume medesimo scappa qui a concedere all' esperienza più che non le possa mai competere.

GALLUPPI.

Pag. 260. — Egli (Hume) pretende che l' esperienza ci fa conoscere solamente che le nostre volizioni *son* seguite da certi moti nel nostro corpo, e da certe idee nel nostro spirito, e nulla dippiù.

MANZONI.

Anzi, che *sono state,* e nulla più; *sono* comprende anche il futuro, che non può certo essere stato mezzo dell'esperienza.

GALLUPPI.

Pag. 272-273. — Tutte le volte, che la reiterazione frequente di un atto particolare ha fatto nascere una disposizione a riprodurre lo stesso atto, senza che il raziocinio, nè alcuna operazione intellettuale se ne mescolino; noi diciamo che questa disposizione è l'*effetto* del costume. (Hume.)

MANZONI.

Come pure a quello della pagina in faccia: Se le nostre conclusioni sperimentali non sono fondate su degli argomenti in forma, bisogna ch' elle lo siano su qualche altro principio; vale a dire: Se il ragionamento non è la loro CAUSA, bisogna bene che ne abbiano un' altra.

GALLUPPI.

Pag. 284-285. — Kant distinse due specie di giudizi, altri analitici ed altri sintetici. " Noi giudichiamo di due maniere, dice un celebre suo seguace. — 1. Noi affermiamo d'una cosa ciò ch' è già racchiuso nella rappresentazione, che abbiamo di questa, come quando diciamo: Un corpo è esteso... 2. Per acquistare delle conoscenze nuove degli oggetti bisogna attribuir loro delle qualità, de' rapporti, che non si trovano ancora racchiusi nella rappresentazione, che abbiamo di essi, e che sieno intieramente presi al di fuori di questa rappresentazione. In questo caso i giudizj sono *sintetici*, cioè a dire *addizionali*.... vi sono dei giudizj sintetici, che sieguono l'esperienza; l' oro è duttile: il fuoco brucia.... vi sono ancora de' giudizj sintetici che precedono l' esperienza. „

MANZONI.

Questa distinzione è fondata su un errore manifesto. — L'esperienza non può insegnarmi nemmeno che l'oro è duttile, perchè io non ho mai (e quando

dico io, intendo tutti gli uomini) non ho mai sperimentato l'*oro;* ho, ovvero abbiamo sperimentato *dell'oro:* e l'esperienza, ripeto, non può insegnarmi che non vi sia dell' oro, il quale non sia duttile. Nell' uno e nell' altro caso il giudizio è universale, e questa universalità è nell' uno come nell' altro caso dedotta da altro che dall'esperienza, la quale non ha mai operato sull' universale.

VOL. II.

Galluppi.

Pag. 327. — In secondo luogo la universalità, che imprime a' suoi giudizj l' esperienza, non è mai assoluta e rigorosa, ma solo supposta e relativa (per via d' induzione); e propriamente indica od esprime: questa o quella regola, per quanto abbiamo appreso fino ad ora, si trova senza eccezione.

Manzoni.

L' errore fondamentale è qui nel supporre che l' esperienza somministri ai giudizi una *specie* di universalità. L' esperienza non dà universalità, poichè questa comprende il *futuro. L' universalità supposta* non è una specie d' universalità, è una supposizione d' universalità reale e assoluta. — Se l' universalità supposta indica soltanto o esprime: questa o quella, ecc., esprime tutt' altro da quello che si intende affermando chechesia come universale; poichè in fatto s' intende l' essere necessariamente così o assolutamente o data altra cosa.

VICTOR COUSIN

[1792-1867.]

MAINE DE BIRAN

[1776-1824.]

Leçons de Philosophie de M. Laromiguière, jugées par M. Victor Cousin et M. Maine de Biran. Paris, 1829, Rouen frères, in-8. — *A mon ami Al. Manzoni V. C.*

Cousin.

p. 39-40. — Je veux ou je ne veux pas, je donne mon attention ou je ne la donne pas; ici tout est en ma puissance, et rien n'arrive que ce qui me plaît : mais il n'en est pas ainsi du jugement. Sans doute je puis juger ou ne pas juger, en ce sens que je puis satisfaire ou ne pas satisfaire à la condition fondamentale de tout jugement, savoir, l'attention. Mais aussitôt que cette condition est accomplie, alors paraît un fait différent du premier, et dont les caractères sont tout-à-fait opposés : le premier est libre : *le second ne l'est pas.* Ce second fait, indécomposable et simple, est la perception de la vérité ; *perception irrésistible, à laquelle nul homme ne peut se soustraire, et dont la lumière le frappe et l'éclaire nécessairement, lorsque librement d'abord il s'est mis*

en état de l'apercevoir. Ainsi.... tout homme est libre d'étudier ou de ne pas étudier l'arithmétique, c'est-à-dire, de diriger ou de ne point diriger son attention sur cette matière:... mais aussitôt que l'on a dirigé son attention de ce côté, et qu'on a étudié suffisamment, alors il est certain que l'on aperçoit les divers rapports des nombres.... la volonté n'intervient pas dans leur perception. (*Il corsivo è del Manzoni*).

MANZONI.

Il s'ensuivrait de là, ou que l'intelligence percevrait toujours, et inévitablement, la vérité; ce qui n'est assurément pas; ou qu'il y aurait un faux objectif et résidant dans les choses: ce qui ne peut pas être. L'exemple de l'arithmétique est propre à faire illusion; parce que, en effet, *la volonté n'intervient pas dans la perception des rapports des nombres;* mais en est-il de même dans toute sorte de perception? Cousin le suppose, et conclut du particulier au général. Il y a pourtant dans l'arithmétique quelque chose d'évidemment particulier; c'est que l'on ne dispute pas sur les rapports des nombres, tandis qu'on dispute fort sur d'autres rapports. Voilà des perceptions différentes; il y a donc une cause de cette différence: où est-elle? Dans l'objet? Un objet est-il en deux ou plusieurs manières différentes opposées? La différence ne peut donc dériver que des sujets? Et d'où encore? De la différence qu'il y a entre l'activité et l'étendue des différens sujets? Quoi! le manque comparatif d'intelligence donnerait la faculté *active de percevoir* ce qui n'est pas? Non, et il faut que je corrige moi-même mon expression qui n'est pas exacte. Il n'y a pas de perceptions différentes d'un même objet; il y a perception d'un côté, et illusion de l'autre, produite par la volonté. Rosmini a éclairci admirablement cela.

COUSIN.

P. 40. — Qui donc les aperçoit (les rapports)? Ce n'est aucune des facultés de l'entendement de M. Laromiguière; ce n'est pas le raisonnement, puisque ce n'est pas la comparaison; ce n'est pas la comparaison, puisque ce n'est pas l'attention; ce n'est pas l'attention, puisque ce n'est pas la volonté; encore une fois, qu'est-ce donc?

MANZONI.

L'intelligence, comme vous dites fort bien; mais à condition que la volonté le permette ou ne puisse l'empêcher, comme il arrive dans quelques cas, mais seulement *dans quelques cas.*

MAINE DE BIRAN.

P. 89-90. — Le chef d'une école célèbre (Kant) a très bien signalé les abus qu'entraine l'extrême ambiguité du mot *abstrait,* dans les recherches psychologiques, etc.

MANZONI.

Je crois que l'ambiguité observée par Kant est récente, et que c'est la philosophie Lockienne qui la première a donné à *abstraire* le sens *d'extraire.* C'est même plus qu'une ambiguité; c'est un changement total de signification. On entendait par abstraire: envisager une qualité séparément de tout sujet auquel elle puisse appartenir; cette philosophie a voulu faire dire à ce mot, que c'est par cette séparation répétée que nous *formons* les idées générales. Elle y était presque parvenue; mais le sens ancien et étymologique se conservait dans la langue, concurrement avec le nouveau. *Faire abstraction* a toujours signifié *séparer* et non *tirer.*

MAINE DE BIRAN.

P. 119. — " En refusant de reconnaître la personnalité (ou le moi) dans un premier sentiment (dit l'auteur des Nouvelles Leçons de Philosophie) (1), Condillac la trouve dans un second ou dans un troisième, etc.; car en faisant passer successivement sa statue de l'odeur de rose à celle d'œillet, etc., elle doit nécessairement distinguer en elle-même quelque chose de *variable* et quelque chose de *constant;* or, du *variable*, elle fait ses modifications, et du constant elle fait *son moi.* "

Cela est fort bien dit, et mieux peut-être que Condillac n'a dit lui-même. Il s'agira maintenant de savoir comment la statue qui n'a en elle que du *variable,* pourra transformer ce variable en constant, ou se constituer *moi.*

MANZONI.

Ne s'agit-il pas avant tout de savoir comment l'esprit peut avoir toute idée de variable, et toute idée de constant?

MAINE DE BIRAN.

P. 143. — Le même acte réflexif par lequel le sujet se connaît et se *dit moi,* le manifeste à lui-même, comme force agissante.

MANZONI.

Le langage est donc inné; puisque le sujet commence par se dire *moi.* Vous riez? Essayez donc de vous dire *moi* sans un signe. Et dites comment l'acte réflexif manifeste le sujet à lui-même, comme *force,* comme *cause,* avant d'avoir aucune idée de *force,* ni de *cause.* Toujours les idées générales supposées pour les faire naître.

(1) Laromiguière.

VICTOR COUSIN

Cours de Philosophie par M. V. Cousin. — **Introduction à l'Histoire de la Philosophie.** — Paris, 1828, Pichon et Didier editeurs, in-8.

COUSIN.

3me Leçon. p. 9. — Le rapport de la cause à l'effet *y est* pourtant (dans le phénomène sensible), et le genre humain l'y met invinciblement.

MANZONI.

Y est n'est qu'une affirmation. *Le genre humain l'y met invinciblement;* ce fait est-il donné ici comme une preuve ? Sans doute ; car, autrement, pourquoi le citerait-on ? Or l'on suppose donc que la croyance invincible du genre humain est le criterium de la vérité.

COUSIN.

Id. p. 24. — " Le XVIe siècle.... s'est fait homme dans la personne de celui qui vint dire en 1637 : Il n'y a d'autre autorité que celle de la pensée individuelle... "

MANZONI.

Il n'y en a donc pas; puisque les pensées individuelles se contredisent quelquefois: ce n'est pas trop dire.

COUSIN.

Id. p. 26. — " Le succès du livre d'Helvétius n'est pas étonnant: c'est un homme qui a dit le secret de tout le monde. „ Non certes, ce n'est pas là le secret de tout le monde; ce n'est pas le secret de l'humanité et de toutes les époques de l'histoire: mais il est très-vrai que c'était le secret de celle-là et *de tout le monde à peu près* au XVIIe siècle. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Il s'en faut; c'était le secret d'un certain nombre d'écrivains et de lecteurs; et encore on aurait pu en trouver parmi eux pour qui c'était une doctrine et non un secret. C'est bien, non le secret, mais la doctrine de tout le monde en ce qui il y a de raisonnable: c'est-à-dire en ce qui dit que le motif déterminant de toutes actions volontaires est le désir de la félicité: ce qui est bien loin de l'égoïsme.

COUSIN.

5me Leçon. p. 38. — En même temps que la conscience saisit le moi comme fini dans son opposition au non moi fini lui-même, elle rapporte ce moi et ce non moi finis, bornés, relatifs, contingens, à une unité supérieure absolue et nécessaire qui les contient et qui les explique, et qui a tous les caractères opposés à ceux que le moi trouve en lui-même et dans le non moi qui lui est analogue. Cette unité est absolue, comme le moi et le non moi sont relatifs. Cette unité est une substance, comme le moi et le non moi, tout en étant substantiels par leur rapport à la substance, sont en eux-mêmes de simples phénomènes, modifiables comme des phénomènes, limités comme des phénomènes, s'évanouissant et reparaissant, comme des phénomènes.

MANZONI.

Panthéisme!

COUSIN.

6me Leçon. p. 6. — Le mouvement intérieur des forces du monde, dans son développement necessaire, produit de degré en degré, de règne en règne, cet être merveilleux dont l'attribut fondamental est la conscience; et dans cette conscience nous avons rencontré précisément les mêmes éléments que sous des conditions différentes nous avions reconnus dans Dieu lui même.

MANZONI.

Panthéisme!

COUSIN.

6me Leçon. p. 6. — Aujourd'hui, dans l'intelligence développée, dans les langues, *qui sont ce que les a faites l'intelligence,* le fini suppose l'infini, comme l'infini le fini. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Aujourd'hui! Vous savez donc qu'il y a eu un temps où l'humanité n'avait pas le langage.

COUSIN.

p. 26. — La réflexion dans ses aberrations les plus bizarres est toujours ramenable, parce que ses aberrations ne sont jamais que partielles; il y a toujours de la ressource là où il y a encore quelque élément de vérité.

MANZONI.

segna d'un tratto questo periodo e annota: ramenable à quoi? à l'intuition de qui elle est indépendante. — *Più in là segna le parole:* sous la réflexion est encore la spontanéité.

Cours de l'Histoire de la Philosophie par M. V. Cousin. — Histoire de la Philosophie du XVIII siècle. — Paris 1829, Pichon et Didier editeurs. T. 2. — Esemplare mandato in dono dall'autore: *À Manzoni l'auteur.*

Cousin.

I. p. 145. — C'est la raison, faculté *primordiale,* qui entre *d'abord* en exercice et se développe immédiatement et spontanément. (Il corsivo è del Manzoni).

Manzoni.

V. Ventura, *de meth. philos.* Diss. præl. LXXVII. Intellectus a veritate actum suum obtinet, seu agendi principium, quo deinde Ratio nuncupatur.

Cousin.

p. 86. — Toutes nos facultés entrent d'abord en action spontanément, par la vertu qui est en elles, et non par notre volonté propre.

Manzoni.

C'est ce *d'abord* qui demanderait à être expliqué.

Cousin.

p. 120. — L'adoption de l'analyse, comme méthode unique, a eu pour résultat la victoire définitive de l'analyse, la destruction radicale de l'esprit d'hypothèse.

MANZONI.

L'adoption de l'analyse, comme méthode unique, n'est-ce pas nécessairement le résultat d'une synthèse? N'est-ce pas une synthèse que: L'analyse est la seule bonne méthode?

COUSIN.

P. 142-143. — N'y a-t-il pas dans la conscience des déterminations libres? N'est-il pas certain que souvent nous résistons à la passion et au désir? Or, ce qui combat la passion et le désir est-ce le désir et la passion? Est-ce la sensation?

MANZONI.

Je ne vois pas que le *désir* même, la passion, soit explicable par la sensation. Elle en est l'occasion; mais comment en serait-elle le principe? Pas plus que des déterminations libres.

COUSIN.

P. 379. — Ses deux grands ouvrages (de S. Bonaventure) s'appellent: l'un, Toutes les sciences ramenées à la théologie, *Reductio artium ad theologiam*; l'autre, *Itinerarium mentis ad Deum*, Itinéraire de l'âme vers Dieu.

MANZONI.

Le premier est un opuscule de 4 pages in f.º Le second en a à peu près dix. L'*Expositiones in libros sententiarum* est un ouvrage de deux forts vol. in f.º

COUSIN.

P. 382. — L'ouvrage de Gerson est des plus curieux sous ce rapport; il a cela d'original, que c'est peut-être dans le monde le premier écrit mystique qui ait consenti à s'appeler mystique.

MANZONI.

Excepté l'ouvrage de S. Bonaventure, ayant pour titre: *Mystica theologia* (qui est le double, en longueur, des deux autres cités p. 379), et *peut-être* quelqu'autre de quelqu'un autre.

COUSIN.

P. 460. — Ainsi, je pense, donc je suis, et l'existence m'est donnée dans la pensée. Première conséquence; voici la seconde: Quel est le caractère de la pensée? c'est d'être invisible, intangible, impondérable, inétendue, simple. *Or si de l'attribut au sujet la conclusion est bonne*, ecc. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Quoi? il y a donc de bonnes et de mauvaises conclusions? Comment cela? Ce n'est rien moins qu'une logique toute entière que l'on suppose, au commencement de l'exposition d'une doctrine dans laquelle on prétend ne rien supposer et tout tirer d'un premier principe. Et voici qu'on en tire une conséquence, deux, sans songer que l'on tire d'ailleurs la raison des conséquences. C'est vraiment pitié de voir que Descartes ait pu prendre pour point de départ fixe et certain ce qui n'est qu'un point de la route.

COUSIN.

II. (1) *P. 19-20.* — Cet ordre constant (l'ordre constant du développement des systèmes dans l'histoire entière de la philosophie) nous pouvons l'ériger en loi, au même titre que la division des systèmes en quatre classes; et par conséquent au même titre encore nous pouvons prédire qu'au dix huitième siècle les mêmes phénomènes se reproduiront non seulement avec les mêmes caractères, mais dans *le même ordre.* (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Mais dans cet *ordre* il y a un commencement: où trouver le commencement d'un siècle? L'auteur a dit (pag. 18): " L'esprit humain ne débute pas par la négation.... le premier système est le dogmatisme. „ Voilà son *ordre* général; mais comment peut il se réproduire à chaque siècle? Y a-t-il, à chaque siècle, début de l'esprit humain? Y a-t-il un *premier* système?

COUSIN.

P. 89-90. — L'auteur cherche-t-il la vérité à ses risques et périls par les seules forces de la raison, telle qu'elle a été donnée à l'homme, ou reconnait-il une autorité étrangère et supérieure à laquelle il se soumette et emprunte les motifs de ses jugemens? *En effet, c'est là, vous le savez, la question*, sur laquelle il faut interroger d'abord tout ouvrage philosophique, afin de déterminer son caractère général et sa place dans l'histoire de la philosophie, et même dans celle de la civilisation. Or le premier coup d'oeil jeté sur l'Essai sur l'entendement humain suffit pour montrer que Locke est un libre chercheur de la vérité. Partout il *s'adresse à la raison;* il part de cette autorité et de celle-là seule; et si plus tard il en admet une autre encore, c'est qu'il y arrive par la raison: de telle sorte que c'est toujours la raison qui le gouverne et qui tient en quelque sorte les rênes de sa pensée. (Il corsivo è del Manzoni).

(1) Il Tomo II è mandato anche in dono dall'autore, colla dedica in italiano: Al Signor Al. Manzoni V. C.

MANZONI.

Il y a en a une autre derrière celle-là; et c'est même la seule qui soit une véritable question sur ce sujet. Où est la raison à laquelle on s'adresse? C'est la raison qui dispute, et certes les raisons mêmes qui disputent, ne peuvent être la raison qui décide.

COUSIN.

P. 92. — Préface de Locke : " Après nous être fatigués quelque temps sans nous trouver plus en état de résoudre les doutes qui nous embarrassaient, il me vint dans l'esprit que nous prenions un mauvais chemin, et qu'avant de nous engager dans ces sortes de recherches il *était nécessaire d'examiner notre propre capacité* et de voir quels objets sont à *notre* portée ou au dessus de *notre* compréhension. „ (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Avec quoi, examiner votre capacité? ne serait-ce pas par hasard avec votre capacité même? Ou avec quelle autre chose? Y aurait-il deux capacités dans l'homme, l'une qui a besoin d'être examinée, et l'autre qui a de quoi examiner? Ces questions sont fort singulières, je le sais, mais elles sont à propos.

COUSIN.

P. 106. — Seconde règle (de la méthode d'observation): n'en imaginer aucun (phenomène de la conscience). Comme vous ne nierez pas ce qui est, de même vous ne *feindrez* pas ce qui n'est point; vous n'*inventerez* et vous ne retrancherez rien. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Le voila tombé dans l'ontologie en voulant se bien tenir dans l'idéologie. C'est une ontologie ideolo-

gique, si l'on veut, c'est-à-dire quelque chose de doublement drôle selon leurs définitions. Qu'est ce que *feindre*, qu'*inventer* des phénomènes de la conscience? Peut on les avoir autrement qu'en les recueillant, et qui peut les donner, pour me servir toujours de vos expressions, si non la conscience? Ainsi les imaginer, les supposer, c'est les avoir avec toute la réalité que vous recherchez ici, car vous aviez exclu toute recherche de la réalité pour y arriver sans le vouloir, car c'est inévitable.

COUSIN.

P. 106, 107. Ainsi n'ayant rien omis et n'ayant rien supposé, ayant embrassé tous les phénomènes réels, et seulement les phénomènes réels, avec tous leurs caractères, et seulement avec leurs caractères réels, vous aurez les plus grandes chances pour arriver à une classification légitime qui comprendra toute la réalité, et rien que la réalité, à une statistique exacte et complète des phénomènes de l'entendement, des idées.

MANZONI.

Je repète que comme il ne s'agit ici que d'une *réalité* d'idées, elle se retrouve dans toutes les idées, du moment qu'on les a; toutes peuvent également prétendre à être placées dans cette classe de *simples phénomènes de l'entendement*. Pag. 105.

COUSIN.

P. 107. Vous connaissez l'entendement tel qu'il est aujourd'hui; mais a-t-il toujours été ce qu'il est aujourd'hui? Depuis le jour où il est entré en exercice, n'a-t-il pas subi bien des métamorphoses? Ces phénomènes, dont vous avez avec tant de pénétration et de fidélité analysé et reproduit les caractères, ont-ils toujours été ce qu'ils sont et ce qu'ils vous paraissent? etc.

MANZONI.

Il y a ici, comme chez Locke et ses disciples, un abus singulier, et de la plus grande conséquence, des mots *nous, notre, nos.* Ils signifient, et se rapportent également, indistinctement, confusément, à un homme et à l'humanité. Cette ambiguité, qu'il faut quelque fois demêler, est au moins tout manifeste dans cet endroit. Car.... voyez à la pag. 109.

COUSIN.

P. 109. Commencerons-nous, par exemple, par la question de l'origine de *nos* idées? (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

À qui se rapporte ce *nos.* La suite découvre qu'il se rapporte ici à chaque individu et qu'il s'agit de voir si un homme peut retrouver les *phénomènes fugitifs de la pensée naissante* en lui. Il doit pour cela se rappeler ce qui se passe alors en lui, etc. Mais est-ce ainsi que la question a été posé par l'auteur? — Voyez pag. 105 et 106. *On peut d'abord rechercher par l'observation intérieure les idées qui sont dans l'*ENTENDEMENT HUMAIN DÉVELOPPÉ COMME IL L'EST AUJOURD'HUI DANS L'ÉTAT PRÉSENT DES CHOSES. Ainsi il était question d'un état originaire, non de mon entendement, mais de l'entendement humain, question sur laquelle, ma mémoire, ni les autres, ni les enfants n'ont aucune lumière à me donner. Cette ambiguité est née des principes de ce système ou de ces systèmes.

COUSIN.

P. 112. L'ordre régulier des questions psycologiques peut être fixé de la manière suivante: 1.° Rechercher sans aucun

préjugé systématique, par l'observation seule, avec simplicité et bonne foi, les phénomènes de l'*entendement dans leur état actuel* et tels que nous les présente *aujourd'hui* la conscience, en les divisant et les classant d'après les lois connues des divisions et des classifications scientifiques. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

L'état actuel de l'entendement d'un homme fait ou de l'entendement humain aujourd'hui est il opposé à l'enfance des auditeurs et des lecteurs, ou à une époque de commencement de l'entendement humain? On a toujours cette question à faire, et je suppose qu'on aura à la faire de même quand les développements viendront. Nous verrons bien.

COUSIN.

P. 119. Le caractère le plus général de la philosophie de Locke est *l'indépendance.* (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

L'indépendance de qui et de quoi? Est ce la philosophie de Locke qui est indépendante? Alors elle possédera l'opinion de Locke : belle philosophie que l'opinion d'un homme. Et quand Locke aura dit *nous, notre* capacité, *notre* compréhension, la *raison* comme il le dit à chaque instant, alors on aura vu que ce n'est pas seulement de lui qu'il parle; ainsi voilà une philosophie que ne veut pas être simplement indépendante, mais maîtresse. Que si, lorsqu'il dit *nous,* il croit que nous avons le droit de témoigner pour ou contre, il n'est pas indépendant.

COUSIN.

P. 120. Je l'accuse (Locke) d'avoir commencé par un ordre de recherches qui met nécessairement la psychologie dans la voie de l'ipothèse, et lui ôte plus ou moins son caractère expérimental.

MANZONI.

Voilà la bonne accusation, celle de l'hipothèse; mais les prévenus seront en grand nombre, quand ce ne sera pas la philosophie elle même qui remplira le ministère public.

COUSIN.

P. 130. (Locke, *Liv. II, Chap. I,* § 4): " C'est pourquoi je vous prie de remarquer que, dans la suite de ce discours, j'entends par réflexion la *connaissance* que l'ame prend de ses différentes opérations par où l'entendement vient à s'en former des idées. „ (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Qu'est ce la connaissance? C'est la perception de la convenance ou de la disconvenance entre deux idées (Livre IV, 14, 4). Maintenant mettez ensemble ces deux définitions, et vous trouverez que la perception de la convenance ou de la disconvenance entre les *idées* des opérations de l'ame est pour l'ame une source d'idées; et que c'est en trouvant ces idées convenantes ou disconvenantes entre elles, qu'elle vient à se les former.

COUSIN.

Id. (*Id.* § 5) " L'esprit fournit à l'entendement les idées de ses propres opérations. „

MANZONI.

" L'esprit fournit à l'entendement les idées de ses propres opérations. „ Je ne conçois pas bien clairement les rapports de ces deux personnages. L'esprit entend-il lui-même les idées qu'il va fournir à l'entendement. Pourquoi les lui fournit-il alors? Ne les entend-il pas? Comment les a-t-il pour les lui fournir?

COUSIN.

P. 134. (Locke, *Liv. II, Chap. IX*, § 2): "Chacun peut mieux connaître ce que c'est que perception en réfléchissant sur ce qu'il fait lui-même, lorsqu'il voit, qu'il entend, qu'il sent ou qu'il pense, que par tout ce que je lui pourrais dire sur ce sujet.

MANZONI.

Toujours la même chose; l'homme raisonnable appelé à déposer sur une perception antérieure à la raison.

COUSIN.

P. 144. Qu'il y ait au milieu de ces différens chapitres des paragraphes contradictoires les uns avec les autres, et que la contradiction soit souvent poussée jusqu'à l'évidence la plus grossière, cela est vrai (dans Locke).

MANZONI.

Pour ça bien vrai.

COUSIN.

P. 146-147. Il n'y a pas une créature humaine, sinon un philosophe préoccupé d'un système, qui puisse mettre en doute ce que je viens de vous dire (*cioè che* ce livre, ce monde, ces milliards de mondes sont quelque part, sont dans un lieu, sont dans l'espace). Prenez le sauvage auquel Locke en appelle si souvent, prenez l'enfant, prenez l'idiot, à moins qu'il ne le soit complétement, et si quelqu'une de ces créatures humaines a l'idée d'un corps quelconque, livre, ou monde, ou milliard de mondes, elle croit naturellement, *sans s'en rendre compte*, que ce livre, ce monde, ces milliards de mondes sont quelque part, dans un lieu, dans un espace. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Sans s'en rendre compte: voilà bien la question primitive. Croire une chose sans s'en rendre compte

qu'est ce que cela veut dire? Et supposé qu'on l'entende, comment sait on que cela soit? Parce que toute fois qu'on affirmera cela à quelqu'un, ou qu'il le trouvera de lui même avec l'instrument dont un autre se servirait pour le lui affirmer, c'est-à-dire avec desmots, il n'hésitera pas à le croire? mais pour cette raison on pourrait dire que l'on croitsans s'en rendre compte toutes les propositions évidentes, toutes les mathématiques par exemple. C'est un peu comme les idées innées, et en vérité cela vient de la même source, de l'oubli du susdit instrument.

COUSIN.

P. 160. Il n'est pas possible aujourd'hui à la raison de comprendre l'idée de corps, si préalablement elle ne comprend l'idée d'espace.

MANZONI.

Que signifie encore *aujourd'hui?* Vous avez dit (pag. 158): *si vous n'aviez pas l'idée de corps, vous n'auriez pas l'idée d'espace.* Vous dites ici: *il n'est pas possible aujourd'hui à la raison de comprendre l'idée de corps si préalablement elle ne comprend l'idée d'espace:* c'est-à-dire que vous entendez deux choses différentes *par avoir* une idée et par la comprendre. A la bonne heure; mais alors en disant qu'il n'est pas possible à la raison aujourd'hui, vous semblez affirmer que lui était possible autrefois dans le *berceau*, etc. C'est toujours la confusion du temps des individus et du temps de l'homme.

COUSIN.

P. 161. En général, l'idéalisme néglige plus ou moins la question de l'origine des idées, et ne les envisage guère que dans leurs caractères actuels.

MANZONI.

Mais c'est ce que vous dites qu'il faut faire (page 111). *La sagesse, le bon sens, la logique exigent donc que négligeant provisoirement la question de l'origine des idées, nous nous contentions d'abord, etc.* Et n'est-ce pas vous qui allez contre votre loi, contre cet ordre, dont vous dites (pag. 113) que la plus legère interversion est pleine de perils, et contient de graves abérrations?

COUSIN.

P. 161. L'expérience, mise à sa juste place, est la condition, non le fondement de la connaissance.

MANZONI.

Ceci me paraît le véritable point de vue.

COUSIN.

P. 166. Qu'est-ce qu'un corps? la juxta-position, la coéxistence de points résistants, c'est-à-dire solides.

MANZONI.

Cette définition ne suppose-t-elle pas la connaissance de la chose qu'elle définit? Points résistans à quoi? à d'autres points resistans. Je sais bien que les corps se résistent réciproquement, mais il me reste à savoir ce que c'est que le corps.

COUSIN.

P. 168. Il est donc vrai de dire que dans l'ordre chronologique de la connaissance, l'expérience et un développement quelconque des sens sont la condition de l'acquisition de l'idée d'espace; etc.

MANZONI.

N'est-ce pas inconcevable que jamais ni ici, ni ci-après, ni dans la suite à coup sur il ne soit jamais question de la parole? Et peut on accorder à Locke et à ses éléves surtout que l'idée de solide nous soit donnée par l'expérience individuelle, à eux qui disent que les idées générales nous sont données dans les mots? Si vous n'êtes pas de leur avis sur cela, réfutez-les, mais ne passez pas outre, ou plutôt à côté d'une telle question.

COUSIN.

P. 169. Le toucher aidé de la vue ne donne que le corps et non pas l'espace.

MANZONI.

Encore une fois, le toucher aidé de la vue donne l'idée générale de corps, que nous n'avons pourtant qu'avec le mot *corps,* ou avec un autre mot?

COUSIN.

Id. L'assimilation de l'existence de l'espace à l'existence de l'univers est celle de l'idée d'espace à l'idée de corps; et cette assimilation * était nécessaire pour que le système fût rigoureux au moins en apparence.

MANZONI.

* tout comme il vous est nécessaire d'accorder que l'homme acquiert de lui même et par sa seule expérience l'idée de l'existence de l'univers.

COUSIN.

P. 169-170. Mais *la croyance universelle du genre humain* déclare qu'autre chose est le corps, autre chose est l'espace

qui le renferme, autre chose est l'univers et tous les univers possibles, et l'espace infini et illimité qui les embrasserait. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Vous vous en référez ici à la croyance universelle du genre humain comme à un tribunal infaillible, et vous avez pourtant rejeté la doctrine qui l'établit tribunal infaillible.

COUSIN.

P. 174. Quand on dit: Nous nous souvenons d'une personne, nous nous souvenons d'un lieu, cela ne veut pas dire autre chose, sinon, nous nous souvenons d'avoir été voyant ou entendant telle personne.

MANZONI.

Si lorsque nous nous souvenons d'une personne, nous ne nous souvenons que de nous même, en la voyant, nous n'avons donc vu que nous même. Il n'y a mémoire qu'à cette condition, qu'il y ait eu conscience: fort bien; mais cette conscience a-t-elle eu pour objet quelque chose d'extérieur, ou non? Si non, alors elle n'aura en cela rien qui la différencie de la mémoire; si elle a eu pour objet quelque chose d'extérieur, pourquoi dirons-nous que cet objet ne soit pour rien dans la mémoire? On pourrait retourner votre argument et dire: il n'y a mémoire que de quelque chose d'extérieur (lorsque on se ressouvient de quelque chose de tel) car il n'y a mémoire qu'à la condition d'avoir aperçu quelque objet extérieur. En fait, et en parlant comme tout le monde, il y a deux choses dans l'acte de la mémoire, l'objet et la conscience d'y avoir pensé autrefois.

COUSIN.

P. 176-177. Le premier acte d'attention est un acte volontaire, le premier événement dont nous ayons conscience est une volition, et la volonté est le fond même de la conscience. La première succession est donc celle de nos actes volontaires; l'élément de succession c'est la volition.

MANZONI.

Un éclair m'éblouit. Si j'ai conscience d'une sensation de lumière, c'est donc que j'ai voulu? Quelques instans d'après un grand coup de tonnerre m'étourdit. Si j'ai conscience d'une sensation de bruit, c'est encore que j'ai voulu? Et l'idée d'antériorité de l'éclair et de postériorité du tonnerre m'est venue en conséquence de ces deux actes de volonté? *L'attention,* dites vous, *n'est pas une réaction des organes contre l'impression reçue (p. 176).* Je n'ai rien à répondre à cette affirmation, car je n'en saisis pas bien le sens; mais je demande si l'attention n'est jamais forcée par l'impression reçue par les organes; et mon expérience me répond que quelquefois oui, et elle me le dit de manière à me faire croire que ce n'est pas.... (il seguito è illeggibile).

COUSIN.

P. 182. Voyez à quels résultats conduit la théorie de Locke. Si la succession n'est plus seulement la mesure du temps, mais le temps lui-même; si la succession des idées n'est plus seulement la condition de la conception du temps, mais cette conception elle même, il s'ensuit que le temps n'est autre chose que ce que le fait être la succession de nos idées.

MANZONI.

C'est forcer les paroles de Locke que de lui faire dire que la succession est le temps lui-même. On ne

peut pas distinguer plus expressément ces deux choses, qu'il ne le fait en disant que l'idée de l'une est la source de l'idée de l'autre.

COUSIN.

P. 183. La sensation avait donné l'espace, la réflexion donne le temps; mais la réflexion, c'est-à-dire la conscience avec la mémoire, n'atteint que la succession de nos idées, de nos actes volontaires, succession finie et contingente, et non pas le temps nécessaire et illimité dans lequel s'opère cette succession.

MANZONI.

Comment savez vous que la conscience atteint d'elle-même la succession de nos idées, puisque vous n'avez d'idée que de la conscience opérant sur les généralités avec une parole apprise? Vous étant vous-même interdit de mettre en ligne de compte les connaissances que chaque intelligence reçoit des autres par le moyen de la parole, il a fallu que vous les ayez reduites à être explicables par les moyens d'une seule intelligence.

COUSIN.

P. 184. Quant à l'origine de l'idée d'infini, rappelez-vous que si vous n'aviez eu l'idée d'aucun corps et d'aucune succession, vous n'auriez jamais eu l'idée ni du temps ni de l'espace, et qu'en même temps vous ne pouvez avoir l'idée d'un corps et d'une succession sans avoir l'idée de l'espace et du temps.

MANZONI.

et, pour alpha et omega, que vous n'auriez jamais eu l'idée de corps et de succession de même que l'idée de temps et d'espace sans la parole que vous avez reçue, et avec laquelle vous aurez l'idée

d'infini tout aussi bien que celle de fini. Que vous expliquiez aux autres et à vous même ces idées par des mots, et que ces mots vous les ayez entendus avant de les prononcer, que ce langage, avec lequel vous raisonnez, vous l'ayez reçu et non imaginé de vous-même, ce sont des faits évidens et incontéstables; mais vous avez un système, et ce système consiste à expliquer l'homme abstraction faite de ces faits aussi efficiens qu'incontestables.

COUSIN.

P. 185. L'idée de fini, qui se résout dans celle de corps et de succession, vient aisément de la sensation ou de la réflexion.

MANZONI.

Comment peut-elle en venir sans le mot, puisque vous ne l'avez qu'avec ce mot?

COUSIN.

P. 189. Mais, Messieurs, qu'est-ce que le nombre? c'est, en dernière analyse, tel ou tel nombre, car tout nombre est un nombre déterminé; donc c'est un nombre fini quel qu'il soit. Élevez le chiffre tant qu'il vous plaira, le nombre, comme nombre, n'est qu'un nombre particulier, un élément de succession, et par conséquent un élément fini.

MANZONI.

Très-bien.

COUSIN.

P. 193. Nous l'avons vu encore, la condition de la conscience c'est l'attention, et *la condition de l'attention c'est la volonté.* (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Cela vous l'avez dit, mais où l'aurions nous vu?

COUSIN.

P. 193-194. — C'est donc la volonté attestée par la conscience qui nous suggère la conviction de notre existence, et c'est la continuité de la volonté, attestée par la mémoire, qui nous suggère la conviction de notre identité personnelle. C'est encore à M. de Biran que je renvoie l'honneur et la responsabilité de cette théorie.

MANZONI.

Mais si vous ne l'adoptez pas, comment pouvez vous l'objecter à Locke comme vous venez de faire?

COUSIN.

Id. — Reconnaissons maintenant celle de Locke. Locke a très-bien vu *(Liv. II, chap. XXVII,* § 9) que là où il n'y a pas de conscience,... là, dis-je, où il n'y a ni mémoire, ni conscience, il ne peut y avoir pour nous aucune idée de notre identité personnelle, et que le signe, le caractère et la mesure de la personnalité, c'est la conscience. Je ne saurais trop rendre hommage à cette partie de la théorie de Locke.

MANZONI.

Sauf respect, cette partie me semble du *truisme* comme tout le reste, c'est-à-dire, tout ce qui n'est pas contradiction, c'est-à-dire encore (car on est parfois trop tranchant quand on converse avec le papier) plusieurs autres parties.

COUSIN.

P. 195-196. — Si l'identité personnelle est tout entière dans la conscience, là où il y a affaiblissement ou abolition de la conscience, il devrait y avoir affaiblissement ou abolition de l'identité personnelle; le sommeil absolu, la léthargie, qui est une espèce de sommeil, la rêverie, l'ivresse, la passion, qui souvent abolissent la conscience, et par conséquent la mémoire devraient aussi abolir non seulement le sentiment de l'existence, mais l'existence elle même.

MANZONI.

Je crois qu'ici comme ailleurs, Locke a toujours séparé l'idée qu'il voulait faire dériver, d'avec celle, d'où il la faisait dériver; et pour tirer l'identité personnelle, etc., de la réflexion, je ne crois pas qu'il dût être plus embarrassé, que pour en tirer tout plein d'autres choses. *La conscience fait l'identité personnelle et l'identité personnelle dépend de la conscience* signifie pour lui la même chose, savoir que la réflexion va de l'idée de la conscience à celle de l'identité personnelle.

COUSIN.

P. 197. — Une fois cette idée (celle de l'identité personnelle) introduite dans l'intelligence, *elle y persiste indépendamment de la mémoire des actes qui l'ont introduite.* Nul doute que ce qui déclare et mesure la personnalité et l'imputabilité morale de nos actes, c'est la conscience de la volonté libre qui les a produits; mais ces actes une fois accomplis par nous avec conscience et volonté, leur souvenir peut s'affaiblir ou même s'évanouir entièrement, et la responsabilité ainsi que la personnalité rester tout entière. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Locke n'a jamais voulu dire le contraire, et je ne vois pas que son système le dise. Il admet, certes, comme vous une idée de l'identité personnelle séparée de l'idée de conscience, puisqu'il l'en fait dériver: c'est dans cette dérivation qu'est la différence; pour vous ce n'est qu'une occasion nécessaire ce qui pour lui est la cause efficiente: différence peu importante et question sécondaire, question même qui est écartée par la question primitive et véritable, savoir à quelle condition avons nous l'idée de conscience.

COUSIN.

P. 198. — L'identité personnelle est une conviction de la raison.

MANZONI.

C'est tout comme les vérités arithmétiques, des idées auxquelles nous donnons un assentiment parfait du moment qu'on nous les propose ou que nous nous les proposons; c'est-à-dire que nous avons le moyen de nous les proposer. Car c'est à ce moyen que toutes ces questions se reduisent, et c'est de ce moyen que vous ne parlez jamais ou presque jamais (et jamais sous le rapport de son *indispensabilité*, de son *efficience*), ni l'un, ni l'autre. (L'altro è Locke).

COUSIN.

P. 200. — Si nous cherchons l'origine de l'idée de phénomène, de qualité, d'attribut, elle nous est donnée par les sens s'il s'agit d'un attribut de la substance extérieure ; par la conscience, s'il s'agit d'un attribut de l'ame.

MANZONI.

Attributs, accidens, phénomènes.... ce sont des généralisations... venez vous de dire; vous dites à présent *que l'idée nous est donnée par les sens, s'il s'agit,* etc. — de sorte que les sens nous donnent les idées de généralités ; et ils nous les donnent immédiatement, à moins que la croyance à l'existence du monde extérieur ne précède en nous les sensations, ce qui serait encore plus extraordinaire.

COUSIN.

P. 201, 202. — J'avoue, dit-il (Locke) Liv. I.er chap. III, § 18, qu'il y a une autre idée qu'il serait généralement avantageux

aux hommes d'avoir, parce que c'est le sujet général de leurs discours, où ils font entrer cette idée comme s'ils la connaissaient effectivement; je veux parler de l'idée de la substance, que nous n'avons, ni ne pouvons avoir par voie de sensation ou de réflexion.

MANZONI.

Rosmini a remarqué l'énorme contresens que renferment ces mots de Locke: Il y a une autre idée qu'il serait avantageux d'avoir.

COUSIN.

P. 204. — Mais de ce que nous ne savons d'une chose que ce qu'une autre nous en apprend, il ne suit pas que celle-ci n'est que celle-là, et que la substance n'est que la collection de ses qualités, parce que c'est par la seule collection de ses qualités que la substance se manifeste.

MANZONI.

Au fond vous ne me paraissez pas si éloignés l'un de l'autre, puisque vous dites que nous ne savons de la substance que ce que les qualités nous en apprennent; et puisque Locke nie plutôt l'idée claire de substance, que la substance elle-même. Ce qui me parait sûr c'est qu'il ne songe pas à dire que la substance n'est que les qualités de la substance, qui frappent nos sens, puisque il la qualifie d'un *sujet supposé*, auquel nous croyons que les idées simples appartiennent. Et vous êtes d'accord avec lui sur le point essentiel, qui est de supposer que les sens puissent nous donner des idées de qualité.

COUSIN.

P. 205. — L'arithméticien nécessaire pour faire l'addition, Locke l'a détruit en niant la substance; l'esprit humain n'est

plus, vous n'êtes plus un esprit un et identique, une unité intégrante capable de faire la somme des différentes qualités dont doit se composer une collection, etc.

MANZONI.

Encore une fois, pour échapper au reproche d'absurdité, Locke a toujours, comme tous les faiseurs de systéme, deux voies préparées d'avance, le vague et la contradiction. Il pourrait dire ici qu'il n'a jamais nié la substance-arithméticien, qu'il en a seulement nié l'idée claire. Au fonds ne dites vous pas à peu-près la même chose? *Pag. 199.*

COUSIN.

Id. — Supposez que la collection soit possible sans quelqu'un, sans un esprit qui la fasse; supposez-la faite et faite toute seule, que sera-ce que cette collection? ce que peut être une collection, une classe, un genre, c'est-à-dire *une abstraction, c'est-à-dire un mot....* La scholastique avait converti bien des collections en substances, bien des mots en entités; par une exagération en sens contraire, Locke a converti la substance en collection, et fait des mots de tous les êtres.

MANZONI.

Quoi! Un genre n'est qu'une abstraction, et une abstraction n'est qu'un mot, comme pour Condillac! Alors nous avons plus qu'il n'en faut pour prétendre que toutes ces généralisations de qualités etc. ne sont que.... (parole illeggibili), ne seraient que des mots... Mais si les êtres sont une collection, si toute collection est une abstraction, si l'abstraction n'est qu'un mot, il me semble que pour vous même les êtres sont des mots.

COUSIN.

P. 212. — (Locke. *Liv. II, Chap. XXVI,* § 1): Nous considérons le feu par rapport aux cendres comme une cause, et les cendres comme un effet.

MANZONI.

Il fallait ici remarquer que le feu est une autre collection d'idées simples; car on pourrait l'oublier. En verité, les philosophes du mariage forcé sont des petits garcons en comparaison de celui-ci avec ses idées simples et ses collections d'idées simples.

COUSIN.

P. 213. — Je me suppose donc borné exclusivement à la sensation. Cela fait, je prends l'exemple de Locke, celui d'un morceau de cire qui se fond, qui entre dans un état de fluidité par le contact du feu, etc.

MANZONI.

Les termes mêmes dont Locke se sert dans ces exemples supposent ce qui est en question: après *avoir vu* que dans la cire, la fluidité est *produite par,* etc. Éprouvant que le bois est *reduit* par le *moyen* du feu etc. (1). Ainsi lorsqu'après le premier exemple il ajoute: nous donnons à la chaleur le nom de cause, il ne s'aperçoit pas qu'il lui avait donné le nom équivalent, en disant que la fluidité est produite par lui.

(1) Le parole di Locke son queste: " Après avoir vu que, dans la substance que nous appelons cire, la fluidité, qui est une idée simple, qui n'y était pas auparavant, y est constamment produite par l'application d'un certain degré de chaleur, nous donnons à l'idée simple de chaleur le nom de cause, par rapport à la fluidité qui est dans la cire, et celui d'effet à cette fluidité. Le même, éprouvant que la substance que nous appellons bois, etc. "

COUSIN.

P. 214. — J'accorde à Locke que les sens me donnent cette succession et Locke ne prétend pas qu'ils donnent rien de plus. La seule question entre nous est donc de savoir si la succession, rare ou constante, de deux phénomènes, explique, épuise l'idée que nous avons de la cause.

MANZONI.

C'est-à-dire qu'ils vous donnent un phénomène, puis un autre, puis un autre; mais il faut voir auparavant, si *borné,* comme vous vous supposez, *exclusivement à la sensation*, vous pouvez de ces phénomènes se succedant vous former l'idée *générale* de succession. Chaque sensation étant nécessairement isolée, ne donne rapport d'anteriorité, ni de posteriorité. Voilà, je crois encore, la vraie question, la question préliminaire, laquelle se résout, il me semble, à trouver que l'idée de succession, aussi bien que celle de cause, vous vient avec la parole.

COUSIN.

Pag. 217. — Ainsi de ce que les sens donnent la *succession* * des phénomènes, leur *vicissitude* ** plus ou moins constante, il ne suit pas qu'ils expliquent cette liaison des phénomènes entre eux, tout autrement intime et profonde, qu'on appelle la liaison de la cause à l'effet: ils n'expliquent donc pas l'origine de l'idée de cause. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

* Tout comme la causalité encore une fois; il n'y a pas plus de succession que de cause dans une sensation: l'une et l'autre idée comtemplent un rapport entre différentes sensations: elles sont données par le même moyen.

** Quoi les sens donnent aussi la vicissitude, c'est à dire l'idée de vicissitude plus ou moins constante!

COUSIN.

Pag. 218. — Il ne s'agit pas de savoir quelle est cette cause, quelle est sa nature, comment elle a produit tel changement; la seule question est de savoir si l'esprit humain peut concevoir un changement et un mouvement sans concevoir qu'il s'est fait en vertu d'une cause.

MANZONI.

Je crois qu'il le peut et qu'il le fait très souvent, mais qu'il admet nécessairement que ce changement est fait en vertu d'une cause, dès que la question lui est proposée, ou qu'il se la propose. Cette distinction me parait très-importante; et elle peut servir, si je ne me trompe, à déméler une confusion que cette philosophie fait souvent et surtout dans des questions capitales, en prenant l'évidence pour primitivité. La question du jugement primitif de la propre existence est dans ce cas.

COUSIN.

Pag. 218-219. — Un assassinat, un meurtre, un vol, un phénomène quelconque qui tombe sous l'action de la loi, étant donné, on lui suppose un auteur, on suppose un voleur, un meurtrier, un assassin, et on informe, toutes choses qu'on pourrait ne pas faire s'il n'y avait dans l'esprit une véritable impossibilité de ne pas concevoir une cause là où il y a un phénomène, qui commence à exister.

MANZONI.

Il y a, à ce qu'il me semble, impossibilité de nier qu'il y ait une cause, non de ne pas concevoir une cause.

COUSIN.

Pag. 219. — Remarquez que je ne dis pas qu'il n'y a pas d'effet sans cause; il est évident que c'est là une proposition frivole, *dont un terme contient dejà l'autre* et *exprime la même idée d'une manière différente.* (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

N.B. Tout comme l'idée du *moi-existant* dont vous faites une idée primitive ou un jugement primitif. P.S. pas tout-à-fait, car ici les deux termes se contiennent réciproquement; mais il suffit que le particulier contienne le général. Ainsi il n'y a pas d'événemens sans cause; ou plutôt, cet événement a eu une cause, est dans le cas du j'existe. (Le parole *est, du*, non si leggono chiaramente ; e la virgola dinanzi a quella che leggo *est,* di certo manca).

COUSIN.

Pag. 220. — Mais c'est un fait qu'ici, un seul terme donné, nous supposons l'autre et leur rapport et cela universellement; il n'y a pas un seul cas où nous ne jugions ainsi.

MANZONI.

Oui, si nous jugeons; mais nous ne faisons pas ce jugement à chaque phénomène, qui se présente. Sûrement, si un phénomène étant donné, j'essaye de ne pas y supposer une cause, je n'en viendrai pas à bout, mais c'est que je me suis proposé l'idée de cause; mais si je ne songe pas à l'essayer, cela m'arrivera et m'arrive trente-six fois par jour. — De même si j'essaye de ne pas supposer que deux nombres pair font un nombre pair, cela m'est impossible, mais j'addictionne souvent des nombes pairs sans faire ce jugement général.

COUSIN.

Pag. 220-221. — Les sens donnent ce qui paraît ou même ce qui est, tel qu'il est ou paraît, tel ou tel phénomène, avec tel caractère accidentel ou tel autre, mais il répugne qu'ils puissent donner ce qui doit être, la raison d'un phénomène, encore moins sa raison nécessaire. Il est si vrai que ce ne sont pas les sens et le monde extérieur qui nous donnent le principe de causalité, que, sans l'intervention de ce principe, le monde extérieur, auquel Locke l'emprunte, n'existerait pas pour nous. En effet, supposez qu'un phénomène puisse commencer à paraître dans le temps ou dans l'espace sans que vous y cherchiez nécessairement une cause; lorsque paraît sous l'oeil de la conscience le phénomène de la sensation, ne cherchant pas une cause à ce phénomène, vous ne chercheriez point à quoi il se rapporte; vous vous arrêteriez a ce phénomene en lui même, c'est à dire encore à une modification de vous même; vous ne sortiriez pas de vous même.

MANZONI.

il répugne également qu'ils donnent *tout ce qui est*, et il n'y a pas de raison de supposer une concession comme celle-là. Mais c'est que ne voulant pas rapporter toutes les idées générales à leur véritable source, vous en faites des lots entre les sens et quelque autre chose; et comme le partage est un peu arbitraire (le principe l'étant), vous avez une certaine disposition à accorder. De plus l'universalité comprend non seulement ce qui est, mais encore ce qui est possible: l'universel et le nécessaire sont inséparables, et Rosmini l'a fait voir, si je ne me trompe.

COUSIN.

Pag. 223. — *Connaître* en général, *connaître quoi que ce soit, est au dessus de la portée des sens. C'est la raison, et la raison seule qui connaît et connaît* le monde. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Oui; mais la raison avec quoi raisonne-t-elle?

COUSIN.

Pag. 224. — Dans le premier cas, l'idée de cause, Locke confond l'antécédent d'une idée avec cette idée;

MANZONI.

il me semble que vous même vous confondez l'occasion de l'antécédent avec l'antécédent; les phénomènes vus successivement avec l'idée de succession.

COUSIN.

Pag. 225. — L'idée de cause et le principe de causalité sont des faits incontestables dans l'entendement humain.

MANZONI.

l'idée de succession aussi; et en se condamnant à l'obtenir de la sensation, sans la raison, sans la parole, on ne rend pas compte des faits.

COUSIN.

Id. — *Rien n'est aussi inconsistant que Locke.* (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Bien dit.

COUSIN.

Id. — Je vous ai lu le passage positif du liv. II, chap. XXVI, dans lequel Locke dérive l'idée de cause de la sensation.

MANZONI.

De phrase à phrase.

COUSIN.

Pag. 225-226. (Locke, *Liv. II, Chap. XXVI)*: " Nous pouvons observer dans ce cas-là et dans tous les autres, que la notion de cause et d'effet tire son origine des idées qu'on a reçues par sensation *ou* par réflexion; et qu'enfin ce rapport, quelque étendu qu'il soit, se termine à ces sortes d'idées. „ Cet *ou*, Messieurs, n'est pas moins qu'une nouvelle théorie.

MANZONI.

N.B. Il arrive bien quelquefois à Cousin lui-même de laisser ainsi le choix; et c'est par la même cause.

COUSIN.

Pag. 231-232. — (Locke, *Liv. II*, *Chap. XXI* § 5): Cette puissance que notre esprit a de disposer ainsi de la présence ou de l'absence d'une idée particulière, ou de préférer le mouvement de quelque partie du corps au repos de cette même partie, ou de faire le contraire, c'est que nous appellons *volonté*.

MANZONI.

Comment? c'est cette puissance que vous appellez volonté? Ainsi nous pouvons faire ce que nous voulons!

COUSIN.

Pag. 234. — N'est ce pas, en un mot, dans la conscience de la volonté, en tant que vôtre, que vous puisez l'idée de votre personnalité, l'idée de vous-mêmes? Le mérite propre de M. de Biran est d'avoir établi que la volonté est le caractère constitutif de notre personnalité.

MANZONI.

Est-ce que je ne la puiserais pas également, si besoin était, dans tous mes actes, dans toutes mes passions? Puis-je considérer ma sensation comme la sensation d'un autre? Et pourquoi faut-il qu'il y ait un caractère constitutif de la personnalité!

COUSIN.

Pag. 235. — Or l'attention, c'est la volonté, je l'ai prouvé plus d'une fois.

MANZONI.

Je ne m'en souvient pas. Je sais bien que vous l'avez affirmé; au moins que l'attention est un effet de la volonté; mais cette affirmation m'a parû et me paraît tout à fait arbitraire. Au reste, vous voilà tout-à-fait dans l'origine des idées.

COUSIN.

Pag. 236. — Selon M. de Biran, après avoir puisé l'idée de cause dans le sentiment de notre activité volontaire et personnelle, dans le phénomène de l'effort dont nous avons

conscience, nous transportons cette idée de cause hors de nous, nous la projetons dans le monde extérieur, par la vertu d'une opération qu'il a appelée, ainsi que M. Royer-Collard, une induction naturelle.

MANZONI.

Il me semble clair en effet que dès que nous avons l'idée de cause, nous pouvons la transporter du dedans au dehors et du dehors au dedans; la question est de savoir comment nous l'acquérons: le fait est que nous ne l'avons qu'avec un mot: ce fait ne nous force-t-il pas à conclure que nous l'acquérons par la parole?

COUSIN.

Pag. 237. — L'idée de cause que nous donne la conscience est donc une idée toute particulière, individuelle, déterminée, puisqu'elle nous est toute personnelle.

MANZONI.

La conscience nous donne une idée toute particulière de cause sans que nous.... (non finito).

COUSIN.

Pag. 419. — La théorie de Locke succombe sous ces trois objections. Il est impossible de tirer le moi existant du rapprochement forcé et artificiel de l'abstraction existence et de l'abstraction moi.

MANZONI.

Au contraire, il est impossible de le tirer d'autre part que de ces deux abstractions, et l'erreur de Locke n'est pas en ce qu'il part des abstractions pour arriver à la *connaissance*, mais en ce qu'il le fait, non seulement sans s'en apercevoir, mais cro-

yant faire le contraire, ayant justement établi le contraire. Ainsi la théorie de Locke succombe sous le poids de la contradiction, ou plûtot cette contradiction dévoile la fausseté du principe puisque elle est nécessaire, et ce qui contredit au principe est *vrai*.

COUSIN.

Pag. 420. — Ce jugement, j'existe, échappe donc de toute manière aux conditions de la théorie de Locke.

Ce jugement a deux caractères.

1.° Il n'est pas abstrait; il implique l'existence. (1)

2.° C'est un jugement primitif; tous les autres le supposent, et il n'en suppose aucun.

MANZONI.

Au 2.° Pour que ce soit un jugement primitif, il faut qu'on puisse avoir et appliquer l'idée *existe* à la première personne indépendamment de l'idée abstraite *exister*. Ce qui non seulement est impossible, mais tombe dans le paralogisme que Cousin reproche à Locke, car *existe* à la première personne renferme le *je*.

COUSIN.

Pag. 421 422. — Trois conditions nécessaires dans la théorie de Locke pour expliquer et légitimer ce jugement, je pense;

(1) *Au* 1.° è cancellata, ma si legge però la postilla seguente: « Le mot abstrait fait ici un éblouissement terrible. Aucun jugement n'est abstrait: le jugement n'est qu'à condition d'appliquer une abstraction à quelque chose; il y a des jugements sur des choses abstraites: voilà ce qui fait l'équivoque. Or le jugement *j'existe* est comme tous les autres: il applique l'idée abstraite d'existence à *je* »

deux idées, leur comparaison, perception de rapport entre elles. Quelles sont ici les deux idées? Evidemment l'idée de la pensée d'un côté et de l'autre l'idée de je ou de moi. Mais si c'est l'idée de la pensée distincte du moi, si c'est une pensée considérée hors du sujet moi, de ce sujet moi qui est, ne l'oubliez pas, la base de toute existence, c'est la pensée abstraction faite de l'existence, c'est-à-dire la pensée abstraite, c'est-à-dire la simple puissance de penser, et pas autre chose. D'un autre côté, le moi, qui est l'autre terme nécessaire de la comparaison, ne peut pas être un moi qui pense, car vous venez tout à l'heure d'en séparer la pensée; c'est donc un moi qu'il faut que vous considériez abstraction faite de la pensée.

MANZONI.

Mais vous-même comment considérez vous le moi dans ce jugement? Car vous l'appelez *jugement*. Si c'est abstraction faite de la pensée, vous comparez deux abstractions; si c'est le moi pensant, votre jugement est vicieux du même vice que vous attribuez à celui de Locke. Car, encore une fois, il vous faut les deux termes comme à lui, puisque, primitif ou non, vous appellez cela un jugement.

COUSIN.

Pag. 423. — Puis, la théorie fait débuter l'esprit humain par l'abstraction; mais ce n'est pas ainsi qu'il débute.

MANZONI.

Au contraire c'est par distraction (distraction nécessaire à moins de changer d'avis) que Locke fait partir la connaissance de l'abstraction, en quoi il a raison (il me semble) sans le savoir et sans le vouloir. Au reste, Locke ne fait pas débuter l'ésprit humain par la connaissance, par une perception de convenance etc., mais de la sensation concrète. Et qu'est ce que débuter? Voilà la grandissime question.

COUSIN.

Ib. — Enfin, elle débute par l'abstraction et cherche à en tirer le concret, tandis que vous n'auriez jamais eu l'abstrait si préalablement vous n'aviez eu le concret.

MANZONI.

Que signifie *eu*? S'il signifie connu, je crois démontré ou démontrable qu'on ne peut *connaître* le concret sans avoir connu l'abstrait, ou plutôt qu'on ne peut connaitre le particulier sans connaître le général.

Platon. Œuvres complètes. Cousin. — Paris, 1831, in-8, T. 7.

COUSIN.

Pag. XXXV. — Le respect de Platon pour l'antiquité pourrait lui faire attribuer l'opinion d'un état primitif plus parfait que le nôtre. Ici l'opinion contraire est nettement exprimée; l'état *primitif a été l'état sauvage.* (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

C'est-à-dire le deuxième état, puisque Platon suppose une societé antérieure qui aurait été détruite par une catastrophe. Or, comment cette société là aurait été fondée? Voilà la question que le philosophe (Platon) élude fort drôlement.

JEAN-PHILIBERT DAMIRON

[1794-1863].

Damiron Ph. — Essai sur l'histoire de la philosophie en France au dix-neuvième siècle. — Paris. Pouthieu et Compagnie 1828, in-8.

DAMIRON.

Pag. 15. — La manière de M. de Tracy a quelques uns de ces défauts : son *Idéologie* satisfait, quand on n'y considère que le raisonnement, mais quand on en examine les principes, on les trouve en plus d'un point inexacts et défectueux. Il est trop logicien et pas assez psychologue.

MANZONI.

Celui qui applique toujours les règles de la logique commune dans l'ouvrage où il la nie, et qui par conséquent la nie avec elle même.

DAMIRON.

Pag. 18. — Aussi n'y a-t-il alors (quand elle cède naivement aux impressions qu'elle reçoit) si haut sujet qui lui (à l'âme) échappe, si grande vérité qu'elle n'aborde ; elle saisit tout, seulement c'est sans science, sans raison, comme un enfant avec la facilité et la crédulité d'un enfant.

MANZONI.

Qui est ce qui fait tout cela comme un enfant ? C'est l'âme. Mais quoi ? qu'entend'on par enfant ici ? l'âme d'un enfant ? alors l'âme fait comme une âme, ce qui s'explique en vérité par soi-même. Entend-on autre chose ? quelle chose ?

DAMIRON.

Pag. 19. — D'un coup-d'oeil, de prime abord, elle sent ce qu'il y a là de constant et d'universel; elle le trouve comme d'instinct, sans y penser, ni le vouloir. Et quand elle a sous les yeux des vérités de cette espèce, elle ne se dit, comme quelquefois, *il me semble, il me paraît;* elle dit, *il est;* et cela sans hésiter, sans chercher un moment. Ce n'est pas une opinion, c'est un axiome qu'elle posséde, c'est de la foi la plus ferme et en même temps la plus vraie.

MANZONI.

Or, comme *l'homme ne peut avoir des idées, des véritables idées sans mots (pag. 162)*, il s'ensuit que les axiomes ne sont pas des idées, ou que l'âme dans cet état a des mots.

DAMIRON.

Pag. 145. — Elle (la religion selon M. de Lamennais) s'est donc modifiée selon les trois grandes époques qui jusqu'à présent ont partagé la vie religieuse de l'humanité. Ne viendra-t-il pas une autre époque où ce que la dernière manifestation pourrait encore avoir d'obscur et de mystérieux paraîtra plus intelligible et plus clair; où une croyance nouvelle, héritière et fille du christianisme, en reproduira les dogmes, mais sous des formes qui conviendront mieux que les précédentes à la manière dont le monde voit aujourd'hui les choses?

MANZONI.

Non, car les deux premières révélations (pour ainsi dire) ont annoncé, promis la troisième; et celle-ci a déclaré être la dernière.

DAMIRON.

Pag. 165. — Chacun a bientôt remarqué en soi le rapport intime et constant de la pensée aux mots, de certaines pensées à certains mots analogues ou identiques, et voyant son semblable se servir de mots analogues ou identiques, a naturellement conclu dans cet autre lui-même des idées analogues ou identiques aux siennes.

MANZONI.

Le rapport intime et constant de certaines pensées à certains mots !

DAMIRON.

Pag. 167-168. — Témoignage pour l'un (pour M. de Lamennais), expression pour l'autre (M. de Bonald), voilà les deux seules sources de vérité; comme si ceux qui témoignent et ceux qui parlent *n'avaient pas dû primitivement trouver et saisir la vérité par la conscience et autre part que dans des formes et des signes d'idées* (*a*). Aussi sous ce rapport y a-t-il à faire ici à M. de Bonald une partie des critiques que nous avons faites à M. de Lamennais. Nous ne les répéterons pas; nous nous bornerons à dire que, si l'on peut étudier l'homme dans les mots, dans les langues, c'est seulement après avoir trouvé dans la conscience *le sens* des langues et des mots (*b*). (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

(*a*) Bien entendu toujours que : L'homme ne peut avoir des idées, de veritables idées sans mots *(pag. 162)*.

(*b*) Or, qu'y a-t-il dans la conscience sans mots? Le voici: " des demi-pensées, des vagues sensations, des notions irréfléchies „ *(pag. 163)*. C'est

cela, dis-je, où l'on trouve *le sens* des mots, par lesquels pourtant les pensées " s'achèvent, se définissent et se changent en idées claires et distinctes „ (1). (*pag. 164*).

(1) *Le parole a cui ho poste le virgolette, sono del Damiron, di cui è bene riportare tutto il luogo, perchè questa della relazione della parola col pensiere è quistione su cui il Manzoni torna più spesso, e trova i filosofi francesi che esamina, più spesso in contradizione* :

" Quelles que soient l'origine et la nature de l'esprit, on peut dire, indépendamment de tout système et sans s'exposer à être contredit par aucun, que cet esprit, qui vit, sent et se meut en nous, est quelque chose d'animé et d'actif, que c'est une force, une force intelligente. Des perceptions, des pensées, voilà les mouvements qui sont propres à cette force. Tant que ces mouvements sont purs, simplement spirituels, dégagés de tout lien ou de toute forme matériels, ils sont si déliés, si rapides, si peu marqués, qu'à peine laissent-ils trace dans la conscience: ils y passent comme l'éclair. Ce sont là ces demi pensées, ces vagues sensations, ces notions irréfléchies, qu'on retrouve en soi dans tous les instants où l'on ne donne nulle attention à ce qu'on voit, où l'on se borne à sentir. Et de fait, on n'en aurait pas d'autres, si les choses en restaient toujours là. Mais comme il est inévitable que l'esprit vienne à réfléchir, à recueillir ses impressions, et qu'alors la perception est en lui plus ferme et plus prononcée, ses pensées, ses mouvements intellectuels, devenant plus forts, se produisent avec plus d'énergie, et sortent de la pure conscience pour pénétrer dans l'organisation; en y pénétrant, ils y déterminent certains mouvements internes que suivent aussitôt les gestes, l'attitude, la physionomie, et la parole. L'organe vocal en particulier est très propre, par son extrême souplesse, à bien recevoir ed à bien rendre ces impressions de l'âme. Il arrive donc que les pénsées se mettent en rapport avec les mouvements organiques, et principalement avec les sons; qu'elles s'y allient et s'y unissent intimement: c'est au point qu'on a peine quelquefois à les en distinguer, et qu'on croit les voir, les saisir, les sentir réellement dans ces phénomènes, qui n'en sont cependant que les signes. Or une telle alliance n'a pas lieu sans que les actes de l'esprit ne participent plus ou moins à la nature de ceux du corps. Ils pren-

DAMIRON.

Pag. 285. — Si nous n'avions déjà proposé nos idées sur ce sujet (sur la génération des connaissances) dans l'article de M. Bonald, nous les proposerions ici. Nous nous bornerons à les rappeler. Mais qu'on les adopte ou non, il est certain qu'il y a sur ce point quelque chose de plus philosophique à dire que ce qu'ont dit Condillac et ses disciples; ils sont demeurés un peu superficiels.

MANZONI.

C'est-à-dire qu'ils s'y sont moins étendus, c'est-a-dire encore qu'ils se sont contredits moins souvent.

DAMIRON.

Pag. 334. — M. de Lamennais l'a soulevée (la quéstion si l'autorité des principes de la raison énumérés, classés et réduits comme ils doivent être est absolue, invariable) avec une force et un éclat qui l'ont rendue plus vive que jamais. Il a prétendu la décider par *le témoignage des hommes.* En la resolvant *dans le sens et à l'honneur de la raison,* M. Cousin n'a cependant pas suivi toute la doctrine des rationalistes; en pensant comme Descartes et comme Kant, il ne partage pas tout leur avis. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Cette anthithèse suppose que la raison ne se trouve pas dans les hommes, mais bien dans un homme, dans tout homme, c'est-à-dire encore dans les hommes.

---

nent quelque chose de leur caractère et de leur allure; ils deviennent plus positifs et plus marqués; ils se matérialisent en quelque sorte. Ce sont alors des pensées qui, arrêtées et fixées par l'expression, s'achèvent, se définissent, et se changent en idées claires et distinctes. C'est ainsi qu'on pense au moyen des signes, et surtout au moyen des mots. „

ECONOMIA POLITICA

Ab. F. GALIANI

[1728-1787].

Scrittori classici italiani di Economia politica. — Milano. De Stefanis. 1803, in 8.°, T. III.

Galiani. — Delle monete.

Galiani.

Pag. 213. — Dannoso poi sarebbe il consiglio di volerne ritar molta (moneta) in un tratto, quanto è dire la metà della corrente; perciocchè può la moltitudine, quasi svegliandosi dal suo torpore, avvedersi della disparità tra la vecchia e la nuova, ed acquistare disprezzo dell'una, avidità dell'altra, e far così restare lo stato privo della metà di quella che rimane nascosta o traviata.

Manzoni.

Io non so come andasse la faccenda a quei tempi, ma a' nostri son certo che questa moneta non isparirebbe, ma correrebbe quanto la vecchia; poichè accorgendosi gli uomini del suo maggior valore, la riceverebbero nei contratti per quel più ch' ella avrebbe d' intrinseco. Io non so neppure se questo

rifacimento di mezza la moneta sia mai accaduto; ma se è accaduto e la nuova migliore moneta è scomparsa, mi fa molto maraviglia; e se questo caso non è che una ipotesi dell' autore, mi fa più maraviglia ch' egli non abbia preveduto questo effetto ch' io ho detto, egli che con tanto ingegno ragiona dei rimedi che in queste cose la sagacità degli uomini adopera contro le non savie leggi. Egli è certo che quando gli uomini possono spendere una moneta per quello ch'essa vale, non incontreranno l' inutile fatica di fonderla; e la potranno spendere ogni volta che chi la deve ricevere sappia ch'essa ha veramente quel valore.

Galiani.

Pag. 242. — L'Inghilterra nel 1698 non valutava le monete più della pasta onde si faceva, e con una imposizione sul vino manteneva la zecca. È incredibile quanta moneta si coniasse continuamente e quanta se ne liquefacesse tosto: mentre fin gli appaltatori delle zecche straniere giungevano a far commercio delle monete d'Inghilterra, come delle verghe che dalla Spagna si danno, avrebbero fatto, disseccando così l'Inghilterra d'ogni danaro.

Manzoni.

Ma io non so intendere come non si alzasse nel corso il valore di queste monete inglesi, e come con questo alzarsi non venisse tolto ogni utile nel rifonderle. Certo se questo si facesse ai dì nostri, a queste monete si attribuirebbe nel corso quel valore ch'esse avrebbero più delle altre per la gratuità del conio, e quindi o il governo non ne riceverebbe mai (supposto che non in tutte le monete si usasse questa generosità o monete forestiere avessero corso) o le dovrebbe ricevere al corso comune. E questo sarebbe il vero e forse il solo inconveniente di questo

metodo. Questo è accaduto mille volte, che il Principe ha detto, questa moneta val dieci, verbigrazia; e il pubblico l' ha stimata più, l' ha spesa più, il Principe l'ha ricevuta per più, e nessuno ha pensato a fonderla. Se poi non volesse il Principe riconoscere altra moneta che questa, certo ne nascerebbero impicci assai, e forse anche pensandoci io non verrei a capo di indovinarli e ad ogni modo non ne ho voglia.

Forse non sarebbe altro che un accrescimento di tributi, venendosi a pagare p. e. undici invece di dieci: e il Principe poi trovando aver un decimo dippiù, non lo vorrebbe perdere, e pagando, che sì che s'accomoderebbe al corso comune. O forse ne verrebbe un immaginario ribasso nei prezzi delle cose, poichè chi fosse uso vendere la tal merce undici lire, vedendo che undici lire di valuta di metallo avessero nome dieci, la venderebbe per dieci.

GALIANI.

Vol. II, pag. 14. — Venga ora l'autorità pubblica e faccia 13 libbre d' argento eguali ad una d'oro (mentre in realità chi possiede una libbra d'oro è ugualmente ben provveduto di colui che ne ha 15 in circa d'argento).... l' oro ha da sparire e l'argento solo restare.

MANZONI.

Ripeto la mia solita difficoltà; se da noi un ordine pareggiasse lo zecchino a dieci lire, io credo che non uscirebbe uno zecchino, perchè li riceverebbero a quindici e mezzo; solo nessuno pagherebbe i tributi con zecchini.

PIETRO VERRI

[1728-1797].

Scrittori classici italiani di Economia politica. — Milano. Destefanis. 1804 in 8.°, T. XVI.

VERRI. — **Dell' Annona.**

VERRI.

Pag. 37. — .... il necessario fisico non può uscir mai da uno Stato colla libertà.... non solamente gli stati marittimi, l'Olanda e li Genovesato, ma anche i mediterranei, gli Svizzeri, i Grigioni e simili, sono naturalmente mancanti del necessario de' grani e debbono riceverlo dagli esteri; eppure hanno una perfetta libertà di commerciare tanto nella introduzione quanto nella esportazione, senza che sieno perciò mai in pericolo di vedersi mancare il necessario.

MANZONI.

Da quello che accade nei paesi scarseggianti di grano non si può indurre parità per quelli che ne producono ordinariamente più del bisogno; e la ragione è chiara. Quali sono nella Svizzera, ecc., i possessori del grano? Commercianti i quali sapendo che il paese non produce massa di grano pari al consumo, ne introducono per rivenderlo. Ora questi sono disposti a non ricuperare il capitale impiegato, e il guadagno, che dopo un certo tratto di tempo:

aspettano dunque colla certezza dello smercio; e il grano non esce. Ma nei paesi dove il grano è entrata immediata dei possidenti, accade talvolta che, mentre nello stato si offre dieci pel grano, lo straniero lo domandi a dodici. Allora il possidente vende, il grano esce; ma quel grano non era superfluo: l'offerta nello stato era minore, perchè non v' erano capitali da impiegare, o non v' erano speculatori. Può allora accadere che quello stesso grano sia ricercato nello stato alcuni mesi dopo per quindici.

Inoltre non si tratta soltanto di conservare il *necessario fisico,* ma quella quantità che possa nutrire la popolazione con una certa abbondanza. Si può avere il necessario fisico e patire assai. Di più, anche il necessario fisico può uscire con la libertà: basta per far questo aver vicino un paese che manchi del necessario fisico, e che sia più ricco in numerario del paese che ha questo necessario. In questo caso il grano andrà dove il prezzo è maggiore.

Si è posta questa nota per rilevare la fallacia dell'argomento particolare, non per toccare i principj, che sono giusti e profondi, e in una sfera ben superiore ai ragionamenti che noi abbiamo prodotti.

VERRI.

Pag. 40. — .... l' uomo che ha meditato, vede che nessuna nazione è tanto stolida da privare sè stessa del necessario alimento, a meno che per un artificioso sistema di vincoli non succeda un rigurgito contrario alla natura.

MANZONI.

Non è la nazione che si priva di grano: la nazione non fa niente: può essere privata dai possessori che vendono il grano all'estero; e questo avverrà se la nazione, senza essere stolida, sia più povera d' un vicino affamato al pari di essa.

Questo sia detto con l' avvertenza della nota antecedente.

VERRI.

Pag. 53. — Quando la legna scarseggia, il di lei prezzo s'innalza, e s'innalza a segno che non torna più conto il mettere a nuova coltura i boschi.

MANZONI.

Anzi torna il conto più che mai; perchè mettere a nuova coltura i boschi, vuol dire: abbattere ed accatastar legna da vendere. — Non tornerebbe il conto, se si pensasse all'avvenire; ma per far questo bisogna esser ricchi e prudenti: due condizioni non troppo comuni.

M. GIOJA

[1767-1829].

Nuovo prospetto delle scienze economiche di M. Gioja. — Milano, presso G. Pirotta editore, 1815, in-4.°

M. Gioja.

Vol. I, pag. 26. — " Lo sforzo, la pena, il travaglio, il sacrifizio necessario per liberarci da un dolore o procurarci un piacere costituisce il suo valore. La neve non ha valore sulle vette alpine neanche in estate, perchè vi si conserva senza travaglio dell'uomo; nell'opposto lo ha nelle nostre pianure, e questo valore è rappresentato dalla somma delle precauzioni necessarie per custodirla intatta dai mesi jemali ai mesi estivi. „

Manzoni.

Il valore di che? A che si riferisce quel suo? Nelle nostre pianure la neve che eccedesse il bisogno e il desiderio, avrebbe essa valore a cagione delle preoccupazioni state necessarie per custodirla? Confutando con tanto fasto anche gli scrittori dai quali ha tolto ogni cosa, confonde poi miserabilmente il valore col costo.

M. Gioja.

Pag. 27. — " Il valore è lo sforzo che debbo fare per salire sull'albero a côrre il frutto. Stima e valore non possono adunque confondersi. La maggiore o minore altezza dell' albero, ossia il maggiore o minore sforzo per côrre il frutto, non accresce nè scema la di lui utilità. Il frumento ha la stessa utilità sul Mincio e sull'Olona; ciò non ostante per ottenere dal suolo il frumento sul Mincio richieggonsi tre o quattro paja di buoi, mentre sull'Olona basta un solo; quindi staranno gli sforzi o i valori nel primo caso, agli sforzi o valori nel secondo, come tre ad uno. "

Manzoni.

Di modo che un frutto di cattiva qualità colto in vetta di un albero altissimo, avrà più valore di uno di buona qualità colto su un alberetto? *Il valore,* dice, *è lo sforzo,* ecc. Questo lo afferma perchè gli piace; e quello che soggiunge basta a mostrare che l' affermazione è strana e arbitraria. Difatti il valore del frutto ha a essere nel frutto, se al ciel piace. Ora come c'è egli l'essere stato colto con più o meno sforzo? E vi sarà chi paghi più il frutto *egualmente* utile di un altro, perchè sarà costato più sforzo?

M. Gioja.

Pag. 30. — Quelli poi che sanno come Say, che la produzione in qualunque specie non è creazione, ma unione di forme utili, accorderanno agevolmente che la luce può procurarsi colla produzione, come consta dai fatti sopracitati; e se si dice che la luce artificiale ha un valore, perchè si ottiene colla spesa dell'olio, del sego, della cera, dovrà dirsi parimenti che ha un valore la luce naturale, allorchè per introdurla ad illuminare per esempio una scala interna, innalzo piccola guglia sopra il tetto.

MANZONI.

Concede a Say il saper questo che egli ha imparato da Say medesimo, come quasi tutto ciò che ha detto di buono fin qui. — Da Say e da Smith.

M. GIOJA.

Pag. 37. — Lasciando da banda quella nebbia metafisica, in cui spesso si avvolgono gli autori per far credere al volgo profonde e astruse delle idee semplici e triviali, e cominciando, come si debbe, dai fatti particolari, onde salire ai principj generali che ne sono l'espressione sinottica, ridurrò la teoria dei capitali a cinque corti paragrafi, salve alcune poche nozioni, che troveranno miglior luogo altrove.

MANZONI.

Chi non direbbe che questa teoria de' capitali fosse trovata da lui?

M. GIOJA.

Pag. 38. — Anche alle abilità individuali è stato applicato l'epiteto di capitali fissi, perchè attaccate, incorporate per così dire all'individuo, non possono essere trasportate da una persona all'altra, nè essere completamente vendute, se non se forse nel sistema della schiavitù personale.

MANZONI.

Come se il non poter essere venduto, fosse una condizione del capitale fisso. Una delle mille confusioni e supposizioni in aria che sono in quest'opera.

M. Gioja.

Vol. I, pag. 39, § 3.° — Dipendenza tra i capitali fissi e circolanti.

Manzoni.

Se Smith non avesse scritto il libro 2.°, questo paragrafo non sarebbe nato. E guarda ch' egli nomini Smith, se non forse per confutarlo, e anche spesso cavillosamente, o ripetendo confutazioni altrui.

M. Gioja.

Pag. 41. — Le epoche in cui le abilità cominciano a dare dei guadagni e le epoche in cui cessano, sono diverse, 1.° nelle diverse professioni in ragione della loro facilità o difficoltà; 2.° secondo le diverse cause fisiche e morali che accelerano o ritardano la perfettibilità dell'uomo, ecc.

Manzoni.

Come diamine la perfettibilità è ella capace di acceleramento o di ritardo?

M. Gioja.

Pag. 42. — Allorchè i valori prodotti sono maggiori uguali minori dei valori perduti, gli stabilimenti relativamente alla loro floridezza, progrediscono, s'arrestano o decadono.

Manzoni.

Cioè, secondo la definizione del valore a pag. 26, allorchè le cose prodotte saranno costate più *sforzo, pena, travaglio, sacrifizio* che le perdute, gli stabilimenti avranno progredito, e viceversa. Bel progresso! e belle dottrine!

M. GIOJA.

Pag. 43. — Procura (il capitale) sussistenza alle persone suonatrici, cantatrici, teatrali, fabbricatrici di fuochi d'artifizio, di vivande, liquori.....

MANZONI.

La sussistenza delle persone sonatrici ecc., è aumento di ricchezza! che economia! E trattare con disprezzo magistrale gli scrittori che hanno trovato verità astruse al loro tempo, e gli altri che, profittando dei lavori di quelli, ne hanno corretti gli errori!

M. GIOJA.

Pag. 70. — Dai fatti addotti risulta: 1.° erronea l'idea di Beccaria, Smith, Canard...., i quali vogliono che tutte le utilità prodotte rappresentino un travaglio recente od antico dell'uomo, ovvero che le ricchezze altro non siano che un travaglio accumulato. Quest'idea attribuisce all'uomo ciò che per la massima parte compete talvolta agli agenti naturali.

MANZONI.

Qui (vuol dire negli esempi) non citerà il *sensatissimo* Say, dal quale ha tolto questa teoria aggiungendovi soltanto la folla degli esempi, superflui fino al ridicolo. Che, infatti, nella ricchezza entri il soccorso della natura, è cosa che, avvertita, non occorre dimostrarla lungamente. Anzi, gli scrittori confutati qui con tanto apparato, e Smith e altri confutati con tutt'altro tono da Say, potrebbero essere giustificati, col dire semplicemente che questo soccorso della natura, *appunto perchè entra in tutto*, lo hanno sottinteso; e allora la questione appare oziosa.

M. Gioja.

Pag. 84. — La somma immensa dei vantaggi prodotta dalle macchine, e l'impossibilità di eseguire la massima parte dei lavori senza di esse, dimostrano assolutamente false le seguenti idee di Smith: " Les plus grandes amèliorations dans les facultés productives du travail et la plus grande partie de l'habilitè de l'adresse et de l'intelligence avec laquelle il est dirigè ou appliquè, sont dûes, à ce qu'il semble, à la *division du travail.* Cette grande multiplication dans les produits de tous les différents arts et métiers, resultante de la *division du travail,* est ce qui, dans une société bien gouvernée, donne lieu à cette opulence générale qui se rèpand jusque dans les dernières classes du peuple. Il ne faut pas oublier que la perfection de l'industrie dépend *entièrement* de la division du travail.

Manzoni.

Che pazze sofisticherie sono codeste? Come se Smith magnificando a ragione gli effetti della divisione del lavoro (osservati e ridotti a scienza da lui) negasse l'efficacia delle macchine. Anzi, attribuendo a questa divisione il trovamento delle macchine, dà questo per uno dei più grandi vantaggi della divisione suddetta. " Tout le monde sait com- " bien l'emploi des machines propres a un ouvrage, " abrège et facilite le travail. „ Ma che serve; e che c'entrava qui Smith?

M. Gioja.

Pag. 99. — Questa repubblica *(allude a quella delle api)* presenta un'idea della divisione dei travagli, di cui Smith ha esagerato i vantaggi attribuendo a questo principio ciò che in gran parte debbesi attribuire alle macchine. Si conosce facilmente questa esagerazione, esaminando l'esempio da esso addotto, cioè la fabbrica delle spille.... „

MANZONI.

Smith ha attribuito, in questo esempio, alla divisione del lavoro nè più nè meno di quello che è giusto; e non s'è pure sognato di escludere gli effetti delle macchine, cioè *abbreviazione* e *facilitazione* del lavoro.

M. GIOJA.

Pag. 280. — Say, benchè rigetti la distinzione di Smith, pure parlando della guerra dice: " Smith chiama il soldato un operaio non produttore. Piacesse al cielo ch'ei fosse tale! Egli è piuttosto un operaio distruttore: non solo egli non arricchisce la società d'alcun prodotto, non solo egli consuma quelli che sono necessari al suo mantenimento, ma spesso egli è chiamato a distruggere inutilmente per se stesso il frutto penoso dell'altrui travaglio....

MANZONI.

Say, il quale cogli argomenti di cui si vale questo autore, ha confutato la dottrina che nega il titolo di produzione alla produzione immateriale, non è citato qui se non per fargli questo cavillo sui soldati. Ma l'autore che glielo fa, confonde i soldati propriamente detti coi *soldati* dei tribunali. Say non ha mai inteso dire che chi ferma i ladri, i *rei interni,* sia un operaio non produttivo. Quanto ai *rei esterni,* non avverte l'autore che sono soldati anch'essi, e che non ci sono soldati produttori, se non in quanto ci sono soldati distruttori.

M. GIOJA.

Pag. 284-285. — Diremo ora a Say: la malattia senza i consigli del medico avrebbe continuato per giorni 200
il medico l'ha fatta cessare in . . . . . „ 20

L'ammalato ha dunque guadagnato giorni . 180

Supponete il valore d'ogni giornata uguale a lire 10, avremo in 180 giorni lire 1800, proprietà trasmissibile ai parenti o ad altri, e alla formazione della quale è così concorsa l'azione del medico, come concorre l'azione del potatore alla produzione dell'uva. — È cosa strana che il sullodato scrittore riconosca azione produttrice di ricchezza nel legnajuolo che accomoda la macchina-aratro, e non la riconosca nel veterinario che accomoda la macchina-bue che strascina l'aratro.

Pag. 285. — Supponiamo finalmente, a maggior schiarimento di quanto ho detto, che un estero consulti un avvocato milanese sull'indole d'una lite, o un architetto sul piano di una casa, o un medico sullo stato di sua salute, e che compensi con 3000 franchi i loro consulti: questi 3000 franchi avranno o non avranno accresciuta la ricchezza nazionale?

MANZONI.

Uno dà a mangiare ad un uomo robusto e affamato, il quale ristorato dal cibo lavora e produce. Chi dirà che quegli non abbia concorso a questa produzione? Ma chi dirà che il pane dato da lui al lavoratore e consumato da questo, duri dopo essere stato consumato e sia trasmissibile?

L'esempio dell'estero che consulta un avvocato milanese, mostra che l'autore non ha inteso Say. — Questi non parla di ricchezza nazionale, ma di ricchezza, non di trasporto, ma di produzione.

M. GIOJA.

Vol. II, pag. 11. — Il chiarissimo signor Mengotti ripete le idee di Verri e di Smith nel modo seguente: Chi non sa che la terra è tanto più cortese e feconda quanto è più ripartita e divisa? ecc. ecc.

Quest'obbiezione è una prova della falsa logica che domina generalmente negli scrittori d'economia. — Difatti, ecc. ecc.

MANZONI.

È una logica singolare quella che vede la prova della falsa logica che domina generalmente negli scrittori d'economia, la vede, dico, in un'obbiezione di tre.

M. GIOJA.

Pag. 57. — Il saggissimo P. Verri in Italia, il celebre Smith in Inghilterra, avevano rigettata l'idea degli economisti. Il senatore Garnier, traduttore e commentatore di Smith, l'ha rinnovata ultimamente in Francia. Dopo aver esposto tutto il sistema metafisico di quei profondi pensatori, aggiunge: Ces assertions sont presque toutes d'une évidence incontestable et susceptibles d'une démonstration rigoureuse. — Ceux qui ont tenté de les combattre comme fausses, n'ont généralement pu leur opposer que des vains sophismes.

MANZONI.

Garnier si propone di dimostrare che gli economisti su principi veri hanno fondato una teoria falsa. — Ecco il suo epilogo: Ainsi de toutes les vérités aperçues par les économistes, les unes sont d'une faible utilité dans la pratique, les autres se trouvent contredites dans leur application par des circonstances accessoires que la théorie n'avait pas fait entrer dans ses calculs.

M. GIOJA.

Pag. 62. — Voi acquistate un podere, io erigo uno stabilimento manifatturiero. Alla fine dell'anno voi ricevete dai vostri affittuari 500 staia di grano, io ricevo dai miei commessi 25 pezze di panno. — Queste sono le nostre rendite in natura, detratte le spese. — Supponiamo che il mio panno sia uguale in valore al vostro grano. Noi spediamo questi prodotti all'estero, e ciascuno di noi introduce nello stato 1200 piedi cubici di legnami d'opera. Dimando: non ho io accresciuta la ricchezza nazionale col prodotto della mia industria egualmente che voi colla rendita della vostra terra?

MANZONI.

Anche qui la ricchezza nazionale, mentre si tratta di ricchezza assolutamente; come se poi il grano ed il

panno non accrescono la ricchezza nazionale, se non da poi che siano stati cambiati con un prodotto estero.

M. Gioja.

Pag. 67. — Le arti accrescono dunque la ricchezza, creando nelle materie prime un valore colla prospettiva della utilità che le possono comunicare.

Manzoni.

Nel I volume pag. 27, nega che il giudizio che noi facciamo della utilità di un oggetto abbia che fare col valore di esso; qui vuole che la prospettiva della utilità che si può comunicare alla materia prima, crei in essa un valore; nel che ha ragione per quanto si spieghi male. Del resto, in tutti questi ragionamenti non ha detto che l'errore degli economisti è venuto dal supporre che il produrre sia creare materia, mentre in fatti è dare utilità; errore messo in chiaro benissimo dal Say, e avvertito il quale, la questione è finita e la scienza avanzata d'assai.

M. Gioja.

Pag. 72-73. — La prevenzione per un sistema immaginario giunge al punto da chiudere gli occhi all' autore (il dotto senatore Garnier, traduttore e commentatore di Smith) e fargli negare ciò che l'esperienza giornalmente dimostra. Non veggiamo noi degli intraprenditori di rami manifatturieri e commerciali, divenire più ricchi e in minor tempo che i proprietarj? — Quelli che vedevano sul loro desco un solo piatto ora ne veggono sei; quelli che alloggiavano in una stanza, ora occupano un palazzo; quelli che vestivano ruvido saio, or sono involti in panno finissimo. — Le arti e il com-

mercio danno dunque un vero *prodotto netto*, e di tanto accrescono la ricchezza della Società, di quanto sei è superiore ad uno, un palazzo ad una stanza, un ricco ed elegante vestito ad un sucido e cencioso.

MANZONI.

Risponde spropositatamente, e se non ci fosse altro da dire, Garnier avrebbe ragione. — Questi parla *della massa generale delle ricchezze*, e l'autore gli oppone i guadagni dei fabbricatori. — Ma chi non sa o non vede che uno può guadagnare su un altro, senza che la massa generale delle ricchezze sia accresciuta?

M. GIOJA.

Pag. 83. — Les arts, enfans du luxe, ont seuls produit la différence de ces siècles reculés au notre. (Théorie du luxe) Citato in nota dal Gioja

MANZONI.

Questo scrittore fa delle arti e delle arti di lusso una sola cosa; confonde, cioè, il genere colla specie. Chiamando poi le arti in generale figlie del lusso, mette fuori un errore grossolano, qualunque estensione di senso si dia al vocabolo *lusso*. L'autore citandolo (il Gioja s'intende) mostra la stessa confusione di idee e la stessa inavvertenza dei fatti più ovvii.

M. GIOJA.

Pag. 88. — Contro alle stabilite massime, Smith e gli economisti obbiettano l'esempio dell'antico Egitto, dell'Impero chinese, dell'America settentrionale, ove l'agricoltura, senza il soccorso delle arti, diede nascita a numerosa popolazione, accumulò immense ricchezze, moltiplicò i benefici della civilizzazione.

MANZONI.

Senza il soccorso delle arti, non ci è agricoltura: così la questione è posta in falso; la questione vera è se le arti debbano essere più o meno coltivate in confronto dell'agricoltura; questione che si scioglie nei diversi casi, applicando principj generali alle particolarità dei casi medesimi.

M. GIOJA.

Pag. 95. — Fondato (lo smercio) sui bisogni naturali, quindi regolare, costante, proporzionato alla prossima popolazione....

MANZONI.

Lo smercio fondato sopra i bisogni? Sopra i bisogni e sopra i mezzi. Abbiate quanti bisogni immaginarvi è possibile, questi non promoveranno lo smercio, se non in quanto siano accompagnati da mezzi reali.

M. GIOJA.

Pag. 97. — Per decidere poi, se l'impiego dei capitali sia più vantaggioso nell'agricoltura che altrimenti, conveniva esaminare: 1.° il costo dei lavori, maggiore nella sua totalità nell'agricoltura che nelle arti; 2.° il valore dei prodotti, maggiore nelle arti, ecc.

MANZONI.

Per decider questo, bisogna conoscere le circostanze; ora le circostanze non sono eguali da per tutto; quindi non si può dare, nè si deve cercare una

decisione generale. La generalità è nelle cagioni che fanno essere più vantaggioso l'uno che l'altro impiego: dove opera una cagione o più cagioni tali, è più utile l'impiego nell'agricoltura; dove altra o altre cagioni, lo è di più nelle arti.

M. Gioja.

Pag. 108. — I libri d'Economia riboccano di massime e di principii semi-veri e semi-falsi, che gli scrittori spacciano per interamente veri o per interamente falsi, a norma dei sistemi da cui sono predominati. E siccome ogni operazione economica trae seco una somma di vantaggi ed un'altra di inconvenienti, quindi gli scrittori esponendo la prima arrivano a far prevalere il loro principio favorito nell'animo dei lettori che ignorano la seconda; ne abbiamo veduta una prova speciale nell'antecedente Capitolo, ne addurrò altre in questo.

Manzoni.

Se avesse avvertito questo prima del Cap. antecedente, e avvertito anche che i vantaggi e gli inconvenienti provengono non solo dalla natura della operazione, ma dalle circostanze altresì, non avrebbe trattato in modo assoluto la questione dei vantaggi dell'agricoltura e delle arti.

M. Gioja.

Vol. V, pag. LXI. — S'io dicessi che devono crescere le uova a misura che si mangiano le galline, direi una proposizione affatto simile a quella che qui espone l'A. (Mengotti) (1). Ora la mia proposizione è smentita dall'esperienza: in quest'anno che i contadini hanno venduto molte galline, perchè non avevano di che alimentarle, il prezzo delle uova

(1) La vera ricchezza.... consiste in una gran massa di prodotti proprj che sempre rinascono e sempre si riproducono, e che possono essere consumati e disposti senza nuocere alla loro riproduzione ed abbondanza.... diventando la consumazione un eccitamento di nuova e più copiosa riproduzione. *Colbertismo*, p. 250-260.

si è tenuto più alto negli anni scorsi, cioè la massa delle uova non ha corrisposto al bisogno.

Col libro dell'A. alla mano io mi presento ad un contadino, e gli dico: vuoi tu che il tuo vigneto produca 10 brente invece di 5? Eccoti il mezzo prontissimo e sicuro: consuma doppio vino dell'ordinario, ubbriacati anco tutti i giorni, e vedrai sui tralci moltiplicarsi i grappoli.

MANZONI.

È esagerato il principio, ma è pure esagerata la critica. — La parità delle galline non mi pare che corra. — Se io dicessi che devono crescere le galline a misura che si mangiano le galline direi una proposizione fino ad un certo segno (vera?) (*qui manca la parola perchè tagliata in margine dal legatore*). Perchè la distruzione di galline produrrebbe aumento di prezzo, e quindi diminuzione di consumo d'uova, ecc. ecc. — Così può dirsi del vigneto. — L'autore (Mengotti) non dice che il produttore e il consumatore debbano essere un solo. — Che se io dico al vignajuolo: Se i tuoi vicini consumeranno più vino, se le tue 5 brente troveranno più concorrenti, tu avrai più prezzo dal tuo vino, e potrai far crescere il prodotto del vigneto, direi una proposizione vera nel caso che non si supponga il prodotto del vigneto già portato al massimo. — Il male di questi principj sta nel volere effetti indefiniti con cause finite.

M. GIOJA.

Vol. V, pag. LXXV. — Gl'interessi particolari, lasciati liberi, si confondono e non si confondono coll'interesse comune; quindi l'indocilità degli uomini è figlia e non è figlia delle cattive leggi (1).

MANZONI.

Non veggio contraddizione fra i due testi di Bec-

(1) *Questa contradizione pretende il Gioja che vi sia tra le due seguenti proposizioni del Beccaria:*

" L'interesse comune non è che il risultato degli interessi

caria. — Gli interessi particolari non si oppongono al comune, che per cattive leggi. — I banchieri hanno un interesse opposto al comune. — Ma la libertà nel sistema di Beccaria, crea in essi un altro interesse, perchè lasciando il corso agli altrui interessi i banchieri deggiono accomodarsi a questi per avvantaggiare il proprio. — Il consultarsi con essi, dà loro occasione di proporre regolamenti pei quali essi possano provvedere al loro interesse opposto al comune, e sono quegli che Beccaria chiama cattive leggi. — Se non gli ascoltate e lasciate intatta la libertà, resta ai banchieri un interesse men lucroso, ma che non si oppone al comune. — Mio scopo si è di osservare che qui non è contraddizione, non già di sostenere la massima della libertà assoluta.

M. Gioja.

Vol. V, pag. LXXXVII. — " Seguendo questa erronea teoria, (del Verri) (1) l'amministratore non potrebbe nè allontanare dai centri abitati le manifatture fetenti, ne prescrivere unifor-

particolari, e questi interessi particolari non s'oppongono al comune interesse se non quando vi sieno cattive leggi che li rendano contradditori tra di loro. „ — (*t. I, pag. 120*).

" Il consultarsi in fatto di monete co' banchieri e negozianti, i quali non al pubblico bene della patria levano gli sguardi, ma li ristringono alla sfera del loro interesse ben sovente opposto a quello della nazione, sarebbe lo stesso che se un generale consultasse col nemico le operazioni da farsi. „ (*t. II, pag. 215*).

(1) *Questo è il passo del Verri*: " Qualunque sia la forma di governo, sotto la quale vive una società d'uomini, sarà sempre vero che la giustizia e l'interesse del sovrano esigono di lasciare ai cittadini la maggior libertà possibile, e togliere loro quella sola porzione di naturale indipendenza che è necessaria a conservare l'attuale forma di governo. — Ogni porzione di libertà che ultroneamente si tolga agli uomini, sarà sempre un errore in politica. „ — (*t. II, pag. 13-14*).

mità di pesi e di misure pel commercio, nè limitare i giuochi d'azzardo, o proibirli del tutto, nè occupare l'altrui fondo per rettificare una strada...., giacchè nessuna di queste misure è necessaria per conservare l'attuale forma di governo. „

MANZONI.

Il principio di Verri che da un lato dà troppo poco ai governi, dà loro troppo da un altro. — Vorrei sapere, p. e., se egli trova giusto di togliere agli uomini quella parte d'indipendenza che è necessario di togliere per conservare l'attuale forma di governo in Turchia. — L'errore veniva dal considerare il governo come un fine e non come un mezzo.

M. GIOJA.

Pag. XCIII. — Dopo l'esempio della China e di Roma, l'A. (Mengotti) adduce quello della Sicilia, le cui città famose Palermo, Leonzio, Siracusa ed altre dovevano le loro ricchezze all'industre coltivazione di quell'eccellente terreno; quindi soggiunge: " mostratemi un uomo, diceva il buon re Gerone, che sappia darmi due spighe invece di una, ed io lo stimerò più dello stesso Archimede *(pag. 336.)*

Sarebbe stato desiderabile che l'eruditissimo autore avesse lasciato travedere alla gioventù che questo bel detto non è un tratto storico, come gli altri cui va unito nel citato luogo, ma una spiritosa invenzione del filosofo Swif.

MANZONI.

Oltredichè l'uomo che *sa* dare due spighe invece *di una*, mi fa nascere in proporzione due uomini invece di *uno*, e quindi le spighe crescono di numero assolutamente, ma non relativamente.

Il punto sta non nell'aumentare soltanto i prodotti, ma nel mantenere l'equilibrio tra i prodotti e i consumatori, che è l'ultimo scopo di tutte le ri-

cerche economiche, benchè gli economisti l'abbiano vi... V. Malthus. (1)

M. Gioja.

Pag. XCIX. — Volere che crescano i venditori e scemino i compratori, è volere che s'alzi la colonna del mercurio nel barometro, mentre decresce il peso dell'atmosfera. — Siccome la diminuzione de' compratori porta seco la diminuzione dei venditori, così i due principj dell'A. (Verri) s'escludono a vicenda, e la sua teoria si riduce a dire che l'economia consiste nell'eccitare il caldo o il freddo, ecc. ecc. (1)

(1) Accrescere quanto più si può il numero de' venditori di ogni merce, diminuire quanto più si può il numero dei compratori, questi sono i cardini sui quali si aggirano tutte le operazioni d'economia politica; ecc. ecc. — *(t. I, pag. 52).*

Manzoni.

E manifesto che l'A. (Verri) *intende* dire che scemino i compratori nell'interno, altrimenti la contraddizione *sarebbe* troppo palpabile. — Se *io* dico: accrescere in una famiglia il numero *dei* venditori e scemare i compratori è il mezzo per arricchire quella famiglia, direi un'assurdità *?* — No certo. — Una famiglia di coltivatori può vendere molto grano e comprare le sole altre cose necessarie e fare senza superfluità. — Ma non si dà venditore senza un compratore. — Certo, ma chi dice *che* il compratore debba essere della stessa famiglia? (1)

M. Gioja.

Pag. CV. — In una società in cui i posti sono occupati, non è facile il passaggio da un ramo di commercio ad un

(1) *Le parole in corsivo sono state aggiunte alle altre che sole si leggono: il margine è stato tagliato dal legatore.*

altro; quindi se non succede alterazione negli elementi dell'esibizione e della dimanda, il mercante porta il peso del tributo. — Ben lungi che i gravosi tributi facciano comparire nuovi negozj, fanno sparire a poco a poco gli antichi. (1)

MANZONI.

Qui il Verri non si contraddice nella sostanza. — Sta sempre che *l'accrescimento* del tributo è un *male* che può produrre *molti* inconvenienti. In un testo ne allega uno e in un testo un altro. — È verissimo che in *alcuni* casi nascerà il primo, e sarà quando il negoziante abbia molti capitali. (2)

M. GIOJA

Pag. CXXXVII. — L'uomo nasce con delle facoltà; la legge ne determina le porzioni privilegiate, ossia i diritti. In questa determinazione ella non può assumere per norma che il vantaggio maggiore tra le pretensioni private, ossia il vantaggio pubblico. Questi autorizza ad impossessarsi delle terre dei sudditi per costruirvi delle fortezze, ecc. ecc.... Non i supposti diritti naturali, ma il vantaggio pubblico si è l'unica norma del sovrano; ella determina nel tempo stesso

(1) *Questa osservazione ha motivo de' due seguenti passi del Verri:*

" Il mercante fa pagare al compratore il tributo che anticipò al governo: tosto che il mercante non sia risarcito dal compratore del tributo anticipato, e debba sottrarlo dal suo fisso guadagno, si volgerà a negoziare d'altra merce. „ — (*t. I, pag. 271*).

" L'uomo s'avvilisce per il peso (del tributo) che gli viene imposto, diminuisce la confidenza verso chi regge il suo destino e s'abbandona all'indolenza. — L'indolenza umana fa che si preferisca un utile minore ma agiato, a un maggiore che richiede inquietudine e occupazioni, ecc. ecc. „ — (*t. I, pag. 314, 233-234*).

(2) *Per le parole in corsivo, vedi p. 141, nota 1.*

l'estensione e il limite del suo potere, ecc. ecc..... Se Augusto fece costruire un mercato più stretto di quello che avrebbe voluto, perchè non osò costringere i possessori delle vicine case a disfarsene, ciò prova che Augusto, il quale fu più volte tiranno, non conosceva l'estensione del suo potere.

MANZONI.

Mi pare che l'autore supponga qui che Augusto fosse il sovrano. Egli era generale colla podestà tribunizia, se pur l'aveva in quel tempo; ma io non so se nelle attribuzioni sue vi fosse il diritto di forzare i cittadini a vendere per utilità pubblica.

J. B. SAY

[1767-1832].

J. B. Say. Traité d'Economie politique, etc. — Paris, chez Rapilly, 1826, in-8.º

J. B. Say.

Prelim., tom. I, pag. LXI. — Quesnay, dans l'*Encyclopédie*, article *Grains*, avait dit que " les denrées *qui peuvent se vendre* " doivent toujours être regardées indifféremment comme ri- " chesses pécuniaires et comme richesses réelles, dont les " sujets peuvent user comme il leur convient. „ Voilà la *valeur échangeable* de Smith. Verri avait dit (chap. 3) que *la reproduction n'était autre chose qu'une reproduction de valeurs*, et que *la valeur des choses était la richesse.*

Manzoni.

Beccaria avait dit en 1769: diremo esser fine generale e principio insieme reggitore di tutta l'economia politica, di eccitare nella nazione la maggior quantità possibile di travaglio utile, cioè somministrante la maggior quantità di *prodotto contrattabile.* (Elementi d'Economia p. I.ª § 17). Voilà la valeur échangeable en termes encore plus formels; et de plus la production de cette valeur déclarée le fruit du travail, et le but de l'économie politique.

J. B. SAY.

Pag. LXV-LVI. — Il attribue (Smith) au seul travail de l'homme le pouvoir de produire des valeurs. Une analyse plus complète prouve, ainsi qu'on le verra dans le cours de cet ouvrage, que ces valeurs sont dues à l'action du travail ou plutôt de l'industrie de l'homme, combinée avec l'action *des agens que lui fournit la nature, et avec celle des capitaux.* (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

C'est à dire que le travail agit sur quelque chose, et le plus souvent avec quelque chose: qui peut en douter? Mais le premier est nécéssairement sous entendu, le second n'est pas indispensable.

J. B. SAY.

Pag. LXVI — .... les plus grandes merveilles... ne sont pas dues à la nature du travail; on les doit à l'usage qu'on fait des forces de la nature.

MANZONI.

cet usage c'est justement le travail.

J. B. SAY.

Pag. LXXVII. — On a dit encore a l'appui des vieilles erreurs, qu'*il faut bien qu'il y ait quelque fondement à des idées si généralement adoptées par toutes les nations; ne doit-on pas se défier d'observations et de raissonnemens qui renversent ce qui à été tenu pour constant jusqu'à ce jour, ce qui a été admis par tant de personnages que rendaient recommandables leurs lumières et leurs intentions?* Cet argument, je l'avoue, est digne de faire une profonde impression, et pourrait jeter du doute sur les points les plus incontestables, si l'on n'avait vu tour a tour les opinions les plus fausses, et que maintenant on reconnait généralement pour telles, reçues et professées par tout le monde pendant une longue suite de siècles.

MANZONI.

Dites plutôt: s'il était conforme à la vérité, en ce qui a rapport aux nations. Ces vieilles erreurs sont les erreurs de quelques-uns, de quelques *personnages*, si vous voulez: il y a quelques unes de ces erreurs que les nations ne sauraient même comprendre, et leur réfutation n'est qu'un rappel de quelques opinions sectaires aux séntimens de tout le monde. Car lorsqu'on dit tout le monde, on doit entendre tout le monde. Mais souvent les écrivains appellent tout le monde, eux et ceux qui les lisent; comme les courtisans appellaient tout le monde ce qui avait les éntrées.

J. B. SAY.

Pag. 43. — Mais on verra plus tard que toute utilité produite qui ne se fait pas payer au consommateur, équivaut à un don qu'on lui fait, à une augmentation de son revenu.

MANZONI.

Il me semble qu'on voit très-bien cela des-à-présent.

J. B. SAY.

Pag. 142. — Les madonnes, les saints des pays superstitieux, les idoles richement ornées et pompeusement servies des peuples de l'Orient, ne fécondent point d'entreprises agricoles ou manufacturières. Avec les richesses qui les couvrent, et le temps qu'on perd à les solliciter, on se procurerait en réalité les biens que ces images n'ont garde d'accorder à de stériles prières.

Pag. 144-145. — C'est ce que je nomme un *produit immatériel.*

L'industrie d'un musicien, d'un acteur, donne un produit du même genre; elle vous procure un divertissement, un

plaisir, qu'il vous est impossible de conserver, de retenir, pour le consommer plus tard, ou pour l'échanger de nouveau contre d'autres jouissances. Celle-ci a bien son prix; mais elle ne subsiste plus, si ce n'est dans le souvenir, et n'a plus aucune valeur échangeable, passé le moment de sa production.

MANZONI.

Ceci suffirait pour répondre au malheureux brocard qui est lancé contre les *madonnes,* à la pag. 142. Un pauvre artisan demande, non pas à l'image, mais à Dieu, par la S.te Vierge, la force, la tranquillité de l'âme, dont il a besoin pour travailler. Je dis qu'il l'obtient, s'il la demande bien; vous ne direz pas qu'il ne puisse croire qu'il l'a obtenue, et que l'effet n'en soit le même. Voilà un *produit immatériel* obtenu par la prière. Cette réponse n'est pas la bonne à beaucoup près; mais de quoi ne peut-on se servir contre l'erreur?

J. B. SAY.

Pag. 149. — Il est donc impossible d'admettre l'opinion de M. Garnier, qui conclût de ce que le travail des médecins, des gens de loi et autres personnes semblables, est productif, qu'il est aussi avantageux à une nation de le multiplier que tout autre. On est heureux sans doute de pouvoir se procurer un bon médecin lorsqu'on n'a pu éviter une maladie; *mais il vaut mieux encore n'être pas malade.* (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Mais M. Garnier ne nie pas cela; il ne dit pas qu'il convienne de multiplier les maladies. C'est parce qu'elles y sont, qu'il conclût fort raisonnablement qu'il est utile d'augmenter le travail des médecins, jusqu'à la concurrence des maladies, bien entendu: on ne dit pas expressément ces choses-là!

J. B. Say.

Pag. 160. — ... si, sans recueillir moins de jouissances, il recueille aussi quelques fruits, alors son jardin a bien un autre mérite; le philosophe et l'homme d'état s'y promèneront avec plus de plaisir.

J'ai vu un petit nombre de jardins riches de cette double production. Le tilleul, le marronnier, le sycomore, les autres arbres d'agrément n'en étaient point exclus, non plus que les fleurs et les gazons.

Manzoni.

C'est singulier qu'il n'ait pas reflêchi qu'un tilleul, etc. est un capital qui s'augmente jusqu'à l'époque de sa dernière croissance.

J. B. Say.

Pag. 161. — Si l'on plantait des arbres partout où ils peuvent venir sans nuire à d'autres produits, non-seulement le pays en serait fort embelli, non-seulement il serait rendu plus salubre, non-seulement ces arbres multipliés provoqueraient des pluies fécondantes, etc.

Manzoni.

Le voilà justement.

J. B. Say.

Pag. 234. — On pourrait peut-être en rester là sur la balance du commerce; mais ces idées sont encore si peu familières, je ne dirai pas au vulgaire seulement, mais même à des écrivains et à des administrateurs recommandables par la pureté de leurs intentions, etc.

Manzoni.

au contraire, ce sont les idées opposées, qui sont peu familières au vulgaire, étant des erreurs scientifiques.

J. B. SAY.

Pag. 252. — Qui est-ce qui sollicite des prohibitions ou de fort droits d'entrée dans un état? Ce son tles producteurs de la denrée dont il s'agit de prohiber la concurrence, et non pas ses consommateurs. Ils disent: C'est pour l'intérêt de l'état; mais il est clair que c'est pour le leur uniquement.

MANZONI.

En effet ce ne sont pas les nations qui sollicitent les prohibitions; il ne fallait donc pas avoir l'air d'admettre ce fait, pour l'expliquer: il fallait le nier directement.

J. B. SAY.

Tome II, pag. 82. — La monnaie tire sa valeur de ces usages, et personne n'est obligée de délivrer sa marchandise quand on lui présente de la monnaie.

MANZONI.

Et avant tout de la valeur des métaux dont elle est faite; ce que Galiani a dit en 1750, et ce que M. Say ne dit jamais bien explicitement, et de manière à éviter toutes les questions oiseuses et quelquefois absurdes qui naissent de l'oubli de ce fait capital.

J. B. SAY.

Pag. 93. — A défaut de mesure exacte, il faut se contenter d'évaluations approximatives; alors la valeur de plusieurs marchandises, lorsqu'elle est bien connue, peut donner une idée plus ou moins approchée de la valeur de telle autre. Pour savoir, à peu près, ce qu'une chose valait chez les anciens, il faudrait connaître quelle marchandise, à la même époque, devait valoir à peu près,

autant que chez nous, et savoir ensuite quelle quantité de cette denrée on donnait en échange de celle dont on veut savoir le prix.

MANZONI.

Tout ceci est fondé sur une erreur de principe, que l'on ne pourrait certes débrouiller dans une marge. Il suffira d'observer ici que l'approximatif suppose le positif, et que sans l'*exacte* on n'a pas d'*à-peu-près*.

J. B. SAY.

Pag. 179. — On aurait tort de croire néanmoins que les nations n'en ont nullement profité. Elles paient à la verité, des contributions doubles, triples, quadruples, de ce qu'elles payaient; mais cependant la population de tous les états de l'Europe s'est accrue; ce qui prouve qu'une partie du moins de cet accroissement de produit a tourné au profit des peuples, etc., etc.

MANZONI.

Une autre raison plus générale, et liée aux faits les plus importants de l'économie politique, une autre raison, dis-je, de ce fait, que les contributions doublées, triplées, ont pu être acquittées, est en ce que cette augmentation a été universelle, au moins en Europe. Par cela elle a dû et pû produire, pour sa part, une augmentation de prix dans les productions de la terre, ce qui a donné aux propriétaires la possibilité de payer ces contributions plus fortes. Cela a fait même que cette augmentation n'a été en partie que nominale, car une double somme payée en impot . . . . . note de la page 186 (1)

(1) Ecco la nota citata a pag. 186 (*Say, Ec. pol., vol. II*): C'est l'espèce de tort que font les impôts (sourtout lorsqu'ils sont un peu forts) à la richesse générale, indépendemment du dommage qu'ils portent au contribuable. En élevant les frais de production, et par conséquent le prix réel des choses, ils en diminuent la valeur totale.

en aurait au contraire été augmentée *relativement à l'argent.* — La même quantité d'argent representant une moindre quantité d'autres valeurs :

1.° accélération nécessaire de la circulation ;

2.° besoin d'une plus grande quantité de *monnaye*, d'où une tendance à donner cette qualité à des choses qui ne sont pas de l'argent, une observation plus attentive sur les moyens réels que l'on peut avoir pour cet objet, pour trouver des signes circulans de valeurs, qui représentent réellement des valeurs, et qui méritent une confiance fondée, etc., etc. Ces conséquences et d'autres non moins importantes se rallient à des considérations (1) . . . . . .

. . . . . .

J. B. SAY.

Pag. 220. — Qu'est-ce en effet que la valeur suivant les définitions déjà données? C'est la quantité de toute autre chose, qu'on peut obtenir en échange de la chose dont on veut se défaire.

MANZONI.

Ceci me paraît toujours un cercle vicieux ; car cette autre chose que l'on obtient, quelle est sa valeur? Ce serait la quantité que l'on donne pour l'obtenir, de sorte qu'on les explique réciproquement l'une par l'autre. Il faut évidemment un principe qui explique la valeur de toutes les deux. Il me semble que ceux qui disent que ce principe est l'utilité, ont raison.

J. B. SAY.

Pag. 275. — Je cherche à poser des principes; on en peut ensuite tirer une foule de conséquences plus on moins modifiées par des circostances, qui sont elles-mêmes les conséquences d'autres principes établis dans d'autres parties de cet ouvrage.

(1) Mancano alcune parole rimaste nel margine tagliato dal legatore.

MANZONI.

Voilà ce qu'il est essentiel de ne pas oublier toutes les fois qu'il est question de modifier des principes dans l'application. Ceux qui ne font pas attention à cette règle, à cette nécessité d'avoir un principe pour guide là ou l'on cesse d'en appliquer un autre, et qui admettent des principes *absolus*, en n'admettant qu'une application *approximative*, ruinent, en tant qu'il dépend d'eux, toute la logique. Il est vrai que cela arrive le plus souvent pour peur de la logique, plutôt que par erreur.

J. B. SAY.

Pag. 323. — Comme les capitaux au moment qu'on les prête, se prêtent ordinairement en monnaie, on s'est imaginé que l'abondance de l'argent était la même chose que l'abondance des capitaux *et que c'était l'abondance de l'argent qui fesait baisser le taux de l'intérêt.* (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Cela est même immédiatement absurde; car, comme l'intérêt se paie en argent, l'abondance de celui-ci devrait faire monter l'intérêt d'autant qu'il ferait baisser la valeur des capitaux. En d'autres termes, le prêt n'étant point un échange, et la même marchandise étant donnée et rendue dans ce contrat, son abondance ne pourrait influer que des deux côtés dans la même mesure, c'est-à-dire point du tout.

J. B. SAY.

Pag. 327. — C'est donc bien à tort qu'on se sert du mot *intérêt de l'argent*, et c'est probablement à cette expression vicieuse qu'on doit d'avoir regardé l'abondance ou la rareté

de l'argent comme pouvant influer sur le taux de l'intérêt. Law, Montesquieu, et le judicieux Locke lui-même, dans un écrit dont le but était de chercher les moyens de faire baisser *l'intérêt de l'argent*, s'y sont trompés.

MANZONI.

Locke a été certainement plus judicieux que Law en ce que celui-ci a établi son système sur une illusion qui pouvait être matériellement reconnue, et qui devait l'être en peu de temps. On ne peut faire longtemps croire aux hommes qui donnent leur argent, qu'il y a au Mississipi ce qui n'y est pas ; au lieu que l'on peut donner, pour un temps indéfini, à entendre non pas aux hommes, mais à un petit nombre d'hommes s'appellant philosophes, que l'entendement humain fait ce qu'il ne fait ni ne peut faire.

J. B. SAY.

Pag. 362. — Elles degénèrent aisément en des disputes de mots qui les font ressembler un peu trop aux argumentations des écoles du moyen âge. Leur plus grave inconvénient est d'ennuyer le lecteur, et de lui faire croire que les vérités de l'économie politique ont pour fondement des abstractions sur lesquelles il est impossible de se mettre d'accord. Heureusement il n'en est point ainsi : elles reposent sur des faits qui *sont* ou *ne sont pas*.

MANZONI.

L'auteur ne s'aperçoit pas que ces *faits* sont des *abstractions* et c'est chez lui une inadvertence non pas accidentelle, mais habituelle : ce qui, au reste, n'est pas étonnant puisque ses maîtres en philosophie sont toujours dans le même cas.

J. B. Say.

Pag. 371. — Une nation ne saurait percevoir chez une autre ses revenus industriels. Le tailleur allemand qui vient travailler en France, y fait ses profits, et l'Allemagne n'y a point de part. Mais si ce tailleur a le talent d'amasser un capital quelconque, et si, au bout de plusieurs années, il retourne chez lui en l'emportant, il fait à la France le même tort que si un capitaliste français, ayant la même fortune, s'expatriait.

Manzoni.

C'est donc faire du tort à un pays que d'en emporter de l'argent : car rien n'exclut la supposition que ce *capital* soit en numéraire. Si l'augmentation et la réduction du numéraire ne rendent une nation ni plus riche, ni plus pauvre, comme il est dit au 1.er vol. pag. 227, le tailleur ne fera pas plus tort à la France, qu'il ne procurera un avantage à l'Allemagne. Cette objection disparaît si l'on reflêchit à ce que l'auteur dit a la pag. 235 du même vol. que : lorsque le numéraire est surabondant dans un pays, il en sort pour être échangé par d'autres valeurs. Mais il me semble qu'il aurait dû tenir compte de ce principe pour ne pas poser d'une manière trop *inconditionnée* l'autre principe : que l'abondance du numéraire n'est pas abondance de richesse. Cela serait si l'argent n'allait pas d'un pays à l'autre.

J. B. Say.

Pag. 372-73. — Mais si un état emprunte à un autre non pour des usages productifs, mais pour dépenser ; alors le capital qu'il a emprunté ne lui rapporte rien, et son revenu demeure grevé des intérêts qu'il paie a l'étranger. C'est la situation où s'est trouvée la France quand'elle a emprunté aux Génois, aux Hollandais, aux Genévois, pour soutenir des guerres ou subvenir aux profusions de la Cour, etc.

MANZONI.

Quand la *Cour a emprunté* etc... pour soutenir des guerres ou subvenir à ses profusions. Il n'est pas du tout indifférent d'attribuer les opérations à ceux qui les font ou à ceux qui en souffrent; ce n'est que par une figure de langage assez commune que l'auteur dit ici: la France; cela est vrai, mais a-t-on réfléchi aux effets qu'a produit cette figure commune, par laquelle on nomme un pays pour faire entendre ceux qui le gouvernent? Ces effets pourraient donner matière à un livre fort gros, fort piquant, et fort instructif.

J. B. SAY.

Tome III, pag. 11. — Stewart vante les Lacédèmoniens parce qu'ils savaient se priver de tout, ne sachant rien produire. C'est une perfection qu'est partagée par les peuples les plus grossiers et les plus sauvages; ils sont peu nombreux et mal pourvus. En poussant ce système jusqu'à ses dernierès consèquences, on arriverait à trouver que le comble de la perfection serait de ne rien produire et de n'avoir aucun besoin, c'est-à-dire, de ne pas exister du tout

MANZONI.

Mais s'ils vous disaient qu'il ne faut pas le pousser jusque-là, qu'il ne faut pas prendre un principe d'une manière trop absolue; vous ne pourriez rien répliquer, parce que vous adoptez et vous posez vous même assez souvent cette règle anti-logique.

J. B. SAY.

Pag. 14. — Le mecanisme de la consommation est assez bien representé par la combustion qui s'opère dans nos cheminées et dans nos fourneaux. Le bois qui brûle sert, en brûlant, soit à nous chauffer, soit à préparer des alimens,

des teintures, et à leur donner de la valeur. Sa combustion n'a rien d'utile et de bon en soi, autrement il serait avantageux de brûler du bois qui ne chaufferait personne, qui n'opèrerait aucune cuisson; sa combustion n'est utile qu'autant qu'elle satisfait au besoin que quelqu'un a de se chauffer (c'est l'image de la consommation improductive), ou bien autant qu'elle donne aux substances qu'elle cuit, une valeur qui puisse remplacer la valeur du combustible brûlé (c'est l'image de la consommation reproductive).

MANZONI.

Trop bien pour une comparaison, car c'est la chose même: la combustion du bois, n'est pas une *image* de la consommation improductive ou reproductive; c'est une consommation improductive ou reproductive.

J. B. SAY.

Pag. 23. — Dans les arts, quand la matière première est de nulle valeur, elle ne fait pas partie des consommations qu'ils nécessitent; ainsi la pierre calcaire détruite par le chaufournier, le sable qu'emploie le verrier, ne sont pas de consommations s'ils n'ont pas de valeur.

MANZONI.

Il y a toujours consommation de *travail*, quand ce ne serait que celui de les ramasser.

J. B. SAY

Pag. 51. — On peut dire, en gènéral, que le luxe est l'usage des choses chères.

MANZONI.

Si au lieu d'usage l'auteur avait dit: *consommation improductive,* il aurait, je crois, rendu plus exactemente l'idée qui est la vraie, et qui, je le crois aussi, lui appartient.

J. B. Say.

Pag. 52. — Quoique ce que nous entendons par luxe ait principalement l'ostentation pour motif, néanmoins les recherches d'une sensualité extrême peuvent lui être assimilées: elles ne peuvent pas se mieux justifier, et l'effet en est exactement le même; c'est une consommation considérable, propre à satisfaire de grands besoins, et consacrée à de vaines jouissances.

Manzoni.

Avec l'eau qui sert pour un bain pris pour simple plaisir, on pourrait désaltérer 300 personnes peut-être, et pourtant on n'applique pas la qualification de luxe à ce bain. Pourquoi? parce que cette soustraction d'eau n'est pas aux dépens du besoin que d'autres ont de boire, ce besoin ayant abondamment les moyens d'être satisfait sans cette eau-là: et parce que le travail nécessaire pour *produire* cette eau ne pourrait suffire à des productions utiles, bien considérables.

J. B. Say.

Pag. 62. — J'ai entendu faire en faveur du luxe ce raisonnement; car quels raisonnemmens ne fait-on pas? *Le luxe, en consommant des superfluités, ne détruit que des choses de peu d'utilité réelle, et fait par conséquent peu de tort à la société.*

Manzoni.

Ou en d'autres termes, le luxe fait beaucoup de tort à la société, justement parce qu'il fait produire des choses de peu d'utilité réelle.

J. B. SAY.

Pag. 99, n. 1. — A plusieurs époques du siècle dernier, malgré le gouvernement, les prêtres molinistes refusèrent les fonctions de leur ministère aux jansénistes, sous *prétexte* qu'il valait mieux obéir à Dieu, qui s'exprimait par l'organe du pape, qu'au roi. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Prétexte est le mot le plus extravagant que l'on pût employer dans cette circonstance. Car, ou ces fonctions n'ont, selon l'auteur, aucune valeur réelle, et alors ce n'est ni le pape, ni le roi qui les doivent régler, elles ne doivent point se faire; ou elles sont quelque chose, et où trouver que ce soit au roi à les régler, plutôt qu'au pape.

Au reste on peut voir combien l'obéissance *au* roi est de rigueur pour ces écrivains, lorsque le roi commande en matière de réligion.

J. B. SAY.

Pag. 122. — La morale dogmatique, celle qui se compose de préceptes, n'influe presqu'en rien sur la conduite des hommes. Leur bonne conduite dans leurs relations privées et publiques, ne saurait être le fruit que d'une bonne législation, d'une bonne éducatiou et d'un bon exemple.

MANZONI.

Là vous avez dit que la morale dogmatique n'influe *presqu'*en rien: vous dites ici que leur bonne conduite *ne saurait être le fruit que...* Vous retirez *le presque;* mais il n'est pas dit que ces sujets doivent, à la différence de tous les autres, être traités avec une telle légèreté, et à coups de contradictions. Il faut nier le *presque* ou le préciser.

J. B. Say.

Pag. 130. — En admettant même que dans *la rigueur du droit*, la société, comme corps politique, ne soit pas tenue de donner des secours aux infortunés qui le sont devenus par leur propre faute ou par les infirmités auxquelles la nature seule les a condamnés, l'humanité ne saurait perdre *ses droits*. (Il corsivo è del Manzoni).

Manzoni.

Qu'est ce que les *droits* de l'humanité, qui ne sont pas compris dans la rigueur du *droit?* Les droits peuvent-ils se trouver en opposition? Le mot est employé deux fois ici au hasard, ou au moins sans la précision convenable.

J. B. Say.

Id. — Il *faut craindre* seulement que les hommes s'exposent d'autant plus aisément à être secourus que les secours sont plus à leur portée. En dépouillant leurs imprudences d'une partie des maux qui en sont la suite, on diminue en eux cette terreur salutaire qui contribue tant à les en préserver. (Il corsivo è del Manzoni).

Manzoni.

Il faut craindre ne vaut rien dans un livre comme celui-ci. La crainte n'est que l'avertissement du danger: la science doit indiquer les moyens de l'évitér.

J. B. Say.

Pag. 198. — On en sentira la raison, si l'on considère que, dans le cas supposé, la quantité de denrées produites par

le terre et envoyées au marché, reste néanmoins la même. D'un autre côté, les motifs qui établissent la demande de la denrée restent les mêmes aussi.

MANZONI.

Supposer que le prix ne dépend que de la proportion entre la quantité du produit et le besoin et le pouvoir d'achèter, me semble, pour me servir du dictionnaire de l'auteur, partir d'un principe trop absolu, en conséquence d'une analyse imparfaite.

J. B. SAY.

Pag. 200. — Le propriétaire ne peut, même par la vente de son fonds, se soustraire au fardeau de l'impôt ; car le fonds n'est payé en principal qu'en proportion de ce que l'impôt lui laisse valoir en revenu. Un homme qui acquiert une terre, n'en évalue le revenu que net de frais et d'impositions.

MANZONI.

C'est à dire le propriétaire actuel ; et non *le* propriétaire en général ; car celui qui devient propriétaire en acquérant une terre, s'y soustrait fort bien comme l'auteur le fait remarquer sans le remarquer lui-même.

J. B. SAY.

Pag. 201. — *C'est comme si le gouvernement prenait un cinquième de la terre;* le consommateur des produits territoriaux ne s'en apercevrait pas. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Tout-à-fait: ainsi l'impôt est supporté par celui qui possède au moment où l'impôt est établi. Il le paye en une somme annuelle tant qu'il garde la terre; c'est comme des intérêts. Lorsqu'il vend, il paye tout à-la fois une somme qui représente le capital de ces intérêts. La propriété passe en partie au gouvernement, en partie à l'achèteur, qui, de vrai, ne paye pas d'impôt.

J. B. SAY.

Pag. 204. — Une comparaison n'est point une preuve; elle n'est qu'un moyen de faire comprendre une vérité qui doit être prouvée sans cela.

MANZONI.

Il est difficile de comprendre comment une vérité puisse être *prouvée* sans être *comprise*. La vérité est, qu'une comparaison est un moyen de faire comprendre une vérité que l'on pourrait faire comprendre par une démonstration qui serait peut-être plus longue et moins claire. Une comparaison peut aussi faire passer une erreur, sans doute, peut-être plus que la démonstration, peut-être moins.

Cours complet d'Économie politique pratique, etc. par J. B. Say. Paris, chez Rapilly 1828, in 8.°

J. B. Say.

Tome I, pag. 3. — De là sont nés ces plans de sociétés i maginaires comme la République de Platon, l'Utopie de Morus, l'Océana d'Harrington, etc. Chacun a cru pouvoir remplacer une organisation défectueuse par une meilleure, sans faire attention qu'il y a dans les sociétés une *nature des choses* qui ne dépend en rien de la volonté de l'homme, et que nous ne saurions régler arbitrairement.

Manzoni.

Il y a eû une autre cause: chez les payens l'ignorance, chez les chrétiens l'oubli de la corruption héréditaire des penchans de l'homme.

J. B. Say.

Pag. 7. — En effet, si nous mettons de côté les rapports intérieurs qu'ont entre eux les membres d'une même famille que l'on peut considérer comme formant un seul individu, parce que leurs intérêts sont communs, et les rapports purement personnels de l'homme avec son créateur que l'on ne saurait considérer comme fesant partie du corps social, toutes les questions sociales se rattachent à des intérêts réciproques susceptibles d'appréciation.

Manzoni.

Ces intérêts s'apprécient-ils l'un par l'autre? Vous voilà dans un cercle vicieux. Ou y a-t-il un principe universel, antérieur, auquel on mesure tous les biens matériels ou non? Alors ce n'est pas l'Économie politique qui embrasse le système social tout entier; elle fait partie d'un système plus vaste qu'elle.

J. B. Say.

Pag. 11. — L'un et l'autre regarderont une spoliation comme funeste; l'économiste parce qu'un tel déplacement est nuisible à la production véritable; le moraliste parce qu'il porte une dangereuse atteinte aux vertus sans les quelles il n'est point de solide bonheur, ni même de société.

Manzoni.

Il y a ici une supposition énoncée d'une manière vague et ambigue (comme il convient à l'erreur), qu'il ne faut porter atteinte à la vertu, *parce que sans elle il n'est point de solide bonheur, ni même de société:* doctrine qui détruit la morale, et par conséquent le moraliste; j'entends le moraliste conséquent V. Rosmini.

J. B. Say.

Pag. 24. — Une loi générale bien constatée, devient un *principe* lorsqu'on l'invoque comme une preuve, ou comme la *base* d'un plan de conduite. Il convient seulement de ne pas en pousser les conséquences *trop loin*, sans s'appuyer de nouveau sur l'expérience. (Il corsivo è del Manzoni).

Manzoni.

Où est le trop loin? et qu'est-ce qu'une base qui finit on ne sait où?

J. B. Say.

Pag. 77. — La science elle-même fournit d'importantes directions pour déterminer les cas où les principes sont applicables, et ceux où il ne convient pas de les appliquer.

MANZONI.

Ces directions sont des principes elles mêmes. C'est pour cela que, dans l'autre alinea, il aurait fallu dire que les exceptions pouvant être commandées par les circonstances, doivent être prévues et posées dans les principes; au lieu de dire qu'il *faut quelquefois faire céder les principes devant les circonstances:* ce qui est une négation de la logique.

J. B. SAY.

Pag. 91-92. — De même que les calculs de l'algèbre ne portent que sur des signes, les syllogismes sont des raisonnemens qui portent sur une autre espéce de signes, c'est-à-dire, sur des mots.

MANZONI.

On a peine à en croire ses yeux! Quoi? Les syllogismes portent sur les mots, abstraction faite des choses que ces mots signifient? L'auteur ne s'aperçoit pas qu'il condamne toute éspèce de raisonnement, puisque tous ne se font qu'avec des mots sur des mots. Et il cite contre le syllogisme ces paralogismes qui se trouvent dans les anciennes logiques pour les adolescens, où l'on ensegnait justement à faire les bons syllogismes! Certes on peut embrouiller ainsi les questions les plus simples; mais diantre! ce n'est pas un syllogisme que celui que faisait ce sophiste (1): et l'auteur ne s'est pas aperçu d'avoir mis des millions peut-être de syllogismes dans son ouvrage.

(1) Il Say cita più su il sofisma: " Epiménide a dit que tous les Crétois sont menteurs: or il était Crétois lui même; donc il a menti; donc les Crétois ne sont pas menteurs; donc Épimenide le Crétois n'a pas menti en disant que les Crétois sont menteurs; „ e lo cita a conferma di questa sua osservazione: " En abandonnant les choses, e abusant des mots, les discussions deviennent des eux d'esprit et ne prouvent plus rien. „

J. B. Say.

Pag. 149. — De même si je passe d'un lieu dans un autre, quand ce serait sans sortir du même pays, l'argent que j'ai dans ma bourse change de valeur à mesure que j'avance; car toutes les denrées, tous les logemens, tous les services qu'on peut me rendre, changent de valeur relativement à ma bourse. Si je passe d'un lieu où tout, ou presque tout est plus chèr, pour aller dans un lieu où presque tout est à meilleur compte, comme lorsque je vais de Paris, dans le département des Vosges ou dans celui de la Loire-Inférieure, je deviens plus riche, sans posséder un écu de plus.

Manzoni.

C'est que vous avez fait une opération commerciale; seulement, au lieu de transporter la marchandise à vous, vous vous êtes transporté à la marchandise. Et lorsque vous passez dans un lieu où tout est plus cher que dans celui que vous quittez, vous faites, économiquement parlant, une mauvaise opération de commerce.

I. B. Say.

Pag. 166. — Aux yeux du moraliste, une fleur artificielle, une bague au doigt, peuvent passer pour des objets complétement inutiles. Aux yeux de l'économiste, ils ne sont plus méprisables du moment que les hommes y trouvent assez de jouissances pour y mettre un prix quelconque. La vanité est quelquefois pour l'homme un besoin aussi impérieux que la faim. Lui seul est juge de l'importance que les choses ont pour lui et du besoin qu'il en a.

Manzoni.

Comme si la vérité dependait des yeux qui la regardent; comme s'il y avait deux vérités contraires

sur le même sujet, selon que l'on est moraliste ou économiste. Si la vanité est quelquefois pour l'homme un besoin aussi impérieux que la faim, alors c'est le moraliste qui a tort de ne pas tenir compte de cette vérité; ou plutôt çelui qui n'en tient pas compte n'est pas un bon moraliste, n'est pas le moraliste par excellence. Au reste, ce n'est pas le moraliste qui a tort ici. *Lui seul est juge de l'importance que les choses ont pour lui;* signifie que l'homme ne peut pas avoir des passions qu'il fera bien de vaincre; absurdité que l'auteur ne croyait pas avec réflexion. Il est déplorable de voir dans un ouvrage si rempli de belles et bonnes choses, de tels principes, et des vues aussi anti-logiques que celle qui a donné lieu à notre première observation. Mais cela tient au mépris du chapelet plus qu'on ne pourrait le croire en y reflêchissant légèrement.

J. B. Say.

Pag. 185. — Puisque sous le rapport de la production, la durée du produit n'est d'aucune considération pourvu que la valeur y soit, descendons de produits en produits, de ceux qui se consomment nécessairement peu d'instans après qu'ils sont complétement créés, à ceux qui se consomment nécéssairement a l'instant même de leur création, et nous verrons qu'une représentation theâtrale, par exemple, est un produit qui peut différer de la production territoriale par sa durée, puisque sa valeur ne peut se conserver par de là l'instant de la représentation, mais qui n'en diffère pas sous les rapports qui en font un produit: je veux dire la propriété de satisfaire un de nos besoins, etc.

Manzoni.

L'erreur qui fait confondre la durée avec la valeur nait, comme toutes les erreurs, de la fausse application d'une vérité. Il y a des objets qui ne

sont utiles qu'à la condition de servir pendant un temps plus ou moins long, et pour un nombre indéfini de fois, et de n'être sujets qu'à une consommation lente et éloignée : ainsi un outil qui se brise au premier usage qu'on en fait, n'est pas utile, et l'on peut dire a son égard qu'en le fabriquant on n'a pas *produit*. De là, par une figure d'extension, on s'est accoutumé a régarder la durée comme une condition générale de la production, et à ne pas observer qu'il y a des objets dont l'utilité consiste à être consommés promptement.

J. B. Say.

Pag. 327-8. — La dissipation qui détruit les capitaux est l'acte opposé à l'épargne qui les grossit..... Ainsi, pour fixer nos idées, avant la dissipation il y avait dans la société deux valeurs capitales que je suppose de cent mille francs chacune : l'une s'appellait *usine* et appartenait au dissipateur ; l'autre s'appellait *sucre* et *café*, je suppose, et appartenait à un négociant... La valeur de l'usine a été consommée et détruite, quoique l'usine, ou, si vous voulez, le fonds de terre, fussent une substance matérielle non susceptible de consommation.

Manzoni.

Cette manière de rendre l'idée ne me parait pas exacte. Ce n'est pas la valeur de l'usine qui a été détruite, mais bien la valeur des objets que le dissipateur a réellement consommés. La preuve que cette expression n'est pas exacte en ce sens, c'est qu'elle l'est dans un autre. Si une source, qui faisait aller l'usine, vient à se perdre, si les produits de cette usine ne sont plus recherchés, alors on dit ce qui est, en disant que la valeur de l'usine est détruite. Ceci n'est pas une dispute de mots, puisque l'auteur a déja vu un fait d'une manière fausse par l'application de cette manière de s'exprimer. Il

a dit : *quoique l'usine ne soit pas consommée.... la valeur capitale n'a pas moins été détruite, et la somme des valeurs capitales existant auparavant dans la société, diminuée de toute cette somme.* Quoi ? si le dissipateur a vendu son usine au dessous de sa valeur, ce qui peut bien arriver, et s'il a payé les objets qu'il voulait consommer, au dessus de leur valeur, ce qui peut bien arriver aussi, c'est toujours la valeur de l'usine qui est détruite ? et la somme des valeurs existantes est réduite de la somme que peut valoir l'usine ?

J. B. Say.

Pag. 334. — Le luxe fait travailler certaines classes d'ouvriers : l'épargne fait travailler d'autres classes. L'argent que l'on refuse de donner à ses fantaisies et à ses plaisirs, si on le place, sert à faire des constructions qui font travailler des ouvriers ; il sert à acheter des ustensiles, des machines, des matières premières qui ont également fait travailler des ouvriers. Il n'y a d'autre différence sinon que l'on multiplie le nombre des travailleurs qui s'occupent de la reproduction, c'est-à-dire de créer des objets utiles, au lieu de ceux qui travaillent à des futilités.

Manzoni.

Je crois qu'il y en a d'autres : celle-ci par exemple, que ceux qui travaillent à des objets utiles risquent moins de manquer de travail, et peut-être gagnent en général davantage. Mais il faudrait avoir dit avant tout ce que c'est que luxe, et ce qu'on entend par objets utiles. Utiles, comment ? et à qui ? Questions auxquelles les principes de l'auteur ne sauraient satisfaire. Il faut monter plus haut, et partir d'autre part que de *l'utilité.*

J. B. Say.

Pag. 355. — La division du travail est bornée par l'étendue du marché.

MANZONI.

Je crois que la proposition serait plus exacte, si l'on disait: par l'étendue *possible* du marché; puisque la division du travail, reduisant le prix, étend le marché, jusqu'à ce que cette étendue, ne pouvant plus aller au-delà, borne la division. V. page 390 et suiv.

J. B. SAY.

Pag. 391. — La population n'irait pas en augmentant (ce qui est pourtant fort probable), que la masse des produits augmenterait beaucoup, à moins que l'on ne retombât dans la barbarie. Les *besoins existans*, suivant l'expresion de M. de Sismondi, ne sont donc point une quantité fixe, il reculent à mesure que la production avance.

MANZONI.

Ils avancent au contraire, c'est leur borne qui recule, et c'est, je crois, l'usage assez frequent de cette locution qui a suggéré à l'auteur le mot reculer, qui sans *les bornes* dit ici le contraire de ce que l'on a voulu dire, si je ne me trompe, toujours.

J. B. SAY.

Tome II, pag. 19. — Je défriche un bois; je vends la coupe des arbres sur pied: ces arbres ont une valeur avant qu'aucun travail humain y ait été consacré.

MANZONI.

Ils n'ont une valeur, qu'à cause et en vue de la possibilité de les rendre utiles, d'en faire des richesses par le moyen du travail.

L'auteur lui-même dit ci-après, pag. 122: " Les matières sur lesquelles s'exerce en général l'industrie agricole n'ont, avant qu'elle s'en occupe, aucune valeur. „

Or ce n'est que par le *travail* qu'elle s'en occupe réellement et effectivemeut, quelque léger que soit ce travail. Il en faut quelque fois beaucoup, quelque fois extrèmement peu; mais il en faut toujours.

J. B. Say.

Pag. 25. — Ce n'est donc pas le travail tout seul qui produit, et dans le prix courant des choses, il y a donc une portion de valeur qui excède celle du travail qui a concouru à les créer.

Manzoni.

Certes, ce n'est pas le travail tout seul qui produit en ce sens; mais ce n'est pas en ce sens, je crois, que personne a pu l'entendre. Car, ou je me trompe fort, ou ceci se reduit à dire que le travail ne produirait rien, si la matière ne se prêtait à la production d'une façon ou de l'autre. Personne n'à pu vouloir nier cela; mais il me parait vrai de dire que le travail est l'unique producteur des richesses, en ce sens que, avec la matière la plus propre à la production, il n'y a pas de production sans travail. L'existence et la disposition de la matière sont une condition nécéssaire, mais non la cause de la production; une cause tellement nécéssaire et tellement implicite, qu'elle doit être nécéssairement sous-entendue.

J. B. Say.

Pag. 41. — Dans le sujet qui nous occupe, le fait est, selon moi, qu'il y a dans du blé une utilité que l'industrie, sans le concours d'un champ, ne parviendrait jamais à créer.

MANZONI.

L'industrie ne peut rien créer sans le concours de quelque chose.

J. B. SAY.

Pag. 42. — Quant à la question de savoir si les terres, sans aucun travail humain, sont productives, elle ne peut pas être la matière d'un doute. L'affirmative ne peut être disputée que par un abus de mots.

MANZONI.

Il me semble qu'il y a ici errour dans l'acception du mot *productives*. Les terres portent sans aucun travail humain, des fruits qui, avec un très-petit travail humain, peuvent devenir utiles à l'homme; mais il faut ce travail; c'est aprés l'y avoir employé qu'il y a production, richesse.

J. B. SAY.

Pag. 58. — Un propriétaire dans ce cas (que la terre soit grevée d'hypothèques) gagne moins que s'il vendait sa terre et se fesait fermier; car s'il était fermier, il ne paierait en fermage que la valeur du service que la terre est capable de rendre.

MANZONI.

Selon les principes de l'auteur (que je suis loin de trouver faux et arbitraires en cela) ce propriétaire paye, par ce qui lui revient de moins, la consommation d'un produit immatériel, le plaisir de posséder un fonds de terre; car il est clair (et reconnu d'ailleurs) que ce plaisir, ce gout pour la propriété fait qu'on paye les terres au-dela de la proportion de

leur rente en produits matériels. C'est une représentation théatrale (V. t. 1.er, pag. 189) prolongée. Mais lorsque l'auteur disait tout-à-l'heure à ce propriétaire, qu'il *fait une assez mauvaise affaire* (page retro) celui-ci aurait pu invoquer pour sa défense d'autres principes de l'auteur même, mais principes bien faux et bien arbitraires. Il aurait pu lui répondre gravement : *Aux yeux du moraliste une fleur artificielle, une bague au doigt peuvent passer pour des objets complètement inutiles. Aux yeux de l'économiste, ils ne sont plus méprisables du moment que les hommes y trouvent assez de jouissance pour y mettre un prix quelconque. La vanité est quelque fois pour l'homme un besoin aussi impérieux que la faim. Lui seul est juge*, etc. (t. 1.er, pag. 166). Il est vrai que l'auteur annonce là-même dans une note qu'il parlera ailleurs de ce qu'il convient de consommer. Mais ce n'est qu'annoncer une contradiction ; car si la vanité est quelquefois un *besoin* aussi impérieux que la faim, il convient ces fois-là! également de manger que de satisfaire sa vanité. Et si l'auteur fait et veut enseigner ce qu'il convient, qu'il ne dise donc pas: *lui seul est juge.*

J. B. Say.

Pag. 59. — S'ils ne savent pas améliorer, le meilleur parti qu'ils aient à prendre est de vendre leurs terres, ou des portions de leurs terres, et d'acquitter leurs dettes. Mais bien souvent la sotte vanité de paraître propriétarie foncier, lorsque dans la réalité on ne l'est pas...

Manzoni.

Ici la vanité est une sotte et non pas impérieuse, ni un besoin. C'est bien parlé, mais il faudrait toujours parler de la même manière.

J. B. Say.

Pag. 89. — On a vu, dans les trois derniers siècle, des Européens, se disant chrétiens et civilisés, renouveler, et méme d'une manière plus criante, le système des païens et des barbares qui cultivaient leurs terres par des esclaves et à coups de fouet. Les conquérans qui envahirent les îles du golfe mexicain, ne pouvant soumettre les indigènes, les exterminèrent, et allèrent aux côtes d'Afrique enlever de force des nègres qui ne leur avaient jamais fait de mal, pour cultiver des îles qu'ils n'occupaient que par le droit du plus fort, et qu'ils avaient rendues désertes.

Manzoni.

Il aurait fallu ne pas taire ici que la traite a été immaginée par une erreur de la pitié, et non par un calcul de l'avarice. Non que l'erreur, surtout dans une telle matière ne soit un grand mal, mais il faut assigner à chaque mal son caractère. Au reste il y a ici un bel hommage rendu au christianisme dans ces mots: *des européens se disant chrétiens.*

J. B. Say.

Pag. 122. — Quelquefois le manufacturier travaille des matériaux que la nature lui offre gratuitement, comme l'argille qu'elle livre au potier, etc.

Manzoni.

Gratuitement? c'est-à-dire qu'ils sont dans un tel état et dans une telle situation, qu'il ne faut à l'homme, qu'un très-petit et très-facile *travail* pour s'en emparer; mais ce n'est qu'après qu'ils ont subi ce travail que l'on peut les appeler *des produits.*

J. B. Say.

Pag. 126. — L'art des fabricans de scapulaires, de chapelets, et de crucifix, est tombé dans la moitié de l'Europe, quand ces contrées se sont déclarées protestantes; et la morale n'y a rien perdu.

Manzoni.

Qu'il est douloureux de voir de si hautes, de si graves, de si vastes questions, posées et resolues de cette manière!

J. B. Say.

Pag. 201. — En Irlande la partie nord-est, qui est la partie de l'île la moins favorisée par la nature, mais dont les habitans sont en majeure partie protestans, est industrieuse et riche. La partie sud-ovest, dont les habitans se laissent conduire par des prêtres et se livrent à des pratiques très-superstitieuses, a peu d'industrie, et végète dans la plus affreuse misère. On a fait depuis long-temps la même observation sur l'Espagne.

Manzoni.

Quand le fait serait avéré, il faudrait se souvenir des bon avis que l'auteur donne (tom. 1.er, p. 30 et suiv.) sur les dangers qu'il y a à attribuer tel effet à telle cause, avant d'avoir examiné s'il ne serait pas produit par une autre, ou par d'autres.

J. B. Say.

Pag. 206. — Tous ont cru que le commerce consistait essentiellement dans l'échange, tandis qu'il consiste essentiellement à placer un produit à la portée de ses consommateurs.

L'échange en est la conséquence ; c'est une opération accessoire ; de même que l'industrie manufacturière consiste essentiellement à changer la forme des produits, et accessoirement à les vendre.

MANZONI.

Au contraire, c'est l'opération principale, puisque le transport n'a lieu qu'en vue de l'échange. Il est la *conséquence* du transport, parce qu'il en est le *but:* il n'en est pas une *conséquence* accidentelle, mais la conséquence voulue et opérée par le commerce.

J. B. SAY.

Pag 210. — La valeur qui est une richesse, la valeur que Condillac lui-même a en vue toutes les fois qu'il parle de production et de commerce, n'est point la valeur arbitraire que chacun attache à une chose qu'il possède et qui est purement relative à ses besoins particuliers ; c'est *la valeur donnée par l'industrie et appréciée par le public.* Comment est-elle appréciée ? par la quantité de chaque chose que le public offre pour avoir celle qu'il s'agit d'apprécier. Si on l'apprécie en argent, la somme offerte est ce que l'on appelle son *prix courant.*

Or, ce prix courant qui est déterminé par des circostances que nous examinerons avec soin, n'est pas double, n'est pas different pour celui qui vend une chose et pour celui qui l'achète. En un même lieu, en un même instant (l'instant où l'on conclut le marché), il n'y a pas deux prix courants, de même qu'il n'y a pas deux poids et deux mesures pour la même marchandise.

MANZONI.

Ici l'auteur oublie que le public n'est que la somme des particuliers, et que le *public* offre plus ou

moins en raison du nombre des particuliers qui ont besoin de la chose, et, bien entendu, le pouvoir de *l'acquérir*.

Il n'y a pas deux *prix* courans, mais il y a deux valeurs relatives, c'est-à-dire la valeur de la chose pour ceux qui la possèdent et désirent de l'échanger, et la valeur qu'elle a pour ceux qui en ont besoin; le prix courant est le résultat de ces deux valeurs.

J. B. SAY.

Pag. 212. — L'échange n'est point une nouvelle façon donnée à un produit; il n'y a point de valeurs produites en raison des échanges.

MANZONI.

Il me semble qu'il y a une utilité produite par l'échange, tout comme il y en a une produite par le transport. Deux propriétaires, ayant chacun un champ éloigné de sa terre et enclavé dans celle de l'autre, profitent en les échangeant. Un chicaneur pourrait objecter que dans ce cas ce ne serait pas un échange, mais un simple troc. Alors je dirai que deux personnes donnent chacune ce qui est superflu pous elle, contre ce qui lui manque, créent deux utilités. Et pourquoi donc ferait on des échanges, s'ils ne produisaient aucune utilité?

P. S. Je n'ai pas dit assez: Le transport, en dernière analyse, n'est utile qu'en tant qu'il est un moyen de l'échange, en ce qu'il fait arriver la marchandise à celui ou à ceux à qui elle est *utile*. Le transport rend possible l'échange, dans le quel l'utilité se réalise. Cela est si vrai, que si l'on transporte une marchandise d'un lieu où elle abonde à un lieu où elle abonde également, il n'y a pas de valeur *produite*.

J. B. SAY.

Pag. 212. — Il n'y en a point, même dans le cas de la fraude. Si *Paul* vend pour douze francs à *Thomas*, ce qui ne vaut que dix francs, il n'y a pas pour une obole de valeurs de plus qu'il n'y en avait auparavant dans le monde; car la valeur courante de chacun des objets, est restée la même en passant d'une main dans une autre.

MANZONI.

Je le crois bien: il n'y à pas d'utilité produite dans le cas de la fraude; ou plutôt il y a dommage, mais c'est pour d'autres raisons. Dans l'échange honnête la valeur des objets ne reste pas la même *relativement:* elle est augmentée par les deux parties également; ou, ce qui revient au même, il y a pour les deux parties, utilité produite.

J. B. SAY.

Pag. 215. — Cette démonstration que les échanges, quels que soient les prix qu'on obtient, ne produisent point de richesse, doit faire tomber le préjugé que l'on conserve en faveur de l'activité des échanges généralement régardée comme très-heureuse.

MANZONI.

Le préjugé consiste ou consistait à croire que la multiplicité des échanges était utile par elle même, et indépendamment de l'utilité qui pouvait résulter ou ne pas résulter de chaque échange.

J. B. SAY.

Pag. 227. — On a souvent répété que le commerce avec l'étranger, est l'échange qu'une nation fait de son superflu,

contre le superflu d'une autre nation. Cette expression caractérise mal le commerce avec l'étranger. Elle ferait supposer que, quelles que soient les demandes des autres peuples, nous fesons nécessairement toujours la même quantité d'eaux-de-vie, d'étoffes de soie, etc., et que nous ne vendons que ce qui excède nos besoins. Ce n'est pas cela : nous en fesons parce qu'on nous en demande ; et si l'on ne nous en demandait pas, nous n'en ferions que pour nous. Il n'y a du superflu que parce qùe nous trouvons à le vendre;...

MANZONI.

C'est toujours cela, il me semble : nous fesons du superflu pour l'échanger, sans doute ; mais qu'il ait été fait par nous, ou qu'il nous soit tombé du ciel, c'est toujours du superflu que nous vendons. Or un objet quelconque a moins de valeur pour celui pour lequel il est superflu ; et c'est là la question.

J. B. SAY.

Pag. 228. — C'est l'inexactitude de cette expression *(le superflu)* qui a probablement jété Condillac dans sa fausse explication du principe du commerce ; car de ce que chaque peuple ne donnait jamais que son *superflu* pour obtenir son *nécessaire*, il a tiré cette conclusion que ce qu'il donnait ne valait jamais autant que ce qu'il recevait. J'ai montré ce que cette doctrine a d'erroné.

MANZONI.

Certes, ce qu'il donnait ne valait pas, *relativement à lui*, autant que ce qu'il recevait. L'erreur est du côté de Say, dont le raisonnement suppose que le prix résulte des offres d'un *public* qui serait composé de personnes étrangères aux besoins et aux intêrets qui sont la cause des échanges.

Pag. 240. — Je n'en parle ici que sous le rapport de l'économie politique, et je n'ai nulle intention de porter atteinte aux aperçus vastes et philosophiques de Montesquieu sur beaucoup d'autres sujets, ni aux analyses lumineuses de Condillac, relativement à la formation des idées.

MANZONI.

C'est merveille de voir comme il arrive souvent de trouver un auteur en faute sur la matière que l'on a bien étudiée, et de continuer à l'en croire sur les matières que l'on n'a pas étudiées, ou que l'on n'a étudiées, que dans ses ouvrages. Voltaire dit dans le siècle de Louis XIV: *Giannone si célèbre par son histoire de Naples.... se trompe sur toutes les affaires qui ne sont pas celles de son pays;* ce qui ne lui fait nullement naître le soupçon qu'il puisse se tromper sur celles-là. M.r Say parle ici des *analyses lumineuses de Condillac relativement à la formation des idées;* parce qu'il n'avait *pas vu d'assez près les opérations* de l'esprit, *pour s'en former des idées précises.* C'est de la foi; bien mal placée à la vérité.

J. B. SAY.

Pag. 305. — M. Malthus, de même que beaucoup d'autres publicistes, croit à l'utilité d'une classe d'hommes uniquement occupés du doux emploi de consommer en paix une partie de ce que les autres ont la peine de produire.... Je ne comprends point dans cette classe les capitalistes ni les propriétaires fonciers qui ne vivent nullement sur les revenus d'autrui, mais sur le produit d'instrumens productifs qui loin de nuire aux hommes laborieux, leur sont au contraire très-favorables. Je n'y comprends point même les rentiers dans les fonds publics: si le revenu de ceux-ci est prélevé sur le revenu des contribuables, ils leur ont donné, pour acquérir cette rente, un principal qui a servi, ou qui est censé avoir servi à leur bien-être.

MANZONI.

Il me semble qu'il faut les y comprendre, puisque en fait ils consomment en paix ce que les autres ont la peine de produire. En vivant oisivement de leur rente, de quelque manière qu'elle soit constituée, ils consomment improductivement des capitaux qui serviraient à la reproduction, s'ils étaient consommés par des hommes occupés, si eux mêmes l'étaient.

Quand même des consommateurs oisifs augmenteraient la somme des consommations, je ne vois pas comment ils seraient utiles pour cela. Est-ce l'être que de consommer sans produire? N'est-ce pas plutôt ce que l'auteur appele plus haut *détruire?*

J. B. SAY.

Pag. 368. — Convenons que Montesquieu n'entendait absolument rien à la théorie des monnaies ; et j'ajouterai que personne n'y entendait plus que lui, jusqu'à Hume et Smith.

MANZONI.

Et Galiani, qui a publié en 1750 son traité de la monnaie, où il combat justement toutes ces fausses idées, en démontrant, ou en faisant observer que les métaux dont on fait les monnaies ont une valeur réelle antérieure à cette forme et à cette destination qu'on leur donne, et qui, par conséquent, en est indépendente.

MANZONI.

Pag. 387. — La quantité de la monnaie que l'on verserait en France, ne changerait rien au besoin de monnaie qu'éprouve la nation. Elle n'aurait toujours à offrir contre de la monnaie que la même quantité de marchandises, et demanderait à en acheter la même quantité ; conséquemment si l'on jetait dans

la circulation de la France quatre miliards de francs, au lieu de deux milliards que, dans notre hypothèse, elle possède maintenant, ces quatre milliards ne pourraient toujours acheter que la même quantité de biens; ils ne pourraient servir qu'à conclure le même nombre de marchés. La seule différence qu'il y aurait, serait que l'on donnerait deux francs où l'on en donne un;...

MANZONI.

" Elle n'aurait toujours à offrir contre de la monnaie que la même quantité de marchandises: „ sans doute, pour le moment; mais " elle demanderait à en acheter la même quantité „ qu'en sait-on? C'est supposer que tout le monde achete tout ce qu'il a envie d'acheter, et qu'il acheterait quand même ses moyens vinssent à doubler: ce qui n'est pas. Un *doublement* de numéraire *pour une nation*, produirait à-peu-près un *doublement* de demande de marchandises. " On donnerait deux francs où l'on en donne un. „ En France, ou partout? Si seulement en France, on se pourvoirait ailleurs à meilleur marché. Partout? Pourquoi une augmentation partielle du numéraire devrait elle produire un effet général? La dépréciation de la monnaie ne peut arriver qu'en proportion de son augmentation; non dans un pays, mais dans tous les pays qui font des affaires ensemble, quoique cet effet soit plus intense à proportion de la facilité des communications. Deux milliards tombés du ciel en France, feraient augmenter le prix de toutes les choses que leurs possesseurs achetent ou aimeraient à acheter, non pas du double en France, mais d'un peu partout.

J. B. SAY.

Pag. 388. — On pourrait multiplier les écus, et leur valeur diminuerait par suite, jusqu'à tomber un peu au-dessous de la valeur d'un petit lingot du même poids et de la même

finesse. Qu-arriverait-il alors ? Le propriétaire de la pièce de monnaie ne s'en servirait plus comme monnaie ; il s'en servirait comme lingot, parceque le lingot valant davantage, le maitre de la pièce acquerrait plus de choses avec le lingot qu'avec le pièce. En d'autres mots, on fondrait les monnaies ; rien ne pourrait l'empêcher ; la loi la plus sévère ne réussirait pas à prévenir cette pratique ; et cette loi serait injuste elle serait une violation de propriété, car un écu est la propriété de celui qui l'a acquis légitimement : il peut en user et même en abuser, sans que personne, pas même le législateur, puisse s'y opposer sans iniquité.

MANZONI.

Il n'est pas bien clair que le législateur ne puisse sans iniquité s'opposer à l'abus de la propriété. Il y a des législations qui frappent de confiscation un bien laissé inculte pendant un certain nombre d'années, et personne ne dira que ces législations soient iniques en cela. Si l'on portait une loi contre ceux qui jeteraient leur blé à la rivière, cette loi serait ridicule, parce qu'il n'en est pas besoin, mais elle ne serait pas inique.

J. B. SAY.

Tome III, *pag. 56.* — Nous avons vu long-temps les assignats conserver une valeur approchante de la somme d'argent qui s'y trouvait énoncée, quoiqu'il n'existât aucun bureau où l'ont fût obligé de délivrer cette somme sur la présentation d'un assignat.

MANZONI.

Le papier-monnaie émis par les gouvernemens peut avoir une valeur indépendante da toute idée de remboursement : c'est qu'il sert à payer une dette. Tout gouvernement est (de droit ou de fait) créancier de l'impôt. Ce qui me dispense de payer cent francs en numéraire, vaut pour moi cent francs.

P-S. Voir à la page 140.

J. B. Say.

Pag. 57. — C'est la ce qui constitue la *dépréciation* ou dégradation de prix. Dans la monnaie métallique, cette dépréciation, en raison de la faculté qu'on a de changer, par la fonte, un écu en un lingot de même poids et de même finesse, ne peut aller au point que l'écu vaille moins que le lingot; car, dans ce cas, la fonte a lieu jusqu'à ce que les écus, par la réduction de leur nombre, aient augmenté de valeur jusqu'à valoir autant ou plus qu'un lingot de même poids.

Manzoni.

il ne peut donc tomber *un peu au dessous de la valeur du lingot*, comme il est dit à la pag. 388 du tome II.
comment *autant*, s'ils n'ont jamais pu valoir moins?

J. B. Say.

Pag. 64. — Un papier-monnaie peut perdre de son prix, quoique l'on ait encore confiance aux promesses qu'il énonce. Les écus eux-mêmes perdraient de leur valeur si l'on en fabriquait trop, et néanmoins il n'éprouveraient aucun discrédit.

Manzoni.

Il me semble qu'il y a ici équivoque. Pour que l'on ait confiance à un papier-monnaie, il faut qu'il ne dépasse pas la somme réellement payable par celui qui l'a émis. Que si l'on est assez riche pour émettre avec cette condition, une quantité de papier supérieur au besoin que l'on peut avoir de monnaie, ce papier pourra perdre de son prix, mais non comparativement à la monnaie métallique, ce qui était le cas des billets de la banque d'Ang. Les écus perdraient de leur valeur si l'on en fabriquait trop. Que cela soit ainsi; mais à coup sûr ils ne perdraient pas avec d'autres monnaies: il faudrait plus

d'écus pour avoir du blé, peut-être (car au fond je ne comprends pas ce que c'est que fabriquer trop d'écus, excepté la dépense inutile de la fabrication) mais ils ne perdraient pas avec les francs, par exemple. Perdraient-ils avec les louis? Mais alors cela indiquerait que le métal argent serait augmenté au delà de sa proportion actuelle avec l'or, et non qu'on aurait donné à trop d'argent une certaine forme.

J. B. Say.

Pag. 91. — Les monnaies de papier qui ont un cours, je ne dirais pas *forcé* (car on n'est pas forcé de vendre sa marchandise contre une monnaie de papier)...

Manzoni.

non, mais on peut être forcé de la recevoir en remboursement d'une créance, ce qui fait bien un cours forcé.

J. B. Say.

Pag. 114. — Quoique chacun en principe ait le droit d'élever comme il l'entend des édifices sur son terrain, la sûreté publique n'exige-t-elle pas que l'on borne la hauteur des maisons et qu'on proscrive les mauvaises constructions qui menaceraient la vie des hommes?

Manzoni.

Ce *quoique* suppose, signifie même que, *en principe*, chacun a un droit illimité, *inconditionné*, d'élever comme il l'entend des édifices sur son terrain, et que la sûreté publique peut légitimer la violation de ce droit. Or il n'en est pas ainsi: ce droit est limité *en principe* par la sûreté publique, et par d'autres choses; et il faut dire: comme en principe chacun n'a le droit d'élever etc. qu'en respectant la sûreté publique, la loi a le droit de borner etc. Cette

inexactitude se retrouve dans un grand nombre de raisonnemens, et a pour cause un manque de foi aux principes.

Comme on ne peut s'en passer, on en pose à volonté, sauf à en limiter arbitrairement les conséquences. C'est comme cela qu'on fait actuellement beaucoup de philosophie, beaucoup de politique, beaucoup de tout : on reconnait, ou même l'on établit soi-même des principes, dont on arrête les conséquences avec un *quoique*, au moment que l'on veut : car en effet quel serait le moment rationnel d'ôter à un principe une partie de son efficacité?

J. B. Say.

Pag. 140. — En France, au temps des assignats, on achetait des marchandises quelconques avec des assignats qui conservaient toujours plus de valeur au dedans qu'au dehors ; on les exportait, et avec l'argent qu'on en tirait, on rachetait dans l'étranger des assignats, ou, ce qui revient au même, des lettres de change sur la France, lesquelles étaient payables en assignats. Avec cette monnaie, on rachetait en France de nouvelles marchandises pour les exporter de même, profitant chaque fois de l'excès de valeur que les assignats avaient en France sur ce qu'ils valaient dans l'étranger.

Manzoni.

Il n'aurait pas été inutile de nous dire ici comment et pourquoi le papier monnaie qui perd dans les pays étrangers plus que dans sa patrie, va pourtant dans ces pays, et en quantité suffisante pour établir sur cette différence des spéculations considérables.

J. B. Say.

Pag. 225. — Dans les pays comme chez nous, où la société reconnaît et consacre les propriétés territoriales, c'est pour son avantage. Elle veut que quelqu'un puisse avec sécurité

faire les avances qu'exige la culture ; mais, comme c'est en même temps un privilège qu'elle accorde, elle peut mettre un prix à cette concession ; et c'est de là que naît une législation dont la première clause est, et doit être, le droit qu'a tout membre de la société de n'être pas exclu du territoire.

MANZONI.

Il ne peut donc être prouvé, comme on le suppose à la page 223, que le droit de propriété repose sur le droit de conquête ; puisque c'est la société qui reconnait et consacre, pour son avantage, les propriétés territoriales, ou, comme il est dit, ci-contre, ce droit existe par les conventions sociales.

J. B. SAY.

Pag. 232-236-237-238. — Des propriétés littéraires. — Durée de la proprieté littéraire. — Elle ne saurait être perpétuelle. — L'intérêt personnel ne suffit pas pour garantir au public la jouissance d'une oeuvre littéraire. — Un privilège trop prolongé inadmissible.

MANZONI.

Je ne conçois pas comment M. Say ait pu discuter sérieusement les avantages et les inconvéniens d'une loi inéxecutable. Comment une telle propriété pourrait elle être gérée après un certain laps de temps, à la troisième génération, à la dixième, etc. ? Faudrait-il que trois-cents descendants s'entendissent pour faire ou autoriser une nouvelle édition ? Comment vendre, aliéner cette propriété ? Comment la partager ? Enfin ce ne serait pas une injustice, ce serait une folie ; à moins que pour la faire aller on n'établit le droit d'ainesse pour les biens littéraires.

J. B. Say.

Pag. 241. — .... d'autres leur assignent pour fondement le droit naturel, ou un recueil de maximes dictées par l'équité naturelle et sur lesquelles on croit pouvoir se mettre d'accord.

Pag. 243. — Il est encore très-vrai qu'un certain produit peut se multiplier par l'appât d'un encouragement, d'une prime; mais si c'est aux dépens d'un autre produit, cet encouragement ne fait rien gagner à la société; et même s'il décourage d'un côté plus qu'il n'encourage de l'autre, indépendamment de l'outrage qu'en reçoit l'équité naturelle, la société y perd loin d'y gagner.

Manzoni.

Mais si l'on n'est pas d'accord, si même on ne peut se mettre d'accord sur les maximes de l'équité naturelle, comme l'auteur parait le supposer à la page 241, comment sait-il si bien ce qui peut outrager cette équité? Aurait-il par privilège une notion assurée d'une chose par laquelle *on*, c'est-à-dire les hommes croient pouvoir se mettre d'accord? Et quelle est cette notion? Toujours la même chose: des principes qui sont et qui ne sont pas, que l'on applique et que l'on nie, que l'on affirme et dont on ne veut pas admettre l'application, des principes dont on croit pouvoir saisir l'infraction, sans les saisir eux-mêmes.

J. B. Say.

Pag. 247. — Je vous ai prouvé, messieurs, que toute restriction qui n'est pas nécessaire pour protéger les droits d'autrui, est un attentat à la propriété.

Manzoni.

Quel droit d'autrui blesse celui qui va prendre une dose de poison achetée de ses déniers? Et pourtant, appelerez-vous attentat à la propriété l'action du premier venu qui lui arracherait ce poison?

J. B. SAY.

Pag. 256. Dans beaucoup de cas, le monopole est préjudiciable au public sans être profitable pour les monopoleurs. Car si un privilège exclusif les préserve de la concurrence des non-privilègiés, il ne les préserve pas de la concurrence de leurs confrères. —

MANZONI.

Mais dans ces cas le public jouit des avantages de la concurrence.

J. B. SAY.

Pag. 295. — Il est bien vrai que lorsqu'un marché se conclut, on regarde celui qui fournit sa marchandise comme plus heureux que celui qui fournit son argent, même alors que celui-ci ne paie la marchandise que ce qu'elle vaut. L'argent, surtout lorsqu'il est frappé en monnaie, a sur toute autre valeur cet avantage pour celui qui le reçoit, qu'il lui procure par un seul échange tout ce qu'il peut désirer; tandis qu'avec tout autre produit, même en supposant la valeur de ce produit égale à celle de la somme d'argent, il faut pour atteindre le même but, deux échanges. L'homme qui produit du blé et qui veut pour son blé se procurer des étoffes, est obligé de vendre son blé d'abord (ce qui est un échange) et ensuite d'acheter des étoffes (ce qui est un autre échange).

MANZONI.

Regarde-t-on comme plus heureux l'hôte qui vend un diné, que le voyageur affamé qui le trouve? On aurait tort; mais je ne crois pas que l'on ait ce tort. Les jugemens du public sont plus sensés que les doctrines des gens systématiques; et une preuve en est, que ce n'est pas le public qui demande à être empêché d'acheter pour son argent à l'étranger ce qui lui convient. Au reste, *l'argent a sur toute autre*

valeur cet avantage qu'il procure par un seul échange tout ce qu'on peut désirer: distinguo; il a cet avantage sur les valeurs dont on veut faire un objet d'échange; oui sans doute, mais non sur la valeur dont on veut faire un objet de consommation. Or je ne pense pas que l'auteur eût besoin qu'on lui fit faire cette distinction; mais ce qu'il dit ici, ou la manière dont on le dit peut la faire perdre de vue. Et il est d'autant plus essentiel de l'avoir toujours sous les yeux, que l'erreur du système de la balance consiste justement à ne regarder comme avantage que la possession d'une grande quantité de moyens d'échange immédiat; sans songer que l'échange n'est lui même un avantage que parce qu'il en procure d'autres, parce qu'il fait acquérir ce dont on a besoin, non pour l'échanger à l'infini, mais pour en jouir. Ils prennent le moyen, ou un moyen pour le but, et, comme il arrive toujours quand on a fait ce premier pas, ils sacrifient le vrai but au moyen.

J. B. SAY.

Pag. 371. — .... les punitions qu'encourent les contrebandiers, ont ceci d'affligeant que leur crime, bien que réel, puisqu'ils ont sciemment enfreint les lois, n'a réellement pas lésé la société, et a même eu l'avantage d'obliger le fisc à modérer son avidité.

MANZONI.

On serait bien embarrassé à tirer de ceci l'idée claire du *crime,* selon l'auteur. Est-ce l'infraction volontaire de la loi qui constitue le crime? Mais alors il y a des crimes saints, et c'est lors que la loi commande le mal. Cacher un homme mis hors la loi en 93 était-ce un crime? Et, par opposé, ce qui n'est pas défendu par la loi, ne pourrait-il jamais être criminel? L'idée du crime serait donc sans relation avec

la justice et l'injustice? Mais alors, comment le crime resulterait-il non de la simple commission, du simple fait, mais de la volonté d'enfreindre la loi? Et qu'est-ce que *des crimes bien réels*, dont la punition est affligeante?

J. B. Say.

Pag. 375. — Si les prohibitions de sortie sont admissibles, c'est tout au plus dans le cas où la matière première que l'on retient, n'est pas susceptible d'accroissement par de nouveaux débouchés qui s'ouvrent pour elle. C'est d'après cette considération qu'en France, on interdit, peut-être avec sagesse, l'exportation des vieux cordages et des chiffons dont on fait le papier. Les chiffons s'exporteraient, qu'on ne peut pas supposer qu'il s'en fît davantage. Ce n'est pas par la considération du prix que l'on pourra tirer du vieux linge et des vieux habits, qu'on est porté à en faire. Si l'exportation des chiffons était permise, nous paierions le papier plus cher, et il n'est pas certain que les fabricans de papier gagnassent au-delà de ce qu'ils gagnent.

Manzoni.

Ici l'auteur me parait oublier les principes qu'il a posés et appliqués plus haut. La défense de l'exportation des chiffons, n'en diminue pas le produit, ou, pour mieux dire, la production. Soit, mais ce n'est pas simplement où même principalement comme décourageant un genre de production que le système prohibitif est condamné par lui. C'est parce qu'il donne à la production une direction forcée, contraire aux vues, toujours plus raisonnables, de l'intérêt particulier etc. Ainsi on pourrait lui dire, en partant de son propre enseignement: si les chiffons sortent, c'est qu'il convient de les vendre, et d'achéter du papier tout fait; c'est la preuve que ce sont deux affaires lucratives; enfin tout ce qu'il dit (chap. XIV) contre l'opinion qu'il y ait du désavantage à vendre

à l'étranger des matières premières. Il est vrai qu'ici il dit : *si les prohibitions etc. sont admissibles, c'est tout au plus etc.* Mais ce sont justement ces formules-là qui cachent des contradictions et qui accompagnent des idées mal assurées. Non que l'on doive tout déclarer, car pour cela il foudrait tout voir ; mais il faut se rendre bien compte du point où notre science arrive. Si par le fait de l'exportation libre des chiffons vous paieriez le papier plus cher, la défense de l'exportation des matières premières peut donc étre un moyen de faire avoir au consommateur, à plus bas prix, ce dont il a besoin. Oui; mais ce serait aux dépens du vendeur de chiffons. Mais si cette raison est bonne, pourquoi n'en tenez vous pas compte ?

J. B. Say.

Pag. 389. — On sait combien la Chine gagne avec l'Europe : elle ne prohibe rien, elle ne fait aucun traité ; ses négocians ne font presque aucun commerce extérieur, et l'on vient du bout du monde supplier à genoux la Chine de vendre ses produits ; on se met à la torture pour lui porter des marchandises qui puissent la tenter, et ce serait bien autre chose, si l'inquiétude, l'arrogance européenne et l'esprit de prosélytisme des missionnaires, ne s'étaient pas opposés à la libre admission des Occidentaux dans tous les ports de ce vaste empire, qui, par une prudence que l'on ne saurait blâmer, les oblige tous à se rendre dans l'unique port de Kanton.

Manzoni.

Que de questions fait trancher, avec quelques mots déplorables, l'aversion pour certaines vérités ! La peur de devenir chrétien, est ici appelée, pour sa part, une prudence que l'on ne saurait blâmer.

J. B. Say.

Pag. 390. — Il est à craindre que les États-Unis de l'Amérique du Nord aient fait une faute pareille, pour *protéger*,

selon leur expression, leurs manufactures. Ce qui mériterait d'être protégé chez eux, ou plutôt ce qui n'a pas besoin de protection, ce sont leurs produits agricoles qui peuvent se multiplier indéfiniment, et dont ils contrarient le développement en refusant de recevoir des marchandises manufacturées dont les étrangers seraient obligés de faire venir les retours en produits de l'agriculture.

MANZONI.

Seraient obligés ! ceci suppose que les étrangers auraient besoin de ces produits de l'agriculture américaine, c'est-à-dire que la demande des étrangers augmenterait en proportion de l'augmentation de ces produits. Pourquoi cela ? En se multipliant indéfiniment, ces produits ne pourraient-ils pas dépasser la mesure du besoin, et par conséquent, de la demande ?

J. B. SAY

Id. — Je suppose qu'un gouvernement dise à toutes les nations étrangères : " Vous apporterez chez nous toutes les " marchandises que vous voudrez en acquittant des droits " d'entrée proportionnés à toutes nos autres contributions " publiques. Le blé (au moyen de la contribution foncière), les " objets de fabrique paient leur impôt ; les produits du com- " merce étranger doivent payer le leur, aussi bien que ceux " des autres industries ; mais cet impôt, résultat d'une me- " sure générale, n'est point combiné pour procurer un pri- " vilège aux produits intérieurs ; il ne va qu'au point de ne " pas accorder aux produits du dehors, un affranchissement " que les premiers n'ont point. Soumettez-vous à cette loi " commune aux producteurs de tous les produits qui se con- " somment dans notre pays. „

MANZONI.

Les produits étrangers ne l'auraient pas non plus, puisqu'ils ont payé cet impôt dans le lieu où ils ont été formés.

D'ailleurs cette circonstance est tout-a-fait étran gère à la question qui est de savoir s'il est utile au bout du compte de laisser l'importation libre, sans la charger d'aucune taxe.

J. B. SAY.

Pag. 395. — Si la vente de produit ouvré favorise un peu plus la multiplication de la classe ouvrière, cet effet n'est pas désirable, puisque les produits, en multipliant les hommes, n'augmentent pas la somme des profits nécessaires pour l'entretien des hommes, et qu'il vaut mieux avoir un moins grand nombre de citoyens bien pourvus qu'un plus grand nombre de citoyens obligés de vivre sur les mêmes profits.

MANZONI.

Ils vous diront que l'occasion de travailler multiplie les ouvriers, même sans multiplier les hommes, et que des bras qui demeureraient oisifs faute de travail, ou qui seraient employés à un travail inutile en produisant des objets qui ne seraient pas demandés, peuvent s'employer utilement à donner une seconde, une troisième façon à un produit dont le débouché est sûr: et c'est à cela qu'il faudrait répondre; car je crois que vous avez raison, mais pour d'autres raisons.

J. B. SAY.

Pag. 398. — Bonaparte désirant que l'on substituât le lin au coton, offrit un milion de récompense à celui qui filerait à un certain degré de finesse le lin par des procédés mécaniques. La nature des choses plus puissante que Bonaparte, avait donné 24 millions de récompense au barbier Arkwright, pour avoir découvert les métiers à filer le coton.

MANZONI.

aidée par le brèvet d'invention; car le barbier n'aurait pas gagné les 24 millions s'il eût été permis à

tout le monde de copier ses métiers sans lui donner aucune rétribution.

J. B. Say.

Pag. 440. — Il n'est pas bien prouvé, au surplus, que le meilleur moyen d'empêcher nos colonies de tomber entre les mains de nos rivaux, soit de les garder sous notre dépendance. L'île de Saint-Domingue, qui était indépendante, n'est pas tombée entre les mains des Anglais. Toutes les autres, qui étaient dépendantes, sont devenues leur proie. Le pavillon britannique ne flotterait peut-être pas sur l'île Maurice (autrefois Ile de-France), si elle avait été déclarée indépendante. Elle fleurirait maintenant à l'ombre de la liberté. Nos navires allant en Orient, y trouveraient secours et amitié; et le commerce que la France ferait avec elle, serait plus avantageux que jamais.

Manzoni.

L'auteur ne s'est pas souvenu ici qu'il y a à l'île Maurice des colons et des esclaves. Des-lors que veut dire liberté? que veut dire indépendance? Elles ne sont que pour un petit nombre de maitres qui ne peuvent se soutenir sans des secours européens, et qui se donneraient probablement un maitre, pour ne pas cesser de l'être eux-mêmes. Il ne l'avait pas oublié, et c'est moi qui me suis hâté de parler avant d'avoir tout entendu (1).

(1) " On renoncera sans doute à soutenir la thèse insoutenable, que l'assujettissement des colonies est avantageux aux nations de l'Europe; mais on voudra nous intéresser au sort des colons: on ne prétendra pas que les peuples de l'Amérique continentale, devenus indépendans, seront plus vexés et prospèreront moins aisément sous des gouvernemens de leur choix; mais on dira, non sans raison, que la population blanche des îles à sucre ne peut, sans le conçours des forces de la métropole, tenir dans l'asservissement une population noire quinze ou vingt fois plus nombreuse. Les colons détestent le joug de la mère-patrie, et cependant ils ne veulent pas s'en affranchir. "

J. B. SAY.

Pag. 442. — On ne saurait trop déplorer l'imprudence des planteurs de la Martinique, qui, par leur orgueil et leurs persécutions, ont totalement aliéné les hommes de couleur libres et industrieux dont ils auraient pu se faire un appui.

MANZONI.

Il faut bénir cette imprudence, si elle a empêché qu'un plus grand nombre d'hommes pût s'entendre pour en opprimer d'autres.

J. B. SAY.

Pag. 443. — On sait que la betterave contient un sucre de même nature et beaucoup plus facile à raffiner, que le sucre de cannes. Les betteraves peuvent être cultivées sur les terrains que l'on a encore la maladresse de laisser en jachères, et, après avoir cédé leur sucre, les betteraves fournissent encore autant d'alimens aux bestiaux que les prairies; tellement qu'on peut y réunir deux productions au lieu d'une. Il est vrai que pour la seconde production, celle du sucre, il faut un nouveau capital; mais quand on vend le sucre anx raffineurs an lieu de raffiner soi-même, il faut moins de capital pour faire une sucrerie, et le capital qu'on y emploie est bien placé.

MANZONI.

même quand les droits sur les sucres importés seraient abolis, ou considérablement diminués?

J. B. SAY.

Tome IV, pag. 67. — J'en dirai autant des boutons, autant de tous les produits quels qu'ils soient, qui sont entrés dans un habit. Ce serait un travail interminable que d'énumérer toutes les portions de revenus acquittées par la production de cet unique produit; car je vous fais grâce encore d'un fort grand nombre de producteurs. Combien n'y en a-t-il pas eu occupés par les seuls ciseaux du tailleur, ou les aiguilles de ses garçons!

MANZONI.

Et pour le couteau du berger suisse, sans compter le concours du fonds de terre, où l'arbre a cru? et pour les filets ou les fusils des gens de la campagne?

J. B. SAY.

Pag. 84. — C'est sur ce principe qu'est fondée la doctrine qui représente la richesse publique comme d'autant plus grande que tous les produits sont, à qualités égales, à plus bas prix. Nous serions infinement riches, si tout ce que nous pouvons désirer n'avait aucune valeur; tout comme nous serions infiniment pauvres, quel que fût le nombre de nos millions, si tous les objets que nous aurions envie de consommer, étaient infiniment chers.

MANZONI.

Cette doctrine me semble se résoudre dans un équivoque, et dans une véritable pétition de principe. Que signifie : *tous les produits sont à plus bas prix?* Que l'on en reçoit en plus grande quantité pour moins d'argent? Mais alors le *revenu serait considérable en proportion de la somme qu'il rapporte,* ce que l'auteur nie, pag. 79. Pour *produit à plus bas prix* doit-on entendre un produit dont on peut obtenir une plus grande quantité en donnant en échange une moindre quantité d'autres, qu'on n'en aurait donné, si celui-là n'eut été à ce bas prix? Mais alors comment *tous* peuvent-ils être à plus bas prix? Le produit que je donne en échange, étant à bas prix, je serais obligé d'en donner une plus grande quantité, pour avoir une plus grande quantité d'un autre. L'auteur ayant fait de la valeur une qualité comparative, comment peut-il la vérifier dans une supposition où la comparaison est rendue impossible par l'égalité? L'abondance de tout est une idée positive fort claire : le bas prix de *tout* est une idée contradictoire.

J. B. SAY.

Pag. 84. — Vauban que je regarde comme un des ces esprits judicieux, nous dit dans la *Dixme royale,* que *la vraie richesse d'un royaume consiste dans l'abondance des denrées.*

Pag. 86. — Si Vauban fût venu dans un siècle où l'économie sociale eût été mieux connue qu'elle n'était de son temps, il eût facilement prouvé ce qu'il affirmait avec raison, mais sans preuves; que malgré l'augmentation apparente des revenus dans une mauvaise année, il y avait dans cette année-là une véritable diminution dans la somme totale des revenus de la nation, et une diminution qui, grâce à la méthode qui fait de la valeur la mesure de la richesse, peut être appréciée avec des chiffres.

MANZONI.

Si par *denrées* Vauban a voulu dire *produits*, il n'a pas, ce me semble, entrevu une vérité, mais il a repété une vérité connue de tout le monde, et obscurcie seulement dans l'esprit même des gens à systèmes. N'allez pas prouver à un homme qui ne les connaît pas, que dans une mauvaise année, il y a une véritable diminution dans la somme totale des revenus de la nation; car il croirait que vous voulussiez vous moquer de lui en lui démontrant que plus est plus et que moins est moins.

J. B. SAY.

Pag. 87. — C'est ainsi que j'établis ici la valeur du revenu. Elle se proportionne à la quantité des objets de consommation qu'il peut procurer, soit qu'on obtienne directement ces objets sans les acheter, comme notre cultivateur américain; soit qu'on obtienne les objets de consommation après avoir dénaturé ce même revenu par des ventes et des achats, comme a fait notre producteur de safran; comme font les pro-

ducteurs d'étoffes, de chapeaux, de produits, quels qu'ils soient, qu'eux-mêmes ne consomment pas.

MANZONI.

L'auteur se sert ici du mot *procurer* pour exprimer deux choses, à l'une desquelles le mot s'applique très-bien, mais non à l'autre. Les objets de consommation que l'on obtient directement sans les acheter ne sont pas *procurés* par le revenu; ils sont revenu. Ce n'est pas simplement une inexactitude de langage, mais c'est une confusion d'idées. L'auteur avait besoin d'appliquer ce mot à toute espèce de richesses, parce que ce mot est essentiel à sa définition de la valeur, et parce que, encore selon lui, il n'est pas possible de faire abstraction de la valeur dans l'évaluation des richesses.

J. B. SAY.

Pag. 88. — Si, comme nous venons de le voir, l'importance des revenus dépend du prix des objets de consommation que ces revenus doivent acheter, nous serons forcés de convenir que cette importance varie perpétuellement, car le prix des objets de consommation varie perpétuellement. Mon revenu des premiers mois de l'année, sans changer de quotité ni de nature, peut devenir moindre dans les derniers mois de la même année, si plusieurs des objets de ma consommation renchérissent; tout comme mon revenu peut augmenter, si les objets de ma consommation diminuent de prix. Ce revenu se composera néanmoins toujours du même nombre d'écus.

MANZONI.

Mais il avait dit, et avec raison (pag. 81) en proposant l'exemple du cultivateur americain, que *l'importance de son revenu n'est pas proportionnée à la va-*

leur vénale de toutes ces choses, qui ne sont pas destinées à la vente, et qui ne pourraient être vendues à aucun prix. Elle est proportionnée, avait-il ajouté, *à la* QUANTITÉ *qu'il recueille de tous ces produits.* Comment peut-il donc affirmer ici que l'*importance des revenus dépend du prix, etc.?* Un genre d'importance, oui; l'importance, non. On pourra évaluer la richesse de ce cultivateur, la comparer avec celle d'un autre qui serait dans le même cas, on parlera raisonnablement en disant que celui qui a obtenu plus de produits que l'autre est plus riche que lui, sans faire entrer dans ce jugement aucune idée de prix, ni d'échange: il est donc possible de faire abstraction de la valeur dans l'évaluation des richesses. Si le mot évaluation semble faire un contre-sens, qu'on dise estimation.

I. B. SAY.

Pag. 151. — Une mauvaise récolte, par exemple, occasionne une réduction dans la demande que les consommateurs font, non seulement des produits de la terre, mais de tous les autres. Une famille qui consomme annuellement pour 400 fr. de blé, si le blé augmente et qu'elle soit forcée d'en consommer pour 600 francs, doit nécessairement retrancher 200 francs sur ses autres consommations; ce qui réduit la demande qu'elle fait des autres produits et du travail des ouvriers qui s'en occupent.

J'ai observé en effet que les années de disette, où il serait à désirer que les journées d'ouvriers fussent plus élevées sont précisement celles où leur prix tombe le plus bas.

MANZONI.

Pourquoi cela serait-il à désirer? Je ne sais si l'auteur avait une réponse à lui; mais celle qui se présente immédiatement à l'esprit de tout le monde, c'est-à-dire: parce que les moyens de l'ouvrier aug-

menteraient en proportion du renchérissement de la nouriture ; cette reponse, dis-je, au lieu de satisfaire à la demande, en fait naitre des autres. Car qu'arriverait-il si les salaires des journaliers s'élevaient en proportion du prix des denrées ? Que le journalier en consommerait comme dans les années ordinaires. Or la consommation ordinaire serait-elle en proportion avec la quantité de denrées existante ? Si l'on répond qu'oui, je ne comprends plus ce que peuvent signifier les mots: *année de disette* dans lesquelles l'auteur dit qu'il serait à désirer, etc. Si l'on répond que non, je demande comment il serait à désirer que la consommation d'une classe nombreuse excédât la proportion des denrées existantes; quelles conséquences naîtraient de là pour d'autres classes, p. e. pour ceux qui travaillent autrement qu'à la journée, ou qui ne sont pas en état de travailler ; je demande si cette consommation ne produirait pas une élévation plus forte du prix des denrées, et si l'élévation des journées devrait suivre en proportion, oui ou non, c'est-à-dire si l'on doit désirer une chose inutile, ou une chose impossible; je demande si, en supposant qu'il y ait des denrées à acheter du dehors en proportion du besoin ordinaire, on pourrait avoir le moyen de les acheter de cette manière, c'est-à-dire ou l'on prendrait l'argent pour payer ces journées, etc. En resultat la phrase de l'auteur me semble signifier ceci: il serait à désirer que les années de disette ne fussent pas des années de disette.

J. B. Say.

Pag. 205. — Dans l'école qui fonde les deductions de l'économie politique sur des abstractions, on insiste trop sur ce principe que l'industrie est bornée par l'étendue des capitaux, et n'est bornée que par eux. Il y a des industries qui peuvent s'exercer avec infiniment peu de capitaux, et qui peu-

vent se multiplier infiniment. Une foule de petits arts n'exigent pour toute avance que les consommations qui se prennent sur les revenus habituels. Dans beaucoup de campagnes industrieuses, on fabrique des toiles, des dentelles, des clous, des mouvemens d'horlogerie, etc., qui n'exigent presque aucune avance pécuniaire de la part de ceux qui les exécutent ou de ceux qui les commandent. Dans ces lieux-là on ne peut assigner aucun profit pour l'entrepreneur à raison de son capital. Et d'un autre côté un pays renferme une immense quantité de petits capitaux inoccupés que les circonstances mettent en lumière.

MANZONI.

Qu'est-ce que trop insister sur un principe vrai? Et qu'est-ce que trop insister sur un principe faux? Il est déjà trop de le poser. Ne tenir pas compte de tous les faits auxquels un principe est applicable (car c'est au fond ce que l'auteur reproche ici à ces *abstracteurs*) ce n'est pas trop insister sur un principe, c'est l'appliquer imparfaitement, c'est n'y pas insister assez.

Au reste l'auteur parait renier le principe lorsqu'il dit: *dans ces lieux-là on ne peut assigner* AUCUN *profit pour l'entrepreneur à raison de son capital.* Mais cette conséquence est en *contradiction ouverte* avec la prémisse: *qui n'exigent,* avait-il dit, PRESQUE *aucune avance pécuniaire de la part, de ceux qui les exécutent on de ceux qui les commandent.* La conséquence légitime eut été que l'on ne peut assigner *presque aucun* profit, c'est-à-dire que l'on peut et que l'on doit assigner un profit, petit a la vérité, mais un profit, une petite partie de profit. Voilà l'inconvénient de croire que l'on puisse trop insister sur les principes; on les applique soi-même d'une manière vague et contradictoire: on les admet et on les nie presq'au même moment.

Pag. 207. — Ne sont-ce pas là des preuves que, quoiqu'il soit vrai en principe, que l'industrie repose sur les capitaux et se proportionne à leur étendue, cette donnée est trop vague pour que la doctrine métaphysique puisse en faire le fondement de calculs rigoureux? Je ne crains pas d'affirmer que les résultats de semblables calculs seront presque toujours démentis par l'expérience, dont les décisions l'emportent sur tout.

MANZONI.

Voilà encore un *quoique* dont on ne voit pas l'opportunité. Quoique on sache très bien que l'industrie repose sur les capitaux, on ne connait pas assez tous les capitaux existans pour calculer jusqu'où l'industrie pourra être portée à l'aide de ces capitaux. Encore une fois, pourquoi ce quoique? Est-ce que l'on ne peut fort bien être assuré de la réalité d'une loi, sans connaitre tous les faits auxquels elle peut être applicable? Il me semble que *puisque* au lieu de *quoique* serait le mot à employer ici. Puisque l'industrie repose sur les capitaux et se proportionne à leur étendue; soyez sûr, lorsque vous voyez de l'industrie, qu'il y a eu des capitaux en proportion et puisque vous ne pouvez connaitre au juste la quantité et l'importance des capitaux existans, n'allez pas calculer d'avance une industrie qui dépendra d'eux, c'est-à-dire, de quelque chose que vous n'aurez pas calculé rigoureusement.

J. B. SAY.

Pag. 223. — Ce que nous étudions, ce ne sont pas les apparences, ou les mots, mais la *nature de chaque chose,* en soulevant, quand il est nécessaire, le masque dont on essaie de la couvrir.

MANZONI.

Les réalités comme les apparences ne peuvent s'exprimer que par des mots; il faut des mots

même pour en concevoir les rapports. Étudier la nature des choses, sans étudier des mots est un projet dont je ne vois pas la manière de venir à bout.

J. B. Say.

Pag. 224. — La demande des capitaux ne saurait être poussée loin par les emprunteurs qui ne chercheraient à se procurer des fonds que pour les dépenser improductivement, pour les dissiper. Celui qui dissipe un capital emprunté, est obligé d'en assigner le remboursement sur un autre fonds qui lui appartient, sur une rentrée qu'il attend, sur une succession qui doit lui revenir; car s'il empruntait sachant qu'il ne peut rendre, il commettrait une escroquerie, et son prêteur serait une dupe. Mais vous sentez, messieurs, que celui qui emprunte pour anticiper sur ses revenus, ou qui ne peut s'acquitter en sacrifiant son capital, atteint bien vite les bornes de sa fortune, et lorsqu'il y est arrivé, ne peut pas continuer sur le même pied. Ces emprunts-là, dans une société industrieuse, ont peu d'importance.

Manzoni.

Industrieuse jusqu'à quel point? car il n'y a pas de société qui ne soit point du tout industrieuse.

J. B. Say.

Pag. 269. — Tout capital, même celui qui a été transformé en améliorations foncières, est consommable.

Manzoni.

J'ai de la peine à comprendre comment par exemple on pourrait consommer le nivellement d'un terrain. Si n'y rien semer ou n'y rien faucher peut s'appeler le consommer, je ne sais plus ce que peuvent valoir les mots.

J. B. Say.

Pag. 289. — Ce que je viens de dire me paraît suffisant pour justifier mon opinion sur la théorie de la rente (*theory of rent*), qui n'a introduit aucune vérité nouvelle dans la science de l'économie politique, et qui n'explique aucun phénomène que n'expliquent plus naturellement les vérités déjà établies. Je m'abstiendrai d'une plus longue discussion à ce sujet, pour ne pas encourir davantage le reproche qu'on a fait à celles qui ont eu lieu jusqu'ici, d'avoir été prodigieusement ennuyeuses, et d'avoir dégoûté beaucoup de gens d'une étude si attrayante par ses applications et par son influence sur le sort de l'humanité. Qui peut calculer, par exemple, les immenses conséquences de ce principe si clairement établi depuis Adam Smith, et maintenant adopté par tous les juges compétents, que chaque nation, chaque individu, sont directement intéressés à la prospérité de tous les autres, et que les jalousies ne procédent que d'ignorance? Quel bien n'est pas destinée à produire la preuve qu'une baisse dans la valeur des produits, équivaut à une augmentation positive de la richesse nationale?

Manzoni.

La baisse de la valeur d'un produit ou de quelques produits, en tant qu'elle a pour cause une augmentation de ce produit ou de ces produits, équivaut sans nul doute à une augmentation de la richesse nationale; mais c'est-là une verité qui n'a pas besoin de preuve, qui ne l'admet pas même, par son évidence immédiate. La baisse de la valeur des produits, c'est-à-dire de tous les produits, est une idée non-réalisable, contradictoire, comme nous l'avons prouvé à la page 84 de ce vol. (1), et le prouverons peut-être en d'autres termes à la page 343 du vol. II. Il y a dans ce raisonnement, ou dans cette supposition l'erreur de trans-

(1) Vedi postilla p. 196.

porter un effet comparatif, d'un ordre de différence dans un ordre d'égalité. Doublez la quantité de toile existante, vous aurez augmentation de richesse et diminution de prix; et ce second fait sera fort bien ou pourra être la mesure du premier. Mais doublez tous les produits, y compris l'argent, bien entendu, il faudra le double de blé, le double de fer, le double d'argent pour avoir le double de toile. Est-ce à dire que la richesse ne sera pas augmentée? ce serait la conséquence obligée de la proposition de l'auteur. Mais ce qui est à dire, c'est que, la richesse étant augmentée, doublée, la valeur, chose relative et comparative, sera restée la même; c'est-à-dire, en conséquence, que l'idée de valeur n'est pas essentielle à l'idée de richesse. Au reste il n'est pas vrai d'une manière absolue que la baisse de la valeur, même d'un ou de quelques produits, soit équivalente à une augmentation positive de la richesse nationale: car cette baisse peut être produite, non seulement par l'augmentation de ces produits, mais par d'autres causes, et des causes appauvrissantes. Un produit qui sert à une consommation immédiate, et qui en même temps peut être employé comme matière première, baisse de prix par la décadence d'une industrie. Ainsi la proposition de l'auteur est fausse dans un sens, et partiellement vraie dans l'autre.

J. B. Say.

Pag. 384. — Avec une durée moyenne de la vie de vingt ans, à peine a-t-on conquis son rang dans le monde, qu'il faut le quitter. Avec une durée moyenne plus longue, on peut occuper long-temps son poste, avec satisfaction pour soi, avec utilité pour les autres. Supposez Franklin emporté à vingt ans par la fièvre jaune, et Washington tué dans la guerre du Canada: quel eût été le sort de l'indépendance américaine, qui a peut-être préparé celle du monde entier?

La somme des maux est donc moins grande, la race hu-

maine plus parfaite dans une population qui se maintient complète plutôt par une durée moyenne plus longue, que par des renouvellemens plus fréquens. Il y a plus de germes perdus, il faut en convenir; mais pour subvenir aux dèvastations possibles de l'espèce, la nature prépare ses germes avec une telle surabondance, et dans tous les cas il y en a tant de perdus, que nous ne pouvons pas regarder cette perte comme un mal. Le mal est dans la souffrance des êtres doués de sentiment; or, la nature, sage en cela, n'a pas voulu qu'ils fussent capables de souffrir avant d'avoir reçu un certain degré de développement. Le mal est de donner naissance à des générations misérables, incapables de fournir la carrière que le Créateur a ouverte à l'homme perfectionné, et qui n'arrivent à l'existence que pour souffrir et mourir.

MANZONI.

L'auteur ne songe pas ici que cette prolongation est autant pour les méchants que pour les bons, et qu'il y a eu des entreprises funestes pour l'humanité, l'exécution desquelles a tenu à la longévité de ceux qui les avaient conçues. D'ailleurs Franklin aurait pu être emporté à vingt ans par la fièvre jaune et Washington tué dans la guerre du Canada, quand la durée moyenne de la vie aurait été de 40 ans, ce qui n'empêche pas que la thèse de l'auteur ne soit fort bonne.

Quant aux germes perdus, on ne sait ce que cela veut dire : ce ne pourrait être un mal que dans le cas où, par une telle déperdition, le nombre des vivans pourrait descendre au-dessous du *bon point ;* mais ce cas là est exclu de l'hypothése d'une population qui se *maintient complète.*

J. B. SAY.

Pag. 385. — Ce n'est donc point comme devant maintenir ou augmenter la population, qu'il convient d'envisager les moyens conservateurs de la vie des hommes. La population augmente ou diminue par des raisons toutes différentes. C'est

uniquement comme étant propres à améliorer le sort de l'humanité. Quand on lit, ou qu'on entend dire qu'en conservant la vie à cent mille personnes, la vaccine a ajouté cent mille âmes à notre population, on peut sourire de l'erreur, et néanmoins applaudir à la découverte.

MANZONI.

Dans ce cas, la vaccine n'a pas ajouté cent mille âmes à notre population, mais on ne voit pas plus en quoi elle a amélioré le sort de l'humanité; puisque *la mort trouvant fermée une de ses issues ordinaires, s'en était ouvert de nouvelles* (pag. 380); et puisque cette nouvelle et diverse augmentation de mortalité ayant lieu parmi des enfans du même age de ceux qui étaient préservés par la vaccine (même page) la durée moyenne de la vie demeurait la même. C'est donc comme propres à améliorer le sort *d'individus* sans nuire directement ni certainement à d'autres *individus* que les moyens conservateurs de la vie des hommes doivent être envisagés. Quand il serait clair (ce qui n'est pas, et c'est pour cela que j'ai ajouté: *ni certainement)* quand il serait clair qu'en sauvant l'enfant que j'ai le pouvoir de sauver, je n'aurai prolongé d'une seconde la durée moyenne, etc., je serais atroce en ne le sauvant pas: car la Providence m'ordonne de faire le bien que je puis, et règle le tout selon ses lois.

J. B. SAY.

Pag. 391, nota. — Des écoles d'enseignement mutuel avanceraient ces progrès; les prédicateurs fanatiques les retardent, en faussant les idées du peuple.

MANZONI.

Quel amas de suppositions et d'omissions, également légères et pernicieuses dans une seule période!

J'oubliais les équivoques ; car, d'abord, qu'entend l'auteur par fanatique ? Et tous les prédicateurs le sont-ils? Question qui dépend de la première. La doctrine qu'enseignent les prédicateurs donne, aux hommes, même les plus grossiers, des motifs, pour être actifs et laborieux, et pour être, dans l'adversité, patiens, résignés, et même joyeux. S'il y en a (et il y en a) qui l'enseignent de travers, c'est un mal, mais un mal exceptionnel, et dont il est absurde et pernicieux de faire uniquement mention, en parlant des prédicateurs qui en général rendent à l'humanité un service immense, même au temporel, et un service *irremplaçable*. Il est encore absurde de leur opposer les écoles d'enseignement mutuel, car elles enseignent; mais quoi? la question n'est pas d'enseigner, mais de donner un bon enseignement; et l'on dirait que pour l'auteur il est évident à priori que celui des écoles mutuelles sera bon, par cela seul qu'il n'est pas donné par des prédicateurs.

J. B. SAY.

Pag. 394. — Dans l'intérêt d'un pays quelconque, l'accroissement de sa population ne peut sembler désirable que sous le rapport de sa puissance, ou du bonheur de ses habitans.

MANZONI.

Il est, non pas singulier, mais digne d'observation, que l'auteur propose ici deux rapports, deux buts, la puissance et le bonheur. Ces deux choses-là vont-elles toujours ensemble? Alors il fallait dire : *de sa puissance et du bonheur*; il aurait même suffi d'en nommer une. Ne vont-elles pas toujours ensemble? Alors il faut choisir. On peut quelquefois laisser des questions *indécidées*, mais il ne faut jamais les poser d'une manière indécise.

J. B. SAY.

Pag. 395. — Laissant de côté la question de savoir s'il convient à un peuple d'être puissant au-delà de ce qui est nécessaire à la sécurité, à l'indépendance des citoyens, etc.

MANZONI.

Il ne faut pas la laisser de côté, puisque vous avez établi le bonheur comme un de *deux* rapports sous lesquels vous croyez que l'accroissement de la population puisse être désirable ou non.

J. B. SAY.

Pag. 397 — Relativement à la condition des hommes, il faut donc nécessairement mettre toujours en rapport le nombre des hommes avec la somme des produits ; et quand on vous parle de la population d'un état, d'une province, vous êtes toujours en droit da demander : *Comment y vit-on ?*

MANZONI.

C'est donc sous le rapport du bonheur que vous croyez définitivement que la question doive être envisagée.

J. B. SAY.

Pag. 398. — Je sais fort bien que certains philosophes ont prêché la doctrine que l'homme est d'autant plus heureux qu'il se contente de moins. Mais c'est une exagération. Leur précepte, pour être raisonnable, ne doit pas aller jusqu'à prescrire de se passer des biens que l'on peut obtenir par une industrie honnête ; dépouillé d'exagération, il enseigne seulement à supporter la privation de ceux auxquels on ne saurait atteindre, ou qu'il faudrait acheter par de trop grands sacrifices.

MANZONI.

Que de vague et d'inexactitude dans un seul alinea? D'abord cette doctrine pourra être fausse, mais il ne peut y avoir d'exagération; puisqu'elle suppose *le contentement*. Ensuite, où est leur précepte? ils posent un principe; et ne donnent pas une règle des voyes et moyens, pour ainsi dire; et la règle n'est pas toujours renfermée dans un principe, qui peut quelquefois avoir un genre et un dégré de fausseté insupportable dans le précepte à ceux-là même qui auraient adopté ou même posé le principe. Ensuite encore ce précepte, réduit à la mesure de la raison, n'enseigne qu'à supporter la privation des biens aux quels on ne saurait atteindre, ou qu'il faudrait acheter par de trop grands sacrifices, dit l'auteur. Comment enseigne-t-il à supporter la privation? quand ce serait un précepte. C'est ce qu'il faut voir. Car si cette doctrine ne fait qu'affirmer qu'on est d'autant plus heureux que l'on se contente de moins, elle ne m'apprendra pas par-là à rien supporter. Si elle prétend le prouver, il faut examiner ses preuves. Et sans les discuter, sans même les annoncer, l'auteur affirme lui-même qu'elles sont concluantes dans une certaine mesure d'application! etc.

J. B. SAY.

Pag. 399. — On ne doit pas en conclure qu'il soit utile et bon de réduire le nombre des hommes pour que ceux qui restent vivent plus à l'aise, ainsi que l'ont osé dire quelques philosophes à moustaches, pour justifier la guerre et ses massacres. Ce n'est point ainsi heureusement qu'on achéte l'aisance. En détruisant des hommes on détruit des producteurs aussi bien que des consommateurs: les places vacantes sont bientôt remplies, il est vrai; mais elles sont désavantageusement remplies. Un homme robuste, et dans la force de l'âge, capable de servir sa famille et son pays par son tra-

vail, est remplacé per un enfant débile, qui est une charge loin d'accroître le revenu; et le nouvel enrôlé qui aurait fait vivre, indépendamment de lui, deux, trois personnes, ne peut vivre lui-même qu'aux dépens des autres.

MANZONI.

ceci n'est pas un argument à réfuter, mais à opposer à ces philosophes: car si la reduction du nombre des hommes est leur but ou leur moyen, *le remplissement* des places vacantes empêche que le *bien* qu'ils se proposent ne se réalise: ainsi au lieu de *il est vrai*, on doit dire: *de plus.*

J. B. SAY.

Pag. 404. — Lorsqu'on dit qu'une nation est amollie par le luxe et les richesses, cela ne peut s'entendre que d'une fort petite partie de la nation; le reste est abruti par la misère et par la pauvreté; et si les richesses y étaient mieux réparties, personne ne serait amolli, personne ne serait abruti.

MANZONI.

Voilà qui est bien pensé et bien dit; et en verité on aurait beaucoup d'affaire si l'on voulait marquer tout ce qui l'est dans cet ouvrage.

J. B. SAY.

Pag. 407, note. — Une erreur très-commune chez les anciens économistes, c'est de dire que Paris absorbe les produits des provinces, et ne leur rend rien. Certes les gens de la campagne ne donnent pas leurs produits pour rien. Paris est une ville de grande manufacture et de grand commerce, et fournit beaucoup de choses aux provinces.

MANZONI.

L'auteur vient de dire, ci-contre, que les contribuables donnent de leurs produits *forcément*, c'est-à-dire pour rien. Ce n'est pas pour cela que Paris soit dans le cas où était Versailles, mais il y est en partie et pour cette partie, il est vrai de dire qu'il àbsorbe et ne rend pas.

J. B. SAY.

Pag. 408. — Aussi Arthur Young, dans son Voyage en France, juge-t-il que la population et par conséquent la production de certains cantons est croissante, lorsqu'il y voit des maisons neuves. *C'est un signe*, ajoute-t-il, *qui ne m'a jamais trompé.* Cependant il faut s'assurer que ce ne soit pas par l'effet d'un monopole qui ne favoriserait la production d'un endroit, qu'aux dépens d'un autre. En voyant une ville comme celle de Lorient, créée par le privilège qu'elle avait seule de faire le commerce de l'Inde, on aurait eu tort peut-être, d'inférer de son agrandissement, que la population de la France s'était accrue d'autant. Les maisons qu'on y élevait, étaient peut-être bâties aux dépens de Nantes et de Bordeaux.

MANZONI.

Mais on n'aurait pas appliqué le critérium d'Arthur Young qui ne parle que de *cantons*, ce qui au reste est un peu vague.

J. B. SAY.

Pag. 410. — Il paraîtra étonnant aux personnes peu familières avec l'économie sociale, qu'une substance qui ne peut pas servir d'aliment accroisse la population; elle l'accroît de même que la production des clous, des planches, que l'on fabrique dans d'autres villages, et qui directement, ne peuvent pas nourrir non plus.

MANZONI.

Je crois que le dégré d'ignorance nécessaire pour produire un tel étonnement n'existe pas. Dites à l'homme le moins instruit que la population de tel village a doublé depuis qu'on y a établi une filature de coton, il ne vous demandera pas quelle liaison il y a entre ces deux faits.

J. B. SAY.

Pag. 411. — Si nous consommons en France, chaque année, pour 80 millions de francs en sucre, et si par une amélioration dans les procédés du commerce, par un tarif de droits plus modéré, et la diminution de frais qui en résultera, nous obtenons la même quantité de sucre pour un quart moins de dépense, c'est-à-dire pour 60 millions de francs, nous n'aurons pas moins de sucre à consommer, ni sous ce rapport moins de moyens d'exister; mais nos revenus se trouveront augmentés des 20 millions que nous aurons dépensés de moins en sucre, et cette augmentation de revenu pouvant être appliquée à des objets quelquonques de consommation, entrainera une augmentation équivalente dans la population.

MANZONI.

en supposant que la consommation restera la même, ce qui est une supposition arbitraire. Il est même plus probable, si l'on veut faire des suppositions, que la modération des droits sur le sucre, et même que leur suppression totale en porterait la consommation au delà de la somme que l'on y employe actuellement.

J. B. SAY.

Id. — Par la même raison une augmentation dans le prix du sucre produirait un effet contraire, et causerait, si elle

était permanente, toutes choses d'ailleurs égales, une diminution de population en France.

En effet, si la France est entraînée à une dépense en sucre plus forte d'un million seulement, sans avoir plus de sucre, la France a un million de moins à donner à ses autres consommations; ses revenus sont diminués d'un million, et sa population suit ses revenus.

MANZONI.

L'augmentation dans le prix du sucre pourrait aussi avoir pour effet une telle diminution dans la consommation de cette denrée, qu'il en restat une somme plus forte qu'à présent, pour les autres consommations. L'auteur oublie ici complètement ce qu'il a lui même démontré disertement ailleurs.

J. B. SAY.

Pag. 421. — On ne réussit pas mieux, par un acte de volonté, à borner l'étendue d'une ville qui porte en elle des germes d'agrandissement. Dix fois on a posé des limites à Paris, et Paris les a toujours franchies. En 1724 il parut une ordonnance du roi qui défendit de bâtir à Paris au-delà des boulevards du nord. Le motif qu'en donne le vertueux abbé de Saint-Pierre dans ses *Annales*, est curieux: *C'est*, dit-il, *afin que les habitans soient plus rassemblés et les maisons plus hautes.* C'est-à-dire qu'il donne pour borner la ville, les motifs mêmes qui doivent faire désirer de l'étendre. " De " semblables réglemens, dit Jérémie Bentham, ne servent " qu'à entasser des habitans dans des demeures étroites, à " rendre l'air malsain, à procurer des maladies contagieuses, " et à faire bâtir une ville sur une autre. „

MANZONI.

Il peut quelquefois être désirable que l'étendue d'une ville se borne. Dans ces cas il faut examiner,

ce me semble, si des *actes de volonté* n'avaient pas coopéré et ne coopéraient pas encore à augmenter cette étendue, si les germes, ou quelques germes d'agrandissement n'y étaient pas *mis* par des dispositions dépendantes de la volonté des hommes. Et si cela se trouve être, ne sera-t-il pas raisonnable de changer ces actes de volonté en d'autres actes contraires?

J. B. Say.

Pag. 437. — On convient généralement à présent que la circulation das grains et des farines, doit être absolument libre dans l'intérieur d'un état. Le gouvernement doit être animé d'une égale bienveillance pour tous ses sujets, et si un canton souffre de la disette, on pense qu'un autre canton doit lui faire part de son abondance; mais les partisans des mesures restrictives demandent si l'on doit la même bienveillance aux étrangers? Si notre territoire est plus fertile, si les frais de production sont moindres chez nous que chez eux, devons-nous les appeler à prendre part à cet avantage? Devons-nous faire monter le prix du blé dans nos marchés pour que nos voisins puissent s'en procurer à meilleur compte que chez eux? Ne fait-on pas sagement en conséquence, tout en protégeant la plus libre circulation intérieure du blé, d'en prohiber l'éxportation, à moins d'une excessive surabondance?

Manzoni.

L'auteur en posant cette question, et en y répondant au nom des partisans du commerce libre; consent à exclure du bénéfice qui doit résulter d'une bonne législation, les étrangers, c'est-à-dire une partie inconnue et indéfinie de ceux pour les-quels il écrit, qui sont les hommes. Un administrateur, un citoyen, qui, dans un cas donné, poserait la question de cette manière, serait non seulement peu humain, mais imprévoyant: un auteur qui la pose ainsi pour tous les cas tombe dans une distraction

inconcevable. Si notre territoire est plus fertile, dit-il, etc. Sans répondre à cette question, à laquelle il me semble pourtant que la réponse est facile, on vous en fera une autre: si notre territoire n'est pas fertile, vous n'avez donc aucune manière de nous faire manger du pain dans le temps de disette, vous qui enseignez l'économie, non des pays fertiles, mais des sociétés? Et si, même avec un pays fertile je souffre de la disette, ce qui n'arrive que trop?...

J. B. Say.

Pag. 438. — Les partisans du commerce libre répondent que rien n'assure mieux l'approvisionnement intérieur, que l'habitude de l'exportation. L'exportation fait qu'un pays produit du blé par delà sa consommation; de sorte que dans les momens de cherté, le commerçant trouvant plus de bénéfice à vendre qu'à exporter, le pays profite, dans les années de disette, du surplus que, dans les années ordinaires, il envoie à l'étranger.

Telles sont les raisons les plus concluantes apportées en faveur de l'action administrative, et en faveur de la liberté absolue. Elles sont répandues dans un grand nombre de volumes; elles sont accompagnées de beaucoup d'autres raisons moins décisives ou trop facilement réfutées pour que je vous en entretienne. L'un et l'autre parti présentent des faits et des motifs dont il n'est pas permis de méconnaître la valeur. Mais ni l'un, ni l'autre ne me semble présenter des garanties suffisantes contre les inconvéniens qui résultent pour l'espèce humaine, de l'inégalité des récoltes.

Manzoni.

Si l'on songe qu'il ne doit pas être question de la nation X qui dans telle année aurait plus de blé que les autres (sauf à en avoir moins dans une autre), la raison vraiment concluante en faveur de la liberté absolue, est que cette liberté est le seul

moyen de répandre les subsistances selon le besoin, autant qu'il est possible. La science ne doit pas être faite en faveur des égoïstes: pourquoi en ferait-elle l'objet de ses préférences? Et quand elle le voudrait, ce ne serait pas le moyen de les favoriser; car qui vous dit que les égoïstes auront toujours plus de blé que les autres? On ne peut les favoriser qu'en favorisant tout le monde: ce qui est la justice.

Les récoltes sont inégales de deux manières: elles sont inégales dans le même pays d'une année à l'autre; elles le sont aussi dans la même année d'un pays à l'autre. L'abondance, ni la disette, ne sont jamais générales dans tout le monde, elles le sont même difficilement dans un pays un peu étendu. C'est sur cette seconde espèce d'inégalité que s'appuie principalement l'opinion en faveur de la liberté, qui est le moyen général de faire aller le blé des endroits où il surabonde (et l'on peut être presque sur que dans toutes les années il surabonde quelque part) aux endroits où il manque.

J. B. Say.

Pag. 442. — N'est-ce pas ici un des cas où il faut savoir, dans la politique pratique, s'écarter des principes généraux?

Manzoni.

Non. Il faut au contraire des principes généraux qui embrassent ces cas; ce n'est même qu'à cette condition qu'ils mériteront le titre de principes généraux. S'écarter des principes généraux, c'est se contredire à soi-même, si l'on a su ce que l'on disait en les appelant généraux. Au reste faudrat-il une règle pour savoir quand on devra s'en écarter, ou est-ce par caprice que l'on s'en écartera? Cette dernière

hypothèse, ne mérite pas d'être discutée. Ainsi il faudra une règle pour connaitre ces cas : cette règle devra, je pense, être générale, et d'où sera-t-elle tirée ? D'un principe général, je pense encore.

J. B. Say.

Pag. 446. — La pomme de terre a rendu en France d'immenses services dans les dernières disettes; elle en aurait rendu bien davantage si sa culture avait été plus généralement répandue. On la cultivera plus universellement; on la cultivera mieux ; on apprendra, par exemple, les moyens d'empêcher qu'elle ne dégénère. Déjà on la conserve d'une récolte à l'autre ; et, en la réduisant en fécule, on la conserve sans altération un grand nombre d'années.

Manzoni.

C'est à dire on en conserve une partie (peut-être la sixième en poids) et une partie qui, quoique très alimentaire, ne pourrait jamais être d'un usage assez étendu; puisque je ne crois pas qu'on puisse faire avec la fécule, ni du pain, ni aucun autre met solide. Son emploi le plus économique et le plus *généralisable* serait, je crois, d'en faire de la boullie au lait ; et la bouillie ne peut entrer, si je ne me trompe, que pour une faible partie dans la nourriture d'une population. Il est vrai que c'est toujours quelque chose.

J. B. Say.

Pag. 448. — Si quelque moraliste timoré se fesait scrupule de multiplier les animaux dans le but de les détruire,

en les fesant servir de pâture à notre voracité, je lui ferais observer que le mal de la mort n'est pas dans la cessation de la vie (l'observation en a déjà été faite), mais dans la douleur qui accompagne souvent ce changement d'état, et dans l'appréhension de la mort, qui est une souffrance aussi.

MANZONI.

Quoi! il y a des gens qui font sérieusement une telle objection? Dans ce cas, et dans le cas qu'on veuille bien leur répondre, il me semble qu'il y a autre chose à leur dire.

J. B. SAY.

Pag. 449. — Il ne me semble pas impossible que nos connaissances et le sentiment de nos devoirs envers les bêtes, étant plus perfectionnés qu'ils ne sont, nous ne parvenions à faire entrer les animaux au nombre de nos alimens, sans avoir à nous reprocher leurs souffrances.

MANZONI.

Remettons cela au moment où nous aurons perfectionné le sentiment de nos devoirs envers les hommes: perfectionnement auquel il ne serait peut-être pas tout-à-fait inutile d'avoir une idée claire de l'origine de ces devoirs, et même de leur nature, et même de leur realité: toutes choses non seulement controversées, mais absolument niées par quelques uns, qui sont précisement les hommes de l'école à laquelle l'auteur semble appartenir.

J. B. SAY.

Pag. 452. — Les améliorations possibles sont immenses, celles qui s'opèrent réellement, sont lentes et bornées; mais l'avenir est pour nous.

MANZONI

Que les disettes seront plus rares à l'avenir : tel est le titre du chapitre (*V. pag. 445*). Or l'avenir peut se partager tout comme plusieurs autres choses : il y en a ou il y en aura un rapproché et un autre plus éloigné. Eh bien ; il est aisé de voir que, dans le système même de l'auteur, tous ces remèdes ne le sont que pour l'avenir le plus prochain. Car ils se réduisent tous à une augmentation de subsistances : conservation, meilleur usage, diffusion plus facile, équivalent à augmentation. Et puisque la population rattrape toujours, dans un certain laps de temps, les subsistances, cette augmentation sera illusoire dans le second avenir.

Non : l'avenir n'est à personne,
Sire : l'avenir est à Dieu !

a dit un de vos poètes. En attendant, cette amélioration dont vous parlez expressément vous l'avez eue (au moins en ce qui regarde la délivrance des forbans, car le reste est encore dans cet avenir qui est à Dieu) par le moyen de quelqu'un, de qui vous ne l'attendiez probablement pas. Pauvre superbe des rois ! Pauvre superbe des auteurs ! Pauvre superbe des chiffonniers !

J. B. SAY.

Pag. 456. — ... toute Société peut bien imposer les conditions qu'il lui plaît aux associés qui viennent se réunir à elle, ou qui consentent à vivre dans son sein ; mais elle n'a aucun droit sur ceux qui veulent la quitter sans vouloir emporter rien qui appartienne à l'état ou aux particuliers. S'y opposer n'est pas seulement un passe-droit, c'est une barbarie et une maladresse : " C'est changer l'état en prison, dit " Bentham ; c'est publier, au nom même du gouvernement,

" qu'il ne fait pas bon y vivre. Il semble, ajoute-t-il, qu'un
" tel édit doit toujours commencer ainsi: *Nous*, etc., *ignorant*
" *l'art de rendre nos sujets heureux; bien assurés que si nous*
" *leur laissions la liberté de fuir, ils iraient chercher des con-*
" *trées moins opprimées*, etc. "

MANZONI.

Notez que l'auteur cité nie le droit naturel invoqué par celui qui le cite. Ils ont au reste fort raison tous les deux ici ; mais où en serions-nous si ceux qui ne se soucient pas d'un principe unique et fixe pour voir en tout où est la raison, parvenaient à rester les maitres et les seuls maitres de l'humanité, comme ils s'en flattent par l'irréflexion et par l'aveuglement le plus étrange dans lequel un nombre d'hommes puisse tomber.

J. B. SAY.

Tome V, pag. 10. — De là les *Consommations improductives* ou *stériles* et les *consommations reproductives* (1).

(1) A considérer le fond des choses, ces dénominations sont loin d'être parfaites. Une consommation qui satisfait un de nos besoins, n'est ni improductive ni stérile, puisqu'elle produit une satisfaction qui est un bien réel. D'un autre côté ce n'est pas la consommation reproductive qui produit, puisqu'en réalité les services productifs, c'est-à-dire l'action de l'industrie, des fonds de terre et des capitaux, sont les seuls moyens de production. Ce sont ces services qui sont consommés *reproductivement;* mais les industrieux, les propriétaires, les capitalistes, après avoir vendu leur concours, consomment ensuite *improductivement* le prix qu'ils en ont tiré. On est forcé d'employer la langue reçue, car il faut être entendu; et le lecteur doit chercher à pénétrer la manière dont se passe le phénomene, sans chicaner sur les mots dont l'auteur est contraint de se servir.

MANZONI.

Ne pourrait-on pas appeler l'une *consommation définitive*, et l'autre *consommation préparatoire?* Au reste la combustion du bois dans le four me semble être un véritable moyen de la *production* du pain, aussi bien que l'industrie du boulanger, du cultivateur, que l'action du four, du fond de terre etc.

J. B. SAY.

Pag. 41. — Plusieurs économistes de notre époque, ne tenant pas assez de compte de la prépondérance qu'exercent souvent les circonstances accidentelles sur les principes généraux etc.

MANZONI.

Encore une fois, il n'y a de principes généraux que ceux qui tiennent compte des circostances accidentelles. Est-ce que celles-là n'entreraient pas dans la généralité des choses?

J. B. SAY.

Pag. 52. — L'homme jouit de la faculté de changer de place à volonté. Cette faculté, qui lui est commune avec la plupart des animaux et qui paraît si simple au vulgaire, est pour le philosophe un sujet continuel de surprise. Une machine organisée qui porte en elle le principe de ses mouvemens et qui peut trasporter le système entier de son être, par la seule impulsion de sa volonté, est sans doute un des problèmes les plus difficiles de ceux qu'a résolus la création de l'univers.

MANZONI.

Bon Dieu! quelles idées! Le philosophe, à l'opposé du vulgaire, est donc surpris de cela; le reste il conçoit comme on l'aurait pû faire! Il est surpris de la faculté locomotive; l'existence, il la trouve simple! Et ce plus ou moins de difficulté dans la création!

J. B. SAY.

Pag. 58. — Les gouvernans sont très-excusables de songer à leurs intérêts; mais ils ne doivent pas oublier ceux de leurs administrés.

MANZONI.

A quels intérêts, s'il vous plait? à des intérêts qui seraient en opposition avec ceux des administrés? Non; ils ne sont pas excusables de songer à ces intérêts là. A des intérêts qui seraient d'accord avec ceux-là? Ils ne sont non plus excusables, ils sont louables d'y songer.

J. B. SAY.

Pag. 60. — L'empereur Vitellius fit servir sur sa table un plat de langues de perroquets, qui coûta énormément dans un temps où l'on n'entreprenait point de voyages de long cours. Quoique je n'aie jamais goûté d'un mets semblable, je suis fort porté à croire qu'on pouvait en trouver d'aussi bons à meilleur marché. Je n'ai pas meilleure opinion de la perle que fit broyer et qu'avala Cléopâtre. Je veux bien croire que la vanité eut la principale part à ces extravagances; je les blâme sous bien d'autres rapports; mais si ces deux fous célèbres, ou ceux qui seraient tentés de les imiter, prétendent qu'ils préfèrent une semblable volupté, à ce qu'elle coûte, quel moyen a-t-on de leur prouver rigoureusement qu'ils ont tort?

MANZONI.

Certes, dans un système où l'on établit que l'importance des consommations se mesure à la grandeur de la satisfaction qui en résulte, il n'y a pas moyen de leur prouver qu'ils ont tort.

J. B. SAY.

Id. — Un homme riche sera d'avis qu'un ananas n'est pas cher à 20 francs, parce que 20 francs sont pour lui peu de chose, et qu'il prend un grand plaisir à servir à des convives un fruit peu commun : il peut donc considérer comme raisonnable, une dépense qui paraîtra extravagante à un artisan. Il est seul juge de l'importance de ces deux valeurs ; sa volonté n'est dirigée par aucune règle, n'est soumise à aucun contrôle ; le pauvre peut porter un jugement opposé à celui du riche, et ils peuvent avoir raison tous les deux.

MANZONI.

Il est seul juge ? est-ce que l'on se fait juge ? sa volonté n'est dirigée par aucune règle ! Il n'y a donc pas une règle générale pour la direction de la volonté ? Et en ce cas, il n'y a donc pas non plus de règles spéciales ; ou d'où viennent-elles ? de quoi sont-elles l'application ? S'il y a un juge et une règle, deux jugemens opposés ne peuvent pas être tous les deux raisonnables : s'il n'y a ni juge ni règle, ni le pauvre ni le riche ne peuvent avoir raison.

J. B. SAY.

Pag. 66. — Plus tard on ne trouvera pas, dans la plus mince chaumière, une seule personne incapable de lire, d'écrire et de chiffrer. Alors ce sera un besoin réel dans toutes les familles d'enseigner aux enfans ces premiers élémens de toutes nos connaissances.

MANZONI.

Quoi! lire, écrire, et *chiffrer*, sont les *premiers élémens de toutes* nos connaissances! Mais au moins, par égard pour Locke, n'oubliez pas la sensation. Et songez aussi qu'on ne saurait pas trop comment apprendre à lire, écrire et chiffrer à quelqu'un qui ne connaîtrait rien.

J. B. SAY.

Pag. 168. — Dans les procès criminels, oui, les formes protègent l'innocence. En prescrivant des règles étroites aux juges, elles laissent moins de latitude à leurs volontés arbitraires. Mais dans les causes civiles, les formes ne sauraient protéger l'une des parties sans commettre une injustice envers l'autre.

MANZONI.

Comment? les formes qui ont pour but de faire ressortir la raison, commettraient une injustice envers la partie qui a tort? Il est évident que les formes sont également nécessaires dans la justice criminelle et dans la justice civile. Que veut-on ici? les proscrire de la procédure civile? Ce serait absurde. En proscrire l'excès et les abus? C'est bien; mais alors il faut non seulemeut expliquer mieux son but, mais entrer en matière.

J. B. SAY.

Pag. 169. — Néanmoins les contestations des négocians entre eux sont en général les plus promptement et peut-être les plus équitablement terminées; c'est, n'en doutons pas, parce qu'elles sont presque toujours jugées par des arbitres, à la manière d'un jury d'équité et sans égard pour les formes juridiques. Il n'y a pas d'entreprise de commerce qui ne fût

complètement ruinée en peu d'années, s'il fallait que ses chefs, au lieu de s'occuper de leurs affaires, suivissent tous les procès qu'on pourrait leur intenter.

MANZONI.

vous voulez dire que la justice commerciale procède avec moins de formes, et que ces formes sont meilleures.

J. B. SAY.

Pag. 170. — N'est-ce pas là un trait de lumière? toutes les causes civiles ne pourraient-elles pas, de même, être jugées par des arbitres? Il ne s'agirait que de régulariser ce mode. Les tribunaux civils ne seraient plus que des corps composés d'un certain nombre d'arbitres désignés d'avance et parmi lesquels les plaideurs devraient choisir deux ou quatre juges qui eux-mêmes en choisiraient un cinquième dans le même corps. Ce tribunal arbitral aurait égard avant tout aux conventions des parties. En fait d'intérêts privés la loi qui est au-dessus de toutes les autres, est dans les conventions mutuellement consenties, pourvu qu'elles ne contiennent rien de contraire aux lois sociales. A défaut de conventions, comme dans le cas d'un décès sans testament, d'un mariage sans contrat, les arbitres jugeraient d'après un code fort court, car ce code ne devrait prévoir que les cas où le droit ne peut rester indécis sans inconvéniens. Dans toutes les questions qui n'auraient pas été résolues par des conventions antérieures ou par le code, la décision serait abandonnée à l'équité des arbitres.

MANZONI.

Quel serait le mode de ce choix? car ce point n'est ni indifférent, ni facile à vider. Les choisiraient-ils d'un commun accord? Cet accord n'aurait lieu facilement que dans les cas où les deux parties seraient également de bonne foi; et ces cas-là ne sont pas les plus communs. Ou bien en choisiraient-ils

deux chacune? Il est clair que celle qui serait de bonne foi tâcherait de choisir deux hommes probes et clairvoyans, et l'autre deux hommes corruptibles ou à courte vue. Laisseriez-vous le choix au sort? Vous voilà dans le juri, qui est une bonne ou une mauvaise institution, mais qui n'est pas la vôtre. Il y a long temps qu'il y a des juges.

J. B. Say.

Pag. 171. — Denx causes absolument pareilles pourront être jugées diversement! Pourquoi non? si l'on s'est trompé une première fois, faut-il être injuste à perpétuité? Pourquoi des juges antérieurs ignorans ou prévenus, feraient-ils la loi à des juges plus récens, mieux instruits et impartiaux? Quand la loi change, la jurisprudence ne change-t-elle pas? Ce qui était condamné hier, n'est-il pas absous aujourd'hui? Pourquoi faudrait-il que ce qui a été mal jugé hier fût mal jugé aujourd'hui? D'ailleurs je ne sais pas si l'on peut dire qu'il y ait deux causes absolument pareilles. Toutes sont accompagnées d'une multitude de circonstances qui modifient diversement les droits respectifs; une réunion de circonstances pareilles à des époques différentes et dans des localités qui ne sont pas les mêmes, est d'une difficulté qui équivaut à l'impossible; et je crois que rien n'est plus dangereux pour l'équité que de s'autoriser, quelque faiblement que ce soit, dans une cause, du jugement rendu dans une autre. Ce qu'il faut avant tout, c'est d'être juste dans le cas présent, autant que le permet l'imperfection des hommes. Toute autre considération doit céder à celle-là.

Manzoni.

En ne répondant que celà, l'auteur laisse croire que cet inconvénient n'arrive pas avec les tribunaux; or, je ne dis pas: rien n'est plus commun; mais enfin cel arrive, et n'est pas si rare.

J. B. SAY.

Pag. 209. — Si le premier devoir de l'état est de protéger ses citoyens, il doit se ménager les moyens d'envoyer des forces aussi loin que ses bâtimens de commerce peuvent aller. Il serait pourtant insensé de prétendre que ce devoir s'étendît indéfiniment.

MANZONI.

il me semble pourtant que *aussi loin que* et *indéfiniment* son synonimes.

J. B. SAY.

Pag. 234. — On peut, je crois, sans crainte, mettre les moyens de communication, pourvu qu'ils soient judicieusement conçus, au rang des dépenses sociales les mieux entendues. Il en résulte une diminution de frais de production en général, une baisse de prix pour tous les produits, d'où résulte un gain pour la société.

MANZONI.

et une hausse, dont vous avez parlé tout-à-l'heure, et qui est aussi un gain pour la société (1).

J. B. SAY.

Pag. 238. — L'état déplorable des chemins vicinaux en France, même aux époques où le principal pouvoir était entre les mains des municipalités, c'est-à-dire, depuis l'année 1789 jusqu'en 1800, prouve malheureusement qu'on ne peut pas attendre des localités des sacrifices qui seraient pourtant dans leur intérêt. Chacun a peur de contribuer pour plus que sa part à un avantage dont tout le monde devra jouir.

(1) Ecco il luogo citato, pag. 230:

Cinq francs sur le prix du bois seraient peut être employés pour les intérêts du capital qu'aurait coûté la confection de la route; quinze francs pour l'extraction et le charroi. L'ouverture de ce débouché et l'augmentation de la demande sur le lieu de la production y quadrupleraient la valeur du bois, etc.

MANZONI.

Je crois que c'est l'excès des autres impôts qui en est la cause: car il y a d'autres pays où c'est par la détermination des municipalités que les chemins vicinaux doivent se faire, et ils s'y sont faits et ils s'y font.

J. B. SAY.

Tome VI, pag. 89. — L'interdiction du travail dans certaines solennités, quand elle est d'obligation, est un impôt qui ne rapporte rien au gouvernement. On a vu en France, depuis la restauration, des curés soutenus de la force publique, interdire à de pauvres cultivateurs le soin de leurs récoltes qui se détérioraient dans les champs. Le repos forcé était ordonné par la loi des Hébreux en faveur des serviteurs, et pour que leurs maîtres n'abusassent pas de leur force; mais elle est sans objet dans les pays où le travailleur est libre. En Chine, il n'y a point d'oisiveté obligée. Il est vrai que dans le même pays, il n'existe point de clergé salarié, ni rien qui ressemble au casuel des prêtres.

MANZONI.

Il est vrai qu'il n'y a pas de pays dans toute la chrétienté où la misère soit plus générale et plus affreuse qu'à la Chine; mais c'est égal.

I. C. L. SIMONDE DE SISMONDI

[1773-1842].

Nouveaux Principes d'Économie politique ou de la Richesse dans ses Rapports avec la population. Paris 1819, in-8.°

I. C. L. Simonde de Sismondi.

T. 1, pag. 79. — Les besoins de l'homme qui travaille sont nécessairement fort bornés. D'après la multiplication prodigieuse des pouvoirs productifs du travail, on aurait bientôt pourvu, avec les forces de toute la société, à sa nourriture, à son logement, à son vêtement. Si la nation entière travaillait comme font les seuls manouvriers; si par conséquent elle produisait dix fois plus de nourriture, de logement, de vêtement que chacun d'eux n'en peut consommer, se figure-t-on que la part de chacun en serait meilleure? Bien au contraire. Chaque ouvrier aurait à vendre comme dix et à acheter seulement comme un; chaque ouvrier vendrait d'autant plus mal, et se trouverait d'autant moins en état d'acheter; et la transformation de la nation en une grande manufacture d'ouvriers productifs constamment occupés, loin de causer la richesse, causerait la misère universelle.

Manzoni.

Oh! l'étrange paralogisme! Certes, si une seule classe d'ouvriers produisait dix fois plus qu'on ne peut consommer, cette classe-là vendrait très-mal. Mais

dans l'hypothèse de l'auteur, *tous* se trouvant dans la même condition, *personne* ne vendrait mal. *Chaque ouvrier aurait à vendre comme dix et à acheter comme un.* C'est ça; mais cet *un* à qui le demanderait-il? A d'autres qui auraient également *à vendre comme dix*, et qui par conséquent, n'auraient pas plus que lui le pouvoir ni l'envie de surfaire. Chacun obtiendrait facilement l'*un* dont il aurait besoin, et l'on gaspillerait en commun les neuf dixièmes de trop: voilà tout.

FILOSOFIA
della storia e del diritto

NICOLÒ MACHIAVELLI

[1469-1527]

Opere. *Milano Tip. de' Classici italiani.* Anno 1804, in-8 Tomo III. Discorsi sopra la prima Deca di T. Livio. Libro III Cap. I.

NICOLÒ MACHIAVELLI.

Pag. 6. — " Surge adunque questo bene nelle Repubbliche o per virtù d'un uomo o per virtù d'un ordine. E quanto a questo ultimo, gli ordini che ritirarono la Repubblica Romana verso il suo principio, furono i Tribuni della plebe, i Censori e tutte le altre leggi che venivano contro all'ambizione ed alla insolenza degli uomini. I quali ordini hanno bisogno d'esser fatti vivi dalla virtù d'un Cittadino, il quale animosamente concorra ad eseguirli contro alla potenza di quelli che gli trapassano. Delle quali esecuzioni, innanzi alla presa di Roma da' francesi, furon notabili la morte dei figliuoli di Bruto, la

morte de' dieci cittadini, quella di Melio Frumentario: dopo la presa di Roma fu la morte di Manlio Capitolino, la morte del figliuolo di Manlio Torquato, la esecuzione di Papirio Cursore contra a Fabio suo maestro de' Cavalieri, l'accusa degli Scipioni. Le quali cose, perchè erano eccessive e notabili, qualunque volta ne nasceva una, facevano gli uomini ritirare verso il segno; e quando le cominciarono ad esser più rare, cominciarono ancora a dare più spazio agli uomini di corrompersi, e farsi con maggior pericolo e più tumulto. Perchè dall'una all'altra di simili esecuzioni non vorrebbe passare il più dieci anni; perchè passato questo tempo, gli uomini cominciano a variare co' costumi, e trapassare le leggi; e se non nasce cosa, per la quale si riduca loro a memoria la pena, e ritrovisi negli animi loro la paura, concorrono tosto tanti delinquenti, che non si possono più punire senza pericolo. Dicevano a questo proposito quelli che hanno governato lo Stato di Firenze dal millequattrocentotrentaquattro infino al millequattrocentonovantaquattro, come gli era necessario ripigliare ogni cinque anni lo Stato; altrimenti era difficile mantenerlo: e chiamarono ripigliar lo Stato, mettere quel terrore, e quella paura negli uomini, che vi avevano messo nel pigliarlo, avendo in quel tempo battuti quelli che avevano, secondo quel modo di vivere, male operato. Ma come di quella battitura la memoria si spegne, gli uomini prendono ardire di tentare cose nuove, e di dir male; e però è necessario provvedervi, tirando quello verso i suoi principii. „

MANZONI.

Che bella idea del fine degli ordini, e del modo di conservarli: una esecuzione eccessiva e notabile, ogni dieci anni almeno! Ma questi altri tali erano il doppio più avvisati, perchè volevano il rimedio ogni cinque anni. Ma che diamine facevano nel decorso di questi cinque anni? Non potevano mettere paura? Non potevano *battere*. Bisognava proprio lasciar andar le cose, tanto che venisse da fare una battituraccia? Che politica!

Nicolò Machiavelli.

Pag. 39-40. — " Nasce in tali esecuzioni inconveniente o errore per poca prudenza o per poco animo; perchè l'una e l'altra di queste due cose t'invasa, e portato da quella confusione di cervello ti fa dire e fare quello che tu non debbi. E che gli uomini invasino e si confondino, non lo può meglio dimostrare T. Livio quando descrive d'Alessameno Etolo, quando ei volse ammazzare Nabide Spartano, di che abbiamo di sopra parlato, che venuto il tempo della esecuzione, scoperto ch' egli ebbe a' suoi quello che s'aveva a fare, dice T. Livio queste parole: *Collegit et ipse animum, confusum tantae cogitatione rei?* Perchè egli è impossibile ch'alcuno, ancorachè d'animo fermo, e uso alla morte degli uomini, e ad operare il ferro, non si confonda. „

Manzoni.

Esempio del citare, come circostanza storica, ciò che probabilmente non è altro che un trovato rettorico dello scrittore. Sapeva molto quel da Padova come si stesse Alessameno in quel punto.

MONTESQUIEU

[1689-1755].

Montesquieu. De l'Esprit des Lois. Paris An. XII (1803). Didot, in-8.°

MONTESQUIEU.

T. I, pag. 115. — " Ce grand et généreux courage (du Vicomte d'Orte qui refusa d'assassiner les Huguenots) regardoit une lâcheté comme une chose impossible. „

MANZONI.

Mais tous les autres gouverneurs qui ont obéï, qu'avaient-ils fait de leur honneur monarchique? Il est excessivement plaisant de trouver le principe général d'un gouvernement dans un fait qui est une exception et dans la conduite d'un seul opposé à celle de la multitude.

MONTTSQUIEU.

T. III, pag. 182-183. — Dans ces pays d'Orient la plupart des hommes n'ont rien d'assuré; il n'y a presque point de rapport entre la possession actuelle d'une somme, et l'espérance de la ravoir après l'avoir prêtée; l'usure y augmente donc à proportion du péril de l'insolvibilité.

MANZONI.

Mi sembra però che la gravezza dell'usura debba accrescere questo pericolo, perchè accresce nel debitore la tentazione di mancar di fede. O il Turco presta a un Turco galantuomo (se ve n'ha) e non corre gran rischio di perdere, o ad un Turco birbante (e ve n'ha sicuramente) e allora più l'usura sarà grave, più volontieri costui si varrà del beneficio della legge per non pagare. — (La legge di cui parla qui, è quella di Maometto che confonde l'usura col prestito ad interesse e vieta tutteddue).

MONTESQUIEU.

Ib. pag. 184. — Cela fit que tous les moyens honnêtes de prêter et d'emprunter furent abolis à Rome, et qu'une usure affreuse, toujours foudroyée et toujours renaissante, s'y établit.

MANZONI.

Qui la ragione dell'usura mi pare più fondata, perchè il Romano non poteva fallare al debitore senza ottenere una legge, cosa difficilissima, quando il Turco prefato può non pagare col solo richiamarsi alla legge già bella e fatta.

MONTESQUIEU.

T. V, pag. 15 — La loi des Bourguignons veut que chaque Bourguignon soit reçu en qualité d'hôte chez un Romain... veut que le Bourguignon ait les deux tiers des terres... Les bois étoient partagés par moitié, parceque les besoins à cet égard étoient les mêmes.

MANZONI.

Point du tout: vos chers Bourguignons avaient plus besoin de bois que les Romains; car il leur

fallait des bâtons pour retremper l'âme de leurs hôtes. Il leur aurait fallu quelques forêts de plus pour cette consommation, mais ils étaient si modérés.

MONTESQUIEU.

Id., pag. 16. — LeRomain gardait les terres les plus propres à la culture: les troupeaux du Bourguignon engraissoient le champ du Romain.

MANZONI.

Heureux Romain, à qui un peuple bon et généreux venait de si loin apporter du fumier, ne prenant en revanche, qu'un peu de terre et demandant l'hospitalité, faisant la guerre gratis, et administrant la justice!

MONTESQUIEU.

Pag. 18. — Lorsque le Soleil donna a Phaéton son char à conduire il lui dit: " Si vous montez trop haut, vous " brûlerez la demeure céleste: si vous descendez trop bas, " vous réduirez en cendres la terre: n'allez point trop à " droite, vous tomberiez dans la constellation du Serpent; " n'allez point trop à gauche, vous iriez dans celle de l'Au- " tel: tenez vous entre les deux „. — (*Ovid., Metam., 1, II*).

MANZONI.

C'est clair, il faut toujours se tenir entre les deux quand même la vérité se trouverait à l'une des deux extrémités.

MONTESQUIEU.

Pag. 20. — C'etait le droit des gens de ces temps-là: ou enlevoit tout dans la guerre, ou accordoit tout dans la paix.

MANZONI.

tout est bon.

MONTESQUIEU.

Id., *pag. 24.* — Des peuples simples, pauvres.... suivoient des chefs pour faire du butin, et non pas pour payer ou lever des tributs.

MANZONI.

Dans l'interregne qui eût lieu après la mort de Cleph, les Lombards taxèrent les Italiens au tiers de leurs revenus.

VISCONTE DE BONALD

[1754-1840].

Pensées sur divers sujets et discours politiques. Paris 1817, in-8.°

VISCONTE DE BONALD.

T. 1, pag. 168. — Au reste, cette invention (de l'uniformité de poids et mesures) a coûté cher à un grand nombre de jeunes gens; et tel couscrit qui se sarait sauvé avec la mesure plus large en pieds et en pouces, n'a pu échapper à la précision des millimètres.

MANZONI.

Un autre auroit marché à sa place apparemment.

VISCONTE DE BONALD.

Pag. 168. — Je crois qu'avec la volonté, les rigueurs et les frais de tout genre qu'on a employés pour établir, ou plutôt pour essayer l'uniformité des poids et mesures, on auroit établi l'uniformité de religion, si les savants n'avoient jugé l'autre plus utile et surtout plus urgente.

MANZONI.

En supposant que se soient les savans qui établissent la religion.

VISCONTE DE BONALD.

Pag. 190. — Les Catholiques disent le Christ, ; les Réformés Christ, sans article. Cette différence n'est pas purement grammaticale : elle est dogmatique : l'article marque la *realité*.

MANZONI.

Voilà un singulier article de foi : les italiens pourtant ne l'ont pas.

G. D. ROMAGNOSI

[1761-1835].

Genesi del diritto penale. Milano 1823, in-8.º Vol. I.

ROMAGNOSI.

Pag. 19, § 2. — Analizzando quel principio possente animatore ed inseparabile dell'uomo, gli atti del quale diretti da una FORZA ETERNA infinitamente superiore all'uomo, mercè la spinta del piacere e del dolore, cospirando alla massima utilità, ricevono la forma di *doveri* e di *diritti*, io dico l'amor proprio, che dirige le potenze sotto l'ordine dei beni e dei mali, rinvenir si debbono quei primi elementi, dalla combinazione de'quali risultar deve la verità di cui andiamo in traccia.

MANZONI.

Attenti bene! Una forza eterna dirige gli atti di un principio possente; il quale dirige le potenze sotto un ordine. Bel concatenamento! Ma il primo anello, questa *Forza eterna*, cos'è? dov'è? in un soggetto? E quale? importa di saperlo, se dobbiamo ragionarci sopra. O dobbiamo accettare per dirigente del dirigente una qualità senza soggetto, un'astrazione? Che una cosa diventi chiara per essere stampata in lettere maiuscole?

ROMAGNOSI.

Pag. 20, § 4. — Questo amore in quanto nelle sue sentenze è *conforme* alle leggi morali di natura, si può denominare *diritto* di felicità.

MANZONI.

Sicchè può darsi il caso, che la *Forza eterna* (in lettera maiuscola) *diriga il principio possente* in senso opposto alle *leggi morali di natura*. Si potrebbe credere che fosse la dottrina opposta de' due Principj, se qualcosa si potesse credere.

ROMAGNOSI.

Pag. 22, § 7. — In ciò egli (l'amor proprio) agisce a *norma* delle regole della morale legislazione di natura; giacchè è certo che ella *volle* la conservazione della specie umana, e per conseguenza ne *proibì* ad ogni individuo la distruzione.

MANZONI.

È certo ch' ella volle? Chi ella? La natura! Ma, in filosofia, anzi ogni volta che non si parli in metafora, *volere* è fare atti di volontà. E atti di volontà non ne fanno se non le persone. Perchè dunque il fondamento posto dall'autore sia logico, bisogna che questa *natura* nominata da lui, sia una *persona!* È vero che, in seguito, ha fatto tutto ciò che poteva, per renderla tale, dandogli l'iniziale maiuscola. E di qui nasce il dovere e il diritto!

ROMAGNOSI.

Pag. 25, § 11. — Ho detto che la Filosofia di tutti i secoli e le Religioni di tutti i paesi anche i più remoti della terra si accordano tutte nel principio dell'eguaglianza.

MANZONI.

Le caste indiane fondate sul principio dell'eguaglianza!

ROMAGNOSI.

Pag. 34, § 35. — Taluno, commettendo un atto ingiusto fa un atto *contrario* al suo dovere, vale a dire, contrario al risultato de' rapporti morali dell'ordine, e perciò tale che la Natura non solamente non può approvarlo, ma espressamente lo vieta. —

MANZONI.

Il dovere è *il risultato de' rapporti morali dell'ordine.* E cosa sono i rapporti morali dell' ordine? Non par troppo chiaro; ma non importa, poichè abbiamo la *natura che vieta,* e non come si sia, *espressamente.* Oh polvere di pimpirimpara!

ROMAGNOSI.

Pag. 79, § 126. — L'uomo che ha dovere e diritto a conservarsi (§ 8, 9), ha dovere e diritto a *nutrirsi* ed a *coprirsi* dalle ingiurie degli elementi e di tutti gli Enti animati. Egli ha dunque diritto, *su* questi *oggetti* che gli somministrano nutrimento, vestito ricovero, ben essere, ecc., ed ecco il diritto di DOMINIO, e la sua origine naturale.

MANZONI.

§ 8, 9, dice che il diritto e il dovere di conservarsi viene dall'aver la *natura voluto* la conservazione della specie umana. Ma non si può *con altrettanta ragione* asserire che la natura volle la conservazione di tutte le specie? E allora il diritto di conservarsi è comune a tutte; e quindi l'uomo che si nutre degli *oggetti,* manzo e pollastro, esercita bensì un suo diritto, ma violando il diritto degli oggetti medesimi. Ah natura, natura! cos' hai fatto a volere, che non era il tuo mestiere!

ROMAGNOSI.

Pag. 81, § 137. — La Natura che volle *egualmente* il maggior ben essere *compossibile* di ogni uomo, vedendo che l'interesse, ecc.

MANZONI.

Poichè la natura vuole, è troppo giusto che veda.

ROMAGNOSI.

Pag. 92, § 162. — Esiste bensì una legge di Natura che mi vieta nel difendermi ogni diminuzione dei diritti altrui al di là del *necessario*, ma niuna se ne ritrova, *nè essere vi può* che mi comandi il *sagrifizio* del mio ben essere in conflitto di quello dell'ingiuriante.

MANZONI.

Ed ecco la legge (legge!) d'un non-ente, d'una personificazione rettorica, d'un'astrazione, o piuttosto d'un guazzabuglio d'astrazioni, opposto alla legge di Gesù Cristo.

ROMAGNOSI.

Pag. 95, § 167. — Tutti i raziocinii adunque appoggiati ad un tal fondamento (cioè che l'offensore ingiusto abbia un diritto) mancano nel loro supposto. Essi non possono reggere se non distruggendo il principio dell'eguaglianza; abolendo il diritto di difesa; santificando l'ingiuria.

MANZONI.

Quale diritto di difesa? Quello fondato sulla volontà della Natura? Non c'è bisogno nemmeno d'a-

bolirlo: è una canzonatura. E il legislatore, vero legislatore che prescrive di sacrificare il ben essere piuttosto che ammazzare, santifica l'ingiuria? Oh cose dell'altro mondo! (1)

---

(1) Non pare che abbia continuato a leggere.

C. COMTE

[1783-1837].

Traité de législation ou exposition des lois générales. Paris 1826, in-8.º

C. COMTE.

T. I, pag. 511. — Si Louvois fut né dans les rangs d'où sortit Cartouche, il eut fait brûler, par sa bande, les maisons de quelques magistrats; il eût péri sur le bûcher ou sur la roue, et *Bossuet n'eût pas fait son oraison funèbre.* (1)

MANZONI.

En cela il n'y aurait rien de changé.

---

(1) Comte parla qui dei diversi effetti che hanno gli stessi vizii in persone appartenenti a diverse classi sociali.

STORIA ROMANA

M. TULLIO CICERONE

[a. C. 106-43]

M. Tulli Ciceronis Opera. Biponti. 1781, in-8, *Oratio pro L. V. Flacco.*

Cicerone.

Vol. X, pag. 85. — In tam suspiciosa ac maledica civitate locum sermoni obtrectatorum non reliquit.

Manzoni.

Città sospettosa, perchè infatti, vedendo portar via l'oro del tempio, avrebbe potuto sospettare che fosse portato via; maledica perchè avrebbe potuto dire che non era ben fatto.

Cicerone.

Pag. 98. — m. Aquillium patres nostri multis avaritiæ criminibus testimoniisque convictum, quia cum fugitivis fortiter bellum gesserat, judicio liberaverunt.

Manzoni.

Eran bravi giudici i vostri vecchi.

CICERONE.

Pag. 98. — Semper graves et sapientes judices in rebus judicandis, quid utilitas civitatis, quid communis salus, quid reipublicæ tempora poscerent, cogitaverunt.

MANZONI.

Credeva che i giudizi abbiano a esser buffonerie, quando si tratta dello Stato; e non credeva che uno Stato nel quale i giudizi sono buffonerie, bisogna che rovini. E quando si fu al punto, credeva che il male venisse dal non aver ammazzato Antonio.

CICERONE.

Pag. 100-102. — O nonæ illæ Decembres, quæ, me consule, fuistis; quem ego diem vere natalem huius urbis aut certe salutarem appellare possum.

MANZONI.

Mi fa somigliare quelle none alle *journées* della rivoluzion francese, perchè vuol che diano patente d'impunità ai loro autori. E però quelle none non bastarono; ci vollero le idi di Marzo, le quali bastarono, come ognun sa.

CICERONE.

Pag. 101. — Vos ne pœniteat tali civi non pepercisse.

MANZONI.

Non pepercisse, non poteva dir più chiaro ch'egli teneva per colpevole il suo cliente; domanda non che gli sia fatta giustizia, ma che sia risparmiato.

Vol. X. — De Finib. Bon. et mal., II, 116.

CICERONE.

Si sunt dii, ut vos etiam putatis, qui possunt esse beati, cum voluptates *corpore percipere non possint?*

MANZONI.

Pura spiritualità, ammessa qui anche dagli epicurei. — V. *De Nat. Deor.*

TITO LIVIO

[Av. C. 59 - d. C. 17].

T. Livii Patavini Historiarum libri qui superunt omnes. Biponti 1786, in-8.°

TITO LIVII.

Vol. V, pag. 202, XXX, 43. — De perfugis gravius, quam de fugitivis, consultum.

MANZONI.

Tum quid de fugitivis? (1).

---

(1) *Lib. XCVLIV.* — È prova della diligenza colla quale leggeva, la citazione apposta a *I. Freinscheim*, Supp. II 6 in margine: *Sallustii fragm.* C. 3, § 6 e al § 9 a *Popilii Forum.* N..... NI FORUM ex Sull. Quando faceva questa citazione preparava lo Spartaco.

E un'altra prova della sua diligenza è questa: Il Niebuhr (Hist. Rom. t. 3, p. 3) afferma senz' altro che gli annali dei Pontefici principiavano dalla presa di Roma per parte dei Galli; e cita in nota il passo di Livio VI, 1, dicendolo di ciò testimone, così: *si quæ in commentariis pontificum aliisque erant monumentis interiere.* Il Manzoni nota nel margine la parola tralasciata: *pleraeque.*

PLUTARCO

[fior. a. C. 82 circa].

Le vite degli uomini illustri di Plutarco, volgarizzata da Girolamo Pompei. In Verona, 1709, in-8.

Plutarco.

Vol. VII. — Vita di Catone Uticense.

Pag. 103. — Alla fine del racconto di Plutarco di quello che Catone operò in Cipro, il Manzoni scrive in margine la seguente postilla:

Manzoni.

Bravo Plutarco: tu ci hai raccontate minutamente tante belle cose, l'incanto degli arredi, le somme ricevute, la fina trovata di Catone perchè il marsupio giungesse a Roma sano e salvo, la perdita dolorosa dei libri maestri, etc.; ci hai dato insomma tutta la storia di quel fatto in modo da soddisfare a tutti i lettori di storia. Pure.... se ci avessi detto qualche cosa, qualche cosetta dello stato civile in cui Catone trovò i cipriotti, e dello stato in cui gli lasciò, degli effetti della sua missione sur una popolazione intera, mi pare che non avresti fatto male (1).

(1) Il Manzoni ha molte postille al Plauto; le quali, come di natura grammaticale e lessicologica, riferirò altrove; ma ne darò qui una a' versi del *Pseudolus, I, 2,* che ha tratto a Catone:

BALLIO.

Quam libertam fore mihi credam, et quam venalem, hodie experiar. Facite hodie, ut mihi munera multa huc ab amatoribus conveniant; Nam nisi penus annuus hodie convenit, cras populo prostituam vos.

MANZONI.

Plauto morì sotto il consolato di P. Claudio Pulcro e di L. Porcio Licinio. In quell' anno fu eletto censore il gran Catone. Vedi quel che dice il savio Rollin dell' uomo e della carica. " C'était dans cette vue que les Romains avaient établi les censeurs, pour être comme gardiens, inspecteurs et réformateurs des moeurs, pour empêcher que l'on ne quittât le chemin de la vertu et qu'on ne se jetât dans celui de la volupté et du vice. „ Catone poi era la virtù stessa: bisogna vedere le riforme che introdusse e quelle che tentò. Ma pensò egli a riformare questa usanzetta che un uomo prostituisse a suo capriccio al popolo quante donne poteva avere in proprietà? Che! Catone non era un *songe-creux*, un di questi ottimisti teorici: era un uomo *positivo*, un uomo grande; e i suoi ammiratori? grandi, sto per dire, quanto lui.

CARLO ROLLIN

[1661-1741.]

Oeuvres complètes. Nouvelle edition. — Paris. Imprimerie Didot le jeune. Librairie Ledous et Tenré. Histoire Romaine. 1818. In-8.°

ROLLIN.

Tom. I. Préface. Pag. XXX. — Avides de louanges, ils comptoient l'argent pour rien et n'en faisoient cas que pour le distribuer. Ils se contentoient d'un bien médiocre, mais désiroient la gloire sans mesure.

MANZONI.

Et l'usure dont vous aurez à parler si souvent? Et le refus constant de rendre les biens usurpés sur le public? Et la fureur du butin, etc.? Une antithèse de Salluste vous fait oublier tout cela.

ROLLIN.

Pag. 153. — Un moment de réflexion et d'examen fait de sang-froid auroit tout d'un coup dissipé ce vain fantôme de conspiration (de Turnus), et mis la calomnie dans tout son jour par mille contrariétés grossières qui devoient frapper les moins clairvoyans; mais la passion, aveugle et sourde, ne voit et n'écoute rien, et ferme toute entrée à la raison et à la vérité.

MANZONI.

Oh oui: après l'histoire, la passion est ce qu'il y a de plus sot et de plus crédule.

ROLLIN.

Pag. 236. — La ville (Suessa Poncesia) fut prise d'assaut et livrée au pillage; on passa au fil de l'epée tous ceux qui étoient en âge de porter les armes. Le consul (Servilius) retourna à Rome comblé de gloire.

MANZONI.

Voilà la gloire bien près de l'atrocité. Ce qui suit (1) approcherait beaucoup de l'atrocité, si ce n'était pas bien niais.

ROLLIN.

Pag. 241. — L'avis d'Appius parut à plusieurs, comme il l'étoit en effet, atroce et violent.

MANZONI.

Il appelle *severité* le massacre de 300 enfans et il qualifie d'atroce et de violent l'avis de nommer un dictateur. Quelle mesure!

(1) Ciò che segue, è questo: Appius qui y était resté, fit de son coté une sanglante exécution, pour jeter le terreur parmi les peuples qui violeroient la foi des traités... Les trois cents enfants qui avoient été donnés en ôtage furent conduits dans la place publique. Après qu'on les eut frappés de verges, ils eurent tous la tête coupée. Cet exemple de severité etoit peut-être necessaire pour intimider et contenir dans le devoir les peuples voisins... Mais une severité portée jusqu'à cet excès approche beaucoup de la cruauté et de la barbarie.

Vi si riferisce anche nella postilla seguente.

ROLLIN.

Pag. 269. — Il (Coriolan) ne faisait pas réflexion que le peuple romain, jaloux à l'excès de sa liberté, prétendoit être maître absolu de ses suffrages et les donner à qui lui plairoit, sans être obligé d'en rendre compte.

MANZONI.

C'était une réflexion très difficile à faire, mais en même temps très propre à le calmer.

ROLLIN.

Pag. 292. — Il (Coriolan) ignorait les différens degrés de devoirs qu'établit la loi naturelle, qui met au premier rang la Divinité, puis la patrie et enfin les pères et mères.

MANZONI.

C'est qu'il n'avait pas lu Cic. *De Uff.*

ROLLIN.

Pag. 352. — Heureux temps! simplicité admirable! La pauvreté pour lors n'était pratiquée généralement, mais elle était estimée, elle étoit en honneur et ne paraissoit point un obstacle aux premières dignités de l'état. La conduite que Quintius gardera pendant son consulat nous fera bientôt voir quelle noblesse, quelle fermeté, quelle grandeur d'âme étoient cachées dans une vile et pauvre cabane.

MANZONI.

Cela lui suffit pour appeler heureux un temps dont il vient de conter tant de belles choses. Il dit que la pauvreté était estimée; tout à l'heure il disait que c'étaient les grands biens des fils de Cincinnatus, qui le rendaient recommandable. Avec tout son respect pour la pauvreté il ne peut pas nommer une cabane sans l'appeler vile.

ROLLIN.

Pag. 365. — Il n'avoit (Cincinnatus) de passion et d'empressement que pour le champ qu'il cultivoit, et pour la vie dure qu'il avoit embrassée: plus glorieux et plus content de sa pauvreté que les plus riches ne le sont de leurs trésors.

MANZONI.

C'est bien singulier de trouver dans les moeurs publiques d'un pays un grand amour de la pauvreté, et un amour égal des dépouilles. C'est encore bien singulier que, l'amour pour la pauvreté étant si général, tout le monde se trouva d'accord de presser Cincinnatus de redevenir riche; et c'est encore singulier que des exemples d'une chose commune fissent une impression profonde: ou plutôt rien n'est singulier dans tout ceci.

ROLLIN.

Pag. 386. — Cependant les décemvirs portoient l'insolence aux derniers excés. Ce n'était plus par les plébéiens qu'ils se faisoient accompagner, comme ils l'avoient fait d'abord pour gagner le peuple: c'était la jeune noblesse qui s'attachoit à eux, et qui tenait à honneur de leur faire escorte. Il n'est pas étonnant que parmi une vile populace ils trouvassent des créatures disposées à flatter la tyrannie, et prêtes à sacrifier le bien public à leurs intérêts particuliers: mais que dans l'ordre des patriciens, si fiers de leur noblesse et de leur richesses, plusieurs se livrassent aux décemvirs pour opprimer avec eux la liberté, c'est ce qui surprend et ce qui révolte.

MANZONI.

Il avait toujours vu dans l'histoire et dans ce qui se passait de son temps, le métier de flatteur exercé par des *créatures de la vile populace;* voilà pourquoi il est surpris et révolté de trouver ici une si étrange exception.

ROLLIN.

Pag. 394. — Une loi expresse, portée par les décemvirs eux-mêmes, décidoit le cas en faveur de Virginie. Elle déclaroit qu'une personne étant en possession de la liberté, si l'on venoit à lui contester son état, jouiroit par provision de sa liberté jusqu'au jugement définitif. En vain Numitorius, oncle de Virginie, allégua-t-il cette loi si *équitable.*

MANZONI.

Aussi équitable que pouvait l'être une loi qui réglait l'esclavage: c'est ce qu'il fallait dire pour ne pas apprendre aux jeunes lecteurs à employer les mots sans discernement.

ROLLIN.

Pag. 411. — Qu'il est difficile, dans une cause où les juges sont parties et animés de l'esprit de vengeance, de se renfermer dans les bornes d'une justice rigoureuse, et de ne rien accorder à la passion! Appius étoit criminel, mais il falloit le juger dans les règles. En punissant en lui la tyrannie, on le traitoit tyranniquement.

MANZONI.

Il fait cette réflexion à propos d'un père qui a tué sa fille; ce qui porte toute l'affaire un peu loin des règles.

ROLLIN.

Pag. 414. — Les Latins et les Herniques envoyèrent des ambassadeurs pour leur en faire des complimens (de la paix et de l'union rétablies entre le Sénat et le peuple); et voulant en même temps marquer leur reconnoissance au Grand Jupiter, ils firent porter dans le Capitole une couronne d'or, mais d'un poids médiocre, proportionné à la modicité de leur pouvoir.

MANZONI.

Si la couronne avait été d'un grand poids, il aurait dit que, moderés dans les dépenses privées, ces gens là étaient magnifiques envers les Dieux: ce qui eût été aussi beau.

ROLLIN.

Pag. 415. — On verra dans la suite qu'Horace avait raison de les appeler des tables, qui empêchoient de pécher: *tabulas peccare vetantes.*

MANZONI.

Je crois qu'Horace a simplement voulu dire: les tables contenant les lois pénales.

ROLLIN.

Pag. 425. — .... comme le remarque Salluste (1), lorsqu'il y a dispute entre deux partis, l'un plus faible et l'autre plus fort, s'il s'y commet quelque injustice, il semble qu'on a lieu de présumer qu'elle vient de la part du plus puissant.

MANZONI.

Videtur ne signifie point du tout ici: il semble qu'on a lieu de présumer.

ROLLIN.

Pag. 427. — Pendant que nous ne savons point mettre des bornes, nous (patriciens) à l'esprit de domination, vous (plebéiens) à l'amour excessif de la liberté.... ils (les ennemis) ont ranimé leur audace, et conçu de hautes espérances..... Vos tribuns vous rendront-ils ce que vous avez perdu? Ils

(1) In omni certamine, qui opulentior est, etiamsi accipit injuriam, tamen quia plus potest, facere videtur. *In bello Jugurth.*

vous donneront des paroles et des harangues.... Quelqu'un est-il jamais sorti de ces assemblées plus riche et mieux dans ses affaires qu'auparavant? Qu'en rapportez-vous à vos femmes.... etc. (1).

MANZONI.

Je ne comprends pas la force de ces raisonnemens; il me semble que le peuple aurait pu répondre: nous ne sortons pas plus riches de nos assemblées, mais nous y gagnons de rester au moins dans l'état où nous sommes: sans elles où donc nous conduirait cet esprit de domination auquel vous venez d'avouer que vous autres ne savez pas mettre des bornes?

ROLLIN.

Pag. 453. — Al discorso che Valerio Massimo (II, 9) mette in bocca al tribuno Duronio contro una proposta di legge per limitare le spese della tavola, il Rollin osserva: Un tel discours paroîtroit ridicule et insensé: la realité l'est elle moins? Car c'est ainsi que pensent ceux qui autorisent le luxe.

MANZONI.

Comme si de ce que le luxe soit pernicieux, il s'ensuivait que les lois somptuaires sont bonnes.

ROLLIN.

Pag. 454. — Il y a, dit un auteur moderne, des mauvais exemples, qui sont pires que les crimes; et plus d'états ont péri, parce qu'on a violé les mœurs que parce qu'on a violé les lois. A Rome, tout ce qui pouvait introduire des nouveautés dangereuses, changer le cœur ou l'esprit du citoyen, et en empêcher, s'il étoit permis d'user de ce terme, la perpetuité, en un mot, les désordres domestiques ou publics étaient réformés par les censeurs. Cette réflexion m'a paru fort solide.

(1) Discorso di Quinzio Console.

MANZONI.

Rollin aurait pu la faire aussi bien que Montesquieu.

ROLLIN.

Pag. 455. — Nous avons souvent remarqué que la sainteté des sermens n'étoit nulle part respectée comme à Rome. C'est, comme l'observe Cicéron, que nulle faute n'étoit punie si sévèrement par les censeurs que le défaut de bonne foi et le mépris du serment.

MANZONI.

Cicéron donne cette severité comme une preuve, et non comme une cause du respect pour le serment. Comment donc, Rollin mésentend Salluste et Cic.!

ROLLIN.

Pag. 458. — Le consul ensuite entra dans Ardée, qui le reçut comme son liberateur et son père. Il fit couper la tête aux principaux auteurs de la sédition.....

MANZONI.

Père et *couper la tête* sont trop près l'un de l'autre. Ceci est une simple remarque de style.

ROLLIN.

Pag. 461. — Sp. Mélius, de l'ordre des chevaliers, fort riche pour ces temps-là, et encore plus ambitieux, songea à profiter du malheur des temps, se flattant que le peuple, dans une calamité si générale, feroit bon marché de sa liberté. Ayant acheté de ses deniers en Etrurie une grande quantité de blé.... il en fit des distributions.

MANZONI.

En l'an 349, c'est-à-dire 34 ans après, les senateurs (*pag. 515*) font porter leur contribution sur des chariots, parce qu'il n'y avoit point encore d'argent monnoyé, et toute la monnaie était de cuivre et par conséquent fort pésante. Imaginons-nous que de chariots, ou plutôt que de grandes voitures de roulage devait envoyer en Etrurie Sp. Mél. pour payer assez de blé pour en faire des distributions au point de devenir par là fort cher à la populace. Et d'où tirait-il tout cet argent, ou tout ce cuivre?

ROLLIN.

Pag. 465. — Une telle pensée (celle de Sp. Mélius de se faire roi) ne doit pas être régardée seulement comme un crime mais comme une folie, une frénésie, qui tient du prodige, etc. (Discorso di Quinzio).

MANZONI.

Si quelqu'un avait dit: tout cela est fort bien: mais comment est il prouvé qu'il voulut se faire roi? qu'aurait répondu Quintius ou plutôt Tite Live?

ROLLIN.

Pag. 472. — Sull'atto dei censori, che per vendicarsi di Mamerco Emilio, per una cui proposta di legge la durata della censura era stata ridotta a 18 mesi, lo trasferirono di tribù, e lo obbligarono a pagare un tributo otto volte maggiore di quello che soleva pagare, osserva:

MANZONI.

Il suffirait de ce fait pour juger une institution qui pouvait produire de tels effets, et qui les produisait.

ROLLIN.

Pag. 477. — Une grande sécheresse fit mourir beaucoup de troupeaux, et causa aussi parmi les hommes bien des maladies. Les esprits mêmes se sentirent en quelque sorte de la contagion et la superstition s'y introduisit par des charlatans, qui, abusant pour leur intérêt de la crédulité du peuple, alloient enseignant dans les maisons des rits et des sacrifices nouveaux et étrangers.

MANZONI.

S'y introduisit est singulier: comme si la foi dans les anciens rits ne fût pas de la superstition.

ROLLIN.

Pag. 485....il se condamne (le peuple) lui-même à une éternelle servitude, *quod admiratione eorum quos odisset stupens, in æterno seipsa teneret servitio.* Voilà donc, selon les tribuns, la raison pour laquelle le peuple n'a point voulu jusqu'ici admettre les plébéiens aux premières charges de l'état. Y a-t-il rien qui puisse lui faire plus d'honneur?

MANZONI.

Mais oui: par exemple d'avoir des hommes aussi habiles qu'en avaient les patriciens.

ROLLIN.

Pag. 512. — Les Volsques prirent une ville nommée Verrugo et firent main basse sur la garnison romaine. Le secours qu'on lui envoyoit arriva trop tard par la faute du sénat, qui ne se hâta pas de le faire partir, parce qu'il avait appris que cette garnison faisoit une vigoureuse défense; ne faisant pas réflexion que nul courage ne peut surmonter la mesure des forces humaines.

MANZONI.

humaines. Comment! cette sage, auguste et respectable compagnie ne faisait pas une réflexion de cette force!

ROLLIN.

Id. — La trêve de vingt ans avec les Veïens étant expirée, les Romains, sur quelque mécontentement qu'ils en avoient reçu, étoient près de leur déclarer la guerre. Mais ayant appris par les ambassadeurs de Veïes que le trouble et la discorde régnoit entre les citoyens de cette ville, ils voulurent bien, à leur prière, surseoir la déclaration de la guerre; tant ils étoient éloignés, remarque Tite Live, de chercher à profiter du malheur des autres pour avancer leurs affaires: " *tantum abfuit ut ex incommodo alieno sua occasio peteretur.* „ Sentiment plein d'humanité et de grandeur d'âme, et bien opposé à la politique ordinaire des princes, qui saisissent avidement ces occasions comme favorables à leurs desseins!

MANZONI.

Sentiment plein d'absurdité ou d'hypocrisie. Si la guerre que l'on fait est juste, il faut profiter de la discorde qui régne entre les ennemis, comme on profite de tous les autres avantages; c'est même un devoir d'en profiter, puisque par là on peut plus facilement détruire ou ruiner l'injustice. Si l'on n'a pas des justes raisons pour faire la guerre, il ne faut la faire ni contre des citoyens unis, ni contre des citoyens désunis.

ROLLIN.

Pag. 513. — Fabius ne voulut pas qu'on y touchât (au butin) que ses collègues ne fussent arrivés avec leurs armées, représentant à ses soldats que leurs camarades avaient con-

tribué à la prise d'Anxur en empêchant les autres villes, dont ils avaient ravagé les terres, d'y envoyer du secours. Quand ils furent arrivés, les trois armées pillèrent ensemble cette ville, qui étoit fort riche et fort opulente. Cette liberalité des généraux commença à réconcilier le peuple avec les patriciens.

MANZONI.

Il ne voit en cela que de la liberalité.

ROLLIN.

Pag. 513-514. — Le Sénat... ordonna que dans la suite les soldats qui servoient dans l'infanterie seroient payés des deniers du public. Rien ne fît jamais tant de plaisir au peuple..... Mais ce qui augmentoit la joie et la reconnoissance, et qui donnoit un nouveau prix à cette largesse, c'est, disait-on, qu'elle n'avoit point été extorquée par les plaintes des tribuns, ni sollicitée par les prières du peuple; et qu'elle étoit le pur effet de la libéralité du Sénat et partoit d'un fonds de bonté pleinement volontaire pour les citoyens.

MANZONI.

À voir l'admiration de l'auteur pour un tel bienfait, on dirait qu'il ne savait pas que tous les gouvernemens de son temps donnaient aux soldats qui les servaient, un certain nombre de sous par jour.

ROLLIN.

Pag. 514. — Un peuple comme celui dont nous écrivons l'histoire, prêt à se sacrifier pour l'état.... ne mérite-t'il pas bien d'être traité avec indulgence et bonté?

MANZONI.

Il vous a conté cent fois que dans des momens du plus grand danger, ce peuple ne voulait pasdon-

ner des soldats pour la défense du pays, et le voilà à présent tout engoué des grandes dispositions de ce peuple à se sacrifier pour l'état, parce qu'il le voit en faire de grandes protestations par la joie qu'il a de recevoir une paye.

ROLLIN.

Tome II, pag. 19. — La formule de prononcer étoit, pour l'absolution, *non videtur fecisse...* ou *jure videtur fecisse...* pour la condamnation, *videtur fecisse...* ou *non jure videtur fecisse...* Comme les connoissances des hommes sont toujours bornées et souvent sujettes à erreur, on avoit voulu que le préteur ne prononçat pas d'un ton affirmatif, *il a agi injustement etc.*; mais d'un ton plus modeste, *il paroit avoir agi injustement, etc.*

MANZONI.

Si l'on avait eû en cela une intention de modestie, elle aurait été singuliérement placée, c'eut été avouer que l'on n'était bien sûr de son fait en même temps que l'on prononçait une sentence qui décidait de la vie des hommes. Je crois tout simplement que *videtur* signifie ici : *il appert.* Autrement l'on aurait du dire : il parait avoir fait violence : c'est porquoi il paraitra, etc.

ROLLIN.

Pag. 525. — Quelle horreur ! Hannon justifie bien ici le proverbe appliqué aux Carthaginois, *la foi punique, fides punica.*

MANZONI.

Hannon justifie le proverbe appliqué *aux Carthaginois.* Quelle logique pour les adolescents !

ROLLIN.

Pag. 546-547. — J'ai déjà dit que le Sénat n'avoit pas jugé à propos de rappeler Regulus d'Afrique et d'interrompre le

cours de ses victoires, mais qu'il lui avoit continué le commandement des armées. Personne ne fut autant affligé de ce décret que celui à qui il étoit si glorieux. Il écrivit au Sénat pour s'en plaindre, et pour demander qu'on lui envoyât un successeur. Une de ses raisons étoit qu'*un homme de journée, profitant de l'occasion de la mort de son fermier, qui cultivait son petit champ composé de sept arpens, c'etait enfui après avoir enlevé tout son équipage rustique: que sa présence étoit donc nécessaire, de peur que, si son champ venoit à n'être plus cultivé, il n'eût point de quoi nourrir sa femme et ses enfans.....*

Quelle étonnante simplicité dans ce vainqueur des Carthaginois! Quelqu'un ne dira-t-il point, quelle rusticité? Mais quelle noblesse et quelle grandeur d'âme! Je ne sais où l'on doit plus l'admirer.....

MANZONI.

Non pas cela; mais on dirait quelle avarice! quelle indifférence pour les intérêts de la patrie! quelle aprêté pour les siens! etc., si l'on faisait des réflexions sur des fables sottement ourdies. Où sont ces déclamations pour l'affaiblissement des sentimens patriotiques causé par les richesses? ici ce seraient sept arpens qui auraient causé l'excès de la dégradation en ce genre. Pour lui, il ne sait où l'on doit plus l'admirer!

ROLLIN.

Pag. 571. — Or, ce qu'on affirme de cette sorte, et dont on prend Dieu même à témoin, il faut le tenir par respect pour la foi donnée, cette foi dont Ennius a dit ce beau mot: *O sainte et divine foi, par qui Jupiter même jure, que vous êtes digne d'être placée au plus haut des temples! (apta pinnis)!*

MANZONI.

Cette traduction de *apta pinnis* est bien arbitraire. Forcellini explique *quae pennas seu alas affixas habet.*

Y a-t-il des exemples où *pinna* signifie sommet d'édifice, hors du dictionnaire militaire? Dans ce cas, si l'auteur préférait ce sens, pourquoi n'a-t-il pas préféré aussi la leçon: *alta pinnis.* — V. *Enn. q. s, p. 302.*

ROLLIN.

Pag. 574. — Il est à rémarquer que Polybe ne dit rien de tous ces prodiges de constance (de Regulus).

MANZONI.

Qu'est que cela vous fait? N'avez vous pas Freinsheim et ses autorités? Polybe n'en dit rien pour la bonne raison qu'il était trop près de l'époque, qu'il avait de la critique et que peut-être l'histoire de Régulus n'était pas baclée de son temps. Mais qu'est-ce que cela fait, encore une fois, lorsque nous savons que *le sénat ayant appris la mort tragique de Regulus et la cruauté inouie des Carthaginois, etc.?* (1) Notez encore que les Carthaginois qui auraient fait subir ces supplices à Regulus et ceux qui étaient prisonniers des Romains sont pour l'auteur la même chose. *Jure quidem;* puisqu'ils s'appelaient tous Carthaginois. Si ce n'est toi, c'est donc ton père.

ROLLIN.

Pag. 601-602. — La Sicile fut la première qui reçut la loi des Romains. Cicéron, dans une de ses Verrines en fait un bel éloge. " C'est elle, dit-il, qui la première de toutes les nations

(1) Sono parole di Rollin che continua : - livra les plus distingués de leurs prisonniers à Marcia sa femme, et à ses enfans. Ils les enfermèrent dans une armoire garnie de pointes de fer, pour leur rendre avec usure les douleurs au milieu desquelles Régulus avoit fini sa vie, etc.

étrangères a recherché notre amitié; qui la première a décoré notre empire en devenant notre province; qui la première a fait sentir à nos ancêtres la douceur et la gloire qu'il y a de commander aux peuples du dehors. „

MANZONI.

Il ne fait pas remarquer ce qu'il y a de superbe et d'insensé dans cette dernière phrase de Cicéron. Lorsque celui-ci exprimait dans ces dernières lettres à Atticus tous ses chagrins, toutes ses transes pour l'état de la république et sur ses propres circonstances, il ne voyait pas quelle liaison il y avait entre tout cela et ce *præclarum* de commander à des étrangers; mais nous, pouvons-nous ne pas le voir?

ROLLIN.

Tome IV, pag. 410. — L. Quintius, pendant qu'il commandoit dans la Gaule avec l'autorité de consul, pour faire plaisir à une courtisanne, qui avoit témoigné une grande envie de voir mettre à mort un homme, fit amener de la prison un criminel, et lui fit trancher la tête en présence de cette courtisanne pendant qu'ils étoient à table. Les circonstances de cette action sont raccontées diversement, mais le fond est le même. Le coupable nia le fait. Caton lui déféra le serment. Il n'osa passer outre; tant la religion du serment étoit respectée chez les anciens.

MANZONI.

Quoi! à la fin même d'un tel récit, un épiphonème d'admiration! quoi! la vertu des anciens vient se nicher même ici! D'ailleurs on ne voit pas pourquoi Rollin a choisi la version de Valerius Antias que Tite Live traîte de fable, citant la harangue même de Caton dans laquelle le fait est autrement abominable, et le fond n'est pas du tout le même;

puisque sans parler d'autre chose, il ne s'agit pas d'un criminel, mais d'un réfugié.

Rollin.

Vol. V, pag. 59. — Nasica, dis-je,... se proposoit de lui (au peuple Romain) laisser la crainte de Carthage comme un frein, pour modérer et réprimer son audace; car il pensoit que les Carthaginois étoient trop foibles pour subjuguer les Romains, et qu'ils étoient aussi trop forts pour en être meprisés. Caton, de son côté, trouvoit que, par rapport à un peuple devenu fier et insolent par ses victoires, et qu'une licence sans bornes précipitoit dans toutes sortes d'égaremens, il n'y avoit rien de plus dangereux que de lui laisser pour rivale et pour ennemie une ville jusque-là toujours puissante... Mettant à part pour un moment les lois de l'equité, je laisse au lecteur à décider qui de ces deux grands hommes pensoit plus juste, selon les règles d'une polique éclairée, et par rapport aux véritables intérêts de l'état.

Manzoni.

Étrange manière de poser une question que de commencer par mettre à part ce qui est le point essentiel! Caton et Nasica étaient deux héroiques coquins dont l'un voulait détruire une nation par précaution et l'autre la laisser subsister pour avoir de temps en temps une guerre avec elle. Ces gens là mettaient à part l'equité parce qu'ils étaient romains, interessés, payens; mais nous qui n'avons aucun de ces obstacles à porter un jugement plus juste sur cette affaire, pourquoi nous mettrons nous volontairement dans la sphère des passions et de l'erreur? pourquoi prendrons nous la question sur le terrain d'une politique abominable et misérable?

ROLLIN.

Pag. 83. — Quelques précautions qu'ont eût prises pour empêcher que jamais on ne pût songer à rétablir Carthage, moins de trente ans après l'un des Gracques, pour faire sa cour au peuple, entreprit de la repeupler, et y conduisit une colonie composée de six mille citoyens. — Le sénat, ayant appris que plusieurs signes funestes avoient répandu la terreur parmi les ouvriers lorsqu'on désignait l'ênceinte et qu'on jetoit les fondemens de la nouvelle ville, voulut empêcher qu'on ne passât outre: mais le tribun, *peu délicat sur la religion et peu scrupuleux*, pressa l'ouvrage malgré tous ces présages sinistres, et le finit en peu de jours.

MANZONI.

Ces expressions ambigues ne valent rien dans un ouvrage destiné à la jeunesse; à qui il faut dire clairement que l'attention donnée à ces signes, n'était q'une superstition imbécille, et que les signes mémes étaient, ou le resultat de la fourberie, ou des interprétations absurdes d'événements naturels.

ROLLIN.

Pag. 147. — Je ne dois pas omettre ici *un nouveau trait de la générosité* et du désintéressement de Scipion, quoiqu'il n'ait d'autre rapport à la guerre des Numantins que d'avoir concouru avec elle pour le temps.

MANZONI.

Un nouveau trait de la génerosité, après celui qui se trouve au bout de la page antécédente, (1) est incroyable!

(1) Il demanda qu'on lui livrât les principaux de la jeunesse. Sur la reponse qu'on lui fit qu'ils s'étoient sauvés, il menaça de saccager la ville. Il fallut obéir. On lui en livra quatre cents, à qui il fit couper les mains.

ROLLIN.

Pag. 181. — Eunus *aimoit trop la vie* pour suivre leur exemple, il se cacha dans des cavernes obscures et profondes, d'où il fut tiré n'ayant plus avec lui que quatre compagnons de sa fortune....

MANZONI.

Il l'aurait presque voulu suicide; et il ne comprend pas pourquoi un homme qui à conçu un grand dessein, aime la vie.

ROLLIN.

Id. — Rupilius, pour ne laisser dans la Sicile aucun reste ni aucun soupçon de trouble et de révolte, parcourut toute l'île avec un détachement de troupes choisies, et après l'avoir entièrement pacifiée, il s'appliqua de concert avec les dix commissaires que le sénat y avoit envoyés pour cet effet, à établir de sages réglémens, qui furent fort approuvés des peuples, et regardés comme les fondemens de la tranquillité publique. C'étoit, *comme on le voit*, un homme de tête et de mérite que ce Rupilius: il n'avoit point de naissance.

MANZONI.

Comment le voit-il? Est-ce parce qu'il a fait des sages réglements qu'on voit qu'il était homme de mérite. Mais pour juger de la sagesse de ces réglemens, il faudrait les connaitre. Tout cela apprend à parler sans avoir une idée nette à énoncer. *Il n'avait point de naissance.* Qu'est-ce? On dirait qu'il n'était pas né. Cette phrase quoique consacrée autrefois par l'usage, est si absurde que l'on n'aurait jamais dû l'employer dans un livre destiné à l'éducation.

ROLLIN.

Pag. 220. — Q. Fabius, son neveu (de Scipion Emilien), fit son oraison funèbre, dont Cicéron nous a conservé un trait mémorable. “ Il remercia les dieux de ce qu'ils avoient fait naître Scipion dans Rome. *Car, ajouta-t-il, c'étoit une nécessité infaillible que l'empire du monde suivît la destinée de ce grand homme, et appartînt à toute ville dont il aurait été citoyen.* „

MANZONI.

C'est un trait de déclamation absurde.

ROLLIN.

Pag. 224. — Scipion rassembloit donc en lui seul toutes les vertus qui font l'homme de guerre, l'homme d'état et l'homme de bien. Mais ce qui est unique, c'est que sur une si belle vie l'histoire ne remarque aucune tache; elle le loue sans exception, et toute sa conduite n'offre rien qui ait besoin d'apologie.

MANZONI.

Quoi! et la destruction de Numance! et les quatre cents jeunes Lutiens à qui il fit couper les mains? Quel livre pour l'instruction de la jeunesse! Quelles bonnes études!

ROLLIN.

Pa. 260. — Ce général (Sextius), par un sage tempérament, bien nécessaire dans les nouvelles conquêtes, sut mêler la douceur à la force et à la terreur des armes. Diodore rapporte que, comme il faisoit vendre les habitans d'une ville des ennemis dont il s'étoit rendu maître, un certain Crato, que l'on menoit enchaîné avec les autres, se présenta à lui, et lui dit qu'il avoit toujours été ami des Romains, et que pour cause de son attachement à leurs intérêts, il avait eu à souffrir beaucoup de mauvais traitemens de la part de ses

compatriotes. Sextius s'étant assuré de la vérité du fait, non seulement fit mettre en liberté Crato et toute sa parenté, mais lui permit même de délivrer de la servitude neuf cents prisonniers à son choix.

MANZONI.

Ne vendre pas ceux qui vous ont vendu leurs pays, c'est de la douceur; vendre tous les autres habitans d'une ville dont on s'est rendu maître, c'est de la force, c'est la terreur des armes; l'un et l'autre composent un sage tempérament; et c'est bien dommage que l'on ne puisse sans injustice appeler celui-ci le plus imbècille des auteurs.

ROLLIN.

Pag. 261. — Il nettoya (le proconsul Sextius) aussi toutes les côtes depuis Marseille jusqu'à l'Italie, en ayant chassé les barbares, qu'il recula à mille et à quinze cents pas de la mer: et il donna toute cette étendue de côtes aux Marseillois.

MANZONI.

Les barbares se seront logés ailleurs comme ils auront pu: le proconsul nettoyait et donnait: c'était là sa vocation.

ROLLIN.

Pag. 434-437. — Quelque honneur que le triomphe ait pu faire à Marc Antoine, son éloquence l'a rendu bien plus recommandable, et de son vivant, et dans la postérité. Il en donna cette année une preuve magnifique dans la cause de M. Aquilius.... Il fut accusé de concussion. Ou citoit des faits, ou produisoit des témoins... sa condamnation paroissoit inévitable.... Aquilius fut renvoyé absous.... Il eût peut-être été à souhaiter pour le bonheur des provinces que l'éloquence d'Antoine n'eût pas fait une si forte impression sur les juges d'Aquilius.....

MANZONI.

Notez ce *peut-être.*

ROLLIN.

Pag. 439. — Enfin, se montrant (L. Sempronius Asellio) le vengeur de *toutes* les injustices, soit publiques, soit particulières, il ramena dans la Sicile ces siècles heureux dont elle avoit perdu le souvenir. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

de toutes entendez vous bien? car on ne pouvait pas commettre des injustices envers les esclaves, par l'excellente raison qu'ils n'avaient pas des droits. Et lorsqu'on dit tous les pupilles, entendez tous ceux dont les pères auraient eu le pouvoir paternel, car les autres n'étaient point des enfans. Que dans le paganisme on ait pu être si cruellement insensé, cela se comprend; mais un prêtre chrétien du 18ème siècle!

ROLLIN.

Pag. 439. — Il fut rendu sous ces consuls un sénatus-consulte qui défendoit d'immoler des hommes; car jusque-là à la honte de l'humanité, et de la nation romaine en particulier, ces sacrifices abonimables avoient été pratiqués dans Rome par autorité publique. C'est ici la première fois qu'ils sont défendus: et même cette défense ne suffit pas pour les abolir. Si nous croyons Dion, César en renouvela l'exemple: et Pline rapporte que le siècle ou il vivoit avoit *encore* été témoin plus d'une fois de ces horreurs. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Quoi? encore! dans ce siécle dont la douceur et les lumières sont attéstés par les actes des martyrs?

ROLLIN.

Pag. 490. — La vertu est de toutes les conditions; et à la suite de l'un des plus grands hommes que Rome ait produits, je ne craindrai point de citer ici une action admirable de deux esclaves.

MANZONI.

Il faut du courage pour ne pas craindre de faire cela; mais aussi le courage de cet auteur est accompagné d'une grande prudence : voyez avec quel art il fait précéder ce petit conte du petit avertissement que: la vertu est de toutes les conditions: sans cela on aurait pu croire qu'ils n'y avaient que les maîtres qui pussent être vertueux. Il est vrai qu'ils l'étaient extrêmement.

ROLLIN.

Pag. 518. — Au reste Sylla fit à cette occasion un acte de justice. Comme dans l'ordonnance qu'il avoit publiée pour notifier le sénatus-consulte, il avoit promis la liberté aux esclaves qui découvriroient quelqu'un de ceux qui y étoient dénommés, le traître qui avoit livré Sulpicius fut declaré libre; mais sur-le-champ, avec le chapeau, symbole de la liberté, et la récompense de son crime, il fut, par ordre de Sylla, précipité du haut du roc Tarpéien.

MANZONI.

Un acte de justice!

ROLLIN.

Pag. 535. — C'est le sort des gens de bien d'être presque toujours attaqués avec avantage, parce que la probité leur interdit bien de ressources dont leurs adversaires se servent

sans scrupule. Octavius ne manquoit ni de constance, ni même d'habilité; mais il s'attachait à l'observance rigide des lois: et quelqu'un lui ayant conseillé d'armer les esclaves et de les engager par l'espérance de la liberté à la défense de la ville, il répondit « qu'il ne violeroit point les lois en donnant aux esclaves le droit de citoyens de Rome, pendant que par respect pour elles il en privoit Marius. »

MANZONI.

Quelle idée de la probité! Si elle consiste à observer rigidement les lois envers et contre tous, telles qu'elles soient, et dans la supposition que l'on n'a aucun devoir envers ceux à qui ces lois refusent tout droit, les magistrats qui plus tard faisaient exécuter les lois contre les chrétiens, étaient des gens de bien.

ROLLIN.

Pag. 548. — Q'uon traite encore après cela Marius de grand homme et de héros: c'est peut-être l'exemple le plus marqué de l'imbécillitè du genre humain, qui entend assez peu ses intérêts pour attacher l'idée de l'héroïsme à l'art funeste de le détruire, et qui veut que cet héroïsme subsiste avec les vices les plus nuisibles à la société.

MANZONI.

Et vous, qui attachez l'idée de probité au maintien des lois qui déclaraient l'homme une chose appartenant à un autre homme, pour en faire ce qui bon lui semblait.

ROLLIN.

Pag. 551. — Depuis long-temps de tristes objets nous occupent. Rome et l'Italie ne nous présentent que des spectacles d'horreur. Ce sera, je pense, un soulagement pour le lecteur, du moins je sens que c'en est un pour moi, de passer à une guerre étrangère, où la valeur des Romains soit employée contre une puissance ennemie de Rome, et non plus contre des alliés ou contre des concitoyens.

MANZONI.

Il était peu difficile en fait de soulagement. Les romains vont tuer des hommes qui ne sont pas romains; que cela rafraîchit le sang!

ROLLIN.

Vol. VI, pag. 3. — Ainsi personne ne payoit; tout commerce, tout affaire étoit cessée, et le consul Flaccus, au lieu de remédier au mal, l'autorisa et l'augmenta en faisant ordonner par une loi que les débiteurs ne seroient obligés de payer que le quart de ce qu'ils devoient à leurs créanciers. Cette loi a été avec raison regardée comme infâme, abolissant la foi des conventions sur laquelle est fondée toute la société humaine.

MANZONI.

Il qualifie d'infâme cette loi et quelques lignes plus bas il appelle l'altération des monnaies un remède dangereux, ne s'apercevant pas que ces deux choses entre lesquelles il met tant de différence sont parfaitement semblables. La loi de Flaccus équivaut à une loi qui aurait quadruplé la valeur... (1)

ROLLIN.

Pag 35-36. — Caton, alors âgé de quatorze ans, sembla seul avoir conservé les maximes anciennes et le coeur romain. Sylla étoit ami de sa famille et lui permettoit par cette raison de venir le voir quelquefois. C'était une faveur signalée; et le précepteur du jeune Caton, homme sage, et qui sentoit combien cette distinction étoit et honorable et utile pour son élève, le menoit souvent à la maison de Sylla. Tout y respiroit l'horreur...

(1) Vedi n. p. 151.

MANZONI.

Le précepteur, homme sage, menait souvent son élève dans une maison où tout respirait l'horreur.

ROLLIN.

Pag. 111-112. — Les assiégés, voyant donc qu'il ne leur restoit aucune espérance, se rendirent à discrétion; et Sertorius, laissant la vie aux habitants, fit néanmoins brûler leur ville, non par cruauté (jamais général n'en fut plus éloigné), mais pour couvrir de honte et Pompée, et ceux qui l'avoient si fort admiré, et afin qu'il fut dit par toute l'Espagne qu'une ville qu'il avoit prétendu secourir, avoit été brûlée sous ses yeux.

MANZONI.

Qu'il est plaisant! Sertorius était on ne peut plus éloigné de la cruauté, mais il brûlait des villes afin qu'il fût dit....!

ROLLIN.

Pag. 113. — C'était là una grande perte pour Sertorius (la mort et la défaite d'Hirtuleïus); et l'on dit qu'il tua de sa main le barbare qui lui en apporta la nouvelle, parce qu'étant sur le point de combattre, il craignit que le bruit ne s'en répandit dans ce moment critique et ne décourageât ses soldats.

MANZONI.

Il est inconcevable que dans un ouvrage destiné à l'éducation on laisse passer un tel fait sans réflexion.

ROLLIN.

Pag. 143. — Crassus est demeuré en possession de l'honneur.... d'avoir.... terminé heureusement.... une guerre... Il

poursuivit tous les restes des fugitifs et en purgea entièrement l'Italie. Six mille d'entre eux (des partisans de Spartacus) qui tombèrent vivans entre ses mains, furent mis en croix tout le long du chemin depuis Capoue jusqu'à Rome.

MANZONI.

Cela s'appelle *purger et terminer heureusement.*

ROLLIN.

Pag. 171. — Lucullus avait aussi composé en grec l'histoire de la guerre des Marses; et cet ouvrage était le fruit d'une gageure, dont il seroit à souhaiter que notre noblesse nous fournît bien des exemples.

MANZONI.

Puisqu'il en était à faire des voeux, pourquoi ne souhaitait-il plutôt que la noblesse s'occupât à des choses utiles, comme l'on doit s'en occuper? Faire des ouvrages par gageure est un singulier exemple à proposer.

ROLLIN.

Pag. 184. — Pour en équiper une (flotte) le sénat lui (à Lucullus) offroit trois mille talens. Il les refusa généreusement, et répondit que, sans être à charge au trésor public, il trouveroit des ressources suffisantes dans le zèle et la fidélité des alliés de l'empire.

MANZONI.

On ne voit pas où est la générosité à prendre de l'un plutôt que de l'autre. Il y aurait eu générosité de la part des alliés, si.... la contribution eut été volontaire. Mais on sait comment les Romains *recevaient de leurs amis.* Le fait est qu'il n'y avait pas

de meilleur moyen pour plaire au peuple que de faire la guerre sans déranger.... et que Lucullus voulait plaire à ses concitoyens.... (1).

ROLLIN.

Pag. 196. — Toutes ces cruautés affligèrent extrèmement Lucullus, qui avait toute la douceur *d'une belle âme.*

MANZONI.

et qui avait donné ordre de tuer tout. Pag. 193 (2).

ROLLIN.

Pag. 198. — Parmi les prisonniers qui tombèrent entre les mains des Romains se trouva le celèbre grammairien Tyrannion, qui se fit dans la suite une grande réputation dans Rome. Muréna, le plus distingué des lieutenants de Lucullus..... demanda ce prisonnier à son général, qui lui accorda sa requête, comptant qu'il en userait bien avec un homme de ce mérite, et qu'il aurait pour lui les égards dus aux gens de lettres. Mais Muréna, pour acquèrir sur lui les droits de patron, l'affranchit: ce qui était une injure, et non pas un bienfait, puisque pour l'affranchir il commençoit par le faire esclave, et qu'ainsi il ne lui donnoit pas la liberté, mais le privoit de celle dont il avoit toujours joui.

MANZONI.

Qu'avait donc entendu faire Lucullus en donnant Tyrannion à Muréna? Qu'est-ce que donner un homme à un homme, si non le constituer son esclave?

ROLLIN.

Pag. 201. — Aux sages réglemens par lesquels il rétablissoit le bon ordre et la tranquillité dans l'Asie, Lucullus joi-

(1) Vedi n. p. 151.
(2) En entrant dans le camp des ennemis, Lucullus donna ordre de tuer tout, et de ne point piller.

gnit même les divertissemens publics et les spectacles; et pour célébrer sa victoire, il donna des jeux à Ephèse, où il fit combattre des athlètes et des gladiateurs.

MANZONI.

Bon ordre, tranquillité, transports de joie, affection sincère, respects, quelque chose de plus doux, et combats de gladiateurs!

ROLLIN.

Pag. 216. — On est tenté de croire de deux choses l'une, ou que la perte des Arméniens a été étrangement exagerée, (dans la défaite de Tigrane) ou celle des Romains diminuée à plaisir.

MANZONI.

Pourquoi pas toutes les deux?

ROLLIN.

Pag. 379-380. — Mais il n'en est pas moins vrai que le vice de l'ivrognerie, qui est celui des portefaix *et de la plus vile canaille* (1), dépareroit beaucoup la gravité d'un personnage tel que Caton. C'est une pensée non seulement absurde, mais destructive de toute morale que celle de Sénèque (2), son outré panégyriste, et presque son adorateur, qui ose avancer qu'il est plus aisé de rendre l'ivrognerie honnête que Caton vicieux. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

(1) Voilà ce qui le rend un vice vicieux.

(2) La votre aussi est bien absurde et bien basse: car vous avez l'air de croire que l'ivrognerie est vile parce qu'elle est le vice des portefaix.

ROLLIN.

Pag. 517. — Dion a observé que ce fut aussi cette année (36 a. G. C.) que le peuple commença à quitter les combats de gladiateurs pour aller dîner, et venir ensuite reprendre le spectacle qui jusque-là s'étoit toujours continué depuis le matin sans interruption. Les moeurs des Romains, en se polissant, s'affoiblissoient en tout, et au lieu de cette vigueur mâle qui paroissoit autrefois jusque dans leurs plaisirs, on remarque de plus en plus l'attention aux commodités.

MANZONI.

De telles réflexions à propos de telles choses, dépassent toutes les bornes de la sottise. On dirait qu'elle dégénère en atrocité, si le style ne lui conservait admirablement son caractère original.

ROLLIN.

Pag. 600. — Curion n'étoit pas à beaucoup près aussi riche que Scaurus, et, n'ayant eu de ses pères q'un bien honnête, il l'avoit dissipé par son luxe et par ses débauches, jusqu'à s'endetter de soixante millions de sesterces (sept millions cinq cent mille livres), que César paya pour lui dans le dessein de le gagner à son parti..... Ne pouvant donc dans les jeux funèbres qu'il jugea à propos de donner pour honorer la mémoire de son père, égaler la magnificence de Scaurus, il voulut y suppléer par la singularité de l'invention. Il fit construire deux théâtres de bois, voisins l'un de l'autre, qui tournoient sur des pivots, etc.,

MANZONI.

Expliquez-moi comment avec une fortune bornée il pût suffire à la dépense que devait absorber une telle machine. Car il n'y a pas seulement de la singularité dans cette invention, il me semble qu'elle devait coûter passablement. Tout cela contes de vieilles femmes, ou ce qui revient au même, contes de vieux auteurs.

ROLLIN.

Pag. 602. — (Cicéron) exilé *pour la plus belle cause qui fût au monde*, il avoit emporté avec lui les regrets de tout ce que l'on comptoit de gens de bien dans Rome et dans toute l'Italie. (Il Corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

!!

ROLLIN.

Pag. 604. — C'étoit un spectacle bien doux pour le peuple romain (dit Cicéron) que le combat de ces deux scélérats Gabinius et Clodius. Il en attendoit l'événement avec une impartialité entière. Quel que fût celui des deux, qui périt, c'eût été un gain; mais la satisfacion eût été complète, si tous deux eussent pu périr à la fois.

MANZONI.

Il faut en excepter ceux à qui quelque tronçon de faisceau volait à la tête.

ROLLIN.

Pag. 605. — Quiconque l'avoit servi (Clodius) contre Cicéron, quelque affaire qu'il eût, *de quelque genre qu'elle pût* être, étoit condamné à tous les tribunaux. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Voilà qui est bien par exemple.

ROLLIN.

Pag. 606. — Ce misérable (Clodius) *sans religion*, come sans mœurs, se jouait ainsi de tout selon ses intérêts.

MANZONI.

Vous croyez donc que l'idolâtrie vaut mieux que l'irréligion? Cela peut-être, mais n'est pas évident sans preuves.

ROLLIN.

Vol. VII, pag. 26. — Sur les côtes de Libye, un vaisseau de César, qui portait quelques soldats avec Granius, questeur désigné, fut pris par Métellus Scipion. Tous furent passés au fil de l'épée, excepté le questeur, à qui l'on offrit la vie. Il la refusa: *Les soldats de César (dit-il), ont coutume de donner la vie, et non pas de la recevoir*; et en disant ces mots il se perça de son épée.

C'est à César que l'on doit attribuer la principale gloire de ces actions généreuses de ceux qui servoient sous ses ordres.

MANZONI.

Quoi! l'action de Granius est généreuse!

ROLLIN.

Pag. 85. Nota. — Tu quidem nullam habes propriam servitutem: communi frueris nomine, etc. (Cicer. ad Att. IV, 6).

Le texte est ici corrompu, comme l'a remarqué Manuce. Le sens ne peut être autre que celui que j'ai exprimé dans ma version.

MANZONI.

Il ne me paraît pas évident que le texte soit corrompu: tel qu'il est on peut lui trouver un sens très clair: p. ex. *communi frueris nomine* pourrait signifier: vous ne portez aucun nom de parti qui vous force à régler vos démarches et vos discours sur les intérêts du chef de ce parti et sur ses volontés.

ROLLIN.

Pag. 102. — " Restent les chasses, que l'on nous a données deux à deux, dix en cinq jours. Elles ont été magnifiques: il faut en convenir. Cinq cents lions, dix-huit éléphans: il y a là de quoi étonner. Mais quel plaisir un homme d'esprit peut-il éprouver en voyant un petit homme foible déchiré par une bête grande et vigoureuse, ou une belle bête percée d'un épieu? C'est le dernier jour que parurent les éléphans, qui causèrent une grande admiration à la multitude, mais nul plaisir. Le peuple même en fut touché de commisération, sur la pensée que cet animal a de l'intelligence, et une espèce de société avec l'homme. " Ciceron, ad fam. VII, 1.

MANZONI.

Qu'ils étaient épouvantables les sentimens des payens sur la morale! " quae delectatio homini polito " de voir un homme faible dechiré par une puissante bête! L'on dirait qu'ils n'avaient aucune idée, aucun instinct de compassion. Mais ce serait se tromper; ils en avaient, et pour qui? pour les élephans: et encore pour quelle raison! parce que cet animal semble tenir un peu de l'homme (1).....

ROLLIN.

Pag. 102-103. — Sur ce qui regarde les éléphans, s'ajouterai au récit de Cicéron, premièrement que les hommes que l'on fit combattre contre eux, étoient ou des criminels condamnés à mort, ou des Africains accoutumés à se défendre contre ces animaux, et même à les dompter et à les vaincre. Cette circonstance diminue beaucoup l'idée cruelle que sans cela l'on pourroit prendre de ce spectacle.

MANZONI.

Comment! vous ne la prenez pas, même avec cela?

(1) Vedi n. pag. 151.

ROLLIN.

Pag. 120. — Il fut condamné (Gabinius) et obligé d'aller en exil, où il demeura jusqu'à la guerre entre César et Pompée. Cicéron en fut donc pour la honte de s'être démenti à l'ègard de Gabinius, non par générosité, ce qui aurait été louable, mais par une complaisance servile pour les puissans.

MANZONI.

C'est une générosité louable de se démentir sans avoir changé d'avis, et de tâcher de soustraire à la condamnation de lois que l'on trouve justes, l'homme que l'on tient pour coupable. Quel professeur! et quel historien!

ROLLIN.

Pag. 214. — Je commence par l'affaire de Plancius, accusé de brigue dans la poursuite de l'édilité curule et défendu par Cicéron.... Il nous est difficile et peu important de savoir au juste ce qui en est. Mais une circonstance tout-à-fait intéressante, c'est la vive reconnaissance de Cicéron envers un bienfaiteur.

MANZONI.

La reconnaissance de Cicéron est une circonstance intéressante; mais il est peu important de savoir au juste si cette reconnaissance s'exerçait au dépens de la justice, ou d'accord avec elle!

ROLLIN.

Pag. 216. — « Je suis persuadé qu'on ne peut pousser trop loin la reconnoissance; mais, puisque vous le voulez, j'avoue que je la porte à l'excès. Et je vous prierai, vous messieurs qui êtes nos juges, d'accorder vos bienfaits à un homme que son censeur n'accuse que d'être trop reconnoissant. » Cic. pro Plancio, 80-82.

MANZONI.

Ce sont des lieux communs, mais ce qu'il y a de pis, c'est le trait qui termine ce verbiage. L'orateur demande une sentence comme un *bienfait* pour lui, et il le demande en promettant de la reconnaissance. De nos jours cela serait non seulement impudent, mais fort maladroit, et même ridicule.

ROLLIN.

Pag. 233. — Milon avoit néanmoins un protecteur parmi les tribuns. C'etait l'orateur Coelius, jeune homme plein d'esprit et de feu, comme j'ai déjà eu occasion de le dire, et que ses talens mettoient à portée de briller dans la rèpublique, s'il y eût joint la bonne conduite. Dans l'affaire dont nous parlons il se fit honneur..... s'est de concert avec lui que Milon donna alors a son affaire la tournure que Cicéron a suivie dans son plaidoyer. Dans la vérité du fait, le combat s'étoit engagé par hasard.... entre les gens de Clodins et ceux de Milon. Mais comme Clodius était à cheval, sans nul embarras, escorté uniquement d'esclaves bien armés; et qu'au contraire Milon étoit dans son carrosse avec sa femme suivi de tout son domestique, Coelius et lui profitèrent de ces circostances pour imputer à Clodins d'avoir voulu assassiner Milon, d'où il résultoit que Milon ne l'avoit tué qu'à son corps défendant.

MANZONI.

C'est en profitant de quelques circonstances pour tromper des juges que Coelius se fit honneur. Quelle histoire!

ROLLIN.

Pag. 285. — Ce conseil (le conseil de Critognatus aux assiégés d'Alise de sacrifier pour s'en nourrir les corps de ceux que la foiblesse de l'age empêchoit de pouvoir servir la patrie) qui révolte si fort l'humanité, ne fit point horreur

à ceux qui l'entendoient. Ils résolurent d'en venir jusque-là si la necessité les y contraignoit, plutôt que de se rendre. Cependant il tentèrent une autre ressource, moins odieuse, mais qui n'est guère moins inhumaine: ce fut de mettre dehors les bouches inutiles.

MANZONI.

Est-ce là apprendre aux jeunes lecteurs à s'exprimer avec justesse? Cette ressource est beaucoup moins inhumaine.

ROLLIN.

Pag. 308-309. — Ce ne fut pas assez pour lui (Cicéron) de ne point suivre le mauvais exemple alors presque universel parmi les Romains, et de s'abstenir de piller sa province. Loin de chercher à s'enrichir par des injustices, il poussa le désintéressement jusqu'à ne vouloir point profiter des droits établis par l'usage et autorisés par les lois mêmes.

MANZONI.

Droits établis par l'usage! autorisés par les lois! Or ces lois qui devaient régler les rapports entre deux peuples étaient faites par l'un d'entre eux. Quels droits! quelles lois! Et cela s'appelle pousser le désintéressement! Quel langage! Certes, Cicéron était un des hommes moins malhonnêtes de la république romaine; mais appelleriez vous desintéressé un homme qui se trouvant dans une bande de voleurs s'abstiendrait de détrousser les passans? Il fallait dire avant tout que ce n'étaient là ni des droits, ni des lois.

ROLLIN.

Pag. 369. — Je voudrais que Caton n'y eût pas joint des plaintes peu respectueuses contre la Providence, qui (disoit-il)

avoit fait réussir Pompée dans mille projets injustes et qui l'abandonnoit lorsqu'il défendoit la bonne cause et les droits de la liberté publique. Mais l'injustice triomphante et la vertu malheureuse sont un scandale que la seule révélation des biens futurs peut lever.

MANZONI.

Mais est-on obligé d'adopter les jugemens de Caton sur ce qui pouvait être juste ou injuste? Il appelait juste ce qui était conforme aux décrets et aux consuétudes d'une force, à des lois imposées par quelques hommes à quelques autres. Est-ce-là l'idée de justice pour des chrétiens?

ROLLIN.

Pag. 467. — Peut-être quelques philosophes faisoient-ils ces réflexions dans le temps même.

MANZONI.

Ce devaient être de plaisans philosophes que ceux qui disaient: voilà 70,000 hommes qui vont se battre partagés en deux armées: quel dommage qu'ils n'en fassent pas une seule pour se battre avec d'autres hommes qui malheureusement ne sont pas de la fête! Ces Romains réunis pourraient défaire au moins 300 mille barbares; on aurait une bataille de 300 mille hommes au lieu d'une de 70 mille: que ce serait plus philosophique! et encore pour achever la conquête de l'univers, ce qui l'est au dernier point!

ROLLIN.

Pag. 470. — Lorsqu'il (César) la vit assurée (la victoire de Pharsale), toujours attentif à mériter la gloire de la clémence, il ordonna à ses soldats d'épargner le citoyen et de ne tuer que l'étranger.

MANZONI.

Quel Romain que ce Crévier (1), voyez comme il a bien compris que de ne tuer que l'étranger, c'est de la clémence.

ROLLIN.

Pag. 496. — César sauva en tout les dehors. Il témoigna son indignation contre l'horrible assassinat commis en la personne de Pompée.... Une seule chose me paroît manquer à sa gloire: c'est qu'il ne fit pas justice du scélérat qui lui avoit apporté ce funeste présent.... Peut être ne crut-il pas que la prudence lui permît d'agir avec tant de hauteur en arrivant dans un pays dont il n'était pas le maître.

MANZONI.

Voyez à quoi tient la gloire quelquefois? On en perd une partie parce qu'on ne s'avise pas de faire tuer un homme de plus. Pourtant si Crévier avait plus d'amour de la gloire que César, celui-ci en revanche avait peut-être plus de prudence: et il aura songé qu'on ne fait pas justice à volonté du serviteur d'un roi dans les états mêmes du dit roi. Je vois même que Crévier a fait cette réflexion: il était donc prudent aussi.

ROLLIN.

Id. — Ce qui est certain, c'est qu'il laissa l'honneur de cette vengeance à Brutus, qui, après l'avoir tué lui-même, fit aussi mourir dans les plus cruels tourmens le détestable Théodote.

MANZONI.

C'est un honneur de faire mourir quelqu'un *dans les plus cruels tourmens.*

(1) *Lapsus calami;* doveva dire Rollin; e così in due altre postille che seguono.

ROLLIN.

Pag. 564 — Labiénus lui présenta, entre autres, un cavalier pour lequel il lui demanda des bracelets d'or. Scipion, qui savait que ce soldat sortait tout récemment d'esclavage, craignit d'avilir le prix de la bravoure par la bassesse d'un tel sujet, et il le refusa. Pour le consoler, Labiénus lui donna de l'or; il n'en manquoit pas, en ayant beaucoup emporté de Gaule pendant qu'il y servait sous César. Mais Scipion, suivant toujours son idée, dît au soldat: *Tu reçois là le présent d'un homme riche.* Ce nouveau libre, presque encore flétri des fers de la servitude, sentit toute la différence de la récompense, qui lui étoit réfusée à celle qu'on lui donnoit. Il jetà l'or de Labiénus, et demeura immobile les yeux fixés en terre d'un air triste et mécontent. Une telle noblesse d'âme réparait bien la bassesse de sa première condition. Scipion en jugea ainsi, et lui dit alors: *Ton général te donne des bracelets d'argent.* A ces mots le soldat, transporté de joie, court tout triomphant recevoir son prix. Si tous les soldats de Scipion eussent eu une pareille élévation de sentimens, César auroit eu plus de peine à le vaincre.

MANZONI.

Comment la noblesse de l'âme pouvait-elle réparer la bassesse de condition? Ce sont deux choses d'une nature si différente, qu'elles ne peuvent se compenser en aucune manière. Il est absurde de parler d'une condition qui a besoin d'être réparée. C'est une équivoque d'opposer une noblesse réelle de l'âme à une bassesse métaphorique, qui nait d'une convention, et d'une convention absurde et injuste.

ROLLIN.

Pag. 584. — Il fut proposé de mettre en liberté les esclaves pour les employer comme soldats à la défense de la ville. Caton, *toujours rigide observateur de la justice, dit qu'il ne*

feroit pas aux maîtres le tort de leur enlever leurs esclaves, mais qu'il recevroit ceux que leurs maîtres affranchiroient volontairement. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Voyez à quel point l'admiration bête et pédantesque de l'antiquité ou de quelques hommes de l'antiquité peut détruire les sentimens les plus naturels à un chrétien. Voyez comment ce Crevier employe les mots de *justice,* de *faire tort,* de *leurs.*

ROLLIN.

Pag. 591. — " Si je voulais être redevable de la vie à César, il me conviendroit d'aller seul me présenter devant lui. Mais je ne prétends pas lui avoir obligation pour les injustices qu'il commet; car il est injuste en sauvant comme maître ceux sur lesquels il n'a aucun droit ni aucun pouvoir légitime. „ (Parole di Catone).

MANZONI.

Vous étiez aussi injuste lorsque en laissant vivre un esclave qui, selon vos régles, était digne de mort, vous prétendiez faire envers lui un acte de générosité : car le pouvoir que vous exerciez sur la vie de l'esclave n'était aucunement légitime, dans le sens humain et raisonnable de ce mot.

ROLLIN.

Pag. 592-593-594. — Lorsqu'il (Caton) eut fini sa lecture, voyant que personne ne se mettoit en devoir de lui obéir, il appela tous ses esclaves l'un après l'autre, et d'un ton de voix ferme et haut il leur déclara qu'il vouloit avoir son épée. Il s'emporta même jusqu'à *frapper à poing fermé l'un d'entre eux sur la bouche avec tant de violence*, que sa main

en fut tout ensanglantée. " Quoi donc, disait-il avec indignation, mon fils et mes gens conspirent pour me livrer à mon ennemi sans armes et sans défense! „

..... " Au reste, je n'ai point pris de parti sur ce qui me regarde; mais il faut que je sois maître d'exécuter la résolution à laquelle je m'arrêterai „.....

..... Il est assez singulier que Caton nie en ce moment qu'il ait pris son parti. Toutes ses démarches précédentes semblent annoncer visiblement le contraire; et je ne vois pas comment on peut l'excuser ici d'un défaut de sincérité. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Et le sang de l'esclave sur sa main, M.r le professeur?

ROLLIN.

Pag. 594.... — Un jeune esclave lui rapporta son épée. Caton la tira, l'examina; et voyant que la pointe étoit bien droite et bien aiguë: Maintenant, dit-il, je suis mon maître. Il posa son épée, reprit son livre, et le relut d'un bout à l'autre. — Plutarque assure qu'il dormit ensuite, et d'un si bon somne que ceux qui étoient dehors..... l'entendirent ronfler: chose bien difficile à croire! qu'entre l'agitation violente où il venoit de se mettre, et le moment où il va se donner la mort, il ait pu goûter un sommeil paisible.... Il est plus *aisé de se persuarder, que par cette affectation de tranquillité* parfaite, il voulut augmenter la fausse gloire qu'il s'immaginoit trouver dans une mort volontaire (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Notez qu'il ne trouve pas de termes pour exprimer ce qu'il pense de la vertu sublime de Caton.

ROLLIN.

Pag. 596. — Je suis bien éloigné de regarder la mort de Caton comme un acte d'héroïsme. Où je le trove vraiment *héros,*

c'est dans les soins qu'il prend pour sauver les autres pendant qu'il renonce lui-même à la vie; c'est dans sa douceur inaltérable à l'égard des trois cents et des habitans d'Utique; c'est dans son amour pour la justice, qui le porte à s'opposer à toutes les violences que vouloient exercer ceux de son parti.

MANZONI.

C'est là qu'il est vraiment absurde: car si la vie était un mal sans cette liberté que voulait Caton, il ne devait pas procurer aux autres ce mal que lui voulait éviter.

ROLLIN.

Pag. 612. — Dans les combats de gladiateurs donnés par César en cette occasion, on vit le premier exemple, si je ne me trompe, d'une *indignité* qui se renouvella souvent dans la suite sous les empereurs. Des chevaliers romains risquèrent leur vie dans les infâmes hasards de l'arène, prostituant ainsi leur honneur en même temps qu'il prodiguoient leur sang pour le vain plaisir de la multitude. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Comme si l'*indignité* des combats de gladiateurs dépendit de la qualité des personnes, et non de la qualité d'hommes.

ROLLIN.

Vol. VIII, pag. 123. — En passant (Servilius Isauricus) par la place publique, il aperçut un accusé dont on instruisoit le procès, et au sujet du quel on entendait des temoins. Il s'avança, et, adressant la parole aux juges fort étonnés de le voir s'intéresser dans une affaire qui ne paraissoit point du tout le regarder, il leur dit: " Je ne sais qui est cet ac-

cusé, ni quelle est la matière du procès qu'on lui intente; ce que je sais, c'est que je l'ai rencontré un jour dans un chemin étroit, lui à cheval, et moi à pied; et que, non-seulement il ne descendit point de cheval, mais passa outre sans s'arrêter, et sans me donner aucune marque d'attention. C'est à vous, messieurs, à voir si le fait que je vous allègue, mérite que vous y ayez égard dans le jugement que vous allez prononcer. „ Sur cela seul, les juges, au rapport des deux écrivains que j'ai cités, (Dion et Valère Maxime) voulurent à peine entendre l'accusé dans ses défenses, et ils le condamnèrent d'une voix unanime, regardant comme capable de tout celui qui avoit pu manquer de respect à un homme tel que Servilius Isauricus.

MANZONI.

C'est probablement un conte; mais en supposant le fait avéré, l'on aurait pas dû le rapporter sans faire remarquer l'injustice et l'absurdité des juges.

ROLLIN.

Pag. 165. — On sent dans plusieurs des pensées et des expressions de Brutus (ad Cic. 16) un orgueil qui se décèle visiblement; et ce héros du stoïcisme se promettoit une fermeté que la disgrâce fera disparoître comme nous le verrons à sa mort.

MANZONI.

Ce n'est pas seulement ni principalement pour cela que la vertu de Brutus est fausse: c'est que le but qu'il se proposait, n'était pas la justice et la charité universelle, même pour les interets purement humains: Brutus voulait combattre et faire combattre les autres pour une cause qui n'était que celle d'un nombre privilegié d'hommes. Il n'était pas même philantropique.

ROLLIN.

Pag. 195. — La cruauté de son frère (du triumvir) parut a Brutus une raison déterminante de le sacrifier (C. Antoninus); et je ne vois pas qu'il en soit blâmé dans l'histoire, quoique des représailles, qui sûrement n'arrêteront pas l'injuste violence de l'ennemi, me semblent bien peu conformes à l'humanité.

MANZONI.

Ce sont des atrocités abominables, voilà le mot.

ROLLIN.

Pag. 220. — Brutus acccorda à tous la vie et la liberté (aux habitans de Patare, qui s'etaient rendus à discrétion), mais il s'empara de tout l'or et de tout l'argent du public; et publia, par rapport aux particuliers, une ordonance semblable à celle de Cassius, menaçant de mort ceux qui cacheroient leurs richesses, et invitant les dénonciateurs par la promesse d'un salaire. Une telle rigueur était trop contraire au caractère de Brutus pour qu'il eût dessein, ou même qu'il fût capable de la soutenir; c'est ce qui parut dans une occasion très remarquable. Un esclave accusoit son maître d'avoir caché de l'or; et il disait vrai. Ils furent tous deux menés à Brutus; et pendant qu'ils marchoient, la mère de l'accusé, tremblant pour son fils, les suivoit en criant à haute voix qu'elle étoit seule coupable de la désobéissance aux ordres du proconsul, et que son fils n'y avoit aucune part. L'esclave crut bien faire sa cour à Brutus, et assurer sa récompense en insistant fortement pour détruire le mensonge de la mère; et pour convaincre pleinement son maître, qui pendant toute cette dispute, gardoit un profond silence. Brutus aussi choqué de l'insolence du dénonciateur qu'il admiroit la patience du fils et le bon cœur de la mère, les traita tous selon leurs mérites. Il renvoya les maîtres avec leur or, et fit mettre en croix l'esclave.

MANZONI.

Drôle d'un caractère celui d'un homme qui prescrit ce qu'il n'a pas dessein, ou qu'il n'est pas capable de faire exécuter. La conduite de Brutus envers l'ésclave est injuste jusqu'à la démence, car si l'esclave commettait un crime, Brutus en avait été l'instigateur, l'auteur, en sollicitant les dénonciations. Il ne fallait donc pas dire qu'il les traita tous selon leurs mérites. L'esclave, dit l'auteur, crut bien faire sa cour à Brutus, etc. Il devait le croire, à moins de supposer Brutus imposteur ou imbécille. Nous sommes loin de l'exactitude qu'il faut mettre dans les.... (1)

ROLLIN.

Pag. 272-273. — Il fut résolu dans ce conseil de travailler à réunir contre Octavien les possesseurs des fonds et les gens de guerre.... Cependant les discours de Lucius et de Fulvie, autorisés du nom d'Antoine, étoient reçus avidement par les possesseurs des terres, qui s'en trouvoient agréablement flattés ; et les soldats eux-mêmes, pourvu qu'ils n'y perdissent rien, préféroient un genre de récompenses moins odieux et moins tyrannique. Je ne sais s'il fut jamais une situation plus délicate et plus critique, que celle où se voyoit alors Octavien.

MANZONI.

Agréablement flatté, est une expression singulière pour indiquer le sentiment de celui qui espère que son bien ne lui sera pas ravi. Situation délicate, est aussi passablement drôle.

(1) Mancano alcune parole rimaste nel margine tagliato dal legatore.

ROLLIN.

Pag. 310. — On trouva aussi parmi les soldats légionnaires un esclave, qui fut precipité du haut du Roc Tarpéien, après qu'on l'eut préalablement affranchi, pour donner plus de solennité et plus d'éclat à son supplice. En un mot, la confusion et la licence régnoient dans tous les ordres; et ceux qui conservoient quelque sentiment des bienséances et de l'honnêteté publique, et quelque goût des mœurs anciennes, ne voyoient partout que des objets affligeans.

MANZONI.

Voyez un peu cet homme pour qui c'est une chose plus opposée à l'honnêteté publique de voir un esclave intrus parmi les légionnaires, que de le voir précipité du roc. S'il n'y avait que cette honnêteté-là, il n'en faudrait point: mieux vaudrait être bien malhonnête.

ROLLIN.

Pag. 318. — Dans les fêtes qu'il (Antoine) donna aux Athéniens en rejouissance des victoires que Ventidius, son lieutenant... avoit remportées sur les Parthes, il voulut faire lui-même la fonction de gymnasiarque, ou modérateur des jeux.... C'est par une suite du même goût de badinage, moitié fou, moitié populaire, qu'il renouvela la scène qu'il s'étoit déja donnée en Asie en se faisant honorer comme le nouveau Bacchus. On observa à son égard tout le joyeux cérémonial du dieu du vin, et il y fit lui-même parfaitement son personnage. Mais les Athéniens ayant voulu se prêter à son jeu, furent mal payés de leur plaisanterie. Car sur ce qu'ils s'avisèrent, après l'avoir salué comme Bacchus, de lui offrir en mariage la déesse Minerve leur protectrice, il accepta la proposition et les taxa à mille talens de dot..... Pendant qu'il s'amusoit à ces passe-temps frivoles, Ventidius faisoit la guerre pour lui contre les Parthes avec des succès capables de le piquer de jalousie.

MANZONI.

Ils n'étaient pas frivoles pour ceux qui payaient.

ROLLIN.

Pag. 359. — Seulement il (Octavien) respecta la loi qui rendoit le grand pontificat inamovible, et il souffrit que Lépidus jouît tant qu'il vécut de cette dignité sacrée. Ce dernier état convenoit mieux à Lépidus que la grandeur à la quelle l'avoit porté le concours fortuit des circonstances....

MANZONI.

Comme si l'état de grand Pontife eût pu convenir à quelqu'un.

ROLLIN.

Pag. 365. — Il se concilia encore l'affection des citoyens par la conduite qu'il tint à l'égard de ce grand nombre d'esclaves que Sextus avoit attirés en Sicile, et qu'il avoit incorporés dans ses troupes en leur donnant la liberté. Quoique cette liberté leur eût été ratifiée par le traité de Misène, Octavien ne se crut point obligé d'observer à l'égard de ces *misérables,* au préjudice de leurs maîtres et du bien de l'état, une parole qui lui avoit été extorquée par une sorte de violence. Il envoya aux différens quartiers où hivernoient ses légions des lettres qui furent toutes ouvertes en un même jour, et par lesquelles il étoit ordonné d'arrêter ces esclaves fugitifs. La chose fut executée sans aucun tumulte; et lorsque les prisonniers eurent été amenés dans Rome, ils furent interrogés et examinés pour être rendus à leurs anciens maîtres. Ceux dont les maîtres ne purent être découverts, Octavien *les fit exécuter* dans les villes d'où ils s'étoient enfuis. (Il corsivo è del Manzoni),

MANZONI.

Misérable est équivoque: le mot peut solliciter la pitié ou le mépris; qu'a voulu dire l'auteur? Si c'est

dans la seconde signification qu'il a employé le mot, c'est une vilenie de sa part. *Au préjudice de leurs maîtres* est affreux. Quel livre pour la jeunesse! Les *fit exécuter* sans...! (1) Quelle histoire!

ROLLIN.

Pag. 466. — " Que si, ajoutait-il (Antoine à Octavien) vous vous tenez offensé, vous avez entre vos mains de quoi vous venger. Je vous livre Hipparque, mon affranchi, pour être traité par vous comme j'ai traité Thirsus. „ La vengeance eût été singulière et tout *au profit d'Antoine:* car Hipparque avoit déserté son parti, et s'étoit tourné du côté de la fortune. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Il ne pense qu'à la livrée: pour les épaules de ceux qui sont battus, il n'en tient pas compte.

ROLLIN.

Pag. 468. — Cette malheureuse expédition (de Parétonium) empêcha Antoine de profiter d'un secours que lui offroient des hommes d'une condition *méprisable*, mais dont le zéle et la fidélité n'en méritoient que plus de louanges.... une troupe de gladiateurs qu'il faisoit instruire et dresser à Cyzique en vue des jeux par lesquels il s'etoit promis de célébrer la victoire, montra un courage incroyable pour voler à sa défense. Ces gladiateurs traversèrent toute l'Asie, malgré les obstacles que leur opposèrent les princes et rois déserteurs du parti d'Antoine. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Au moins aurait-il dû faire remarquer que l'horreur, non le mépris de cette condition doit retomber sur ceux qui y retenaient des hommes.

(1) Vedi Nota pag. 297.

ROLLIN.

Pag. 469. — Ce *langage si fier et si noble* charma Octavien. (Le discours d'Hérode à Octavien dans le quel il s'était vanté de son amitié envers Antoine). (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Le langage est adroit et non pas noble: il ne faut pas apprendre aux élèves à se laisser duper par des phrases de.... (1).

ROLLIN.

Pag. 472. — Il (Antoine) la cherchoit (la mort) effectivement; et croyant ne pouvoir se la procurer plus glorieuse que dans une bataille, il résolut de combattre par terre et par mer en même temps.

MANZONI.

Il ne prétendoit cependant pas mourir en deux endroits.

ROLLIN.

Pag. 475. — Jamais spectacle ne fut plus touchant ni plus capable d'attendrir. Antoine *(a)*, tout couvert de sang, et dans les convulsions d'une mort prochaine, étoit en l'air, tendant les bras vers Cléopatre, souvent vacillant, et paroissant en danger de retomber.

(a) Je ne sais si ce tableau, tracé par Plutarque, a été exécuté par quelque grand peintre. Mais je ne conçois pas un plus beau sujet pour la peinture.

MANZONI.

Quel sujet pour la peinture qu'un homme ensanglanté tiré en l'air avec des cordes, comme un seau!

(1) Vedi Nota pag. 297.

ROLLIN.

Pag. 477. — Il entra (dans Alexandrie) tenant par la main le philosophe Aréus, qui étoit d'Alexandrie, et conversant familièrement avec lui. C'est une chose très-digne d'observation, et qui *fait honneur* aux lettres que la considération infinie que témoigna Octavien à ce philosophe. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Comment cela fait-il honneur aux lettres? Si elles sont honorables, cela doit resulter de tout autre fait que d'une démonstration et même d'un sentiment d'estime qu'en aurait eû Octavien, pour un homme qui les cultivait. On voit d'ailleurs à la.... (1).

ROLLIN.

Pag. 492. — Il (Octavien) se dispensa par un mot dont le sens est *plus solide* et *plus judicieux*, de voir Apis, qu'on l'invitoit également à visiter. " J'ai coutume (dit-il) d'honorer les dieux, et non pas un bœuf. „ (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Il y a une confusion singulière dans les jugemens que cet auteur et plusieurs autres ont porté sur les idées et les actes religieux des payens. L'auteur suppose que dans l'idolatrie même il y a une *reconnaissance* de la Divinité qui est raisonnable et dans l'application il ne regarde souvent le paganisme que de ce côté. Ici, p. ex., il trouve judicieux et solide le mot d'Octavien qui ne l'est pas du tout: car il n'est pas plus raisonnable d'honorer des dieux que des boeufs.

---

(1) Vedi Nota pag. 297.

G. B. L. CREVIER.

[1693-1765].

Histoire des empereurs romains depuis Auguste jusqu'à Constantin. — De l'imprimerie de Didot Jeune à Paris. Leroux et Tenré 1818, in-8.º

CREVIER (1).

Tome I, pag. 89-90. — Sentius Saturninus.... écarta des sujets indignes qui se présentoient pour la questure.... avec

---

(1) A pag. 78 una postilla è cancellata, ma si legge :

CREVIER.

Il paroît que les tribunaux romains n'avoient point une forme de procéder bien fixe contre ceux qui, prévenus de crime, s'absentoient pour éviter le jugement ; et que même l'absence de l'accusé passoit quelque fois pour une circonstance favorable.... Auguste y remédia par une loi, qui ordonnoit qu'en semblable cas les juges seroient obligés d'opiner de vive voix et non par bulletin, et qu'ils prononceroient tous un jugement de condamnation contre l'accusé non comparant.

MANZONI.

Ceci est affirmé avec une légèreté étonnante. Il est bon qu'une loi punisse le refus à comparaître devant les tribunaux, lorsque dans les lois et dans les tribunaux mêmes il y a une garantie réelle pour l'innocent; mais lorsqu'il n'y en a pas, la disposition que l'auteur loue ici d'une manière si générale n'est qu'une invention de la tyrannie pour que l'innocent ne puisse échapper à une peine. L'auteur suppose que celui qui ne comparaît.... est toujours un coupable....

Il rimanente non si legge, per la solita ragione del margine tagliato dal legatore.

Resta poi non cancellata, e scritta dopo, una postilla che non ha niente a che fare col testo : Voici le titre véritable de la brochure de Sieyès : Qu'est-ce que le Tiers-État ? Tout. Que demande-t-il à être ? Quelque chose.

menaces..... de leur faire sentir ce que pouvoit un consul.... L'orage (élevé par Egnatius Rufus, qui contre le désir d'Auguste vouloit être nommé consul) étoit pourtant trop violent pour pouvoir être entièrement apaisé par Sentius. Ce fut une nécessité de recourir à Auguste, à qui le sénat envoya deux députés de son corps. L'empereur n'observa pas en cette occasion les mêmes ménagemens auxquels il s'en étoit tenu deux ans auparavant.

MANZONI.

Il y a partout ici une telle inexactitude de langage qu'il est impossible d'en tirer des idées raisonnables. Sujets *indignes, ce que pouvoit* un consul, *ménagemens,* toutes paroles à sens vague et équivoque.

CREVIER.

Pag. 92. — Agrippa, aussi bon courtisan que grand général, et toujours attentif à se contenir dans les bornes d'un simple lieutenant qui doit déférer tout à son chef, écrivit pour rendre compte de ce succès (sur les Cantabres) non pas au sénat, mais à l'empereur, et ne voulut point accepter le triomphe qui lui fut décerné. Tous ceux qui commandoient les armées ne se piquoient pas d'une semblable modestie....

MANZONI.

Modestie serait ici l'abstrait de *bon courtisan.*

CREVIER.

Pag. 97. — L'expédient de remettre à la décision des sénateurs le choix de ceux qui composeroient cette illustre compagnie n'ayant pas réussi selon les espérances d'Auguste, il prit sur lui-même, avec le secours d'Agrippa, la consommation de l'ouvrage, et il nomma aux places qui restoient à remplir. Mais quoiqu'il y apportât toute l'attention possible, il ne put éviter de donner de justes sujets de mécontentement.

MANZONI.

Comment peut-on dire qu'il y avait apporté toute l'attention possible? Ce sont des phrases toutes faites qu'on jette au hasard pour remplir les pages.

CREVIER.

Pag. 98. — C'est probablement à ce temps qu'il faut rapporter la cospiration d'Egnatius Rufus, digne couronnement de toutes les folles entreprises par lesquelles il avoit signalé sa témérité. Il fut découvert et puni de mort avec ses complices. Tel est le récit de Velleïus.

MANZONI.

Est-ce un récit que cela?

CREVIER.

Pag. 100-101. — On savoit qu'il (Auguste) entretenoit un commerce criminel avec plusieurs femmes. Ses amis convenoient du fait, et il ne l'excusoient que sur le frivole prétexte qu'il n'étoit pas conduit par le goût de la débauche, mais par intérêt d'état, afin de pouvoir connoître et démêler les complots qui se trameroient sourdement contre son service.

MANZONI.

Quoi! frivole!

CREVIER.

Pag. 103. — Le luxe des tables, qui marche de compagnie avec la licence des moeurs, avoit autrefois occasionné plusieurs lois somptuaires; et plus fort que toutes les lois, il

reprenoit toujours vigueur, et se portait à un excès intolérable. Auguste tâcha d'y mettre ordre par une nouvelle loi, qui fixa la dépense des repas pour les jours ordinaires à deux cents sesterces (vingt-cinq francs), pour les jours de fêtes à trois cents (trente-sept livres dix sous), pour un jour de noces à mille (cent vingt-cinq livres). Cette loi accordoit quelque chose au temps, et étoit moins sévère que les anciennes; et encore ne put-elle pas subsister, etc.

MANZONI.

Toutes ces lois sont absurdes: c'est-ce qu'il fallait voir et faire voir aux jeunes lecteurs à qui cette histoire est destinée.

CREVIER.

Pag. 187. — Il n'en fut pas de même d'un tour de subtilité qu'il (Auguste) imagina pour éluder la loi qui défendoit de mettre les esclaves à la question dans les procés criminels de leurs maîtres. Cette loi le gênoit, parce qu'elle lui paroissoit, avec raison, favoriser les trames secrètes et les conspirations, seul danger qu'il eut à craindre. Il fit donc ordonner que dans les crimes d'état les esclaves de l'accusé pussent être vendus à la république ou à l'empereur, afin que rien n'empêchât qu'on ne leur donnât la question pour tirer d'eux les éclaircissemens dont on auroit besoin. Il est aisé de sentir que c'étoit là un subterfuge qui, en conservant la lettre de la loi, en anéantissait le véritable objet. Plusieurs se plaignirent de l'indignité qu'il y avait à mettre ainsi la vie des maîtres à la merci de leurs esclaves. Les plus modérés excusoient le prince d'employer une précaution nécessaire pour la sûreté de sa personne.

MANZONI.

L'indignité majeure etait qu'il y eut des esclaves. Dans ce cas l'indignité principale était de tourmenter des hommes pour découvrir ce que des autres avaient pu faire. Mais l'auteur ne voit jamais que les maîtres.

CREVIER.

Pag. 217. — Le plus coupable (des corrupteurs de Julie) aux yeux du prince irrité étoit Jule Antoine, fils de son ennemi, et non seulement redevable de la vie à sa clémence, mais comblé par lui de bienfaits. Auguste l'avoit honoré d'un sacerdoce, du consulat, et enfin de son alliance, lui ayant fait épouser sa nièce Marcella, fille d'Octavie. Jule n'avoit répondu à tant de témoignages de bonté que par la plus noire de toutes les ingratitudes, qu'il étoit même accusé d'avoir poussée jusqu'à aspirer à la souveraine puissance. Si ce dernier fait sortout fut bien prouvé, il méritait assurément la mort qu'Auguste lui fit souffrir.

MANZONI.

Ce n'est pas donner aux jeunes lecteurs l'exemple de la précision du langage que de dire: s'il était prouvé que Jule eût *aspiré* à la souveraine puissance, il méritait la mort. Qu'est ce qu'*aspirer?*

CREVIER.

Pag. 390. — Il paroît, par un passage de Pline le jeune, que Trajan, ou Nerva, son prédécesseur, fit creuser un bassin pour reçevoir les eaux du Tibre lorsqu'il s'enfleroit outre mesure. Mais les remèdes humains sont une foible barrière contre la loi de la nature. Le Tibre est une espèce de torrent, qui ne peut manquer d'être sujet à des crues dans les fontes de neiges de l'Apennin.

MANZONI.

La loi de la nature est que les eaux tendent a se niveler. Or, creuser des bassins pour reçevoir les eaux qui déborderaient.... cela, c'est justement *faire* en sorte que cette loi de la nature, s'exécute sans nuire dans... certain cas: c'est... pas contrarier *la* loi

de la nature. Le but que l'on se propose par ces remèdes humains est fort raisonnable (1).

CREVIER.

Pag. 415. — Pendant ce temps un des ennemis, qui savoit la langue latine, vint à cheval jusque auprès des retranchemens, et il cria à haute voix qu'Arminius promettoit à quiconque passeroit dans son camp un mariage honnête, des terres et cent sesterces de paie par jour tant que dureroit la guerre. Les soldats romains furent choqués de ces promesses insultantes.

MANZONI.

Pas trop pour une promesse.

CREVIER.

Pag. 451. — Telles étoient les intrigues de cette cour, partagée entre Germanicus et Drusus. Tibère portoit son fils, comme il est naturel.

MANZONI.

Que signifie *porter?* est-ce donner la prépondérance dans tous les cas sans égard à la justice? Alors comment cela est-ce *naturel?* est-ce que l'injustice est naturelle? Tout cela est vague, louche, amphibologique, irréfléchi et ne vaut rien pour... (1).

CREVIER.

Pag. 500. — Pison comme sûr de son innocence, offroit ses esclaves pour être mis à la question, et demandoit que l'on y appliquât ceux qui servoient le prince dans ce repas. Mais *ses juges étoient implacables.* (Il corsivo è del Manzoni).

(1) Le parole corsive e le altre che mancano, non si leggono nel testo delle postille per essere stato tagliato il margine.

MANZONI.

Les esclaves ne les auront pas nommés ainsi. Il faut songer un peu à tout le monde. Pison *offroit ses esclaves* etc. — c'est inconcevable que l'on passe là-dessus sans une réflexion humaine et chrétienne.

CREVIER.

Pag. 508. — Si Agrippa ne s'étoit point élévé au-dessus de la condition obscure de ses frères, s'il ne fût pas devenu le gendre d'Auguste, sa famille aurait eu un sort moins malheureux.

MANZONI.

Qu'en savez vous?

CREVIER.

Pag. 511-512. — Il fut ensuite question d'apporter quelque modération à la loi *Papia Poppea*, portée par Auguste contre les célibataires. Cette loi étoit sage en soi....

MANZONI.

Elle était absurde.

CREVIER.

Pag. 516-517. — Des hommes décriés, des misérables, prenant en main une image ou représentation de l'empereur, attaquoient impunément les plus gens de bien par des invectives atroces et des calomnies odieuses; et les affranchis mêmes et les esclaves pareillement armés accabloient d'injures leurs patrons ou leurs maîtres.....

MANZONI.

Il fallait faire remarquer que pour ce qui regarde les esclaves, ce n'était pas un abus énormement tyran-

nique, mais un moyen violent de s'opposer à un ordre de choses, qui était en lui même énorme et tyrannique.

CREVIER.

Pag. 571. Plautius voulut se percer de son épée; et n'ayant pu réussir à se tuer, il se fit ouvrir les veines. Numantina, qui avoit été auparavant mariée avec lui, fut accusée de lui avoir aliéné l'esprit par des maléfices et des sortilèges : mais il n'y eut rien de prouvé contre elle et elle fut declarée innocente.

MANZONI.

il ne fallait pas laisser supposer qu'il puisse y avoir de véritables preuves pour un crime impossible.

CREVIER.

Pag. 585. — " Les autres biens abondent autour des princes : il en est un seul qu'ils doivent désirer avec une avidité insatiable; c'est de laisser un grand nom après eux. En méprisant la gloire, on méprise les vertus. „ (Tacito IV, 38).

MANZONI.

Il y a dans la dernière phrase de Tacite un équivoque qu'il eût été à propos de faire remarquer. Le mot *fama* peut signifier également bonne réputation et gloire. La sentence de Tacite est vraie dans le premier sens, fausse dans le second.

CREVIER.

Pag. 589. — On crut que le meurtre de Pison (L. Pison, préteur d'Espagne) étoit l'effet d'une conjuration des Termestins, qu'il traitoit avec une rigueur que des barbares ne pouvoient supporter.

MANZONI.

Voila une phrase singulière.

CREVIER.

Pag. 598. — Tibère fut curieux de voir, et considéra avec admiration un certain Novellius Torquatus de Milan, qui, se piquant d'un genre de mérite plus digne d'un portefaix que d'un ancien préteur comme il étoit, avaloit d'un seul trait trois conges, c'est-à-dire près de dix pintes de vin.

MANZONI.

Pourquoi digne d'un portefaix. Est-ce qu'il y a des conditions aux quelles l'intempérance soit convenable ?

CREVIER.

Pag. 614. — Elle (Liville) ne se réfusa à rien : et cette princesse, petite-nièce d'Auguste, belle fille de Tibère, ayant des enfants de Drusus, se déshonorait elle-même et déshonorait ses ancêtres et sa posterité par un commerce honteux avec un bourgeois de Volsinie (Séjan) : et cela pour changer une grandeur assurée, etc.

MANZONI.

Comme si la honte consistait dans la différence des rangs, et non dans la faute.

CREVIER.

Pag. 625. — Il proposa (Messalinus Cotta) un règlement, qui passa, par le quel il fut ordonné que les magistrats, dans leurs provinces, seroient responsables des crimes commis par leurs femmes, et en porteroient la peine, quand même ils en seroient innocens et les auroient ignorés. Il seroit peut-être difficile de blâmer ce règlement d'injustice, quoique rigoureux ; mais, sous un prince tel que Tibère, c'étoit ouvrir une nouvelle porte aux vexations.

MANZONI

Quelles idées de jurisprudence!

CREVIER.

Pag. 690. — Cette façon de penser dans un temps où le suicide passait pour un acte d'héroïsme, convient assez à un grand jurisconsulte, tel qu'étoit Nerva, qui parfaitement instruit de tout le *droit divin* et humain, devoit supporter plus impatiemment qu'un autre l'injustice et la tyrannie. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Instruit de tout le droit divin?

CREVIER.

Tome II, pag. 43. — On voit (d'après un discours de Cajus Caligula) que Machiavel n'est pas le premier auteur de cette politique détestable qui n'établit la sûreté du prince que sur l'oppression des peuples, et qui aux liens de l'affection et du devoir substitue la faveur et la violence, et conséquemment une inimitié reciproque et implacable.

MANZONI.

Ceci est vraiment par trop enfantin. Quoi! Si Cajus n'eut pas tenu ce discours, l'on pourrait croire que Machiavel est le premier auteur de cette politique détestable? etc.

CREVIER.

Pag. 104. — Les esclaves mêmes, dont il (Cajus) était toujours prêt à écouter les délations contre leurs maîtres, et qui souvent sortoient de servitude et s'enrichissoient par cette voie, affectionnoient Caius; dignes partisans et fauteurs d'un tyran.

MANZONI.

Les injustices extrêmes portent souvent ceux qui en souffrent a un grand degré de perversité; la cause n'est pas une excuse pour eux; mais il est bon de la remarquer, et il n'est pas juste de leur attribuer tout le blâme du mal qu'ils font.

CREVIER.

Pag. 155. — Suétone dit qu'il (Claude) punit des hommes dont tout le crime étoit d'usurper les droits de citoyens romains. Cet excès de rigueur....

MANZONI.

Securi percussit, dit Svétone, ce qui est quelque chose de plus spécial que *punit,* et ce qui fait comprendre cette expression, *excès de rigueur.*

CREVIER.

Pag. 204. — Je ne sais si ceux qui liront ce fragment en entier trouveront que Tacite nous ait rendu un mauvais service, en substituant son discours à celui de Claude. S'il eût transcrit ce dernier dans son ouvrage, la vérité historique eût été plus scrupuleusement observée, mais les lecteurs de goût auroient été moins satisfaits.

MANZONI.

Vous êtes un peu impatientant de ne pas placer ici en entier le fragment de Claude. Il importe infiniment moins de connaître l'opinion de Tacite sur ce que cinquante personnes auraient dû dire, chacun à son tour, que de savoir ce quelles ont réellement dit.

CREVIER.

Pag. 205. — Les maximes de l'ancienne Rome s'altérèrent par le mélange de tant de mœurs étrangères..... Auguste auroit été étrangement surpris, s'il eût pu prévoir, lorsqu'il établissoit le gouvernement monarchique dans Rome, qu'il travaillait pour des Gaulois, des Africains, des Illyrieus, des Thraces, qui devoient être ses successenrs.

MANZONI.

Comme si c'etait un inconvénient que les *maximes de l'ancienne Rome* s'altérassent. Les belles maximes pour demeurer inaltérables! *Auguste auroit été surpris.* La belle règle à suivre que de ne rien faire à perpétuité que ce qui aurait paru naturel à Auguste.

CREVIER.

Pag. 273. — Le signal du combat fut donné par un triton d'argent qui, à l'aide d'une machine, sortit tout d'un coup du lac, et sonna de la trompette. Mais en ce moment arriva un contre-temps qui pensa troubler toute la fête. Ceux qui devoient combattre, s'adressant à Claude, lui crièrent: " Nous vous saluons, grand empereur, nous vous saluons en allant à la mort. „ Comme il leur rendit le salut par habitude et sans réflexion, ils prirent à la lettre cette marque de bonté, se regardèrent come ayant reçu leur grâce de la propre bouche de l'empereur, et ne voulurent plus combattre. Claude fort en colère, douta s'il ne les feroit point tous périr par le fer et par le feu; enfin il sortit de son trône; et, tournant autour du lac en chancelant d'une manière indécente et risible, il vint à bout, moitié par menaces, moitié par exhortations, de les engager à *faire leur devoir.* (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Il est toujours heureux dans le choix des expressions.

CREVIER.

Pag. 311. — Sous ces consuls (Q. Volusius Saturninus, P. Cornelius Scipio: an. R. 807: de J. C. 56) il (Néron) s'avisa d'un genre de divertissement *bien indigne de la majesté de son rang;* ce fut de voler dans les rues. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Voler est un jeu indigne de toute condition.

CREVIER.

Pag. 316. — Néron n'ensanglanta point son amphitéâtre.... Néron n'est pas reconnoissable dans ce respect pour la vie des hommes. Il lui fut sans doute inspiré par Sénèque en cette occasion. C'étoit une leçon perdue, et dont ni l'empereur ni la nation n'étoient capables de profiter.

MANZONI.

Il ne faut pas considerer les faits seulement comme pouvant servir d'exemple, ma aussi en eux mêmes. Si c'était une leçon perdue, c'était aussi un gain pour l'humanité que le sang épargné une fois.

CREVIER.

Pag. 317. — On levoit sur chaque vente d'esclave le vingt-cinquième du prix, et c'étoit l'acheteur qui payoit ce droit. Il fut dit par le nouveau règlement que ce même droit serait payé par le vendeur. Il est visible que c'était une illusion, et que, dans les deux cas, *la chose revenoit au même,* puisque le vendeur ne manquoit pas d'ajouter au prix de son esclave le droit qu'il avait payé. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

C'est cela même qu'a dit Montesquieu.

CREVIER.

Tome IV, pag. 11. — Populaire (Titus) par inclination autant que les premiers citoyens de Rome l'étoient autrefois par nécessité, s'il donnoit des combats de gladiateurs, il laissoit la multitude décider du nombre et du choix des combattants.

MANZONI.

Il n'est pas permis à un chrétien de louer un homme de popularité a propos de combats de gladiateurs: ces horreurs-là ne pouvaient jamais admettre rien de bien.

CREVIER.

Pag. 50. — Il (Domitien) fit rentrer dans la servitude et rendit à son maître un esclave qui pendant plusieurs années s'étoit attribué la jouissance de la liberté, et qui même étoit parvenu au grade de centurion dans les troupes.

MANZONI.

Voilà un des endroits vraiment louables. Oh excès de distraction ou plutôt de bêtise! car c'est outré, mais c'est tout-à-fait dans son genre.

CREVIER.

Id. On doit le louer (Domitien) aussi d'avoir défendu que l'on fît des eunuques dans toute l'étendue de l'empire... On a prétendu que son intention étoit de reprocher à son frère l'inclination et la faveur qu'il avait témoignées pour *cette espèce de monstres si peu dignes de la protection d'un prince sage et vertueux.* (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Ceci est absurde et cruel.

CREVIER.

Pag. 51. — Domitien défendit que l'on fît aucun nouveau plant de vigne en Italie.... Suétone dit qu'il ne persista pas à exiger l'exécution de son ordonnance... Cependant une preuve que la défense de Domitien fut observée au moins dans certains pays, c'est la permission donnée cent quatre-vingts ans après par l'empereur Probus aux Gaulois, aux Espagnols, et aux Pannoniens, de planter et de cultiver la vigne.

MANZONI.

De sorte que la défense de Domitien aurait subsisté 180 ans, et traversé les règnes des tous les Antonins.

CREVIER.

Pag. 55. — Le sexe le plus foible fit un rôle dans des jeux qui sembloient par leur nature uniquement destinés aux hommes. Dans l'exercice de la course à pied, des filles disputèrent le prix, et des femmes combattirent sur l'arène, comme faisoient les gladiateurs.

MANZONI.

Notez que le rôle de gladiateur semble par *sa nature destiné aux hommes.* Oh les bonnes études! oh les braves gens!

CREVIER.

Pag. 61. — La considération pour le sénat les (Vespasien et Titus) engageoit à déroger ainsi à une partie de *leurs droits* et à remettre entre les mains de cette *auguste compagnie* le pouvoir suprême sur ses membres. (Il corsivo è del Manzoni.

MANZONI.

Droits est bon et *auguste compagnie* est meilleur, surtout à cette place.

CREVIER.

Id. — Il (Domitien) en fit porter tout le poids (de ses droits dans lesquels il ne voulut souffrir la plus légère diminution, malgré la demande du sénat à l'empereur que celui-ci en vertu de sa seule puissance militaire ne pourroit mettre à mort aucun membre de la compagnie) à un très grand nombre d'illustres sénateurs, qui furent condamnés sur les plus frivoles prétextes.

MANZONI.

Notez que ces sénateurs condamnés sur les plus frivoles prètextes portaient tout le poids des *droits*.

CREVIER.

Id. — Domitien saisit cette occasion (que le héraut, par pure inadvertance, proclama Flavius Sabinus empereur au lieu de consul) de se délivrer d'un parent odieux, que ses jaloux soupçons lui représentoient comme un rival; et il fit expier à Sabinus par la mort une erreur innocente en soi, et *qui ne devoit pas même lui être imputée.* (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Comment donc! vous avez plus d'esprit et de profondeur que Suétone, qui ne fait pas cette remarque-là: il se contente de rapporter le fait.

CREVIER.

Pag. 74. — Décébale croignit les suites de cette victoire des ennemis qui leur ouvroit son pays, et mettait en danger

sa capitale. Il les en éloigna néanmoins par un stratagème auquel il est assez surprenant que les Romains se soient laissés surprendre. Un bois couvroit la capitale des Daces. Décébale en fît étêter les arbres et il ordonna que l'on y suspendît différentes pièces d'armures, qui, vues de loin, firent croire aux Romains qu'une armée défendoit les approches de la ville, et il se retirèrent.

MANZONI.

C'est apparemment qu'ils prénaient pour des hommes tout ce qui était affublé d'armures, tout comme vous prenez pour des faits tout ce qui est raconté par des historiens.

CREVIER.

Pag. 103. — Tous demandoient à grand cris le combat; et pour aiguillonner encore leurs courages, Galgacus, le plus illustre par sa bravoure et par sa naissance entre tous les chefs des peuples ligués, les harangua en ces termes.....

MANZONI.

En ces termes me parait trop décidé; car, quoi qu'on doive croire que le discours aura été dans le moniteur breton, tel qu'il avait été prononcé (antiqua simplicitate) et que Tacite l'aura traduit fidèlement, il est toujours constant que le même Tacite dit: in hunc modum locutus fertur.

CREVIER.

Pag. 154. — Philostrate donne ce fait pour constant (la connoissance qu'Apollonius de Tyane, étant à Éphèse, eût du meurtre de Domitien dans le même moment qu'on l'exécutoit); Dion ne veut pas qu'il soit permis d'en douter. Nous n'avons aucun *intérêt* à le nier, puisqu'il n'excède pas la puissance des démons, etc., etc. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Comme si un intérêt pourrait jamais être un juste motif de nier ou d'affirmer.

CREVIER.

Pag. 221. — A ces vives représentations toujours la même réponse: " J'ai (disait Pline) tout pesé, j'ai tout prévu; et je ne refuse point d'être puni, s'il le faut, d'une très bonne action *pendant* que je poursuis la vengeance d'une lâche et indigne cruauté. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Sauf respect *dum* dans cet endroit ne me parait pas signifier *pendant* que (1).

CREVIER.

Pag. 270. — Il ne paroît point que l'on ait pensé en aucune façon, dans l'occasion dont je parle (de l'attentat des esclaves contre leur maître Largius Macedo), à exécuter cette loi terrible qui condamnoit à la mort tous les esclaves enfermés sous le même toit où leur maître avoit été tué; et l'on conçoit ici combien elle auroit été injuste.

MANZONI.

Ici! elle pouvait donc être juste quelque part.

CREVIER.

Pag. 275. — Le triomphe de Trajan fut suivi de fêtes et de spectacles. Il donna des combats de gladiateurs, dans lesquels *ce prince guerrier se plaisoit à voir une image de la guerre.* (Il corsivo è del Manzoni).

(1) Le parole di Plinio son queste: *Omnia praecepi, atque animo mecum ante peregi. Nec recuso, si ita casus attulerit, luere poenas ob honestissimum factum, dum flagitiosissimum ulciscor.*

MANZONI.

On passe tout á Trajan, même les gladiateurs.

CREVIER.

Pag. 277. — " Plût aux dieux, dit-il (Pline), qu'ainsi que je me vois devenu son égal par les honneurs du sacerdoce et du consulat, auxquels je suis même parvenu bien plus jeune que lui (Cicéron), je pusse de même, dans la plus grande maturité de l'âge, *égaler* la sublimité de son génie! (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Où laissez-vous *aliquâ ex parte?* (1).

CREVIER.

Pag. 280. — On avait renouvelé peu auparavant les anciennes ordonnances, qui défendoient aux avocats de recevoir de leurs cliens ni argent, ni présent. Telle étoit la disposition de la loi Cincia portée sur la fin de la seconde guerre punique. Cette loi avait été remise en vigueur au commencement du règne de Nerva. Mais la cupidité forçoit toutes les barrières, et l'abus rénaissant donna lieu, dans le temps dont je parle, au préteur Licinius Népos, homme ferme et vigoureux, de signaler son zèle.

MANZONI.

Cupidité est bien singulier; il ne comprend pas qu'il est juste, raisonnable, utile que ce service soit payé.

(1) *Utinam, ut sacerdotium idem, et consulatum multo etiam junior quam ille sum consecutus, ita senex saltem ingenium ejus aliquâ ex parte assequi possim!*

CREVIER.

Pag. 281. — Il (Pline qui ne s'était jamais fait payer ses plaidoyers, et qui était charmé de la loi imposée aux avocats qui leur défendoit de recevoir ni argent ni présent de leurs clients) jouissoit ainsi d'une gloire à laquelle il n'étoit que trop sensible; ce qui n'empêche pas que la *noblesse* de sa conduite ne soit très-louable. J'ai remarqué ailleurs que la différence des temps et des usages a adouci parmi nous, à cet égard, la *sévérité* des ordonnances romaines, mais sans ébranler les principes d'humanité et de générosité sur lesquelles elles étoient fondées, et qui conviennent essentiellement à une si honorable profession. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Noblesse! vous voulez donc que le barreau ne soit ouvert qu'aux riches? Avez vous réflechi aux conséquences? Il ne faut pas applaudir avec enthousiasme et sans réflexion à tout ce qui a une apparence de desintéressement et de vertu. Severité: dites orgueil et ruse aristocratique.

CREVIER.

Pag. 281. — Trajan se faisait un devoir de rendre lui même la justice.

MANZONI.

Beau devoir! belle idée de gouvernement!

CREVIER.

Pag. 289. — Les plus célèbres de ces généreux athlètes de J. C. sont saint Siméon de Jérusalem et saint Ignace d'Antioche. Mais le récit de leur mort glorieuse appartient à l'histoire ecclésiastique. Je me renferme dans mon objet.

MANZONI.

Comme si l'histoire ecclésiastique n'était pas de l'histoire.

CREVIER.

Pag. 295. — Il (Silius Italicus) resta à sa campagne pendant que Trajan faisoit sa première entrée dans Rome: trait de liberté glorieux au prince qui ne le trouva pas mauvais, glorieux au particulier qui osa se le permettre.

MANZONI.

Quelle gloire de part et d'autre, et quel état de choses cela fait supposer!

CREVIER.

Pag. 297. — Je ne craindrai point de dire que Juvénal me paroît même au-dessous de Perse.

MANZONI.

Sûrement; il ne faut avoir peur de rien.

CREVIER.

Pag. 306. — Deux circonstancos qui nous sont administrées l'une par la colonne Trajane, l'autre par les observations du comte de Marsigli, faites sur les lieux, diminuent notre admiration.....

MANZONI.

Une colonne qui administre des circonstances.

CREVIER.

Pag. 354. — Leur mort (celle de Nigrinus, Lusius, Palma, Celsus) ne laissa pas d'exciter la haine publique contre Adrien. Le sang des sénateurs étoit alors extrémement précieux. Tite, Nerva et Trajan n'en avoient fait mourir aucun; et Adrien lui même avoit juré, à son avénement à l'empire, qu'il imiteroit un si bel exemple.

MANZONI.

Qu'entend-il par *bel* exemple? ou la peine de mort est juste et utile, pourquoi en excepter les sénateurs? ou elle est mauvaise, pourquoi n'en excepter que les sénateurs?

CREVIER.

Pag. 359. — (Adrien) ayant rémarqué dans le bain qu'un soldat vétéran, qu'il avait connu à la guerre, se frottoit le dos contre le marbre dont la muraille étoit revêtue, il lui demanda pourquoi il ne se faisoit pas servir: " C'est que je n'ai point de serviteur, répondit le soldat. „ Adrien *lui donna des esclaves* avec une gratification en argent. (Il corsivo é del Manzoni.

MANZONI.

Bonté cela? bonté divine! ne dirait-on pas un écrivain du temps d'Adrien? C'était un vrai besoin pour le vétéran d'avoir quelqu'un qui lui frottât le dos, mais l'esclave n'aurait-il pas eu par hasard le besoin d'être maître de sa personne? Aurait-il trouvé juste, lui Crevier, d'être donné à un invalide, pour lui frotter le dos, au lieu de corriger des thèmes à l'université?

CREVIER.

Pag. 361. — Dans une autre occasion le peuple s'intéressoit vivement en faveur d'un cocher du Cirque, et faisoit de

grandes instances pour obtenir qu'il fût mis en liberté. Adrien refusa d'y consentir, et il fit courir dans l'assemblée sa réponse par écrit, qui portoit: " Il ne vous convient point *de me demander que j'affranchisse l'esclave d'autrui.* C'est à son maître à en décider; et vous n'avez pas droit de l'y contraindre. „ Son système de bonté et de magnificence populaire n'était pas pour les Romains seuls etc. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

On ne sait que dire de cet excés de bêtise: on n'a qu'à plaindre la langue française, à qui l'on prend les mots *maître* et d'*autrui* pour leur faire dire de telles choses.

CREVIER.

Pag. 362. — Adrien savoit même pardonner les offenses. Ceux qui s'étoient montrés ses ennemis dans sa condition privée n'eurent point à le redouter empereur. Il ne leur fit point sentir sa vengeance, à moins qu'ils ne la méritassent de nouveau, comme Palma et Celsus, par leurs attentats contre sa personne.

MANZONI.

C'est lá une forte idée de la clémence.

CREVIER.

Id. — Un souverain ne peut pas toujours pardonner; et il est obligé quelquefois de donner des marques de son indignation aux coupables. Adrien, le plus souvent, n'alloit pas à leur égard au-delà d'une simple réprimande;

MANZONI.

Le cher homme ne suppose même pas qu'il puisse y avoir des lois!

CREVIER.

Id. — et dans les cas où l'offense était de nature à exiger absolument qu'il leur infligeât quelque peine, il la modéroit dans la *proportion du nombre de leurs enfans.* (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

c'était encourager la population et en même temps la probité des hommes ayant beaucoup d'enfants.

CREVIER.

Pag. 363. — Il accorda grâce pleine et entière à un esclave qui, pendant qu'il se promenoit à Tarragone dans un jardin, était venu sur lui avec une épée pour le percer... lorsqu'il fut instruit de l'état de cet esclave (il était aliéné), *ne crut pas devoir punir* un insensé, et il ordonna qu'on le remît entre les mains des médecins pour le guérir, s'il était possible. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Quoi! c'est là une grâce? Quelle idée de la justice!

CREVIER.

Id. — Nul prince ne paroît avoir égalé Adrien pour la multitude et la magnificence des ouvrages publics.... Il réparait les anciens édifices, il en construisoit de nouveaux etc.

MANZONI.

Tout cela en même temps qu'il remettait les impôts, et qu'il donnoit même des gratifications aux contribuables: c'est qu'il avoit découvert le Pérou.

CREVIER.

Pag. 367. — Par une suite des mêmes attentions de bonté et de justice, Adrien donna souvent lui-même des tuteurs aux pupilles, à qui le testament de leur père n'en avoit point nommé; et il ne dédaigna pas de prendre sur lui un soin dont le préteur étoit chargé par les lois.

MANZONI.

Savez-vous, mon cher, qu'ils ne sont pas rares ceux qui ne dédaignent pas de prendre sur eux des soins dont les lois chargent des autres?

CREVIER.

Pag. 371. — Il (Adrien) ne souffroit point qu'ils sortissent de leur sphère, ni qu'ils se mêlassent de ce qui regardoit la république. Si quelques-uns osoient se vanter de leur crédit auprès de lui, il les *en punissoit* sévérement. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Que leur faisait-il? qu'entendez vous par *punir*, mot dont vous faites un usage si fréquent et si irréflêchi?

CREVIER.

Id. — Jusqu'à Adrien les empereurs s'étoient servis de leurs affranchis comme de secrétaires, et les avoient pareillement chargés de recevoir les requêtes des particuliers. Ce prince jugea *avec raison* que ces fonctions étaient trop nobles et trop relevées pour des affranchis et il fut le premier qui y employa des chevaliers romains. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

avec raison est digne de lui.

CREVIER.

Pag. 376. — Pour ce qui regarde la religion, qui chez les païens ne consistoit qu'en rits et en cérémonies extérieures, les soins qu'Adrien prit de s'en instruire, ne furent point portés à un excès qui puisse offrir matière à la censure.

MANZONI.

Le plus petit soin de s'instruire dans la religion payenne, avec un sentiment de respect pour elle et pour la suivre, est un excès: il n'y a pas de juste milieu dans ce qui est faux de tout point.

CREVIER.

Pag. 389. — Il est remarquable que, s'étant porté (Adrien) dans toutes les provinces de l'Empire, il ne visita point la ville d'Italica, d'où il étoit originaire... Il ne fut pourtant *point ingrat* envers sa patrie, et il la décora de plussiers beaux privilèges. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

C'est-à-dire qu'il fut reconnaissant aux dépens des autres, puisque privilège signifie exemption, ou distinction, ce qui est surcharge ou dégradation pour les autres.

CREVIER.

Pag. 396. — Ainsi, quoique la politique d'Adrien fut foible vis-à-vis de l'étranger, la grandeur romaine se soutenoit par elle-même, et ne laissoit pas de se faire respecter sous un prince peu propre à en faire valoir les droits et la dignité.

MANZONI.

Les droits de la grandeur romaine.

CREVIER.

Pag. 405. — Ce n'est point du côté de *la naissance* que l'on pouvoit faire aucun *reproche* à Vérus. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

assurément; puisqu'il est prouvé que Vérus est né sans savoir ce qu'il faisait.

CREVIER.

Pag. 437. — Il (Antonin) eut à réduire *au devoir* les Maures, les Daces, quelques peuples Germains, etc. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Ce devoir-ci est correlatif aux droits de la grandeur romaine.

CREVIER.

Ib. — Il termina les guerres sans sortir de Rome, ou au moins de l'Italie...., employant le ministère de ses lieutenans, qui partout remportoient sans peine et sans aucun risque, les succès que désiroit un empereur nullement avide de conquérir.

MANZONI.

Ne soyez point avide de conquérir et faites faire la guerre par des lieutenans; vous terminerez les guerres sans sortir de chez vous.

CREVIER.

Pag. 439. — Ennemi (Antonin) de la vexation, il obligea les intendans à se comporter avec modestie dans la levée des tributs.... Il étoit d'ailleurs bien difficile de lui en imposer parce qu'il prenoit connoissance de toutes choses par *lui-même.* (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Mettez dans la recette un peu de modestie.

CREVIER.

Ib. — On allait directement à lui (Antonin), sans être obligé de passer par le canal de personnes interposées; il s'était mis au fait de toutes les affaires, soit de l'état en général, soit de chacune des provinces; et les courtisans ne pouvoient pas vendre un crédit, qu'ils n'avoient point auprés d'un prince si clairvoyant et si appliqué.

MANZONI.

Que l'on vous fit une avanie au fond de la Gaule, vous preniez votre canne et votre chapeau, vous alliez après dejeuner, à Rome vous plaindre à Antonin, et vous reveniez dîner chez vous avec l'appetit que l'on a quand on vient d'obtenir justice.

CREVIER.

Pag. 440. — Dans une famine, la populace, qui, lorsque le pain lui manque, ne se connoît plus, lui jeta des pierres. Antonin, au lieu de venger l'autorité outragée, aima mieux apaiser les séditieux en leur rendant compte des mesures qu'il prenoit pour soulager la misère publique. Et *il ajouta un secours effectif*, en faisant acheter à ses dépens des blés, des vins, des huiles, qu'il distribua gratuitement aux pauvres citoyens. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

De sorte que les pierres ont aussi produit un peu de bon effet.

CREVIER.

Pag. 441. — Il s'abstint si scrupuleusement de verser le sang des sénateurs, qu'un membre du sénat ayant été con-

vaincu de parricide et obligé d'avouer lui-même son crime, comme il n'étoit pas possible de sauver la vie à un tel monstre, l'empereur pour épargner au moins à ses yeux l'horreur du supplice, fit transporter le criminel dan une île déserte, afin qu'il y périt de faim et de misère.

MANZONI.

Il parait qu'un parricide sénateur n'est pas un parricide comme un autre.

CREVIER.

Pag. 443. — Ce prince (Antonin), qui ne respiroit que la douceur à l'égard des *citoyens*, traita *ses affranchis* avec une grande sévérité, et ne leur laissa prendre aucun crédit. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Oui; car la douceur et la sévérité ne doivent pas être appliquées aux actions, mais à autre chose.

CREVIER.

Pag. 445. — Il n'approuvoit pas néanmoins la profusion dont on usoit souvent pour les jeux, et il modéra à une certaine somme la dépense qu'il seroit permis de faire pour les combats des gladiateurs.

MANZONI.

Très sage et très humain: car ce qu'il y avait d'affreux dans les combats de gladiateurs, c'était l'excès de la dépense.

CREVIER.

Pag. 450. — .... à moins que l'on ne veuille compter pour un sujet légitime de censure l'excessive indulgence pour sa femme, dont la conduite n'honoroit pas le trône.

MANZONI.

Comment était-il fait ce trône-la?

CREVIER.

Pag. 458. — Il ne se piquoit point d'exceller dans les sciences qui n'étoient point de son ressort; et, régardant *comme indigne de lui* la jalousie contre ceux dont elles faisoient la profession et l'étude ;.... (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Allons donc, est-ce qu'elle est digne de quelqu'un?

CREVIER.

Pag. 487. — Il (Marc-Aurèle) se plaisoit à donner part dans l'exercice du gouvernement, non seulement aux magistrats actuellement en charge, mais aux anciens préteurs et aux consulaires, à qui il distribuoit des départemens et des emplois d'importance, les *multipliant à dessein*, rétablissant ceux qui étoient abolis, en créant de nouveaux, *non seulement pour le bien du service, mais afin de pouvoir mettre en place un plus grand nombre de sénateurs.* (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Ce rafinement de vertu n'a pas manqué d'imitateurs.

CREVIER.

Pag. 538 539. — " Vous accorderez donc le pardon aux enfans d'Avidius, à son gendre et à sa femme. Que dis-je le pardon? ils ne sont point criminels; qu'ils passent leur vie tranquillement, sachant qu'ils vivent sous l'empire de Marc-Aurèle.... Après tout, ce n'est pas un grand effort de clémence que d'exempter du supplice la femme et les enfans du chef de la conspiration. Je vous prie d'user de la même indulgence à l'égard de ses complices.... „ (Discours de Marc Auréle au Sénat).

MANZONI.

Il est singulier d'observer que Marc Aurèle entrevoit ici un moment qu'il y a absurdité et atrocité à étendre le crime aux parens du coupable, et qu'un moment après il assimile ces mêmes parens aux complices.

CREVIER.

Pag. 549. — Dion témoigne que l'empereur, rendant compte, suivant l'ancien usage, au peuple assemblé des exploits de son commandement militaire, observa que son absence avoit été de plusieurs années. " De huit ", s'écria la multitude; et au même moment, tous les assistants, figurant ce nombre avec leur doigts, firent entendre qu'ils demandoient autant de pièces d'or par tête que l'absence de l'empereur avoit duré d'années. " Eh bien, huit ", repondit Marc-Aurèle; et en effet, on distribua par son ordre à chaque citoyen deux cent deniers, dont la valeur égaloit huit pièces d'or. C'est à ce même temps que Dion rapporte la remise accordée à tous les sujets de l'empire de ce qu'ils pouvoient devoir au fisc.

MANZONI.

Chez ces bons princes les largesses extraordinaires sont toujours accompagnées de remises d'impôts. Cela s'explique par le Pérou.

CREVIER.

Pag. 557. — Si l'on s'étonne qu'un empereur, si bienfaisant par caractère et par principes, ait traité avec une rigueur inhumaine les plus fidèles et le plus vertueux de ses sujets (les chrétiens), nous répondrons avec M. de Tillemont, premièrement que Marc-Aurèle étoit attaché jusqu'à la superstition au culte idolâtrique, dont le christianisme est la ruine; en second lieu, que les philosophes, qui avaient beaucoup de crédit auprès de ce prince, étoient les ennemis déclarés des chrétiens, qui par leurs exemples, etc.

MANZONI.

Ce qui s'arrange parfaitement avec la bonté et la philosophie. Et l'on a traité cet auteur de chrétien fanatique! Pauvre accusé! pauvres accusateurs!

CREVIER.

Tome V, pag. 16. — Ainsi il (Commode) renonçoit à une conquête bien avancée: il privoit les Romains de la gloire infinement précieuse pour eux d'étendre leur empire: et ce qui mettoit le sceau de l'ignominie à cette paix, c'est qu'il l'achetoit par d'abondantes distributions d'argent faites à des peuples près de subir le joug.

MANZONI.

Pour eux, soit; mais pour vous? en votre qualité d'historien êtes vous le procurateur des romains, ou l'homme de la raison et de l'humanité? et encore, que savez-vous des véritables sentimens des romains?

CREVIER.

Pag. 22. — Se croyant (Commode) nèanmoins obligé de ménager Paternus, (qui avoit fait tuer l'affranchi Saotérus) il déguisa son projet de vengeance sous le désir apparent de l'honorer d'avantage.

MANZONI.

Vengeance?

CREVIER.

Pag. 28. — Il (Commode) tiroit avec tant de justesse et de dextérité, qu'un jour, dans un spectacle, voyant une panthère qui s'élançoit sur un malheureux destiné à combattre contre elle, d'une flèche lancée subitement il abattit la bête sans toucher à l'homme. C'étoit par ces indignes exploits, etc.

MANZONI.

Avec votre permission, le dernier ne me parait pas trop indigne.

CREVIER.

Pag. 29-30. — Ulpius, au rapport de l'historien, étant dans la Grande Bretagne, prenoit la précaution de faire venir son pain de Rome, non qu'il ne pût manger de celui qui se faisoit dans la province, mais afin de l'avoir si dur, qu'il se trouvât forcé de se renfermer dans les bornes de l'exacte nécessité.

MANZONI.

Si j'osais en dire mon avis, il me paraîtrait que du pain pêtri et cuit dans la Grande-Brétagne, seroit également devenu rassis, en lui donnant le temps convenable. Mais peut-être Ulpius ne savait aller à la sobriété que par le plus long.

CREVIER.

Pag. 50. — Haï (Commode) des grands et des sénateurs, dont il versait le sang à flots, il n'eut pas même l'attention de se gagner l'affection du peuple.

MANZONI.

Pas même; c'est pourtant si peu de chose que le peuple.

CREVIER.

Ib. — Enfin les officiers de sa maison, entre les mains desquels étoit sa vie, devenoient souvent les victimes de sa cruauté, et il fit mourir un grand nombre de ses *chambellans*. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

C'était probablement pour s'emparer de leurs clefs.

CREVIER.

Pag. 53. — (Marcia en ouvrant les tablettes) reconnut l'écriture de Commode; et, piquée de curiosité, elle lut, et fut bien étonnée de voir une liste fatale de personnes condamnées à mourir, à la tête desquelles étoit son nom, avec ceux de Laetus et d'Eclectus: " Je te loue, Commode *(dit-elle en elle-même)*.... (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Historique.

CREVIER.

Pag. 117. — Dans la place publique de Rome (dans l'occasion de la pompe funèbre en honneur de Pertinax) sur un tribunal de pierre on en éleva un de bois, et au-dessus une niche en forme de péristyle, ornée d'or et d'ivoire.

MANZONI.

Une niche en forme de péristyle, est une chose qu'on ne se représente pas si facilement.

CREVIER.

Pag. 159. — Un autre sénateur, nommé Julianus, s'en chargea (d'être dénonciateur); et véritablement il ne fut point mis à mort, mais on lui fit souffrir, *sans aucun égard pour sa dignité*, tous les supplices de la question. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

C'est la dignité qui souffre: celui qui n'était pas sénateur avait-il des os et des muscles?

CREVIER.

Pag. 160. — Parmi tant de morts d'hommes illustres, et plus malheureux que coupables, Sévère ordonna pourtant un juste supplice.... Au bout de cinq ans (qu'il avoit étranglé Commode), Narcisse fut puni par son ordre et exposé aux lions avec cet écriteau: *Meurtrier de Commode.*

MANZONI.

Les enfants qui liront ceci pourront croire qu'être exposé aux lions a pu être un *juste* supplice.

CREVIER.

Pag. 164. — Il ne consulta pas le sénat (pour élever des statues à son père, à sa mère, à son aïeul et à sa première femme), selon l'usage, sur l'érection de ces statues; façon dispotique d'agir, qui dut déplaire à cette compagnie.

MANZONI.

Elle devait pourtant être un peu habituée aux désagrémens.

CREVIER.

Pag. 172. — Une singularité remarquable de ces jeux (donnés par Sévère), mais bien indécente, c'est que les femmes parurent sur l'arène, et y combattirent comme gladiateurs.... *On sentit l'abus*, et on y remedia par une ordonnance qui interdit aux femmes des combats si peu convenables à la faiblesse et à la pudeur de leur sexe. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Ces abus vous gâtent tout; même les meilleures institutions: voyez-vous? même dans les combats

de gladiateurs il se glisse des abus. Mais ce brave *on* qui le sentit tout-de-suite l'abus! Ah ah, voilà des gens attentifs, vigilans, de sages gouvernans; l'abus nait, on le sent, on y remédie; on interdit aux femmes des combats qui ne leur conviennent pas: car il est clair qu'ils ne conviennent qu'aux hommes, qui, comme on le sait, n'ont ni faiblesse, ni pudeur.

CREVIER.

Pag. 182. — Afin.... que la compagnie fût instruite de ce qui avoit donné lieu à un si important évènement, il y introduisit les dénonciateurs, qui répétèrent le rapport qu'ils avoient fait à l'empereur des desseins criminels de Plautien. Le sénat ne manqua pas de supposer ce rapport exactement vrai. Il décerna des récompenses à Saturnin et à Evode. Mais Sévère s'y opposa, disant qu'il ne convenoit pas à la dignité de la première compagnie de l'empire de s'abaisser à louer un affranchi. Les autres empereurs n'avoient pas toujours été si attentifs aux bienséances sur ce point.

MANZONI.

Louer un homme qui se dit faussement chargé d'un assassinat par quelqu'un, afin de le faire tuer, cela aurait pu passer; mais louer un affranchi! la première compagnie de l'empire! aussi voyez toute l'histoire de cet empire, qu'y a-t-il de plus triste? l'oubli des bienséances.

CREVIER.

Pag. 183. — Ils avoient même goût (les deux fils de Sévère) ou plutôt même fureur pour le plaisir; et quoique leur père eût eu attention à leur donner une *bonne éducation*, dès que l'âge des passions fut venu, etc. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Je vaudrais bien savoir ce que Crevier entendoit par bonne éducation; ces deux mots sont fort drôles ici.

CREVIER.

Pag. 229. — Je ne sais si l'on ne peut pas rapporter au même temps la mort d'un fameux conducteur de chariots, qui, plus souvent victorieux que jamais aucun ne l'eût été, ... et que Caracalla fit tuer, parce qu'il étoit attaché à une faction ennemie de celle que le prince favorisoit.

MANZONI.

Comment la faction se conservait-elle? (1).

---

(1) Così del Rollin come del Crevier non pare che il Manzoni abbia letto altri volumi, se non quelli postillati, e sin dove gli ha postillati.

STORIA
MEDIOEVALE E MODERNA

N. MACHIAVELLI

[1464-1527].

Istorie, *Lib. I. pag. 204....* — acciocchè nelle guerre gli comandassero e nella pace gli correggessero.

MANZONI.

l' unione della milizia e della magistratura nelle stesse persone, uno dei caratteri più importanti degli stabilimenti barbarici, veduto distintamente dal Machiavelli, ma senza farci sopra osservazione.

MACHIAVELLI.

Id. pag. 219.... — I Longobardi... in Italia... non ritenevano di forestieri altro che il nome.

MANZONI.

il quale probabilmente ha ricavato questo giudizio dalla storia di G. Villani. " E così per gran tempo signoreggiarono i Longobardi in Italia, tanto che si convertirono in paesani per tutta Italia. „ Il passo è citato dalla Crusca alla voce paesano (1).

(1) Queste due postille sono scritte sopra due pezzettini di carta messi per segno.

P. SFORZA PALLAVICINO

[1607-1657].

Istoria del Concilio di Trento, — Roma, 1656, in fol.

SFORZA PALLAVICINO.

Parte prima, pag. 110 (1, 9): Ed aggiunse (Lutero) ch' era pronto a sostenere ciò (le proposizioni sino a quel punto da lui proferite esser buone e conformi alle divine scritture) in ogni disputazione: che sarebbesi acchetato al parere di ciascuna delle tre più famose Università imperiali, cioè di Basilea, di Friburgo e di Lovagna; nè harebbe ricusata la madre universal de gli studi, ch' era la Parigina. Ma non poteva il Legato con riputazion del suo Principe rimettere la causa a verun' altro tribunale.

MANZONI.

Non lo poteva perchè sarebbe stato un sottomettere l'autorità istituita da Gesù Cristo a un' autorità accidentale e subordinata, come è quella delle università. È strano che a questa ragione il Pallavicino abbia sostituita la frase mondana della riputazione del suo Principe.

LODOVICO ANTONIO MURATORI

[1672-1750].

Muratori. — Scriptores Rerum Italicarum. — Mediolani, 1727, in fol.

MURATORI.

Tom. I; pars secunda : pag. 94. Caroli Magni Leges : *n.* 2. — Credendum habitum fuisse concilium istud (de quo in proœmio legum) in Francia anno 779, hoc est anno XI Regni Francici.

MANZONI.

Tanto più che il proemio è quasi identico, (1) V. Baluze. Tome I, p. 195. (2)

MURATORI.

Pag. 96, n. 31. — Centenarii *fuere Iudicum Assessores, et quœdam species Judicum Minorum.*

MANZONI.

Con che argomento *Assessori?*

(1) Con quello d'un Concilio che sarebbe stato tenuto in Roma

(2) All' indice aggiunge : — Missus Principis, 82, c. — Scultius 143.

MURATORI.

Pag. 96, n. 33. — Hinc habes quid olim foret Advocatorum munus... et quomodo eos a Principe postularent Episcopi ceteræque Ecclesiæ.

MANZONI.

Postularent ?

MURATORI.

Tom. II, pars altera, pag 349. — Carolus Magnus Francorum et Langobardorum Rex Monasterio Vulturnensi quædam privilegia ac jura concedit. Anno 774.

MANZONI.

Non 774, ma 775. Carlo fu inaugurato re dei Franchi VII idus octobris del 768. (Vedi gli annalisti franchi). Il giorno VIII Cal. Jun. dell'anno settimo di quel regno viene quindi a trovarsi nel 775. Questo prova che in tal giorno non era ancor compiuto l'anno dell'assunzione del titolo *rex langobardorum.* La data poi *Carilego Palatio* dev'essere Carisiaco: Carlo infatti fece la Pasqua del 775 in Chiarsi. *Annal. Egin.*, ad. h. an.

MURATORI.

Tomus X, pag. CCCI. — (De Tabula Chorographica Medii Ævi). Urbes porro, saltem præcipuas, in hac parte servatas innuit sæpe laudatus Porphyrogenitus, *De Adm.* Imperii c. 27 his verbis. *Langobardi e Benevento excursione in omnem ditionem facta subjecerunt eam Themati Langobardiæ et Calabriae usque Papiam* (saltus giganteus et loci et temporis) *excepta Hydrunte, Callipoli, Rusiano, Neapoli, Cajeta, Surrento et Amalphe.*

MANZONI.

Papia nella Campania. V. Romanelli, *Top. Istor. del Regno di Napoli.* T. 3, pag. 490.

MURATORI.

Pag. CCCII — Collector namque Miscellæ l. 16, p. 107, a.; penes quem *primo* offendimus nomen Liguriæ in Campania (quod idem ac Liburiæ mutata *g* in *b*)..... (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Laboriæ apud Plin. XVIII, 29, 3. Id. Campi Laborini III, 9, 8, — XVII, 3, 3.

Antiquitates Italicae Medii Aevi, auct. L. A. Muratorio. — Mediolani, 1738, in foglio.

MURATORI.

Tom. I, pag. 126. (Dissert. IV) Servos, inquam, idest *Mancipia.*

MANZONI.

Che la parola *servus* significhi, nelle formole citate lo stesso che *mancipium*, è opinione a cui mi pare, che la formola stessa contraddica apertamente; poichè fra le cose donate *servo vel gasindio*, si annoverano *mancipia:* " *cum terris, domibus, mancipiis*... „ Ora, che sarebbero mancipii di mancipii? Con tutto ciò, anzi per questo appunto, non mi

sembra che la particella *vel* possa essere altro che esplicativa; giacchè se essa avesse qui forza di distinguere e differenziare *servo* da *gasindio*, e se per servo vi s'intendesse persona posseduta, ci sarebbe sempre lo strano sconcio della persona posseduta e possedente persone dal canto suo. Io crederei che *servus* qui non sia che una traduzione tale quale della voce *gasindius*, al senso della quale non corrisponde certamente quello della voce latina usurpato da Marculfo; ma nessun'altra voce latina forse poteva far bene quest'ufficio, non avendo, ch'io sappia, il buon latino voce atta ad esprimere (cosa che i romani non conoscevano) uomo libero addetto ai servigi d'un altro, quale era il gasindio, come mi pare che il Muratori lo provi assai bene, e come appare anche a prima vista a chi pensi che i gasindii erano (almeno ordinariamente) connazionali del signore loro.

MURATORI.

Pag. 867. Dissert. XV. — Parum ab Ingenuis hominibus distent *Liti:* ab iis certe diversi, at simul etiam a Servis, quorum crimina redimere ad Dominos spectabat.

MANZONI.

Miror doctissimo viro non occurrisse. Tit. LXII. Legis Ripuar. " Si quis servum suum tributarium aut litum fecerit; si quis eum interfecerit, triginta sex solidis culpabilis ju dicetur. „ (1)

---

(1) Questa citazione che manca alle molte del Muratori conferma, secondo il Manzoni, l'opinione espressa da lui sulla condizione dei *liti* o *lidi*.

Annali d' Italia. — Milano, 1764, in-4.

MURATORI.

Tom. IV, *pag. 88.* (*a. 641*). — E qui merita di esser osservato, che da che vennero in Italia i longobardi, l' Arcivescovo di Milano si ritirò a Genova, e quivi seguitarono a stare sino a questo tempo anche gli altri suoi successori, trovandosi ne' gli antichi Cataloghi dei medesimi Arcivescovi pubblicati dai Padri Mabillone, e Paparlerochio, e da me, che Lerenzo II, Costanzo, Deusdedit, ed Austerio, Arcivescovi di Milano, ebbero la sepoltura in Genova. Dal che si può argomentar la moderazione dei Re Longobardi, che padroni della nobilissima città di *Milano*, si contentavano che quegli arcivescovi avessero la lor permanenza in *Genova*, città nemica, perchè ubbidiente all' imperatore. Ma da che Genova venne alle mani del Re Rotari, non veggiamo i susseguenti arcivescovi seppelliti se non nelle chiese di Milano.

MANZONI.

Di Forte, successore immediato d'Asterio, non si vede nulla.

MURATORI.

Pag. 282 (a. 741). — Che questa fosse l'intenzione del Papa Gregorio III (dare a Carlo Martello la signoria di Roma col titolo di Console o di Patrizio) pare che chiaramente si deduca dalle parole di una lettera... dove dice: *Conjuro te per Deumvivum et verum, ut per ipsas sacratissimas Claves Confessionis Beati Petri, quas vobis AD REGNUM direximus*, ecc.

MANZONI.

Queste majuscole voglion far dir troppo a quella parola. *Ad regem direximus*, dice una variante, e

del resto *ad regnum* può voler dire *nel vostro regno.* Si sa che i Romani chiamarono Re i maggiordomi. — Vedi Anastasio.

MURATORI.

Pag. 361 (a. 774). — Carlo Magno non avendo più contrasto, felicemente divenne Re d'Italia.... Diede egli per conseguenza principio ad un'Epoca nuova. Pensa il Padre Pagi, aver egli usate due epoche diverse del Regno Longobardico; l'una cominciata nel mese d'Aprile ** e l'altra dopo la presa di Pavia.

MANZONI.

** *Præceptum C. M. pro monastero Arcisalensi: Karolus gratia dei Rex Francorum vir inluster etc. Datum XI Cal. Martii (774) anno VI regni nostri. Papia civitate publice.* Altro diploma dato in Pavia XVII Cal. Augusti porta: *anno VI et primo regni nostri,* e per iscrizione: *Car. d. gr. Rex Francorum et Langobardorum, ac Patricius Romanorum.* Rex Gallic. T. V, pag. 723-724.

Sta con questi diplomi che Carlo assumesse in giugno il titolo di re de' Longobardi; non già che in quel mese soltanto siasi impadronito di Pavia; due cose affatto distinte. *Mense majo Indict. XII Car. Rex Franc. Cepit regem Desiderium.* Historiola Ridolfi notarii apud Biemmi, Ist. di Brescia.

MURATORI.

Pag. 362 (a. 774). — Era stato Anselmo Duca del Friuli e cognato dei Re Astolfo e Rachis. Già vedemmo che Rachis, tuttochè divenuto monaco, contrariò a spada tratta Desiderio, allorchè questi volle salire sul trono. Perciò Anselmo qual persona o nimica o sospetta, non fu più veduto di buon occhio da esso Desiderio, e non finì la faccenda che il cacciò in esilio. Tali notizie ci fanno intendere qual cosa troppo probabile che l'abbate Anselmo, unitosi al Papa, si ser-

visse del credito e delle parentele sue, e della fazione dei Re precedenti, contraria a Desiderio, per ben servire in questa congiuntura a Carlo Magno, con guadagnargli l'animo di molti Longobardi.

MANZONI.

Anselmo deputato da Carlo Magno a trattare col Duca di Brescia. In Chron. Ridolfi notarii; Biemmi, Storia di Brescia. Se però cronache non contemporanee meritano alcuna fede.

MURATORI.

Id. (a. 774). — Quantunque i sudditi dei Re Longobardi godessero interna quiete e felicità, e fossero governati con buone leggi ed esatta giustizia: pure provarono di poi anche miglior trattamento sotto di Carlo Magno, Monarca, che in altezza di mente, possanza, e dirittura di giudizio superò tutti i Re Franchi e Longobardi.

MANZONI.

Allegramente, di bene in meglio, così va la storia.

MURATORI.

Pag. 372 (a. 777). — Leone arcivescovo cominciò nell'anno 774 a far da padrone nell'Esarcato; ed avendo seguitato non poco a tener salda la preda, par difficile a credere, che così egli operasse senza precedente scienza di Carlo Magno, e tanto meno contro la di lui volontà, con restar lui allo scuro, come un Re sì amico e devoto alla santa sede comportasse atti tali dall'arcivescovo di Ravenna in vilipendio del sommo Pontefice.

MANZONI.

Leo iste... primus Francis Italiæ iter ostendit per Martinum diaconum suum... et ab eo Karolus rex

invitatus Italiam venit. Agnel. Raven. Lib. Pontif. Par. II, in vita Leonis, citato e messo in dubbio dal Muratori senza dar ragione alla pag. 357.

MURATORI.

Tome XI, pag. 110 (a. 1628) — Non si ritennero per questo i Senatori Genovesi dal far eseguire la sentenza contro quattro dei delinquenti; e benchè il Duca sdegnatissimo ordinasse di poi, che fossero decapitati quegl'innocenti, pure altro non ne fece, verisimilmente *per la grandezza dell'animo suo*, ben conoscendo l' indegnità di cotal vendetta. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Grandezza l'astenersi dal far decapitare innocenti! Quando non si avesse altra prova del pervertimento delle idee e del linguaggio all' epoca in cui il Muratori scriveva, questa sua espressione lo farebbe indovinare.

MURATORI.

Pag. 112 (a. 1628.) — Finalmente nel dì 30 di ottobre dell'anno presente dopo aver la fortuna secondato il valor de' Franzesi contro i tentativi degl' Inglesi, contro le furie del mare, e contro l'indicibile ostinazione degli Ugonotti Rocellesi, che si ridussero all' estrema miseria, si rendè a discrezione quella dianzi inespugnabil fortezza, *con immortal gloria del Re Luigi XIII.*

MANZONI.

L'Achillini disse: Venne, vinse e non vide il gran Luigi. L'impudenza e la sciocchezza della adulazione era tale a quel tempo da volgere in gloria di Lui-

gi XIII l'esser egli venuto alla Rocella alla fine dell'impresa: ma il buon Muratori che scriveva in prosa e tanti anni dopo, come mai potè trovare in questo affare della gloria, e gloria immortale per Luigi XIII?

Dissertazioni sopra le antichità italiane, già composte e pubblicate in latino. — In Roma, 1755. in-8.

MURATORI.

Tom. I, parte I, pag. 28 (Diss. 3). — Sicchè fino a questi tempi si vide conservato ne' Principi d'Italia il diritto di eleggere il proprio Re.

MANZONI.

Quel che importa si è di sapere quali erano i principi d'Italia.

MURATORI.

Pag. 43 (Diss. 4). — Dopo l'imperiale, e regal dignità, anche una volta sommamente riguardevole fu quella dei *Duci* o *Duchi*. Non v'ha dubbio, che questa, al pari di quella degl'Imperadori, ebbe l'origine sua dalla milizia, perchè tal nome si dava ai generali di armata. Anche sotto l'imperio Romano noi troviamo i *Duchi*, ecc.

MANZONI.

Confusione strana di idee venuta dalla confusione dei nomi. *Dux* sotto gl'imperatori Romani aveva un tutt'altro significato che sotto i barbari conquistatori. Così la parola *rex*. Così l'*Imperator* che, applicato a Carlo Magno, differisce affatto dal senso che

aveva in Augusto, in Trajano, in Teodosio. *Imperator tribunicia potestate* — rappresentazione popolare, potere civile. *Imperator* dei Franchi è potere tutto militare (1).

MURATORI.

Pag. 86, Diss. 8). — *Contado* si formò da *Comitatu, Comitato, Contato, Contado,* siccome da *Comite* uscì il *Comte* Franzese, e il *Conte* Italiano.

MANZONI.

Etimologia evidente e che presenta una osservazione importante. Il nome dato alle circoscrizioni di territorio si ricavava dalla dignità del possidente. V'erano contadi perchè v'erano conti. I paesi non si distinguevano che come terre possedute, e avevano il loro nome da un fatto estraneo alle loro consuetudini e designazioni antiche.

MURATORI.

Pag. 97, (Diss. 9). — Non bastò ai Regnanti di quei secoli, che noi chiamiamo barbarici, per mantenere la giustizia fra i lor popoli, l'avere i *Conti del Palazzo*, i Duchi, Marchesi, Conti, ed altri inferiori Giudici, destinati a questo importante impiego. Non bastò l'intervenire sovente anche gli stessi Re ed Imperadori ai Placiti in compagnia di essi Giudici. Pensarono essi ancora a deputar Giudici straordinarii, ecc.

MANZONI.

In verità si ha torto di chiamar barbarici quei secoli nei quali i re e gl' imperatori intervenivano

(1) Nota scritta non nel margine, ma in una striscia posta per segno alla pag. 43.

nei giudizj, e istituivano commissioni speciali. Questi due fatti bastano a mettere quei secoli a livello della civilizzazione moderna.

MURATORI.

Pag. 129, (*Diss.* 11). — Perciò i Vassi erano appellati Fedeli.

MANZONI.

Nella dissertazione latina: Propterea Vassi conjunguntur cum Drudibus, idest Fidelibus. Onde è evidente l'etimologia della voce drudo, dal tedesco, *Treu*, *fedele.*

MURATORI.

Pag. 151 (Diss. 13). — V'erano ancille o sia serve longobarde, come risulta dalla legge 194 di Rotari. Anche de' Longobardi vi saranno stati alcuni servi, ecc.

MANZONI.

La legge di Rotari parla di ancelle gentili e di romane. Il Muratori nella nota (*Rer. It.*, t. I, p. II, pag. 31) suppone che gentile significhi longobarda e non pagana, perchè ha bisogno di trovare delle ancelle longobarde, della esistenza delle quali è già persuaso. Ma nè la detta legge, nè le altre citate nelle note non nominano nè indicano ancelle della nazione conquistatrice. *Vi saranno stati!* perchè? i vincitori non vogliono servire (1).

(1) Il Manzoni ha segnato con un tratto il luogo che qui il Muratori cita e intende confutare, di Cammillo Pellegrino nella prefazione alla storia dell' anonimo salernitano: Vir Langobardus ideoque nobilis — *Langobardi omnes sordidis ab artibus semper abstinuere, dum rebus potiti sunt prosperis, ac primaeva in dignitate permansere; nullusque in tota gente habebatur, qui sublimis et illustris, hoc est Patritius, non censeretur.*

MURATORI.

Pag. 152. — Odasi poi Paolo Diacono, lib. V, cap. 36 *De Gest. Lang.*, che così scrive: *Breziana civitas magnam semper nobilium langobardorum multitudinem habuit.* Se ciascun Longobardo era ascritto al ruolo de' *nobili*, non occorreva ch'egli aggiugnesse *nobilium.*

MANZONI.

Non si è detto mille volte, e non si dice tuttavia, benchè più di rado: il nobile sig. Conte? Del resto la seconda citazione (1) prova la distinzione di nobili e di plebe fra i Longobardi, ma non una classe di servi. Se questa si provasse avere esistito, bisognerebbe crederlo, ma non ve ne essendo orma, bisogna stare all'analogia di tutto il sistema delle conquiste dei popoli settentrionali. È uno dei punti più importanti di quella storia, e ne spiega una gran parte.

MURATORI.

Pag. 157. — E tutta la gente *libera* * dovea prendere l'armi....

MANZONI.

* tutto il popolo conquistatore. La nobiltà francese, cioè la nazione franca e le famiglie successivamente aggregate ad essa, si teneva obbligata a seguire in campo il re alla guerra quando fosse chiamata: e questa loro massima fondamentale fu professata fino alla rivoluzione. Ma il Muratori non ha cercato se i conquistati andassero mai alla guerra. In ge-

(1) L'intestazione di lettere: *Clero, Nobilibus et Plebi.*

nerale questo dotto e benemerito scrittore non fa abbastanza la distinzione importantissima fra i conquistatori e gli indigeni, distinzione che è il vero filo per seguire la storia del medio evo.

MURATORI.

Pag. 161. — Ugone Grozio cercando l'origine della voce Arimanni la deduce da *Henman* (sic).

MANZONI.

Herman, e più modernamente *Heermann.*

MURATORI.

Pag. 252, (Diss. 18). — Adunque all'elezion degli Scabini concorreva il consenso del popolo, etc.

MANZONI.

Ma che significa la voce popolo? La massa degli abitatori d'Italia? o i soli conquistatori, il popolo straniero padrone?

MURATORI.

Pag. 294, (Diss. 20). — Era ben dura la condizion della spada (la donna, maritatasi ad un servo, doveva uccidere il marito, se preferiva la spada anzichè la conocchia, a filare colla quale poteva essere condannata nel serraglio qual serva del Re); *ma s' intende di trafiggere un uomo già imprigionato e legato.* (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Il che facilitando l'operazione, toglieva alla condizione ogni durezza.

MURATORI.

Pag. 298, (Diss. 21). — I Longobardi.... *s' imparentarono* coi Romani. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Di questo vorrei vedere qualche documento, poichè è cosa capitalissima, e da non asserirsi senza prove. Così pure della eguaglianza delle imposte. Ma senza detrarre al merito del buon Muratori queste cose sono gettate a caso.

MURATORI.

Tomo I, parte II, pag. 13, Diss. 22. — Torniamo ai Longobardi. Da che costoro, abjurato l'Arianismo, si unirono colla Chiesa Cattolica, allora più che mai deposero l' antica loro salvatichezza, e gareggiarono coll'altre Nazioni Cattoliche nella piacevolezza, nella Pietà, nella Clemenza, e nella Giustizia....

MANZONI.

Era veramente una gara.

MURATORI.

Pag. 139, Diss. 26. — Se l' Italia allora fosse stata al pari d'oggidì popolata, il menar tanta gente al campo più danno e confusione avrebbe recato che utilità. Riflessioni tali pare, che persuadano, non potersi credere tanta mossa d'uomini, e che v'intervenisse poi qualche scelta e moderazione.

MANZONI.

Non si vede perchè l'autore supponga sempre che tutti gli abitatori d'Italia andassero alla guerra, mentre l'armi erano riservate ai soli Longobardi.

MURATORI.

Tom. II, parte I, pag. 110. Diss. 32. — Ora è da dire che non meno la Gallica che la Germanica Lingua fu appellata *Francisca*, come osservai nelle note ad Ermoldo Nigello, Part. II, del Tom. II, *Rer. Ital.* Fu di sentimento il Du-Cange, che solamente la Lingua oggidì Franzese fosse chiamata *Francisca.* Ma i versi del suddetto Ermoldo assai dimostrano, che si stendeva tal voce anche ai Tedeschi. Ci vorrebbe far credere il Fontanini suddetto, che il nome di *Francigena* additasse unicamente la Nazione Germanica; ma a me nol potrà persuadere. Presso Donizone, lib. II, cap. 18, troviamo *Francigenam Stratam*, e nelle carte di Siena è parimente menzionata *Strata Francigena*, che va da Firenze a Siena. Guglielmo Britone nel suo Poema chiama *Francigenas nostros*, oggidì i Franzesi. Nella Cronica di Parma, tom. IX, *Rer. Ital. Francigene* e *Francisci* veggiamo appellati i medesimi Franzesi. Il suddetto Donizone nella Prefazione alla Vita della Contessa Matilde, così scrive:

Haec apices dictat, scit Teutonicam bene Linguam,
Haec loquitur laetam quin Fracigenamque loquelam.

MANZONI.

Omnes de Burgundio et Alvernio, et Guasconia et Goti, provinciales appellabantur, ceteri vero Francigene, et hoc in exercitu, inter hostes autem, Franci dicebantur omnes. — *Hist: Jerosol: Baldric. Episc: Gest: Dei, p. Franc: f. 144.* — È noto che l'esercito della prima Crociata di cui qui parla lo storico era composto di tutte le nazioni europee; tutti adunque si chiamavano Francigene, eccetti i Goti, i Guasconi, ecc.

MURATORI.

Pag. 121, Diss. 32. — Se la lingua latina fosse stata la Lingua popolare d'allora, non si sa vedere, come nello stesso tempo e nelle medesime Città que' Notaj fossero così discordi

fra loro; perchè come anche oggidì ne' più corrotti Dialetti della Lingua d'Italia si può scorgere, tutti adoperano il medesimo ordine e struttura di parole.

MANZONI.

Non si saprebbe anzi vedere come una lingua fosse morta e un'altra nata, se non si trovasse una tale discordia. Non vale l'esempio dei dialetti presenti: sono in uno stato di permanenza: la lingua allora era in istato di passaggio, ecc., ecc. (1)

---

(1) Questa nota marginale è cancellata, ma in modo da poterla facilmente leggere.

PIETRO GIANNONE

[1676-1748].

Dell'Istoria civile del regno di Napoli. Libri XL. — Napoli, 1723, in-4.

GIANNONE.

Tomo I, pag. 342. — Pipino, a cui non giunse nuova questa imbasciata (di Costantino Copronimo), e che aveva preveduto ciò che dovrebbe l'Ambasciatore dimandargli, umanamente gli rispose. Appartenere l'Esarcato al Vincitor de' Longobardi, i quali l'avevano *Jure belli* conquistato, come avevano fatto anche i loro predecessori d'una gran parte d'Italia sopra gli Imperatori Greci: essere medesimamente cosa nota, che la maggior parte di que' Popoli, indotti sforzatamente a mutar Religione, s'erano dati a Re Luitprando: che così presupponendo il diritto de' Longobardi, del quale non era luogo di dubitare più, che di quello de' Franchi, i quali avevano conquistate le Gallie sopra i Romani, e Westrogoti, era molto sicuro del suo proprio; poichè egli aveva costretto Astolfo per via delle armi a cedergli l'Esarcato, del quale andava a mettersi in possesso per la medesima via: che poi essendone padrone, n'avea potuto disporre a suo arbitrio e volontà (*Anastasio*, *loc. cit.*) Ed aveva trovato espediente di darne il dominio al Papa, perchè in quello la fede Cattolica violata per tante infami eresie de' Greci, si mantenesse intera; e l'ambizione ed avarizia de' Longobardi non l'occupasse; per le quali considerazioni egli aveva prese l'armi contra coloro, che opprimevan la Chiesa: che per tutti i tesori del Mondo non avrebbe mutata risoluzione, e che manterrebbe contra tutti il Papa, e la Chiesa nel possesso di tutto ciò ch'egli aveva loro donato.

MANZONI.

Amplificazione secondo il solito. Vedi Anastasio qui citato. R. St. III, pag. 171.

GIANNONE.

Pag. 350. — Ma Adriano che internamente covava le medesime massime de' suoi predecessori, e che non meno di coloro aveva *per sospetta* la potenza dei Longobardi in Italia..... (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Per sospetta!

GIANNONE.

Pag. 351. — Così cominciavano pian piano i Pontefici Romani a niegare a' *Re d'Italia* quei rispetti, e quegli onori, che prima i loro predecessori non isdegnavano di prestare. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Re d'Italia!

GIANNONE.

Pag. idem. — Desiderio, irritato maggiormente per queste *superbe maniere* di Adriano, comandò subitamente, che il suo esercito marciasse in Pentapoli..... (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Superbe maniere!

GIANNONE.

Pag. idem. — Non mancò Desiderio all'incontro, subito che fu avvisato di questo ricorso, di mostrare al Re Carlo l'inclinazione, ch'egli diceva di aver tenuto sempre alla pace con Adriano, altamente dolendosi della costui durezza, che avendo egli offerta la pace, e dimandato di parlargli: aveva ricusato di farlo; nè cessava in oltre con lettere a varj Principi, e con *pubblici manifesti* difendersi dalle accuse di Adriano.... (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Pubblici manifesti! povero medio-evo!

GIANNONE.

Pag. 363. — L'eminenza di queste leggi (longobarde) sopra tutte le altre delle Nazioni straniere e la loro giustizia e sapienza potrà comprendersi ancora dal vedere che, discacciati che furono i Longobardi dal regno d'Italia, e succeduti in quello i Franzesi, Carlo re di Francia e d'Italia, lasciolle intatte; anzi non pur le confermò, ma volle al corpo delle medesime aggiungerne altre proprie, che come leggi pure longobarde, volle che fossero in Lombardia, e nel resto d'Italia, che a lui ubbidiva, osservate.

MANZONI.

Bella ragione! (1)

---

(1) Nei tomi, II, III e IV Manzoni cita gli autori dai quali il Giannone ha copiato. Questi sono: Sarpi, Costanzo, Parrino, Nani. — Il Manzoni segna in margine i molti luoghi copiati. A pag. 637 del Tom. 4 egli annota: *Cita il Nani dove ha trascritto il Parrino.*

F. M. AROUET DE VOLTAIRE.

[1694-1778].

Oeuvres complètes. — Tomes XXII, XXIII et XXIV; Siècle de Louis XIV. — Imprimerie de la Société littéraire typographique, 1785, in-8.°

VOLTAIRE.

Tom. XXII, pag. 236. — (Écrivains du siècle de Louis XIV). Art. *Saurin (Joseph).* " L'évêque de Meaux, *Bossuet*, crut avoir converti un ministre et il ne fit que servir à la petite fortune d'un philosophe.

MANZONI.

" Au reste on a pretendu que ce grand homme avoit des sentimens philosophiques différens de sa théologie. „ Art. *Bossuet.* Si cela eut été, Bossuet n'aurait pas été la dupe du tour que l'on attribue ici à Saurin, Dieu sait sur quels fondemens. Voltaire a voulu faire du grand évêque, là un hypocrite, ici un nigaud; il n'a fait dans les deux endroits que montrer sa mauvaise intention.

VOLTAIRE.

Pag. 361. — (Suite de la guerre civile). " Mais en même temps y a-t-il rien de plus ridicule que de voir le grand *Condé* baiser la châsse de Sainte-Geneviève dans une procession, y frotter son chapelet, le montrer au peuple, et prouver par cette facétie que les héros sacrifient souvent à la canaille?

MANZONI.

C'est le grand art de cet écrivain, de tomber sur les abus, sur les excès, etc. avec des expressions qui, dans les esprits distraits ou prévenus, s'attachent à la chose même. Mais c'est un art bien déplorable. Il n'y a rien de facétieux dans l'invocation des saints. Tout y est au contraire moral, touchant, et souverainement raisonnable.

VOLTAIRE.

Tome XXIII, pag. 201. (Embrasement du Palatinat). — Si le roi avait été témoin de ce spectacle, il aurait lui même éteint les flammes.

MANZONI.

Il n'y aurait pas *lui-même* réussi. Les flammes ne sont pas aussi obéissantes que les soldats, et il est plus aisé de faire des milliers d'incendiaires, que d'éteindre un incendie organisé par un ministre habile.

VOLTAIRE.

Pag. 222. (Succès de Guillaume III). — Le résultat des expéditions de terre et de mer était donc le malheur universel. Ceux qui ont plus d'humanité que de politique remarqueront * que dans cette guerre *Louis XIV* était armé contre son beau-frère, le roi d'Espagne; contre l'électeur de Bavière, dont il avait donné la soeur à son fils le dauphin; contre l'électeur palatin, dont il brûla les Etats, après avoir marié *Monsieur* à la princesse palatine. Le roi *Jacques* fut chassé du trône par son gendre et par sa fille. Depuis même on a vu le Duc de Savoie ligué encore contre la France où l'une de ses filles était dauphine, et contre l'Espagne où l'autre était reine. La plupart des guerres entre les princes chrétiens sont des espèces de guerres civiles.

MANZONI.

* remarqueront que des milliers de français, d'anglais, d'espagnols, d'allemands s'entre-tuaient.

VOLTAIRE.

Pag. 292. (Maréchal de Villars). — On lui a reproché jusqu'à ses richesses, quoique médiocres, acquises, par des contributions dans les pays ennemis, prix de sa valeur et de sa conduite;...

MANZONI.

Il n'est pas clair que des bourgeois doivent raisonnablement payer le prix de la valeur et de la conduite d'un général victorieux, parce que la guerre se fait dans leur pays.

VOLTAIRE.

Tome XXIV pag. 4. (Particularités et Anecdotes). — Les anecdotes les plus utiles et les plus précieuses sont les écrits secrets que laissent les grands princes, quand la candeur de leur ame se manifeste dans ces monuments.....

MANZONI.

Et quand'elle ne s'y manifeste pas, où est elle alors?

VOLTAIRE.

Pag. 6. — Cette victoire qu'il (Louis XIV) remporta (en se séparant de Marie Mancini) sur sa passion, commença à faire connaître qu'il était né avec une grande ame. Il en remporta une plus forte et plus difficile en laissant le cardinal *Mazarin* maître absolu. . . . .

MANZONI.

Est ce de l'ironie ?

VOLTAIRE.

Id. — . . . . . Il s'occupait à lire des livres d'agrément dans ce loisir.

MANZONI.

Pour se reposer de sa victoire.

VOLTAIRE.

Pag. 7. — On fit imprimer, sous son nom, une traduction des commentaires de *César* et une de *Florus* sous le nom de son frère : mais ces princes n'y eurent d'autre part, que celle d'avoir eu inutilement pour leur thêmes quelques endroits de ces auteurs.

MANZONI.

C'était préluder à beaucoup d'ordonnances.

VOLTAIRE.

Pag. 9. — Mais ces prémices de sa grandeur (1) semblèrent se perdre le moment d'après ; et les fruits n'en parurent qu'après la mort du Cardinal.

(1) Erano : l'essere entrato nel 1655 au *Parlement en grosses bottes*, *le fouet à là main,* e l'avere pronunciato quelle parole : " *On sait les malheurs qu'ont produit vos assemblées ; j'ordonne qu'on cesse celles qui sont commencées sur mes édits,* " etc.

MANZONI.

de sa grandeur

VOLTAIRE.

Pag. 10. — Il faut observer que depuis que le cardinal de *Richelieu* avait introduit à la cour les spectacles réguliers, qui ont enfin rendu Paris la rivale d'Athènes, non seulement il y eut toujours un banc pour l'académie, qui possédait plusieurs ecclésiastiques dans son corps, mais qu'il y en eut un particulier pour les évêques.

MANZONI.

C'est là ce qu'il faut observer?

VOLTAIRE.

Id. — Ce spectacle nouveau (de l'opera) était né depuis peu à Florence, contrée alors favorisée de la fortune comme de la nature,....

MANZONI.

parce qu'elle avait l'opéra? Voilà une grande faveur de la fortune pour une contrée; c'est seulement dommage qu'elle ne puisse y assister en corps.

VOLTAIRE.

Pag. 11. — Les mêmes esprits qui bouleverseraient un Etat pour établir une opinion souvent absurde, anathématisent les plaisirs innocens nécessaires à une grande ville, et des arts qui contribuent à la splendeur d'une nation.

MANZONI.

Témoins les anabaptistes, les molinosistes, etc.

VOLTAIRE.

Pag. 12. — Il n'y avait pas pour cent mille écus de pierreries appartenantes à la couronne. Le cardinal *Mazarin* n'en laissa que pour douze cents mille; et aujourd'hui il y en a pour environ vingt millions de livres.

MANZONI.

La civilisation ne peut guère aller plus loin.

VOLTAIRE.

Id. (Mariage de Louis XIV). — Paris vit avec une admiration respectueuse et tendre cette jeune reine (femme de Louis XIV), qui avait de la beauté, portée dans un char superbe d'une invention nouvelle.....

MANZONI.

Comme une personne pour avoir *de la beauté*, n'excite pas l'admiration, il faut croire que celle-ci était pour le char superbe, etc.

VOLTAIRE.

Id. — On prépara au bout des allées de Vincennes un arc de triomphe dont la base était de pierre; mais le temps qui pressait, ne permit pas qu'on l'achevât d'une matière durable: il ne fut élevé qu'en plâtre.

MANZONI.

Au moins le fondement était solide; et c'est ce qui importe.

VOLTAIRE.

Pag. 13, — Tous ceux qui avaient vu, le jour de la bataille de Saint-Antoine, rapporter à Paris, par cette porte alors garnie d'une herse, les corps morts ou mourants de tant de citoyens, et qui voyaient cette entrée, si différente, bénissaient le ciel, et rendaient grâces d'un si heureux changement.

MANZONI.

Pour ça ils avaient raison.

VOLTAIRE.

Pag. 14. — Il en résulte que nous devons en France l'opéra et la comédie à deux cardinaux.

MANZONI.

Ne craignez rien, cela serait venu tout seul.

VOLTAIRE.

Pag. 20. (Colbert, Fouquet). — Il (Fouquet) était procureur général du parlement; et cette charge lui donnait le privilége d'être jugé par les chambres assemblées, mais, après que tant de princes, de maréchaux et de ducs avaient été jugés par des commissaires, on eût pu traiter comme eux un magistrat, puisqu'on voulait se servir de ces voies extraordinaires, qui sans être injustes, laissent toujours un soupçon d'injustice.

MANZONI.

On eût pu ne présente pas un sens clair. Ce qui suit n'a pas besoin de commentaire.

VOLTAIRE.

Pag. 21. — Si c'était un des grands défauts et un des grands malheurs d'un gouvernement longtemps obéré, que la France fut l'unique pays de la terre où les places de juges fussent vénales ; c'etait une suite du levain de la sédition, c'etait une espèce d'insulte faite au trône, qu'une place de procureur du roi coûtât plus que les premières dignités de la couronne.

MANZONI.

Il serait difficile de décider quelles sont les places qui ont plus de valeur en argent.

VOLTAIRE.

Id. — *Fouquet*, pour avoir dissipé les finances de l'Etat, et pour en avoir usé comme des siennes propres, n'en avait pas moins de grandeur dans l'ame. Ses déprédations n'avaient été que des licences et des libéralités.

MANZONI.

Voilà la grandeur pour la seconde fois.

VOLTAIRE.

Id. — Le roi lui fit des caresses avant sa disgrâce. Je ne sais pourquoi la plupart des princes affectent d'ordinaire de tromper, par de fausses bontés, ceux de leurs sujets qu'ils veulent perdre. La dissimulation alors est l'opposé de la grandeur.

MANZONI.

Elle n'est pas trop l'opposé des deux grandeurs que nous avons vues.

VOLTAIRE.

Id. — Elle (la dissimulation) n'est jamais une vertu, et ne peut devenir un talent estimable que quand'elle est absolument nécessaire.

MANZONI.

Estimable est bon. Nécessaire à quoi, s'il vous plait?

VOLTAIRE.

Id. — *Louis XIV* parut sortir de son caractère; mais on lui avait fait entendre que *Fouquet* fesait de grandes fortifications à Belle-Isle, et qu'il pouvait avoir trop de liaisons au dehors ed au dedans du royaume.

MANZONI.

Mais on lui avait fait entendre: son caractère était donc de croire ce qu'on lui fesait entendre?

VOLTAIRE.

Pag. 24. (Séguier, Fouquet). — On l'ouvrit (une armoire de marqueterie, qui tenait du haut jusqu'en bas tout le fond d'un cabinet du cardinal Mazarin); elle était toute remplie de quadruples, de jetons et de médailles d'or. Madame de *Mazarin* en jeta au peuple des poignées par les fenêtres, pendant plus de huit jours.

MANZONI.

Il devoit y avoir queue.

VOLTAIRE.

Pag. 27. (Fouquet, Saint-Evremont). — Le roi eut l'extrême sévérité de punir (dans Saint-Evremond) une raillerie innocente, faite il y avait long temps contre le cardinal *Mazarin* qu'il ne regrettait pas, et que toute la cour avait outragé, calomnié et proscrit impunément pendant plusieurs années.

MANZONI.

Ni *sévérité*, *ni punir* ne sont içi les termes propres.

VOLTAIRE.

Pag. 31. (La Vallière, Fête de Versailles). — Il semblait (le duc de Guise) être d'un autre siécle.

MANZONI.

De quel siècle? car il y en a un certain nombre.

VOLTAIRE.

Pag. 37. (Fêtes). — Le même homme (Louis XIV) qui avait donné ces fêtes, avait donné du pain au peuple dans la disette de 1662. Il avait fait venir des grains que les riches achetèrent à vil prix, et dont il fit des dons aux pauvres familles, à la porte du Louvre.

MANZONI.

Je voudrais voir un peu en détail comment celà s'est fait.

VOLTAIRE.

Pag. 38. — Son gouvernement était respecté au dehors, le roi d'Espagne obligé de lui céder la préséance, le pape forcé de lui faire satisfaction, Dunkerque ajouté à la France par

un marché glorieux à l'acquéreur et *honteux* pour le vendeur; enfin toutes ses démarches, depuis qu'il tenait les rênes, avaient été ou nobles ou utiles; il *était beau* après cela de donner des fêtes. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Tant pis pour lui, mais tant mieux pour *personne:* il n'eut pas été vilain de n'en pas donner.

VOLTAIRE.

Id. (Chigi, Cour de Louis XIV). — On traita depuis le doge de Gênes avec moins d'honneurs (du légat du Pape Chigi), mais avec ce même empressement de plaire, que le roi concilia toujours avec ses démarches altières.

MANZONI.

La vanité et l'orgueil ne doivent pas être difficiles à concilier.

VOLTAIRE.

Pag. 40. (Magnificence, Liberalités). — Il établit dans sa maison un ordre qui dure encore.

MANZONI.

Ce sont de ces institutions, qui bravent le temps.

VOLTAIRE.

Id. Il rétablit les tables instituées par François I et les augmenta... il voulait que les *étrangers* y fussent tous invités: cette attention dura pendant tout son règne.

MANZONI.

quels étrangers? probablement ceux qui n'auraient pas trouvé à manger ailleurs.

VOLTAIRE.

Pag. 231. (Beauxarts, Poésie). — Si l'on trouvait dans l'antiquité un poème comme *Armide* ou comme *Atys*, avec quelle idolâtrie il serait reçu! mais *Quinault* était moderne.

MANZONI.

Mais les autres (auteurs) (1) que vous venez de nommer, qu'étaient-ils?

VOLTAIRE.

Pag. 345. (Paix de Clément IX, Jansénisme). — La Duchesse de *Longueville*, soeur du grand *Condé*, si connue par les guerres civiles et par ses amours, *devenue vieille* et sans occupation, se fit dévote. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Elle avait 34 ans, lorsqu'elle se convertit.

---

(1) Corneille, Racine, Molière, Boileau, La Fontaine ed altri.

F. PAOLO CANCIANI

[1725-1810]

Barbarorum Leges Antiquae. — Venetiis, 1789, 4 vol. in-4.

Canciani.

Vol. IV, pag. 222. — Qui Barbaris *Grafio*, hic petitis e Latio vocabulis *Dux* et *Comes* appellari consuevit communi loquendi usu; at forensi stylo, et pressiori loquendi modo dictus est *Judex;* qua voce profecto aptius exponitur barbarum vocabulum *Grafio*, præfectum designans.... præsertim criminalibus causis. Atque ita qui legibus, et foris *Judex*, idem erat Historicis *Dux* et *Comes*.

Manzoni.

Però, in due leggi di Rotari, Judex è opposto a Dux. Si *Dux* exercitalem suum molestaverit injuste, Gastaldius eum solatiet, dum usque ad praesentiam Regis, aut certe apud suum *Judicem* eum ad justitiam perducat. L. 23..... et si *Dux* illi aut *Judex* qui in loco ordinatus est a Rege, etc. L. 25.

PIETRO VERRI

[1728-1797].

Memorie storiche sulla Economia Pubblica dello Stato di Milano, inedite, Scrittori Classici Italiani di Economia Politica. — Tomo XVII, Milano Destefanis 1804, in-8.

VERRI.

Pag. 114. (Memorie). — Un monumento della superstiziosa crudeltà e ignòranza del secolo passato l'abbiamo in Milano nella colonna infame. — Mentre la peste..... faceva strage de' nostri cittadini, dei quali appare 150,000 ne siano allora periti, si sparse la superstizione nel popolo, che questo disastro fisico fosse cagionato da stregherie o da malefici unguenti..... Il popolo di Roma, l'anno della Città 423, sotto Claudio Marcello e Cajo Valerio consoli, ebbe un consimile errore. Leggiamo in Livio: " *Proditum falso esse venenis absumptos quorum mors infamem annum pestilentia fecerit.* "

MANZONI.

Vellem proditum falso.

VERRI.

Pag. 200. (Della Tortura). — Celebre è il fatto accaduto al venerabile nostro Lodovico Settala uomo sommo per quei tempi..... di cui il museo ebbe fra i contemporanei d'Europa il primato.....

MANZONI.

Il museo fu di Manfredo suo figlio.

VERRI.

Pag. 201. — Questi (il Lodovico Settala) mentre cavalcava, siccome allora era costume de' medici, venne attorniato da una folla di uomini, donnicciuole, fanciulli, ed ogni classe di plebaglia, indi villanissimamente insultato qual principale autore della opinione che nella Città vi fosse la pestilenza; che le turbe esclamavano essere unicamente ne' peli della di lui barba.....

MANZONI.

cum ad aegrotos forte suos, solito, propter aetatem, *Sellae gestamine circumferretur* hujus barba supercilioque civitatem in terrores agi universam. Non vorrei che avesse preso il *sella* latino per sinonimo del suo omonimo italiano.

VERRI.

Id. — ..... e laddove i discorsi nessun effetto producevano, si dovettero far manifesti sopra gran carri gli ammassi de' cadaveri nudi aventi i buboni *venefici*.....

MANZONI.

Venefici?

VERRI.

Pah. 204. — Si osservò che il signore (quello che si attestava aver veduto giungere sulla piazza del Duomo strascinato da sei cavalli bianchi in un superbo cocchio) aveva una fisonomia fosca ed infuocata, occhi fiammeggianti, irsute chiome e il labbro superiore minaccioso. — Entrato *questi* nella casa ivi furono osservati tesori, larve, demonj, ecc., ecc.

MANZONI.

Non si capisce chi.

VERRI.

Pag. 208. — Attestano che ciò accadde alle ore otto, che era giorno fatto, e *che pioveva.* Le due donne sparsero nel vicinato immediatamente il susurro di aver veduto chi faceva le unzioni malefiche, le quali in processo poi la Tracazzani Rosa disse *aveva veduto colui a fare certi atti attorno alle muraglie che non mi pacciono niente.* (Le parole " che pioveva „ sono sottolineate dal Manzoni).

MANZONI.

Questa circostanza (che pioveva) non è riçordata nella deposizione delle due donne, ma accennata indirettamente dal povero Piazza nel suo esame. — NB. Ma si trova nell' estratto MS. che appartenne al Conte Verri.

VERRI.

Pag. 209. — Su di questa vociferazione il giorno seguente si portò il capitano di giustizia sul luogo, esaminò le due nominate donne, e quantunque nè esse dicessero di aver osservato che il muro sia rimasto sporco dove il Piazza pose le mani, nè i siti ne' quali si era osservato l'unto giallo corrispondessero ai luoghi toccati, si decretò la prigionia del commissario della sanità Guglielmo Piazza.

MANZONI.

V' ha di più. Il Capitano di giustizia vide le muraglie parte imbiancate, parte affumicate ne' luoghi che le donne pretendevano essere stati intrisi; di modo che non v'era più nemmeno il preteso indizio

di unzioni; non v'era che l'indizio della avventata paura di quelle sciaurate. Il Capitano e il notaio dichiarano ciò non ostante di aver trovato *nelli luoghi abbruziati alcuni segni di materia ontuosa tiranti al giallo sparsovi come con le dita.*

VERRI.

Pag. 211. — Che pericolo correva mai egli (il Piazza), se gli avesse conosciuti, nel dirlo? Che pericolo correva mai se diceva pure di aver saputo che fossero unte le muraglie alla Vedra?

MANZONI.

anzi avrebbe potuto cavarne un argomento fortissimo della sua innocenza.

VERRI.

Pag. 214. — Il Ripamonti riferisce una crudelissima circostanza, ed è, che terminata la tortura del Piazza, i giudici ordinassero di ricondurlo in carcere colle ossa slogate, quale era, senza rimetterle a luogo, e che l'orrore di continuare nello spasimo abbia allora cavato di bocca l'accusa a se stesso del Piazza.

MANZONI.

Quarto tormentorum die cum in eadem ludificatione perstaret; post vexata din nequicquam membra, fatigatione magis quam clementia judicum, e sublimi ad ima demissus, vinclis quibus implexa erant brachia exsolvebatur, ut in pristini carceris custodiam locumque suum, ita sicuti erat fractus exossatusque reportaretur. *Pag. 84.* Pare piuttosto che voglia descriver gli effetti ordinari della tortura che raccontare un ritrovato straordinario per farla durare.

VERRI.

Pag. 222. — Tali furono le deposizioni de' due testimonj, che il Piazza citò per provare di essere stato a casa del barbiere (i quali dissero ignorare tal fatto). Il barbiere (Mora) negava che fosse mai stato il Piazza a casa di lui.

MANZONI.

Era qui da notarsi l'atroce impudenza del giudice che alle replicate negative del Mora espone: " che non solo è contrario al suo esame, ma ancora alla deposizione d'altri testimoni. „ *(Processo pag. 31).*

VERRI.

Pag. 229. — Vengono ora in campo . . . due cose affatto nuove. Una si è che il barbiere promettesse *una quantità di danari ;....*

MANZONI.

De' danari promessi il Piazza aveva parlato nella prima deposizione.

VERRI.

Pag. 230. — . . . si credeva un' azione cattiva e disonorante il difendere questa disgraziata vittima (il Mora), *posto che il protettore diceva di non volere nè potere assumersene l'incarico.* (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Nell'estratto stampato, il quale non pare che fosse conosciuto dall' autore, si legge, immediatamente prima della dichiarazione qui riportata:

" Dixit: io non posso accettare questo carico,

" perchè, prima sono notajo criminale, a chi non
" conviene accettar patrocinj, e poi anche perchè
" non sono nè procuratore nè avvocato. Anderò bene
" a parlargli per dargli gusto, ma non accetterò il
" patrocinio. „

VERRI.

Pag. 235. — E questi (Barlassina, Meda e Birago) si chiamano luoghi sopra il Monzasco? Chi conosce la carta del ducato ravviserà che sono in tutt'altra parte.....

MANZONI.

Nel processo stampato si legge: l'ho dispensato sopra il Monzasco, cioè ongevo le sbarre, come le ho ongiute in Barlassina, a Meda et a Birago, ecc.

VERRI.

Pag. 238. — Altra prova di pazzia di que' tempi è l'esame lunghissimo fatto il 12 settembre a Gian-Stefano Baruello, il quale ebbe la sentenza di morte dal Senato il giorno 27 agosto (morte, che dopo le tenaglie, il taglio della mano, la rottura delle ossa e l'esposizione vivo sulla ruota per sei ore, terminava coll'essere finalmente scannato) e fu sospesa proponendogli l'impunità se avesse palesato complici e esposto il fatto preciso.

MANZONI.

Il Baruello non aveva ammesso il fatto in nessuna forma.

VERRI.

Id. — Questi (il Baruello) dunque tessè una storia lunghissima e sommamente inverosimile, per cui il figlio del castellano di Milano (signor D. Giovanni Padilla) compariva autore di quest'atrocità, affine di vendicarsi di un insulto stato fatto in porta Ticinese, ecc.

MANZONI.

l'insulto era stato fatto a D. Fernando Gonzales di Cordova quando partì ex governatore.

VERRI.

Pag. 246. — Tale è la serie del fatto deposto contro il figlio del castellano, la quale sebbene smentita da tutte le altre persone esaminate *(trattine i tre disgraziati Mora, Piazza e Baruello, che alla violenza della tortura sacrificarono ogni verità)*, servi di base a un vergognosissimo reato. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Di questi tre, il solo Mora, alla violenza della tortura: gli altri due alle lusinghe dell' impunità.

VERRI.

Pag. 260. — Così dice il Ripamonti, che pure sostiene l'opinione comune, cioè che fossero colpevoli.

MANZONI.

Non mi pare che la sostenga.

VERRI.

Id. — Le crudeltà usate da più di un giudice in quel disgraziato tempo giunsero a segno, che più di uno fu tormentato tant' oltre da morire fra le torture: il Ripamonti lo dice, e in vece d' incolpare la ferocia dei giudici, *va al suo solito*, a trovarne la meno ragionevole cagione, cioè che il Demonio li strangolasse.

MANZONI.

Il Ripamonti qui ripete i ragionamenti del Tadino; ed è manifesto ch' egli non ne era persuaso.

VERRI.

Pag. 261. — Constitit flagitii reos in tormentis a Dœmone fuisse strangulatos. *(Pag. 115).*

MANZONI.

Philosopho et medico et tribunalis conservatori Tadino tanquam elementa *hæc* opinionis ac sententiæ de tota unguentorum ratione erant. *Pag. 117.*

VERRI.

Pag. 262. — Ne quel solo illuminato Cardinale (Federico Borromeo) vi fu allora che ne dubitasse, che anzi convien dire che la dubitazione fosse di varj, poichè tanto il Ripamonti, che il Somaglia e altri scrittori di que' tempi, si estendono a provare la reità dei condannati; cosa che non avrebbero certamente fatta, se non fosse stato bisogno di combattere un' opinione contraria.

MANZONI.

Il Ripamonti? Il Somaglia sì, come il Tadino, e il Lampugnano.

VERRI.

Pag. 264. — Per tutto il passato secolo si risentì questo infelicissimo stato la enorme scossa di quella pestilenza. Le campagne mancarono di agricoltori; le arti e i mestieri si annientarono... Si avvilì il restante del popolo nella desolazione..... I nobili s'inselvatichirono;... e non si ripigliarono i costumi sociali, che erano tanto splendidi e giocondi prima di tale sciagura, se non appena al principio del secolo presente.

MANZONI.

L' agricoltura era anche prima in pessimo stato: l' emigrazione degli artefici già avviata: la popolazione avvilita in tutti i sensi: ignoranza, ferocia, oppressione ecc. I nobili erano selvatici quanto basta: i costumi sociali splendidi e giocondi! Leggete le gride, e vedrete che giocondità ell' era. Questo è uno degli squarci che il Verri scriveva prima di pensare.

VERRI.

Pag. 268. — Farinaccio istesso parlando de' suoi tempi asserisce che i giudici, per il diletto che provavano nel tormentare i rei, inventavano nuove specie di tormenti.

MANZONI.

Questo prova contro i giudici, e in favore di Farinaccio.

VERRI.

Pag. 271. — ... e il Claro asserisce: Sufficit adesse aliqua indicia contra reum ad hoc ut torqueri possit . . . .

MANZONI.

" *Non sufficit* „ dicono le edizioni di Venezia del 1580 e del 1595. Forse il Verri non ha vista che quella del 1640 che dice per errore: *Nam.*

VERRI.

Id. — Basti un solo orrore per tutti; e questo viene riferito dal celebre Claro Milanese, che è il sommo maestro di questa pratica. " Un giudice può, avendo in carcere una

" donna sospetta di delitto, farsela venire nella sua stanza
" secretamente, ivi baciarla, accarezzarla, fingere di amarla,
" prometterle la libertà affine d' indurla ad accusarsi del de-
" litto. „

MANZONI.

Non è riferito dal Claro (il quale del resto era Alessandrino) ma dal suo commentatore G. B. Baiardi Parmigiano. (Clari, Sent. R. lib. F. Quæst. LXIV, 24 not. 80-81) il quale soggiunge *(ad Clari Junest 64 N. 23, Nota 81):* Ego autem arbitror quod hoc non sit permissum indici, quin immo quod esset omni reprehensione dignus cum sit fictio diabolica velle inducere mulieres ad confitendum delicta verbis et actibus venereis et libidinosis, quæ aliquando propter luxuriam se inducunt ad venenandum maritos, et ad faciendum committi homicidia, et multo magis possent se inducere ad confitendum falsum; et hæc diabolica simulatio tanto magis est fugienda per ea quæ tradit D. Clarus, supra in quæst. 55-7. Ivi il Claro: Allegare etiam posset (reus confessus) quod tales confessio fuit sibi extorta a judice cum promissione impunitatis. E cita il fatto di una donna di Vogogna che avendo allegato che la confessione le era stata estorta *blandis verbis minisque*, fu pur troppo sottomessa di nuovo alla tortura, ma non confermò la confessione, e fu assolta.

VERRI.

Pag. 272. — Ecco cosa dice il Claro: " Paris dicit, quod judex potest mulierem ad se adduci facere secreto in Camera, et eidem dicere quod vult eam habere in suam, et fingere velle illam deosculari et ei polliceri liberationem; et quod ita factum fuit a quodam regente qui quamdam mulierem blanditiis illis induxit ad consfitendum homicidium, quae postea decapitata fuit. „

MANZONI.

Paris del Pozzo: nato nel ducato d'Amalfi, ma oriundo d'Alessandria. Si noti che il Giannone lo chiama: *eccellente* giureconsulto, L. 28, Cap. ult.

VERRI.

Pag. 275. — Quale è il sentimento che nasce nell'uomo allorquando soffre un dolore? Questo sentimento è il *desiderio che il dolore cessi.*

MANZONI.

et vera confessis, et ficta dicentibus, idem doloris finis ostenditur. Q. Curt. VI. 11.

VERRI.

Pag. 281. — Altri dottori limitano questa alternativa a tre torture come il Claro.

MANZONI.

Il Bossi: nunquam tamen vidi torqueri ultra trinam vicem, *nisi a carnificibus.* Tractatus varii; Tit. de tortura, 42, vedi appiè di pagina (1) (2).

(1) Bartolus loc. cit. Quot ies namque contra reum apparent indicia laevia, non multum manifesta, et multum urgentia, tunc questio de eo non debet repeti: quoties cumque contra reum apparent indicia manifestiora et evidentiora, et multum urgentiu, tunc si in prima tortura reus nihil dicit, et stat durus, poterit iterum torqueri et repeti.

(2) Boss. loc. cit. Summa haec est, tam secundum juris dispositionem, quam secundum praticam, quod non est licita repetitio in tortura, nisi quando non fuit uti debebat tortus, vel nova judicia supervenerunt.

VERRI.

Pag. 288. — Presso de'Greci egualmente che presso de'Romani fu sconosciuto l'uso della tortura per gli uomini.

MANZONI.

E Filota?

VERRI.

Id. — La tortura si dava ai servi ossia schiavi non ai cittadini e agli uomini. Se fosse male o ben fatto il degradare una porzione della umanità al segno dei giumenti, *io non ardirei di deciderlo.* (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Come!

VERRI.

Id. — Quelle due nazioni (Greca e Romana) sono state le nostre maestre, la loro grandezza tutt'ora ci fa meraviglia, noi non siamo giunti a pareggiare la loro coltura; e da un canto solo *d' inconveniente* mal si giudicherebbe del tutto insieme e della connessione necessaria che un disordine parziale talvolta tiene colla perfezione generale del sistema.

MANZONI.

inconveniente!

VERRI.

Pag. 294. — . . . esercitandosi le torture nel nascondiglio del carcere senz'altri testimonj che il giudice, gli sgherri e l'infelice, non trovarono ostacolo al perpetuarsi, essendo per

lo più incallita la naturale compassione in chi per mestiero presiede a quelle metodiche atrocità, deboli i lamenti di quei che ne hanno sopportato l'orrore, e rari gli uomini, i quali riunendo le cognizioni all'amore dell'umanità, abbiano avuto la costanza d'esaminare un sì lugubre oggetto colla lettura de' più rozzi e duri scrittori di tal materia, e la forza di resistere al ribrezzo che porterebbe a lasciar cadere più volte la penna dalle mani.

MANZONI.

Come non vede che la ragione del perpetuarsi (o una ragione) la tortura, era l'esser prescritta o ammessa dal diritto romano?

VERRI.

Id. — Uomini adunque oscuri, ignoranti e feroci, i quali senza esaminare d'onde emani il diritto di punire i delitti, qual sia *il fine per cui si puniscono....* (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

delicta ratione publicæ utilitatis, omnes communiter et uno ore impunita minime remanere debere exclamant, per text in l. ita vulneratus etc. Farinacio. Quæst. XVII. 2.

G. D. ROMAGNOSI

[1761-1835].

Dell'indole e dei fattori dell' incivilimento. Milano, per G. Silvestri 1839, in-16.

ROMAGNOSI.

Pag. 197-198. — Il Clero sembra aver detto al popolo... Se vedete le *immunità nostre*, ecc. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

" Notando che i vescovi sotto i Longobardi erano considerati sudditi come gli altri, nè godevano di privilegio alcuno, „ pag. 208.

ROMAGNOSI.

Pag. 202. — La professione o, dirò meglio, l'uffizio pubblico di Notaio fino ai tempi di Carlo Magno disimpegnato* dai chierici, viene da quel monarca levato loro di mano e trasferito intieramente ai laici. (Vedi Ant. Medii Aevi del Muratori, Diss. XII t. I pag. 664)

MANZONI.

* *Disimpegnato dai chierici, trasferito ai laici,* pare che importi che, prima di Carlo Magno, il *notariato* fosse in mano degli ecclesiastici. Ma il fatto è che *alcuni* di questi erano notai; ed è ciò che quel Re proibì con la legge 96. Vedi davvero la

dissertazione del Muratori qui citata. La legge è semplicemente proibitiva.

ROMAGNOSI.

Pag. 208. — Nella legge X di Rachi si dice: " Propterea præcipimus *omnibus* ut debeant ire *unusquisque* causam habentes ad *civitatem suam* simulque ad *judicem suum*, et nunciare causam ad ipsos judices suos. „ La parola *omnibus* pare riferibile a tutti i sudditi lombardi e italiani. Il dubbio pare tolto dalla locuzione *ad civitatem suam* unita *ad judicem suum*..... Il *giudice suo* indica la giurisdizione *personale* a norma della diversa nazione.

MANZONI.

La parola *omnibus* si riferisce a *Arimannus aut liber homo* nominati prima. *Judicem suum* è opposto a *nos,* perchè la legge non ha altro fine che di proibire e punire i ricorsi al re fatti senza aver prima ricorso al *giudice.*

ROMAGNOSI.

Id. — In una causa portata avanti Liutprando, re longobardo, pendente tra il vescovo di Siena e quello di Arezzo sulla proprietà di certe terre, il Re commise il giudizio a quattro vescovi e ad un notaio per nome Gumeriano, tutti italiani.

MANZONI.

Guntheramo, dice l'atto. E dove trova l'autore che fossero tutti italiani? E non si trattava della *proprietà di certe terre*, ma della giurisdizione sopra certe parrocchie. — L'atto è nella Dissert. 74, t. 6. p. 367 (Muratori Ant. Med. Ævi) (1).

---

(1) Il Manzoni non ha continuato a leggere se non sino alla p. 257; il rimanente del libro, che ne ha 416, non è tagliato.

I. C. L. SIMONDE SISMONDI

[1773-1842].

Histoire des republiques italiennes du moyen âge. Paris 1809. T. 16, in-8.°

SISMONDI.

T. IV, pag. 170. — L'on peut regarder comme injustes les privilèges de la naissance; cependant des privilèges contre la naissance sont plus injustes encore.

MANZONI.

Les privilèges de la naissance sont nécessairement des privilèges contre la naissance.

Histoire des Francais. — Paris, Treuttel et Würtz, 1821, in-8.

SISMONDI.

Vol. 1, pag. 202. — Un magistrat Romain.... fut placé par ses concitoyens à la tête du gouvernement municipal.

MANZONI.

Placé par ses concitoyens; ceci est capital, et il en faudrait des témoignages.

SISMONDI.

Pag. 296. — Les rois ne furent proprement jamais les juges des Francs.... quand ils faisoient tuer un Franc, c'étoit de leur part un assassinat.

MANZONI.

La meurtre commandé par le Roi étoit légal chez les Lombards. Rotharis, Leg. I.

SISMONDI.

Pag. 409. — On trouve même une formule pour une donation de bien-fonds faite par un maître à son *esclave.*

MANZONI.

Il me semble que les mots employés dans la formule ne signifiaient pas *esclave*, mais domestique libre. De veritables esclaves, *mancipia*, font partie de la donation même, et l'on ne conçoit pas un esclave ayant des esclaves. — V. la Diss. IV, Antiquit. med. ævi (di Muratori).

SISMONDI.

II, pag. 37. — A son exemple (de Saint-Eloi) Dagobert faisoit consister toute sa religion dans sa liberalité envers les moines.

MANZONI.

Toute la religion de S. Eloi ne consistait pas dans sa liberalité envers les moines. Ubicumque venundandum intellexisset mancipium, magna cum miseratione et festinatione occurrens, mox dato pretio liberabat captivum; etc. Vita S. Elig. Script. Rerum Franc. III, 553.

SISMONDI.

Pag. 178. — Les écrivains ecclésiastiques ont quelque peine à réconcilier les décisions de ces anciens conciles infaillibles, avec les décisions contraires des conciles également infaillibles qui sont venus depuis.

MANZONI.

C'est une rude peine que de réconcilier des décisions opposées. Mais c'est encore une peine inutile: les écrivains ecclésiastiques qui ont le sens commun, cherchent la différence entre ces décisions et la font remarquer. Pour quel motif voudraient-ils checher à la faire disparaître? Pour mettre à couvert l'infaillibilité de l'Église? Mais qui lui a jamais attribué l'infaillibilité en matière de discipline? Il y aurait contradiction dans les termes. Infaillibilité entraine l'immutabilité: or les lois disciplinaires changent. Lorsque l'Église définit un dogme elle ne fait rien de nouveau, elle déclare une doctrine reçue: lorsqu'elle fait une loi, c'est une innovation, elle parle pour l'avenir. On conteste à l'Église une infaillibilité à la.... (1).

(1) Vedi n. p. 297. — Forse continuava: *qu'elle ne prétend pas, pour lui refuser celle qu'elle a.*

SISMONDI.

Pag. 239-240. — Mais il étoit réservé à l'Église de changer ces mécontentemens royaux en querelle nationale..... Didier *jamais* ne put engager Adrien I à sacrer les fils de Carloman, et à offenser ainsi le très chrétien roi Charles le Grand.

MANZONI.

Et c'était l'Eglise qui changeait les mécontentemens royaux en querelles nationales!

SISMONDI.

Pag. 247. — Adrien.... avant même que Pavie se fût rendue, adressa à Charles une lettre dans laquelle il l'appeloit Roi des Francs et des Lombards, et patrice des Romains.

MANZONI.

Il n'y a dans cette lettre aucun indice pour croire qu'elle ait été écrite avant la reddition de Pavie. Il y a même quelque indice du contraire. Adrien y parle du voyage de Charles à Rome, et il lui dit qu'il a été informé des *immenses victoires* de Charles. Or la première victoire de Charles après son retour de Rome, a été justement la prise de Pavie.

SISMONDI.

Pag. 312. — .... de haute trahison, ce qui étoit exprimé alors par le mot *Harisliz.*

MANZONI.

Quod Theodisca lingua *Harislit* dicitur. Ann. Loisel. alibi *Harislig*, *Harisliz.* Je crois que ce mot si-

gnifie désertion et non haute trahison. Il parait que c'est le même qui sert dans les Lois Lombardes de Charlemagne à désigner cette transgression. "Si quis dimisso exercitu..... quod nos..... Eriliz dicimus LXXXI. „ Heer, *armée,* lassen, *abandonner.*

SISMONDI.

Pag. 324. — Les papes comme les conciles.... s'y sont trompés pendant huit-cent ans, et ont longtemps regardé les fausses décrétales, comme une des bases fondamentales du droit canon, de la discipline et même de la foi de la chrétienté.

MANZONI.

Il aurait été à propos de citer une décision d'un concile général en matière de foi, appuyée sur les fausses décrétales. Car cette assertion *les conciles s'y sont trompés* présente un sens très ambigu. Est-ce à dire que les évêques qui composaient ces conciles, croyaient aux décrétales? Alors la phrase n'est pas exacte: est-ce à dire que les conciles ont cité les décrétales en matière de foi? Ceci est différent, et bien plus grave; même trop grave pour être avancé sans preuves.

H. HALLAM

[1778-1859].

L'Europe au moyen âge. — Traduit de l'anglais par P. Dudouit et A. R. Borghers. — A Paris, 1820, vol. I in-8.

HALLAM.

Pag. 227. — Les Francs, nés libres, n'apercevaient aucune marque de *domesticité* dans les titres d'échanson, de maître-d'hôtel, de maréchal et d'écuyer, etc.

MANZONI.

Je crois qu'il veut dire *servitude.*

HALLAM.

Pag. 239. — Comme toutes les habitudes de la société conspiraient avec ce préjugé qui, en dépit des philosophes moralistes, mettra *toujours* la profession des armes au-dessus des autres, il devait, etc.

MANZONI.

Toujours, c'est beaucoup dire.

GEORGE SARTORIUS

[? (1)]

Essai sur l'État civil et politique des peuples d'Italie sous le gouvernement des Gothes — Paris, 1811, in-8.

SARTORIUS.

Pag. 214. — Nous plaindrons aussi Théodoric d'avoir été, à la fin d'une carrière glorieuse, placé entre la nécessité de sévir contre ses peuples ou de voir son trône ébranlé; nous le plaindrons d'avoir été contraint de souiller sa gloire en violant les formes protectrices de l'innocence.

MANZONI.

Necessité, contraint, mots équivoques. S'il a été *contraint*, sa gloire n'en sera pas souillée. C'est une iniquité qu'il a commis de propos déliberé (l'uccisione di Boezio, Simmaco, Albino).

(1) Non so nè quando nascesse nè quando sia morto il Sartorius. Il suo saggio ebbe nel 1808 il premio nel concorso proposto dalla classe di Storia e Lettere antiche dell'Instituto di Francia, sulla quistione: Quel fut, sous le gouvernement des Goths, l'état civil et politique des peuples d'Italie? Quels furent les principes fondamentaux de la législation de Théodoric et de ses successeurs? et spécialement quelles furent les distinctions qu'elle établit entre les peuples vainqueurs et les peuples vaincus.

SARTORIUS.

Pag. 215. — Ce n'est pas dans les déserts arides de l'Afrique qu'on cherchera la richesse et le luxe du règne végétal, et ce n'est pas dans le moyen âge qu'on cherchera les Sully, les Henri IV, et les peuples qui méritent de tels administrateurs et de tels rois.

MANZONI.

Méritent est pis qu'inexact; être bien administré n'est pas une récompense que les peuples méritent par de bonnes qualités; c'est leur droit, et le devoir de quiconque est chargé de leur administration.

CARLO TROYA

[1784-1858]

Della condizione de' Romani vinti da' Longobardi, discorso di Carlo Troya. — Milano, 1844.

TROYA.

Pag. 399, n. 1. — La legge de' Burgundii distingue apertamente l'*hospitalitas* dalla divisione delle terre: *Nec mancipiorum tertiam nec duas terrarum partes in eo loco in quo ei hospitalitas fuerat delegata requirat.* Ma poco dopo l'una cosa sembra confondersi coll'altra, e troviamo rammentate le terre che *hospitalitatis jure a barbaris possidentur.* (Tit. Liv. Cap. I).

MANZONI.

La distingue, ma solamente in alcuni casi. Quicumque agrum cum mancipiis, seu parentum nostrorum, sive liberalitate nostra perceteret, *nec*, con quel che segue nella nota. L'*hospitalitas* in generale portava il diritto di dividere, fuorchè per quelli che avevano avuto dai Re il.... (1)

---

(1) Vedi nota p. 297.

LETTERATURA

GIOVANNI BOCCACCIO.

(1313-1375).

Decamerone corretto ed illustrato, con note tratte da vari, del dott. Giulio Ferrario, Milano, Società Tipografica de' Classici Italiani, anno 1803, in-8.

BOCCACCIO.

Vol. IV, *pag.* 22. — Già si tacea Filomena et il senno della donna a torsi di dosso coloro li quali amar non volea...

MANZONI.

Un sennone davvero!

G. DELLA CASA

[1503-1556].

Opere. — Milano, Società Tipografica de' Classici Italiani. 1806, in-8.

DELLA CASA.

Vol. I. pag. 219. —

" Le mani alzò con amendue le Fiche "

disse il nostro Dante: ma non ardiscono di così dire le nostre donne; anzi per ischifare quella parola sospetta, dicono piuttosto le castagne; come che pure alcune *poco accorte* nominino assai spesso disavvedutamente quello che se altri nominasse loro in pruova, esse arrossirebbono, ecc.

MANZONI.

Dite più innocenti e meglio educate.

A. F. GRAZZINI.

[1503-1583].

La prima e la seconda cena. — Novelle di Anton Francesco Grazzini detto il Lasca. Milano, Società Tipografica de' Classici Italiani. 1810, in-8.

Pag. 87. — Alla novella II, della prima Cena, dove si racconta d'*un giovane ricco e nobile, che per vendicarsi di un suo Pedagogo, gli fa, assieme ad un compagno, una beffa, di maniera che colui ne perde il membro virile*, al punto, in cui è detto " *quanta gioja Amerigo ed il compagno avessero, mentre che il pedante queste cose raccontava, non è da domandare* „ il Manzoni, che già aveva scritto più volte sul margine NB, postilla:

NB. Non credo così facile trovare uno scrittore che accozzi tanta goffagine con tanta birboneria, quanto costui.

Anche la nov. X della terza Cena ha diversi segni I, X, X, dei quali non si sa il significato, e di NB.

P. CORNEILLE

[1606-1684].

F. M. AROUET DE VOLTAIRE

[1694-1778].

Voltaire. Commentaire sur Corneille. (Œuvres complètes de Voltaire). De l'imprimerie de la Société littéraire tipographique. 1785. — Tom. 66 e 67.

CORNEILLE.

Tom. 66, pag. 256. — *Rodogune*, act. II, sc. 2, v. 45.

S'il était quelque voie infame ou légitime,
Que m'enseignât la gloire ou que m'ouvrît le crime....

VOLTAIRE.

....Comment une voie infame est elle enseignée par la gloire? Elle peut l'être par l'ambition.

MANZONI.

La gloire n'a ici de rapport qu'avec la voie légitime, et le crime avec la voie infame.

CORNEILLE.

Pag. 379. — *Héraclius*, act. I, sc. 1, v. 66.

Ce dessein avec lui seroit tombé par terre.

VOLTAIRE.

On a déjà repris ailleurs ces façons de parler vicieuses. Toute métaphore qui ne forme point une image vraie et sensible, est mauvaise; c'est une règle qui ne souffre point d'exception. Or, quel peintre pourrait représenter une idée qui tombe par terre?

MANZONI.

Cette règle, qu'une métaphore doit toujours former une image qu'on puisse peindre, est absolûment fausse. Il y a des métaphores très justes et très belles qui ne sont que l'application d'une image à une idée abstraite, et qu'il serait impossible de peindre, par exemple, des desseins qui avortent, à la page précedente (1).

CORNEILLE.

Pag. 463. — *Héraclius,* act. IV, sc. 4, v. 113.

Couvert ou de louange ou d'opprobre éternel,

VOLTAIRE.

n'est pas français; il faut *d'un opprobre éternel.* D'*opprobre* est ici absolu, et ne souffre point d'épithète; et on ne peut dire *couvert de louange*, comme on dit *couvert de gloire*, *de lauriers*, *d' opprobre*, *de honte.* Pourquoi? c'est qu'en effet la honte, la gloire, les lauriers semblent environner un homme, le couvrir. La gloire couvre de ses rayons, les lauriers couvrent la tête; la honte, la rougeur couvrent le visage; mais la louange ne couvre pas.

(1) Pag. 378. Voltaire: On ne se laisse point emporter à un conte; on fait avorter des desseins, et non pas des contes.

MANZONI.

Il faut que Voltaire ait vu les rayons de la gloire.

CORNEILLE.

Tom. 67, pag. 10. — *Nicomède,* act. I. sc. 1, v. 49.

Attale, qu'en otage ont nourri les Romains,
Ou plutôt qu'en esclave ont façonné leurs mains,
Sans lui rien mettre au coeur qu'une crainte servile,
Qui tremble à voir un aigle et respecte un édile.

VOLTAIRE.

La crainte qui tremble parait une expression faible et négligée, un pléonasme. Ce vers est très-beau, *qui tremble à voir un aigle et respecte un édile.*

MANZONI.

Je crois que ce " *qui* „ se rapporte à Attale et non à la crainte.

CORNEILLE.

Pag. 68. — *Nicomède,* act. III. sc. 8, v. 10.

Que pour sortir d'un coeur elles trouvent de portes!

VOLTAIRE.

On a déjà dit que toute métaphore, pour être bonne, doit fournir un tableau à un peintre. Il est difficile de peindre des vérités qui sortent d'un coeur par plusieurs portes.

MANZONI.

Peignez donc une métaphore qui fournit un tableau à un peintre.

CORNEILLE.

Pag. 71. — *Nicomède,* act. IV, sc. 1, v. 26.

Que son maître Annibal, malgré la foi publique,
S'abandonne aux fureurs d'une terreur panique.

VOLTAIRE.

Fureurs d'une terreur est un contre-sens: *fureur* est le contraire de la crainte.

MANZONI.

Il a voulu dire qu'Annibal avait furieusement peur.

CORNEILLE.

Pag. 457. — Le *Comte d'Essex,* act. II, sc. 2, v. 38.

Les témoins sont ouïs, son procès est tout fait, etc.

VOLTAIRE.

....Il semble qu'on ait applaudi dans cette pièce plutôt ce que les acteurs devaient dire que ce qu'ils disent, plutôt leur situation que leurs discours. C'est ce qui arrive souvent dans les ouvrages fondés sur les passions; le coeur du spectateur s'y prête à l'état des personnages, et n'examine point. Ainsi tout les jours nous nous attendrissons à la vue des personnes malhereuses, sans faire attention à la manière dont elles expriment leurs infortunes.

MANZONI.

Les personnes malheureuses s'expriment naturellement d'une manière attendrissante: le cas de l'auteur dramatique est bien différent; il faut qu'il se mette dans la situation de celui qui souffre.

G. B. POQUELIN

DETTO

MOLIERE.

(1622-1673).

A. BRET.

(1717-1792).

Œuvres de Molière avec des remarques grammaticales, des avertissemens et des observations sur chaque pièce par M. Bret. Paris 1804, in-8.

MOLIÈRE.

Tom. I, pag. 237. — *L'Étourdi*, act. I, sc. VIII.

Voilà, voilà que c'est de ne voir pas Jeannette.

BRET.

La grammaire veut *voilà ce que c'est*; et il était aisé a Molière de dire: Et voilà ce que c'est de ne pas voir Jeannette.

MANZONI.

Oui, mais le sens voulait que *voilà* ne fût pas précedé par *et*.

BRET.

Tom. IV, pag. 216 — (*Le Sicilien ou l'amour peintre*) sc. IV. — Le fragment de comédie chanté, qui suit cette scène, fut mis en musique par Lulli. Molière paya encore, dans cette occasion, le tribut de servitude de la poësie relativement à l'art du chant. Il parla *aux rochers* comme tous les rimeurs iriques ; il leur dit *de n'être pas fâchés*, et qu'ils seroient *touchés des douleurs de Philène*, etc.

MANZONI.

Est-ce que Lulli n'aurait pas pu mettre en musique un morceau où il n'y aurait pas eû de *rochers?*

BRET.

Pag. 217, sc. XIII. — Il semble que Molière, dans cette scène ou Hali, valet d'Adraste, cherche à occuper D. Pèdre, pour l'empêcher d'entendre ce que dit le faux peintre à Isidore, ce soit rappelé la scène 6e du 3e acte du *Médecin malgré lui*, où Sganarelle joue à-peu-près le même personnage auprès de Géronte; mais Molière est toujours étonnant, soit qu'il imite les anciens, soit qu'il s'imite lui même.

MANZONI.

Ma foi, voilà un commentateur qui s'étonne facilement.

BRET.

Pag. 257. — *(Avertissement sur le Tartuffe).* — Quelle intéressante leçon Molière ne donnoit-il pas aux Rois (dans le dénoûment du *Tartuffe*), en les appelant à l'honneur de punir des vices contre lesquels aucune loi positive n'a secondé la haine et le mépris qu'ils inspirent? Tels sont l'ingratitude et l'hypocrisie.

MANZONI.

On donne une leçon intéressante à quelqu'un en l'appellant à punir selon *les lois*, les crimes prévus par les lois.

BRET.

Id. — Il couvroit son protecteur de gloire en lui supposant la sagesse, le courage et la fermeté qu'il faut pour sévir contre un homme dont le caractère funeste n'a que trop souvent un appui difficile à vaincre.

MANZONI.

Voilà un homme couvert de gloire par une supposition d'un auteur comique: c'est à peu de frais.

BRET.

Id. — Il faut en convenir, la donation faite à *Tartuffe*, et ce qui en est la suite, ne valent rien dans la règle étroite. Molière le savoit. *Son procédé détruit la vertu du contrat*, dit-il; mais c'est encore à cette occasion que, loin de le blâmer, il faut le louer de l'intervention du prince, qui, pour prix de la délation du Tartuffe, pouvoit avoir validé l'acte dont il étoit porteur.

MANZONI.

Quelle jurisprudence est celle-ci? Valider un acte invalide selon les lois, pour prix d'une délation! Voila un joli Code.

BRET.

Tom. V, pag. 7. — (Avertissement sur l'Avare). — Nos voisins (les Anglais), si profonds et si penseurs, n'ont point

encore réfléchi que, lorsqu'il s'agit de tracer un caractère, l'art dramatique, ainsi que l'art de la peinture, dans lequel, à la vérité, ils sont peu célèbres encore, n'accable point le sujet principal par des accessoires qui puissent en détourner trop la vue.

MANZONI.

C'est qu'il n'est pas donné à tout le monde de faire une telle réflexion.

BRET.

Pag. 187, (*act. IV, sc. V, de l'Avare*). — J. J. Rousseau osservava: C'est un grand vice d'être avare et de prêter à usure; mais n'en est-ce pas un plus grand encore à un fils de voler son père, de lui manquer de respect, de lui faire mille insultans reproches; et quand ce père irrité lui donne sa malédiction, de répondre d'un air goguenard, qu'il n'a que faire de ses dons? Si la plaisanterie est excellente, en est elle moins punissable? et la pièce où l'on fait aimer le fils insolent qui l'a faite, en est elle moins une école de mauvaises mœurs? — Il Bret risponde, dopo altre osservazioni: *Pag. 188.* — S'il arrivoit à quelqu'un de vouloir tracer le caractère d'un mauvais père, ne lui donneroit-il que des enfans pleins de vertu? Peindroit-il la bénédiction du ciel répandue dans toute sa famille? Et la vérité ne le conduiroit elle pas à tracer les désordres d'un fils rebuté par sa sévérité et par ses injustices, et peut-être l'honneur de sa fille dans le plus grand danger? Cet écrivain justifierait-il par-là l'inconduite du fils ou les foiblesses de la fille? Non, mais il verseroit dans la classe des pères de famille un utile effroi; il les rameneroit au plaisir et a l'intérêt de se faire aimer.

MANZONI.

Rousseau blesse d'un côté et le commentateur met son emplâtre de l'autre. Rousseau n'a pas dit qu'il soit immoral de representer vicieux le fils d'un avare, mais *de faire aimer le fils insolent.* Et pour que le

spectateur prenne dans son cœur le parti d'un personnage, il n'est pas nécessaire que l'écrivain justifie la manière d'agir qu'il lui prête, il suffit qu'il la rende intéressante, et qu'il lui donne ce dégré de justice qui suffit aux passions.

BRET.

Pag. 188. — On pourroit dire de M. Rousseau ce que Racine, le fils, dit du célèbre Lamotte, qui cherchoit des défauts dans Iphigénie..... Est-ce à force d'esprit qu'on tombe dans l'erreur? *Faciuntne intelligendo ut nihil intelligant?*

MANZONI.

Cela pourrait passer après qu'on aurait bien prouvé que Rousseau est ici tombé dans l'erreur.

BRET.

Pag. 305. — *(Int. à la fête de Versailles).* Le roi ayant accordé la paix aux instances de ses alliés et aux vœux de toute l'Europe, et donné des marques d'une modération et d'une bonté sans exemple, même dans le plus fort de ses conquêtes, ne pensoit plus qu'à s'appliquer aux affaires de son royaume, lorsque, pour réparer, en quelque sorte, ce que la cour avait perdu dans le carnaval, pendant son absence, il résolut de faire une fête dans les jardins de Versailles....

MANZONI.

paix, Europe, modération, bonté, conquêtes, affaires, royaume, réparer, cour, carnaval, voilà bien de choses dans une demie période.

BRET.

Pag. 310. — Dans les quatres autre niches, il y avait quatre satyres, deux hommes et deux femmes, qui tous sem-

bloient danser, et témoigner le plaisir qu'ils ressentoient de se voir visités par un si grand monarque, suivi d'une si belle cour. Toutes ces figures étoient dorées....

MANZONI.

Jamais figures dorées n'en ont eprouvé un pareil.

BRET.

Pag. 312. — une figure.... qui était à droite représentoit la paix et celle qui étoit à gauche figurait la victoire, pour montrer que sa Majesté est toujours en état de faire que ses peuples jouissent d'une paix heureuse et pleine d'abondance.....

MANZONI.

Montrer n'est pas démontrer.

BRET.

Tom. VI, pag. 414. — (Les Femmes savantes) act. IV, sc. III. — Molière dans cette scène, où la ridicule vanité des écrivains médiocres est foudroyée, eut l'art d'intéresser la cour au succès d'un ouvrage contre lequel il prévoyoit que beaucoup de gens pourroient se déchaîner.

MANZONI.

L'art de flatter les puissans pour les tirer dans son parti n'a pas même le mérite de la difficulté, ni encore moins de la rareté. Je ne conçois pas qu'on puisse louer quelqu'un de posséder cet art-là.

G. RACINE.

(1639-1699).

G. F. DE LAHARPE.

(1739-1803).

Œuvres complètes de Jean Racine avec le commentaire de M. de Laharpe, Paris 1816, in-8.

RACINE.

Tom. II, pag. 67. — Andromaque, acte I, sc. IV.

Vaincu, chargé de fers, de regrets consumé,
Brûlé de plus de feux, que je n'en allumai, etc.

LAHARPE.

Il est trop sûr qu'il n'y a aucun rapport entre les maux que l'amour fait souffrir à Pyrrhus et ceux qu'il a faits devant Troye, non plus qu'entre les feux de l'amour et l'embrâsement d'une ville.

MANZONI.

Una atque eadem nox erat qua prætor amoris turpissimi flamma ac classis populi romani praedonum incendio conflagrabat. Cic. Verr. II, V, 35.

RACINE.

Tom. III, pag. 82. — Bérénice, acte IV, sc. II.

Phénice.

N'en doutez point, Madame; il va venir.
Mais voulez vous paraître en ce désordre extrême?
Remettez-vous, Madame, et rentrez en vous-même.
Laissez-moi relever ces voiles détachés,
Et ces cheveux épars dont vos yeux sont cachés.
Souffrez que de vos pleurs je répare l'outrage.

LAHARPE.

Souffrez que de vos pleurs je répare l'outrage

" On peut appliquer à ces vers ce précepte de Boileau:

Qui dit sans s'avilir les plus petites choses.

" En effet, rien n'est plus petit que de faire paraître sur " le théâtre tragique une suivante qui propose à sa maitresse " de rajuster son voile et ses cheveux. Otez à ces idées le " charme de la diction, on rira „ (Voltaire).

Oui, mais quelle diction! Quel choix de figures dans ces mots, *reparer l'outrage de vos pleurs!.....*

MANZONI.

Gy. Cura te, amabo: siccine immunda, obsecro, ibis?
Si. Immundas fortunas æquom'st squalorem sequi.
Gy. Amiculum hoc sustolle saltem.
Si. Sine trahi, quom egomet trahor.
Plaut. *Cistell. 1, 1, 115.*

CARLO ROLLIN

[1661-1741].

Œuvres complètes. Nouvelle édition. **Traité des Études.** — Paris Imprimerie Didot le jeune, Librairie Ledoux et Tenré, 1818, in-8.

ROLLIN.

Tom. I, pag. 472. — *(Figures de mots)....* Par où l'on voit que ce qui n'avait d'abord été inventé que par nécessité, à cause du défaut et de la disette des mots propres, a contribué depuis à la beauté et à l'ornement du discours: de même à peu près que les vêtemens ont été employés dans *le commencement pour couvrir le corps, et le défendre contre le froid,* et ensuite ont servi à l'embellir et à l'orner. — (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Comment Rollin a-t-il pu accepter cette supposition, lui qui connaissait cette sublime et profonde expression de l'Écriture : ils *s'aperçurent qu'ils étaient nuds ?*

CARLO BATTEUX.

(1713-1780).

Les Quatre Poétiques d'Aristote, d'Horace, de Vida, de Despréaux, avec les traductions et des remarques par M. l'Abbé Batteux, Paris 1771, in-8.

ARISTOTELE.

Tom. I, pag. 66. — Ἔστι δὲ καθόλου μὲν τῷ ποίῳ τὰ ποῖ' ἄττα συμβαίνει λέγειν ἢ πράττειν, κατὰ τὸ εἰκὸς ἢ τὸ ἀναγκαῖον, οὗ στοχάζεται ἡ ποίησις ὀνόματα ἐπιτιθεμένη.

BATTEUX.

Pag. 67, Chap. IX. — J'appelle *général* ce qu'un homme quelconque, d'un caractère donné, peut, ou doit dire ou faire, selon le vraisemblable ou le nécessaire, que la Poësie a en vue lorsqu'elle impose les *noms de l'histoire.*

MANZONI.

de l'histoire è aggiunta del traduttore.

ARISTOTELE.

Pag. 84. — οὐδὲν γὰρ ἔχει ὧν δεῖ. οὔτε γὰρ φιλάνθρωπον, οὔτε ἐλεεινὸν οὔτε φοβερόν ἐστιν. Οὐδ' αὖ τὸν σφόδρα πονηρὸν, ἐξ εὐτυχίας εἰς δυςτυχίαν μεταπίπτειν : τὸ μὲν γὰρ φιλάνθρωπον ἔχοι ἂν ἡ τοιαύτη σύστασις ἀλλ' οὔτε ἔλεον οὔτε φόβον.

BATTEUX.

Pag. 85, Chap. XII. — cela n'a même rien de ce qui doit être dans une Tragédie; il n'y a ni pitié, ni terreur, ni exemple pour l'humanité: ce ne sera pas non plus un homme très-méchant, qui d'heureux deviendroit malheureux.....

Pag. 254, Remarques sur Aristote, Chap. XII, N. 1. — M. Dacier traduit par-tout φιλάνθρωπον, par *ce qui fait plaisir*. Cette traduction est trop vague. Le plaisir dont il s'agit, est celui d'un sentiment que produit un exemple, une vérité utile a l'humanité. Heinsius a rendu ce sens par une periphrase: Quod homines communi lege ac vinculo humanitatis movet. C'est l'idée juste.

MANZONI.

Nella drammaturgia del Lessing all' articolo del Riccardo III vedi l' interpretazione di questo *Philanthropon*. Questa del Batteux è del tutto arbitraria. Lessing intende per filantropia una pietà che non sia tale da generare il timore per noi stessi, e che non è quindi a quel segno a cui può e deve essere portata nella Tragedia. A questo modo il passo diventa chiaro e coerente al resto. La perifrasi dell'Einsio è assai più vicina al vero senso, ma pare che il Batteux non la intendesse bene. *Cest l'idée juste*, ed egli ne dà una diversa. Mi pare che in italiano si potrebbe tradurre: cosa che ecciti qualche simpatia, ovvero compatimento. Per la pietà Tragica è chiaro che Aristotile pensa ch'ella deve avere per oggetto il nostro simile e non poteva credere che la Tragedia avesse per fine di far nascere la pietà e il timore nell' uomo *très-méchant*, o di malvagissima vita come traduce il Castelvetro, il quale ha pure inteso male in altro modo questo passo.

G. F. MARMONTEL.

[1723-1799].

Élémens de littérature. — 1787, in-8.

MARMONTEL.

Tome I, pag. 186. — Le *Moi* de la Médée de Corneille est sublime, parce qu'il est dans la bouche d'une magicienne fameuse: sans cela il seroit extravagant et ridicule.

MANZONI.

Questo *moi* e il *qu'il mourût* sono due persecutori, ma almeno questo perchè non dite che è tolto di peso dal *Medœa* di Seneca?

MARMONTEL.

Pag. 291. — Le sentiment de la difficulté vaincue entre plus qu'on ne pense dans le plaisir que nous font les arts.

MANZONI.

Il diletto che si ha dall'arte non è nell'osservare i mezzi de' quali usa l'artefice, ma nel sentirne l'effetto. La difficoltà inoltre (nel senso che mi pare che qui le dia l'autore) gli eccellenti scrittori non solo non si sono studiati di vincerla, ma l'hanno sfuggita; perchè il più delle volte essa non è che contraddizione o disparità fra i mezzi ed il fine. La

difficoltà da essi vinta è anzi l' aver trovato la somma convenienza fra queste due cose; ma questa il lettore non la vede, e non la deve vedere. Così intendevano le arti gli antichi, o almeno così le esercitavano. V' ha mille cose a dirsi su questo soggetto.

MARMONTEL.

Pag. 324-325. — La *bassesse* des idées et des expressions tient absolument à l'opinion et à l'habitude; et *bas*, dans cette acception, est synonyme de trivial. La *bassesse* des sentimens est plus réelle: elle suppose dans l'ame l'un de ces caractères, fausseté, lâcheté, noirceur, abjection, etc.

Ce qui étonnera peut-être, c'est que le genre noble, soit d'Eloquence, soit de Poésie, n'exclut que la *bassesse* de convention, et admet comme susceptible d'ennoblissement ce qui n'est bas que de sa nature.

MANZONI.

Forse perchè questa *bassesse de convention* sta negli oggetti spiacevoli ai sensi, oggetti che l'arte non vuole mai ricordare all' immaginazione. Non so se questa sia la ragione della differenza che l' autore indica, ma mi stupisco ch'egli non cerchi nemmeno questa ragione.

MARMONTEL.

Tom. II, pag. 299. — *Le style,* dit Plutarque, *doit être comme le feu, léger ou véhément, selon la matière. Telle est la chose, telle doit être la parole,* disoit Cléomène roi de Sparte. Voilà les règles de l'Eloquence; et tout ce qui s'en éloigne est de la *Déclamation.*

MANZONI.

Qual cosa tal parola, bella sentenza se fosse chiara; e il dichiararla è più difficile che non pare.

MARMONTEL.

Pag. 327. — Un grand prince souhaitoit à Corneille un parterre composé de ministres d'Etat; Corneille en demandoit un composé de marchands de la rue Saint-Denis. Il entendoit par-là des esprits droits et des ames sensibles, sans préjugés, sans prétensions.

MANZONI.

Cornelio sapeva che per sentire il diletto nelle arti non fa d'uopo il sapere come e perchè nasce questo diletto, e che forse il saperlo lo minora.

MARMONTEL.

Pag. 329. — Tout ce qui seroit beau en peinture, doit être beau sur le théâtre. Et que ne peut-on y exprimer le désespoir de la sœur de Didon, tel qu'il est peint dans l'Enéïde!

MANZONI.

Quello che piace narrato nell'Eneide piacerà rappresentato sulle scene. Falsissimo. — Vedi Lessing: del Laocoonte. — L'Anna di Virgilio io non la vedo, ma la vostra attrice me la ponete dinnanzi agli occhi. Il vizio sarà nell' espressione, non nell'oggetto. Vedi e rivedi l'aureo libro di Lessing.

MARMONTEL.

Pag. 339. — Encore un mot sur le jeu muet dans les silences de l'action, partie essentielle et souvent négligée de l'imitation théâtrale.... Les peintres, dans ces situations, devroient servir de modèles aux poètes et aux comédiens. L'*Agamemnon* de *Timanthe*, le *Saint Bruno en oraison* de le Sueur,..... sont des morceaux sublimes dans ce genre.

MANZONI.

V. Lessing.

MARMONTEL.

Pag. 344. — (Un scénographe célèbre) après avoir employé presque toute la hauteur du théâtre à élever son premier ordre d'architecture, il avoit laissé voir aux yeux la naissance d'un second ordre qui semblait se perdre dans le cintre et que l'*imagination achevoit:* ce qui prêtoit à ce péristyle une élévation fictive double de l'espace donné. C'est dans tous les arts un grand principe que de laisser l'imagination en liberté..... (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Ma un ordine che va a morire nelle tende mi pare che non presenti all'immaginazione che la picciolezza, e l'avverta che si vuole eccitare la sensazione della grandezza. La cornice taglia. Bisogna *laisser l'imagination en liberté.* Sicuro; ma voi la volete forzare a vedere un ordine sbozzato come se fosse intero. Che bella libertà! Fatemi veder molto negli oggetti che presentate ai miei occhi, ma non mi presentate dei mezzi oggetti. Ma come io non son pittore, dico forse più spropositi dell' autore.

MARMONTEL.

Pag. 422-423. — Le *Dénoument*, pour être imprévu, doit donc être le passage d'un état incertain à un état déterminé.... D'où vient que celui de Britannicus a nui au succès de cette belle tragédie?

MANZONI.

C'est que Britannicus n'a pas été rendu assez intéressant dans le cours de la pièce pour que l'attente du malheur qui tombe sur lui soit un sentiment tragique pour le spectateur. C'est ici qu'est la différence entre les deux systèmes.

MARMONTEL.

Pag. 437. — Dans la Tragédie, c'est le spectateur qu'il faut séduire; dans la Comédie, c'est le personnage qu'il faut tromper; et l'un ne rit des méprises de l'autre, qu'autant qu'il n'en est pas de moitié.

MANZONI.

Io spettatore non voglio essere sorpreso, ma sentire il terrore o la pietà che produce in me la sorpresa del personaggio. La sorpresa dello spettatore si vuol lasciarla alle Tragedie urbane. — Materia fecondissima.

MARMONTEL.

Pag. 443-444. — Si vous voulez parcourir le vaste champ de l'imagination, parlez-nous de ses influences: vous aurez des vérités morales et politiques à faire entendre; vos tableaux en seront le développement, Vous aurez décrit pour instruire; et comme Pope, vous n'aurez fait qu'animer la raison et que *colorer* la pensée.

MANZONI.

Definire per metafora è il difetto dei critici quasi tutti. Colorire, colorito, parole senza vero senso, perchè il senso l'autore molte volte non l'ha. Ma se per colorire intendi qualche cosa, dimmi questa. Sottosopra questo articolo come il più degli altri mi pare sensatissimo.

MARMONTEL.

Pag. 445. — En Poésie et en Eloquence la Description ne se borne pas à caractériser son objet; elle en présente le tableau dans ses détails les plus intéressans et avec les *couleurs* les plus vives (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

E dalli!

MARMONTEL.

Tom. III, pag. 1. — *Diffus.* Ce mot exprime un défaut du style, et le défaut contraire à la précision. *Prolixe* est le contraire de *Pressé*, etc. etc.

MANZONI.

Per tutte queste definizioni di stile, vedi *Dello Stile* di Beccaria.

MARMONTEL.

Pag. 252. — Le passage *du grave au doux* est toujours placé; celui *du plaisant au sévère* est permis et presque toujours convenable.....

MANZONI.

Mi pare che *plaisant* nell' antico francese suoni ameno; ma non voglio fare il dottore ad un francese in fatto di francese.

MARMONTEL.

Pag. 311-312. — A l'égard de celle-ci (la Poésie), elle (l'esquisse) exprime réellement la grande manière de peindre; car la description poétique n'est presque jamais un tableau fini, et rarement elle doit l'être.

MANZONI.

e non può esser tale.

MARMONTEL.

Pag. 315. — L'art du poète consiste alors a marquer ce qui ne tombe pas sous les sens du commun des hommes, ou ce qu'ils ne saisissent pas d'eux-mêmes avec assez de délicatesse ou de force; et à passer sous silence ce qu'il est facile d'immaginer: c'est ce que dans l'art du dessin on appelle toucher avec esprit.

MANZONI.

V. Lessing.

MARMONTEL.

Pag. 437. — Il auroit bien plus gagné (le sculpteur Bouchardon) à la lecture d'Homère, si elle lui avoit donné, de la beauté des formes, une idée encore plus parfaite que celle qu'il en avoit prise dans l'étude de la nature, et des chefs d'œuvres de son art.

MANZONI.

come poteva Omero dare un'idea della bellezza delle forme? come lo poteva colle parole?

MARMONTEL.

Tome IV, pag. 26. — Virgile connaissoit bien la prédilection de l'oreille pour le son de l'*a*, lorsqu'il l'a répété tant de fois dans ce vers si mélodieux:

Mollia luteolâ pingit vaccinia calthâ

et dans ceux-ci, plus doux encore:

.... Vel mixta rubent ubi lilia multâ
Alba rosâ, tales virgo dabat ore colores.

MANZONI.

Virgilio sentiva che le sensazioni che queste parole doveano eccitare erano le più proprie all' immagine ch'egli voleva dare; e se gli *a* vi abbondano non è certo merito di Virgilio, che non andò in cerca di *a* ma di belle immagini.

MARMONTEL.

Pag. 41. — L'accent françois est peu marqué dans le langage ordinaire, la politesse en est la cause.

MANZONI.

V. Rousseau, Emile.

MARMONTEL.

Pag. 286. — Cette espèce d'*Ironie* agréable et flatteuse s' appelait *Astéisme* chez les anciens. On peut l'employer une fois en sa vie; mais pour peu que le tour en soit fréquent, il est usé.

MANZONI.

Nota che l'autore non aveva letto il *Mattino*. E sì che non lascia di rimenarsi per la bocca *les Italiens*, *les Italiens*.

MARMONTEL.

Pag. 366-367. — On a dit en parlant du *Merveilleux* poétique: " Minerve et Junon, Mars et Vénus, qui jouent de si grands rôles dans l'*Iliade* et dans *Enéide*, ne seroient aujourd'hui, dans un Poème épique, que des noms sans réalité, auxquels le lecteur n'attacheroit aucune idée distincte, parce qu'il est né dans une religion toute contraire, ou élevé dans des principes tout différens „ . . . .

Ces spéculations, démenties par l'expérience, ne sont fondées que sur une fausse supposition, savoir, que la Poésie pour produire son effet, demande une illusion complète.

MANZONI.

Point du tout puisque quand même on croirait encore à Minerve, etc., l'illusion ne serait pas complète.

MARMONTEL.

Pag. 464. — Dans la langue italienne ces désinences brèves et défaillantes ne laissent pas d'avoir un son *distinct* et plus *sensible* que celui de notre *e muet*, ...

MANZONI.

e più vario, perchè non è sempre un *e* che termina, ma tutte le vocali sono proprie a ciò.

MARMONTEL.

Pag. 465. — Dans le chant, la finale foible, que nous appelons *muette,* répond exactement à ce son expirant que la flûte laisse échapper: il a donc toute la valeur qu'il doit avoir, dès qu'il est sensible à l'oreille; et les musiciens françois, qui, dans leurs ports de voix ridiculement déplacés, ont élevé la finale de *gloire* et de *victoire,* n'avoient le sentiment ni de la prosodie de leur langue, ni des finesses de leur art.

MANZONI.

perchè voi date spesso una elevazione all'*e* muta nei vostri versi, e particolarmente nei novenarj, che non hanno di verso che il numero delle sillabe senza metro, nè ritmo. Perchè essi abbiano un suono non si può pronunciarli altrimenti che come tre amfibrachi, dunque :

Cĕ vīeillărd qŭi d'ūn vŏl ăgīlĕ
Fŭit tōujŏurs săns ētrê arrĕtē;

ma se li pronunciate

Ce vieillārd qui d'un vol agile
Fuit toujōurs sans être arrêté,

non avete alcuna armonia; " Le tēmps, cĕtte imāge mobīle, „ è armonico, ma così non ve n'ha una quarta parte. Aggiungete, " De l'immobīle éternité, „ non solo non è verso, ma è accentato diversamente dai due primi..... versi..... ha, che non..... versi che pronunciando gloiré et victoiré (1).

MARMONTEL.

Pag. 467. — Une propriété essentielle de l'*e muet* (quoique plus d'un grammairien l'ait méconnue) c'est de rendre longue à la fin des mots, la syllabe qui le précède. Cela n'est presque pas sensible dans le langage familier.

MANZONI.

Come non è sensibile? Chi può mai muover dubbio che nella parola *Racine* l'accento cade sulla penultima? e così di tutte le voci che hanno quella benedetta *e*, che non v'invidio, perchè noi poveri monotoni possiamo finire con a e i o u.

MARMONTEL.

Pag. 527. — Les mêmes *Nombres* qui étoient prescrits dans les vers grecs et latins, et qui se faisoient distinctement

(1) Vedi nota pag. 297.

apercevoir dans leur prose oratoire, se retrouvent dans nos vers et dans notre prose. Et qui ne reconnoît pas la mesure de deux vers français, dans ces deux vers d'Horace ?

Quem tu Melpomene semel
Nascentem placido lumine videris?

MANZONI.

Quelli che non pronunciano : Nascentém placidó luminé videris : pronuncia dei soli Francesi e che i Latini non hanno mai potuto usare, perchè non ammette che giambi, trochei ed anapesti ; il dattilo lo cangia in anapesto, facendo di cōndĕret ūrbem, conderēt urbēm. Così l'esametro va in fumo, e che verso vi resta?

MARMONTEL.

Tome V, pag. 343-344. — Mais ce que j'ait dit de l'ancienne Rome, je le dis de l'Italie moderne et de tout le reste de l'Europe : pour donner de la dignité et de l'importance au talent du poète et faire de lui, comme dans la Grèce, un homme public révéré, il eût fallu des peuples aussi sérieusement passionés que les grecs pour les charmes de la Poésie. Or soit que la nature n'eût pas donné aux Italiens une oreille aussi délicate et une imagination aussi vive, soit que la Musique ne fût pas encore en état d'ajouter aux charmes des vers, soit que les circonstances qui décident le goût, la mode, l'opinion publique, ne fussent pas assez favorables ; il est certain qu'un poète lyrique, qui dans l'Italie, à la renaissance des Lettres, et dans le temps même où elles y ont fleuri, se seroit érigé en orateur public, auroit été reçu comme un histrion d'autant plus ridicule, que l'objet de ses chants auroit été plus sérieux.

MANZONI.

Oh Dio, che torrente di spropositi ! *à la renaissance des lettres*, Petrarca *poète lyrique*, *s' érigea en*

orateur public con tre divine canzoni: (Spirto gentil) (O aspettate in ciel) (Italia mia). Petrarca *fut reçu* come un divino poeta, et *d'autant plus* lodato *que l'objet de ses chants était plus sérieux.* Ma che è questa smania di sputar sentenze sulle materie che non si conoscono? Costui mi toglie il fiato. E pure quando parla di quel ch'egli sa, parla sempre sensatamente, talora egregiamente.

MARMONTEL.

Pag. 407. — Si je dis, comme Simonide, que la Peinture est une Poésie muette, je crois la définir complètement, etc.

MANZONI.

V. Lessing.

MARMONTEL.

Pag. 407-408. — C'est peu de présenter son objet à l'esprit, elle (la Poésie) le rend sans cesse comme présent aux yeux avec ses traits et ses couleurs; et cela seul l'égale à la Peinture.

Furor impius intùs,

Saeva sedens super arma, et centum vinctus ahenis
Post tergum nodis, fremet horridus ore cruento (Virgile).

Rubens lui-même auroit-il mieux peint la Discorde enchainée dans le temple de Janus?

MANZONI.

Bella figura farebbe in un quadro l'*ore cruento.*

MARMONTEL.

Pag. 410. — Dans cette manière de feindre, la Peinture la suit, (la Poésie) mais de loin, et dans ce qu'il y a de plus facile: car ce n'est pas dans le phisique, mais dans le moral, qu'il est difficile de rendre, par la fiction, ce qui n'est pas, comme s'il étoit.

MANZONI.

Come se il trovare la figura dell'Apollo del Belvedere, e delle Madonne di Raffaello, fosse cosa facile.

MARMONTEL.

Ib. — Le Titien n'exprimera pas les parfums exhalés des cheveux de Vénus.

MANZONI.

Nè Virgilio, nè Omero, nè Giove non mi farà mai veder Venere; il che fa Tiziano.

VITTORIO ALFIERI.

[1749-1803].

Tragedie. — Parigi, 1803. Vol. 6 in-16.

ALFIERI.

Tom. VI, pag. 172-173. — (Parere dell' autore, Rosmunda). — ..... atteso che io reputo molto più facil cosa l' inventare a capriccio dei temi tragici, che il pigliare, e variare, e far suoi i già prima trattati. E con queste parole, *far suoi i temi già prima trattati,* ardirei io (benchè non sappia quasi nulla il latino) d'interpretare quel notissimo passo di Orazio nella poetica:

Difficile est proprie communia dicere;

passo, che per una sua apparente facilità viene saltato a piè pari da tutti i commentatori, e dai più dei lettori inteso appunto all' opposto. Questo pensiero mi par nondimeno assai più giusto, più pregno di cose, e quindi più degno di Orazio: ma pure io per avventura in questo m' inganno.

MANZONI.

Il passo così interpretato verrebbe contraddetto da quello che segue immediatamente:

tuque Rectius Iliacum, etc.

438
439
440
441
490 - 492.

A. W. SCHLEGEL.

(1767-1845).

Cours de littérature dramatique. Traduit de l'Allemand par M.me Necker de Saussure. — A Paris chez J. J. Paschoud, et a Genève chez le même, imprimeur-libraire, 1814. 3 vol. in-8.

SCHLEGEL.

Tome I, pag. 224. — Non, ce n'est pas dans la vue de la souffrance qu'est le secret du plaisir de la tragédie, ce n'est pas même là ce qui explique l'avide curiosité avec laquelle on a pu regarder les effroyables combats du Cirque. On y voyoit déployer des facultés, telles que l'adresse, la force et le courage, qui s'allient de près aux qualités morales de l'homme, et commandent l'admiration.

MANZONI.

Non que je veuille dire que jamais les hommes se plaisent à voir souffrir leurs semblables. Lorsqu'ils paraissent goûter de pareils plaisirs, ce ne sont pas les souffrances qui ont pour eux de l'attrait, mais les efforts des combattans: le courage, l'adresse, la force qu'ils déploient, etc. Extrait de la Recherche analytique des principes du goût par Richard Payne Knight, 2.e édit. Londres 1805. Bibliothèque Britannique T. 37. 13.e année 1808, pag. 403.

SCHLEGEL.

Pag. 139. — Je chercherai à rendre plus sensible l'ensemble de ces idées sur la tragédie Grecque, par une comparaison tirée de la Sculpture, où l'on verra peut-être quelque chose de plus qu'un simple jeu de l'imagination.

MANZONI.

Il y a dans la Recherche des principes du goût, citée ci dessus, une comparaison entre la sculpture avec l'epopée, et la peinture avec le drame qui n'a ni l'etendue, ni le même point de vue de celle-ci, mais qui pourrait bien en avoir donné l'idée à l'auteur qui parait avoir lu cet ouvrage-là. Bib. Brit. T. 37, pag. 261.

SCHLEGEL.

Pag. 201. — Ce n'étoit pas à une raison prosaïque et calculatrice que les anciens soumettoient le dessein d'un ouvrage de l'art, et une invraisemblance que l'analyse seule découvroit, et qu'elle découvroit *avant* l'action représentée plutôt que *dans* la pièce même, ne leur paroissoit pas mériter ce nom.

MANZONI.

Toute invraisamblance dans les faits qui tiennent à l'action et qu'elle suppose, est dans l'action même: on ne peut pas la séparer des événemens sans lesquels elle ne serait pas. Si l'on admettait cette distinction d'*avant* et de *dans*, il s'ensuivrait que l' action pourrait n'être pas en harmonie avec les tems auxquels elle touche. Il ne faut pas croire qu'on dit une injure à la raison en l'appelant calculatrice : quand on lui présente des faits à croire, il faut qu'elle calcule leur vraisemblance.

SCHLEGEL.

Pag. 207. — Au premier coup-d'œil, le Chœur paroit montrer bien peu de courage dans Antigone, puisqu'il obéit toujours sans résistance aux ordres de Créon, et qu'il n'essaye pas même de fléchir ce tyran par des prières. Mais pour que le courage héroïque d'Antigone parut dans tout son lustre, il falloit qu'elle se présentât seule et qu'elle ne trouvât, hors d'elle-même, aucun secours ni aucun appuis.

MANZONI.

Je ne pense pas que ce soit justifier le poëte que de trouver qu'une partie défectueuse de son ouvrage sert à en relever une autre. Chaque partie doit avoir sa raison en soi, indépendamment de son rapport avec le tout. Il est de fait que l'impression que laisse ce Chœur est complètement désagréable; et je crois que le but de Sophocle n'est pas expliqué par l'auteur; puisqu'il est évident qu'il aurait pû representer aussi fortement l'isolement d'Antigone sans recourir à cet abandon lâche et dégoutant de la part du Chœur.

SCHLEGEL.

Pag. 215. — Les Trachinienes me paroissent tellement au dessous des autres pièces de Sophocle que je voudrois trouver quelque témoignage d'après lequel il me fut permis d'avancer qu'on a, par erreur, attribué à ce poëte une tragédie composée de son temps et dans son école, peut-être même par son fils Jophon qu'il avoit élevé pour lui succéder.

MANZONI.

Les jugemens non motivés, quand ils sont portés par des hommes ignorans et présomptueux causent un véritable dégout. Dans la bouche des hommes

qui joignent à une longue étude une grande sagacité et une vue profonde elles donnent un déplaisir d'un autre genre. Je l'éprouve dans le cas actuel, où je voudrais bien savoir les raisons de l'auteur pour ravaler les Trachinienes.

SCHLEGEL.

Pag. 225. — Nous ne trouvons plus dans Euripide l'essence pure et sans mélange de la tragédie, et les traits qui la caractérisent sont déjà en partie effacés. On se souvient que nous avons fait consister ces traits, dans l'idée dominante du Destin, dans la composition idéale et dans l'esprit du rôle qu'on donnoit au Chœur.

MANZONI.

Censure systématique. Quoi si Euripide avait conçu une autre espèce de tragédie? Comment une idée dominante, qui était fausse pouvait-elle constituer le caractère exclusif de la poésie dramatique ?

SCHLEGEL.

Pag. 232. — On peut distinguer deux êtres en lui (Euripide); l'un est le poëte etc., l'autre est le Sophiste à grandes prétentions qui laisse percer une manière de penser philosophique et des *objections d'esprit fort*, sous le voile des traditions merveilleuses auxquelles il doit les sujets de ses tragédies (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Quoi! l'on devoit donc avoir une foi religieuse pour la mythologie?

SCHLEGEL.

Pag. 380. — Plaute et Térence, dont les vies se touchent, ont vécu avant la troisième guerre punique, l'un étoit un pauvre journalier, et l'autre un esclave Carthaginois qui fut affranchi dans la suite. Leur fortune fut cependant bien différente. Plaute passoit alternativement du travail de la plume à celui du moulin qui le faisoit subsister, etc.

MANZONI.

Oh diantre! Plaute était un pauvre journalier, qui subsistait du travail du moulin, pour avoir vécu à ce mêtier le temps, de faire trois comédies sur cent-trente qu'on lui en attribuait; et cela après avoir perdu dans le commerce les capitaux qu'il avoit gagnés par le théâtre! Car c'est ce qu'en dit Aulu-Gelle (III-3) en citant Varron et d'autres qu'il ne nomme pas; et c' est je crois, le seul endroit d' où est tirée toute cette histoire de Plaute et du moulin.

SCHLEGEL.

Tome II, pag. 3. — La langue latine ne devint propre à l'expression poétique, qu'après avoir été modelée sur des formes métriques et grammaticales, qui lui étoient auparavant étrangères.

MANZONI.

C'est-à-dire à l'expression poétique qu'elle a prise: car qui peut assurer qu'elle n'en aurait pas eû une autre si les Romains n'avaient pas connu la littérature grecque?

SCHLEGEL.

Pag. 9. — L'on pourroit peut-être m'opposer que la tradition de ces rôles burlesques (d'Arlequin, de Polichinelle etc. que selon l'auteur, existaient près les anciens habitans d'Italie) a dû se perdre, par l'interruption de toutes les représentations théâtrales pendant plusieurs siècles ; mais il seroit facile de répondre à cette objection, que les réjouissances annuelles du Carnaval, et les facéties du moyen âge, ont suffi pour en conserver le souvenir.

MANZONI.

Je voudrais un peu savoir ce qu'était le Carnaval du 5me, 6me, 7me et 8me siècle. Pour le moyen âge, il était vraiment facétieux: je crois que l'on y riait beaucoup.

SCHLEGEL.

Pag. 21. — Ce fut (dans Rome) lorsque le culte eût cessé d'être animé par une *vie* intérieure, qu'on essaya d'en cacher le vide etc.

MANZONI.

Quelle vie !

SCHLEGEL.

Pag. 49-50. — Son inspiration (d'Alfieri) *est plutôt politique et morale que poétique* et l'on doit louer ses tragédies en qualité d'actions bien plus qu'en qualité d'ouvrages.

MANZONI.

Je regrette fort que l'auteur n'ait pas expliqué cette distinction ; car je soupçonne, qu'elle ne soit que dans les mots, et qu'elle s'évanouirait à l'analyse.

SCHLEGEL.

Pag. 180-181. — C'est surtout à peindre l'ambition, cette passion qui établit son trône dans une ame dépouillée de tous les sentimens tendres, que Corneille paroît avoir été éminemment destiné. Sa jeunesse, s'étoit écoulée pendant les dernières guerres civiles, et il avoit vu les restes de l'indépendance féodale *.

MANZONI.

* Il ne parait pas qu'il en ait bien retenu l'esprit. Il n'y a qu'à voir entre autres quel langage il fait tenir au vieil Horace, qui était noble, quand'il reçoit chez lui ce Tulle, qui devait justement être un roi à-peu-près semblable à ceux des temps de la féodalité :

Ah! sire un tel honneur a trop d'excés pour moi;
Ce n'est point en ce lieu que je dois voir mon roi:
Permettez qu'à genoux . . . .

C'est bien comme cela qu'on parle à un roi, qui a un premier ministre cardinal; à qui, par parenthèse, Corneille a dedié sa tragédie par une épitre d'une flatterie dégoutante au dernier point.

SCHLEGEL.

Pag. 186. — Emilie, l'ame de la pièce (Cinna de Corneille) a été nommé avec éloge, par *Chaulieu*, une adorable Furie;

MANZONI.

par Balzac.

SCHLEGEL.

Pag. 191. — Il faut que Corneille eût bien du goût pour les antithèses symétriques, puisqu'il avoue que *Rodogune* est son ouvrage favori. Je m'en remets à Lessing pour relever la niaiserie de ces deux Princes, etc,.... Voltaire en revieut toujours à citer le cinquième acte, comme un des phénomènes les plus étonnans du Théâtre françois. Mais rien ne m'est plus étranger, je l'avoue, que cette manière de juger les productions des arts, en admirant une partie indépendamment du tout, sans lequel elle n'existeroit pas.

MANZONI.

Et moi j'avoue que je ne comprends pas cette critique. Un ouvrage peut avoir des parties fort belles et d'autres qui ne le sont pas. Qu'importe qu'une partie ne puisse pas exister sans *le tout?* Elle existe, elle est belle; le reste ne l'est pas, que faut-il dire quand on en parle si non qu'elle est belle? Quand Voltaire parlait de Corneille devait-il oublier Rodogune? Devait-il louer toute la pièce si elle ne le mérite pas? Devait-il se taire sur le cinquième acte s'il renferme des grandes beautés? Assurément il ne faut pas sacrifier le tout à une partie: Voltaire dit dans son commentaire au vers 149 de l'acte troisième; " *je doute qu'une pièce remplie de ces défauts essentiels et en général si mal écrite pût aujoud'hui être soufferte jusqu'au quatrième acte* „ etc. etc. Au reste il ne valait pas la peine de nommer Rodogune dans un cours de littérature dramatique pour s'en remettre à Lessing et pour faire à Voltaire une querelle d'Allemand. Cet article est pitoyable sur tout après la critique de Lessing, et le commentaire très judicieux et très fin de Voltaire. Plût à Dieu qu'il eût toujours écrit de cette manière.

SCHLEGEL.

Pag. 212. — La Religion, sous Louis XIV, ne fut point attaquée, et on lui vit jouer un rôle important dans toutes les décisions humaines. On demandait moins à la poésie de s'élancer d'un vol hardi vers des idées nouvelles, que de donner un noble plaisir et de tendres émotions. A l'époque où Voltaire parut, le besoin de penser s'étoit réveillé, mais une curiosité vaniteuse excitoit le désir de tout connoître plutôt que celui de rien approfondir.

MANZONI.

Cette distinction entre les idées et les émotions qui revient toujours et à tous propos dans les ouvrages de critique littéraire, est une source intarissable d'erreurs. On ne peut faire de la poésie sans idées ; et si ces idées nouvelles dont parle ici l'auteur étaient intéressantes, ou si les esprits étaient disposés à les recevoir comme intéressantes aussitôt qu'elles seraient énoncées, si enfin elles se trouvaient sur le chemin du poëte qui voulait donner l'expression des souhaits, des souffrances, et des convictions de la société, il devenait très difficile, presque impossible de donner un noble plaisir, et de tendres émotions sans s'élancer d'un vol hardi vers ces idées nouvelles. C'était avec des idées aussi que dans le siècle de Louis XIV on voulait produire des émotions, seulement c'était le plus souvent avec des idées fausses : quant à la Religion il faut voir si elle a joué réellement un rôle important, ou si on n'a pas donné le nom de religion à l'intrigue, à l'hypocrisie, à la flatterie, à la violence et à toutes les passions les plus payennes.

SCHLEGEP.

Pag. 213. — Dans *Mahomet*, par exemple, il veut (Voltaire) montrer le danger du fanatisme, ou pour mieux dire de la croyance à une révélation quelconque. D'après cette intention il défigure indignement un grand caractère historique, et il accumule les plus révoltantes atrocités. Lorsque *dans la suite* il fut connu pour un ennemi acharnè du Cristianisme, il chercha un triomphe nouveau pour lui, en traçant, dans *Alzire* et dans *Zaïre* une peinture attendrissante des sentimens chrétiens; . . . .

MANZONI.

Si on se souvient que Zaïre est de 1732, Alzire de 1736 et Mahomet de 1741, il devient difficile de comprendre le sens de ce *dans la suite.*

SCHLEGEL.

Pag. 222. — Qu'y à-t-il de plus séduisant pour un jeune héros que cette modeste pureté qui est le vrai caractère d'une femme? Est-il dans la nature que des êtres hardis, tels qu'Emilie, (de Corneille) inspirent de la tendresse?

MANZONI.

Bravo.

SCHLEGEL.

Pag. 288. — Le *Méchant* (de Gresset) est une de ces pièces affligeantes, qu'un misantrope atrabilaire pourroit voir avec plaisir comme une justification de son horreur pour la société, mais qui ne peuvent produire qu'une impression pénible, sur des esprits sereins et bienveillans. A quoi bon la

peinture d'un ame noire dépourvue de tout sentiment humain ? d'un homme qui s'arme d'une froide raillerie pour satisfaire son triste orgueil, et son désir de faire du mal sans autre but que le mal même ? Un tel caractère seroit à peine supportable, s'il étoit le moteur de grands événemens tragiques ; mais qu'en faire, lorsqu'il ne produit que de petites tracasseries et du mécontentement dans l'intérieur d'une famille ?

MANZONI.

Apprendre à mépriser la mechanceté même par la petitesse de ses vues et par la misère de ses effets. Il est bon d'associer les vices du cœur à quelque chose de pauvre et de retréci dans l'esprit; le vulgaire n'est que trop disposé à attribuer une superiorité d'intelligence, et une haute puissance sur les destinées de la société aux mauvais hommes ; je sais gré au poëte qui au lieu de seconder cette disposition, baisse la méchanceté de toute manière. Au bout du compte il ni y a qu'une règle pour juger des peintures de caractère; c'est d'examiner si elles présentent des vérités intéressantes. Si elles y sont on pourra bien trouver et démontrer comme on le fait, que le poëte aurait du peindre autre chose et d'une autre manière, mais ce sont alors des véritables chicanes qui ne satisfont que les esprits les plus légers.

SCHLEGEL.

Pay. 299. — Les réclamations que la Motte, et après lui Diderot et enfin Mercier, ont élevées, sont restées comme des voix qui retentissent dans le désert. Tel devoit être en effet leur sort; car les principes sur lesquels ces écrivains se sont fondés, tendoient à détruire toute espèce de forme poétique, et non pas seulement celle qui n'est que conventionelle ; ils rappellent l'Ours de la fable, qui tue son ami en voulant le débarrasser d'une Mouche importune.

MANZONI.

C'est cela.

SCHLEGEL.

Pag. 347. — En général, la différence des rangs (en Angleterre au temps de Shakespeare) étoit fortement prononcée, et c'est ce que doit souhaiter un poëte dramatique.

MANZONI.

Un poeta drammatico deve, al pari d' ogni altro, desiderare tutto ciò che tende al perfezionamento della società, qualora egli riguardi, com' è giusto, l' arte sua come un mezzo e non come un fine. Le circostanze particolari poi d'un secolo nocciono alla fama del Poeta stesso quando sieno opposte a quel fine; perchè se egli si fida troppo ad esse, porrà in opera elementi che renderanno le sue opere meno pregievoli presso i posteri fra i quali sieno cessate quelle circostanze. Io so che il lettore si trasporta volentieri al tempo dell'autore, ma è fuor di dubbio che le cose eternamente vere sono le più sentite e le più lodate.

SCHLEGEL.

Pag. 347-348. — On aimoit dans la conversation ces reparties promptes et inattendues, par lesquelles une idée spirituelle est renvoyée comme un balle qui passe de main en main jusqu'à ce qu'on soit fatigué du jeu. Ce genre d'esprit et les jeux de mots.... peuvent être considérés comme un faux genre de goût, mais prétendre qu'un tel genre est un signe de *grossièreté* et de *barbarie*, ce seroit la même chose que de conclure du luxe exagéré d'un peuple qu'il doit être pauvre (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

Tutto dipende dal senso che si dà a queste due parole : certo è che il seicento fu un secolo in Italia grossolano e barbaro in molte cose importantissime: politica, commercio, polizia, giurisprudenza e lettere, ecc. ecc.

SCHLEGEL.

Pag. 383-384. — Si l'on blâme dans *Richard II* (de Shakespeare) le pathétique jeu de mots que Jean de Gaunt fait sur son propre nom en expirant, qu'on se rappelle celui d'Ajax, dans Sophocle.

MANZONI.

Ma Maratona e le mortali strette
Che difese il Leon con poca gente.

SCHLEGEL.

Tome III, pag. 74. — Je ferai remarquer encore une circonstance très-accessoire, qui montrera que Shakespear ne manquoit pas d'adresse politique, et qu'il a su flatter habilement un Roi, dans un ouvrage dont le dessein est d'ailleurs tout-à-fait poétique.

MANZONI.

Cette adresse n'a manqué ni aux poétes les plus vulgaires, ni aux époques les plus incultes; et ce-n'est pas là ce qui distingue Shakespeare.

SCHLEGEL.

Pag. 139. — Que d'adresse ne falloit-il pas pour manier en présence d'Elisabeth des sujets aussi délicats, et qui la touchoient d'aussi près, sans cependant empiéter sur les droits

de la vérité. Shakespear a démasqué le tyran (Henri VIII) pour des yeux clairvoyans, en le montrant tel qu'il étoit en effet, plein de hauteur et d'opiniâtreté, insensible et voluptueux, immodéré dans les témoignages de sa faveur, autant qu'avide de vengeance sous le masque de la justice. Et cependant ce portrait est présenté de manière que la fille d'Henri VIII peut l'envisager sous un aspect favorable.

MANZONI.

Il faut supposer pour cela qu'Elisabeth n'avait pas des yeux bien clairvoyans; et dans ce cas Shakespeare aurait voulu la mystifier. Démasquer un caractère pour certains yeux en le masquant pour certains autres serait heureusement un projet poétique aussi absurde, qu'il est misérable.

SCHLEGEL.

Pag. 140. — Le règne d'Henri VIII ne se prêtoit pas dans son entier à la forme dramatique..... Shakspear a donné, dans cette pièce, suffisamment d'échantillons de tout ce qui caractérise la vie d'Henri VIII. L'endroit où il s'arrête n'offre pas de pause marquée dans l'histoire, il faut donc lui pardonner d'avoir fait passer une flatterie pour un dénouement.

MANZONI.

Voilà un excuse étonnante.

J. BARTHELEMY SAINT-HILAIRE

[1805].

De la logique d'Aristote. Chez Ladrange libraire. — Paris, 1838, in-8.

Tom. I, pag. 207. — Le Traité du Langage (περὶ ἑρμηνείας) est donc tout entier la théorie de la proposition; et quelques commentateurs ont pu l'intituler, *avec raison* (περὶ προτάσεως) DE PROPOSITIONE LOGICÀ. (Il corsivo è del Manzoni).

MANZONI.

En conséquence il n'y a pas de raison de l'intituler, Traité du langage. Et en effet il serait étrange de donner le nom et le verbe, comme les seuls éléments du langage. Aristote, dans la Poétique, établit quatre parties du langage. Et S. Thomas a été exact. (V. ci-devant, p. 102) (1) en traduisant: *De enunciativa oratione*, puisque chez tous les grammairiens latins, *oratio* signifie *proposition.*

(1) Ecco cosa dice il Saint Hilaire a pag. 102: La pensée d'Aristote est certainement bien comprise. St. Thomas n'est pas aussi exact quand il dit: " *de interpretatione ac si diceretur de enunciativâ oratione.* "

ADDENDA.

AVVERTENZA

Nel condurre a termine il lavoro, ci è venuto fatto di scoprire altri volumi postillati dal Manzoni, oltre quelli di cui le postille abbiamo disposto ed ordinato nella prima parte di questo volume. — Sarebbe stato di certo meglio il collocarle al posto in cui cadevano; ma poichè ciò non è più possibile, le diamo qui; che certo il peggio sarebbe stato il trascurarle e il lasciarle inedite.

CANONICO GIUSEPPE RIPAMONTI.

(1573-1641).

Chronistae Urbis Mediolani de Peste. — Libri V desumpti ex Annalibus Urbis quos LX Decurionum autoritate scribebat. Apud Malatestas, Regios ac Ducales Typographos. — Milano, 1641. Vol. unico in 4.

RIPAMONTI.

Pag. 66. — Incassum missae preces et velut excitata pestilentia vocibus illis, amplius, infestiusque saevire coepit. Cuius tanti arcani causas exquirere, anceps, illicitum, nec ideo assequi possis, causasue assignare, cur pestilentia lentum aliquandiu, dein terribile negotium, ...

MANZONI.

Se la sapevi la cagione, se l' hai detta alla pagina 185. Certum et inevitabile . . . . . Congregata agmina . . . connexos invicem inter se cives . . . fore pro unctoribus et unguentis . . .

RIPAMONTI.

Pag. 75. — Prima et certissima lethalium unguentorum, et humanae fraudis in creanda vel alenda peste suspicio sedit animis, posteaquam frontes, parietesque aedium, per

totam Urbis longitudinem, dextra, laevaque, grandioribus per intervalla maculis contaminati apparvere. Id accidit ad X Cal. Maij summo mane, puro, ac sereno cœlo, ut cuncta, sicuti erant, clarissime oculis notari possent.

MANZONI.

Il Lampugnani (pag 43.), il Somaglia (pag. 489) dicono: il 17 Maggio. Il Tadino in Giugno; ma è confonditore di tempi per eccellenza. — L'editto della Sanità, e la lettera al Governatore (M. S. in Archivio) alludono ad un fatto pure del 17 maggio, e in modo che pare evidente che fosse un primo fatto. — Il M. S. Vezzoli lo pone pure ai 17 maggio.

RIPAMONTI.

Pag. 77. — In area quae templo maximo obiecta est, se forte constitisse die quodam....

MANZONI.

Nel manoscritto Vezzoli è notato il 7 di Settembre.

MURATORI.

Pag. 87. — Praecipue commoverat, accenderatque animos, innoxia fortasse quidem et casu oblata res, caeterum foeda in faciem, et spurca, valdeque congruente adspectu ad id, de quo anquirebatur.

MANZONI.

Fu l'unico preteso corpo del delitto.

RIPAMONTI.

Pag. 89. — Sed dum ferveret ita iudicium et quaestio exerceretur, manavere etiam aliunde inditia, unctoresque novi reperti sunt, ex ganea, et popina homines, sed et ex officina

scholaque eadem, nomina devota furcis, et igni, Megliavaca, et Baruelos, et Berton. Ac misso confestim lictore hi pariter in compendibus iudicioque stetere: nec magna mole subacti, rem, scelusque confitentur, prout in contubernium illud infame venissent egissentue aliquid. Ac lapsa uni forte vox est, ob quam iudicia ipsa intremiscere coeperunt, ac trepidare magni secreti horrore, veluti cum sua mala ne proloqui quidem homines possunt. Namque unctor et verbero Baruelos, cum caetera exponeret....

MANZONI.

Fu il Piazza; il Baruello non fece che ripetere il nome cambiando la storia.

RIPAMONTI.

Pag. 131. — *Quinquagintamillia* mortalium fere subtentorijs porticibusque *habebat.*

MANZONI.

Volle dire *habuit* sommando tutti quelli che vi passarono in tutto il tempo. — Il massimo numero in una volta fu di 16,000.

RIPAMONTI.

Pag. 181. — Ex eadem Lazareti turba quidam alienato stomacho a cibis, octiduo toto plane ieiunus, et sine voce velut elinguis pro mortuo habebatur.

MANZONI.

Quinque dies absque ullo cibo exegit....

RIPAMONTI.

Pag. idem. — Nono die vadit ad stabula Monatorum, arreptoque illic indomito equo nocturnus, ad auroram usque nusquam intermisso cursu, per prata fatigavit adeo bestiam, ut dirupta concideret ipseque cursor una exanimaretur. Fuit, qui corroso, et ambeso utroque crure vivus relinqueretur: fuit, qui lacerato stomacho praecordia horrendo hiatu palpitantia et aperta praeberet.

MANZONI.

Eo cursu latus est, ut rumperentur ilia equo. Eques postea cibum sumpsit, et convaluit. — Così il manoscritto del Cardinale, donde il Ripamonti traeva queste notizie. — Et voilà justement comme on écrit l'histoire.

RIPAMONTI.

Pag. 209. — Longinqua nimium et lenta subsidia fore haec apparebant, hactenusque verborum tantummodo officia erant. Res autem ipsae dilationem nullo modo patiebantur.

MANZONI.

A lo que en el memorial, que se me ha dado en nombre dessa çiudad, se dice, proveerè en el mejor modo que el tmpo, y necesidades presentes permitierem. — Del 28 maggio, originale nell'Archivio Civico.

RIPAMONTI.

Pag. 215. — Decrevere Decuriones scribendas esse litteras ad Collegium Medicorum: suntque praescriptae, et missae cum precibus, et obtestatione gravi sicuti res postulabat.

Responsum à Collegio est: daturos e suo corpore, qui succederent ad muros usque Lazareti, et stantes citra fossam mederentur utcumque aegris: ingredi ad certam perniciem illa pestilentiae tecta nolle quemquam, etc. etc.

MANZONI.

La lettera citata riportata dal Tadino, pag. 104, è del 5 giugno. — La risposta, degli 8 dello stesso mese, non è affatto in questi termini.

RIPAMONTI.

Pag. 229. — Centum quadraginta millia capitum fuisse, quae perierunt: reperique ita perscriptum in tabulis, rationibusque iisdem, unde haec mihi petita sunt omnia, quae retuli, etc.

MANZONI.

Ducenta (millia) habitavere ante cladem. Pag. 5.

RIPAMONTI.

Pag. 245. — Dictum eis mandatumque est: ad Gubernatorem quoq; accederent exponerentque eadem, sicuti fecere. Rursusque Tribunali renuntiaverunt: displicuisse Gubernatori audita haec, vehementerque esse commotum: sed belli graviores esse curas.

MANZONI.

Il Tadino (pag. 31) non accenna la risposta del Governatore. Quella accennata qui dal Ripamonti gli fu data quando andò ad esporre a Don Gonzalo l'apprensione del Tribunale della Sanità per l'entrata dell'esercito. — (Tadino, pag. 16).

CESARE BECCARIA BONESANA.

(1738-1794)

Opere diverse, prima edizione Napoletana. — Napoli, Stamperia di Giovanni Gravier, 1770 in 8.° (1).

BECCARIA.

Pag. 118-119. (De' Delitti e delle Pene, § XXXVII). — Alcuni Tribunali offrono l'impunità a quel complice di grave delitto, che paleserà i suoi compagni. Un tale spediente ha i suoi inconvenienti e i suoi vantaggi. Gl'inconvenienti sono, che la Nazione autorizza il tradimento, detestabile ancora fra gli scellerati.... Di più il Tribunale fa vedere la propria incertezza, la debolezza della legge, che implora l'ajuto di chi la offende.

MANZONI.

L'impunità è anche un vero incoraggiamento al delitto; perchè l'uomo che sta per commetterlo la mette in calcolo come una eventualità di più di sfuggire la pena: il nome stesso esprime l'idea.

(1) Ai § III, IV, V, VI, VII, De' Delitti e delle Pene, si leggono molte postille scritte in margine in francese, ma non sono di mano del Manzoni. L'unica scritta da lui è quella qui riportata.

Delle Antichità Longobardico-Milanesi illustrate con dissertazioni dai Monaci della Congregazione cisterciense di Lombardia. — In Milano, nell' Imperial Monistero di S. Ambrogio Maggiore, 1792, in 4.°.

*

Tom. I. — Pag. 114. Dissert. I. — Sotto il descritto governo (dei re Longobardi) assai semplice certamente nella sua organizzazione, con non molti aggravi, con poche e chiare leggi, e queste adattate all'indole dei sudditi..... con un facile accesso di chiunque al trono..... sotto tal governo, dissi, felice esser doveva anzi che no la condizione dei cittadini sì longobardi che italiani, i quali con loro formavano uno stesso corpo civile ed una stessa repubblica.

MANZONI.

Stessa repubblica!

*

Pag. 295-296. Dissert. VIII. (Sentenza data avanti la metà del secolo ottavo intorno una contesa fra Totone e Lucione di lui aldio, che pretendeva di non esserlo). — E quell' *ambarias* cosa mai significa? Questo termine dev'essere alterato, e posto invece di *angarias:* vocabolo noto, e qui, come in altre pergamene antiche, usato per dinotare quelle opere a cui i servi e gli *aldii* erano tenuti verso i loro padroni.....

Accennansi per ultimo i nomi di coloro che presenti furono al giudicato come consultori o consiglieri, alcuni de quali diconsi *di nazione alemani.*

MANZONI.

ivi mecum stante idoneis homenis, Toto de Ceperanzo Leonace et Placemunus Austremunus Gumipert et Alto: *alamanni*. Cod. Santambr. IV, pag. 19. E se fosse *arimanni*, come sopra *ambarias* invece di *angarias?* Infatti, per qual combinazione tutti quegl' *idonei* sarebbero stati stranieri alla nazione signora? (1).

(I) Alle pag. 86, 90, 103, 106, 237, di questo volume, vi sono postille del Manzoni che non si possono leggere per la solita ragione che il legatore ha tagliato il margine sul quale sono scritte.

D. HEGEWISCH.

(1740-1812).

Histoire de l'Empereur Charlemagne. Traduction libre de l'Allemand. — A Paris, chez Henrichs, 1805, in 8.°, vol. unico.

HEGEWISCH.

Pag. 47. — Charlemagne entendait encore l'allemand, disent quelques écrivains français, comme s'il ne l'eût pas habituellement parlé. Mais l'allemand était sa langue naturelle.

MANZONI.

Si quis .... quod *nos* Teutisca lingua dicimus Eriliz fecerit. Caroli M. Leges Longob. LXXXI. Eriliz = *Heer* esercito, *lassen* lasciare, abbandonare.

HEGEWISCH.

Pag. 115. — Ce capitulaire, de l'an 863, porte expressément: *Lex fit consensu populi et constitutione regis.* La loi se fait par le consentement du peuple, et l'adoption du roi. Il y a plus; dans un Capitulaire antérieur, celui de 843, le même souverain reconnaît que c'est de ses *fidèles* (sujets) qu'il tient sa dignité royale. Il est vrai que ce n'était pas le peuple français qui obtenait de lui cet aveu. C'étaient seulement les grands, les évêques, les principaux d'entre les nobles.

MANZONI.

C'était le peuple Frank, le peuple conquérant. *Il me* semble d'ailleurs *que* le mot de " sujets „ ne répond nullement *à* celui de " fideles „. Sans *doute* il ne serait venu dans la *tête* de personne d'appeler sujets (subjecti) les vainqueurs (1).

HEGEWISCH.

Pag. 116-117. — Charlemagne y détruisit une espèce de temple qui renfermait une statue grossièrement sculptée. C'était, selon ce monarque et les évêques qui l'entouraient, une idole des Saxons. Etait-ce en effet l'image d'un de leurs dieux, ou, comme quelques érudits l'ont prétendu, celle d'Arminius, dont les exploits contre les Romains au temps d'Auguste, avaient rendu le nom fameux dans ces contrées? C'est sur quoi il est difficile de se prononcer. Les anciens historiens français appellent cette idole *Irmen-saül;* mais n'en disent rien d'ailleurs qui puisse fixer nos incertitudes.

MANZONI.

Pourquoi pas Hermanns-Saüle, colonne d'Arminius?

HEGEWISCH.

Pag. 133. — Adrien I, qui était parvenu au saint-siège en 772, témoigna d'abord le desir de vivre en bonne intelligence avec les Lombards. Didier ébloui par ces démonstrations, et avant de s'être bien assuré de leur sincérité, proposa au pape de sacrer rois de France les deux fils de Carloman. Il

(1) Vedi Nota a pag. 308.

se flattait que cet acte du souverain pontife déterminerait les mécontens de France à se déclarer ouvertement contre Charles. Mais Adrien était prudent; il prévit qu'il courrait moins de risques en faisant éprouver un refus au roi des Lombards, qu'en irritant celui de France contre le saint-siège par une démarche aussi offensante.

MANZONI.

Ce fut Didier qui envoya des ambassadeurs à Adrien, *et* qui lui fit par *leur* moyen mille protestations d'amitié. Adrien répondit par des déclarations de défiance et *finit* par acquiescer *aux* sermens des ambassadeurs. Cette *locution* (??) est racontée par Anastase et parait très croyable, quoique l'auteur soit suspect: au moins je ne sais pas où le biographe de Charlemagne a pris le fond de sa narration qui parait insinuer que c'est le pape qui a fait les avances, et que Didier a été dupe des démonstrations d'Adrien. Celui-ci avait dit qu'il voulait vivre en paix avec tous les Chrétiens et en conséquence avec Didier et qu'il souhaitait maintenir l'amitié entre les... (1)

HEGEWISCH.

Pag. 134-135..... — dès-lors toute l'armée des Francs entra en Italie. Suivant quelques historiens elle livra, à la descente des Alpes, une bataille aux Lombards et les battit. Suivant d'autres, ils avaient attendu Charlemagne dans un camp, près de Mortaria: mais à son approche, ils le quittèrent à la hâte, en abandonnant leurs tentes et leurs équipages.

(1) Vedi Nota a pag. 308.

MANZONI.

Au contraire *ceux* (les historiens) qui parlent de Mortara (et l'on sait *que* ce qu'on en dit est *nebuleux*) parlent d' une grande bataille qui s' y serait livrée et prétendent que le nom de Mortara est venu du carnage dont ce pays avait été le théâtre (1).

HEGEWISCH.

Pag. 147. — Cependant si l'on considère, que les Lombards, au lieu de combattre, cherchèrent leur sûreté dans leurs forteresses, qu'ils manquèrent du courage nécessaire pour affronter Charles en pleine campagne, on est assez tenté de croire qu'ils ont eu le sort des Goths et des Vandales; que, comme eux, ils se sont laissés amollir par la possession des belles contrées que leur valeur avait conquises, et sont ainsi devenus une proie facile pour leurs ennemis.

MANZONI.

Rien n'est *fortuit.* Et pour ce qui *regarde* le cas présent, l'historien aurait pu *trouver* plusieurs *causes* très prochaines de la faible résistance *des* Longobards. La *seule* cause qu'il donne comme un soupçon, me parait fort superficielle, et tirée *plutôt* des théories historiques vulgaires et *conventionnelles* que de l'observation *des* évènements dont il est *question.* Les Francs habitaient aussi de belles contrées conquises.... (2).

HEGEWISCH.

Pag. 165. — Mais comment Charles pouvait-il former une alliance avec des infidèles, dans un siècle où leur faire la

(1-2) Vedi Nota a pag. 308.

guerre était réputé un acte de religion, où vivre en bonne intelligence avec eux c'était se rendre coupable de trahison envers Dieu et envers l'église?

MANZONI.

Eginhard *parle* des liaisons très étroites de Charles avec Aaronne et ne dit pas *un* mot de ces scrupules. Cum Aaron rege Persarum... talem habuit in amicitia *et* concordiam.... C'est bien de la bonne intelligence (1).

HEGEWISCH.

Pag. 179. — Le succès de ses armes (de Charlemagne) lui avait assujetti le royaume des Lombards; et d'après les idées erronnées, sans doute, mais généralement reçues, il aurait pu y régner despotiquement. Comment y recourait-il donc encore à l'intervention des assemblées nationales? C'est par grandeur d'ame, peut-être, qu'il a cru devoir laisser une sorte de constitution libre à un peuple qu'il avait vaincu et qu'il aurait pu gouverner sans aucune espèce d'entraves. Or, à l'époque où il régnait, on ne concevait pas qu'une constitution pût exister sans assemblées nationales.

MANZONI.

Je ne crois pas qu'il y ait eu une époque ou l'idée d'un pouvoir despotique royal fut moins reçue. Je pense qu'on n'aurait pas compris quelqu'un qui aurait parlé d'un roi sans assemblée nationale. C'est comme si on parlait actuellement d'un général en chef sans officiers.

(1) Vedi Nota a pag. 308.

HEGEWISCH.

Pag. 438. — .... mais en général, quant à sa conduite (de Charlemagne) et à ses efforts pour propager non-seulement la connaissance de la religion, mais encore les sentiments religieux, il n'était pas moins remarquable, pas moins exemplaire qu'il n'était distingué par ses talens de grand capitaine et d'homme d'état. Aussi le moine de St. Gall l'appelle-t-il l'*évêque des évêques* et se plait-il à raconter, à l'appui de cette dénomination, quelques anecdotes qui prouvent jusqu'à quel point sa surveillance sur les évêques était sévère.

MANZONI.

C'est par trop *de courage* de citer *le* moine de Saint-Gall, écrivain postérieur d'un siècle, et dénué absolument de critique et de bon sens. Les anecdotes qu'il raconte ne servent en général qu'à prouver sa crédulité ou *son* imposture (1).

---

(1) Vedi Nota a pag. 308.

PENSIERI.

AVVERTENZA AI PENSIERI

Questi che ho chiamato pensieri, si sono trovati scritti dal Manzoni su mezzi fogli e su pezzettini di carta di ogni forma e misura, adoperati talora per segno ne' libri. Non sempre un pensiero è solo: più volte parecchi sono scritti l'un dietro l'altro. Non credo, che tutti siano rimasti nella forma in cui gli sono da prima usciti dalla penna; forse, quando ve n'ha due o tre insieme, si deve credere che siano stati copiati; tanto più che non si riferiscono sempre allo stesso soggetto, bensì a soggetti diversi e disparati.

La divisione che ne ho fatto in *religiosi* e *varii* appartiene non al Manzoni, ma a me. L'utilità e il fine n'è questo solo: distinguere i primi, che sono i più, da tutti gli altri. V'ho visto ancora il vantaggio di potere collocare in calce ai pensieri religiosi alcune postille dello stesso genere, alle quali non avevo trovato altrove un posto più conveniente.

Sarebbe stato certamente desiderabile aver modo d'ordinare questi pensieri cronologicamente; ma nè in quello che dicono nè nei fogli nei quali sono scritti, v'è il più piccolo indizio atto a lasciarne congetturare la data.

PENSIERI RELIGIOSI

I.

Donde nasce, o protestanti, che gli increduli, che vivono nelle vostre comunioni, hanno per la religione cattolica lo stesso orrore; se non un po' più forte del vostro? e che gl'increduli che vivono fra noi, sono invece ben affetti alle opinioni, ai riti protestanti, a tutto ciò insomma che vi separa da noi?

Voi dite che il motivo della vostra avversione è lo zelo per la purità del cristianesimo perduta dalla religione cattolica: come dunque la stessa avversione è ella così viva in coloro dei vostri ai quali non cale del cristianesimo? Questi hanno certamente motivi d'un altro genere, che quello messo innanzi, e forse creduto da voi.

E noi pure diciamo che il motivo della nostra avversione al protestantismo (non già ai protestanti: Dio liberi!) è l'amore del cristianesimo, della religione, quale Gesù Cristo l'ha istituita, e che non sussiste nelle Sette protestanti. E i nostri increduli, anteponendo, senza esame, e in una loro strana ipotesi, le Sette alla Chiesa, sono una forte presunzione della verità del motivo da noi addotto: giacchè mostrano che l'avversione cessa dove non vive l'amore del cristianesimo.

Tutti i nemici del Vangelo odiano sommamente la religione cattolica. Qual carattere di questa; e qual fonte di riflessioni!

II.

Montesquieu ha detto che il protestantismo conviene più alle repubbliche, e il cattolicismo alle monarchie, e questa sentenza è stata ripetuta mille volte, ed è divenuta come una massima provata. Questa asserzione contraddice un'altra massima ricevuta dai cattolici che la loro religione sia adatta a tutti i governi, e Montesquieu non ha cercato a stabilire che questa fosse falsa. Egli adduce una sola prova, e questa è così picciola e così parziale che si può dire che Montesquieu ha descritto un poligono di cui non aveva osservato che un picciolo lato. Questa prova (l'avere il cattolicismo un Capo fuori dello stato) dovrebbe farlo credere anzi più proprio alle repubbliche che alle monarchie, dove è essenziale al monarca il non dividere il potere con alcun altro. Ma il vero è che è proprio ad ogni governo.

III.

Le due parole *Religione nazionale*, parole pronunziate da alcuni con riverenza, con ammirazione, con invidia, esprimono l'ultimo grado di stravaganza e di abiezione a cui possa giungere la ragione umana.

Religione è credenza.

La credenza è bella, ragionevole, in quanto si presta alla verità;

Può esser colpevole; è certamente deplorabile, miserabile, quando si presta all'errore, credendolo verità;

E non so che mi dire se si presta a cosa alla quale, col solo nominarla, si nega il carattere di verità.

È carattere, è necessità, essenza della verità, che sia verità per tutti.

Ora, chi, in punto di religione, crede la verità, e crede, per conseguenza, che tutti dovrebbero creder come lui, fa il migliore, il più felice, anzi l'unico buono e felice uso della ragione;

Chi, in punto di religione, crede l' errore, e, appunto perchè lo crede verità, crede che tutti dovrebbero creder come lui, s' inganna nel fatto speciale, e resta nel senso comune, nella condizione più indispensabile della ragione per ciò che risguarda l'idea della verità in genere;

Chi poi dice *religione nazionale*, dice *verità per alcuni;* o, se gli paresse meglio, *credenza a ciò che non è verità.* Può la ragione andar più in là, o più in giù? O, per dir meglio, va ella dove mostrano quelle parole? Chi le proferisce per approvarle, si rende egli conto di quel che vengono ad importare? Sente il loro doppio ed equivoco significato? Sceglie fra le due idee? Le riceve entrambe? No certissimamente; un inganno volontario di questa forza non è possibile. Chi dice *religione nazionale* fa come in tante altre cose fa chi, volendo e non volendo un'idea, l'afferma nel termine consacrato ad esprimerla, e la nega con un epiteto indicante una qualità incompatibile coll' idea stessa.

IV.

Quelli che da tanto tempo rinfacciano alla Religione cattolica ch'ella proibisce l'esame e tronca il progresso dei lumi fondando la cognizione sull'autorità, non riflettono che essa non proibisce di cercare che dove è impossibile di trovare, cioè nel dogma, e che favorisce l'esame in tutto il resto.

V.

Quegli scrittori, i quali pretendono che la Religione dev'essere ricevuta dai popoli perchè è loro utile, e serve al mantenimento della società, etc., non si accorgono che la loro tesi non può essere adottata, perchè i popoli nè vogliono, nè possono ricevere la Religione come mezzo di utilità. Non lo vogliono nè lo possono, perchè nessun uomo consente a credere alcuna cosa per altro motivo, che per motivi preponderanti di credibilità. Proponete ad un uomo di fare un'azione, provandogli che gli sarà utile, voi gli date un motivo ragionevole: proponetegli di adottare una credenza come utile, egli vi risponderà, che il suo intelletto non può piegarsi che alla ragione nè ricevere che la verità.

VI.

L' uomo sente d' aver bisogno d' una indulgenza infinita: dopo aver ricevuto il perdono dell'uomo ch'egli ha offeso, il suo cuore non è in pace ancora: e le colpe che non offendono gli altri uomini, ma ch'egli sente esser colpe, chi gliele perdonerà?

Non è già la Religione da dirsi vera perchè necessaria, ma è necessaria perchè vera.

Coloro che dicono esser la Religione necessaria al *popolo* fanno ad essa più larga testimonianza che non pensano: e dicono in favore della veracità di essa più che non credono dire.

S' egli è vero (il che però non affermerei, nè vorrei credere prima di aver fatto un confronto, o sentito testimoni oculati e spassionati), s' egli è il vero che i Cattolici sieno in generale meno composti e meno gravi nelle pubbliche funzioni di Chiesa che non i Protestanti, una ragione potrebb' esser questa: che la Religione non è per questi che un esercizio di tali tempi e luoghi, quando presso i Cattolici essa va legata con tutte le loro azioni. Quindi un Cattolico, che non sia abbastanza staccato dalle cose mondane, che fomenti passioni non direttamente dannose al prossimo, ma contrarie all'amor di Dio, che non abbia per Dio l' amore di preferenza che gli si deve, etc., sente di non essere nella dritta via, si perde d' animo e si raffredda in ogni esercizio religioso, perchè sa che questo non sarà accetto a Dio quando non sia offerto da un cuore tutto Cristiano. Presso i Protestanti la Religione è, o mi sembra essere, più accessoria.

La più parte dei Filosofi politici che scrissero dopo la metà del secolo scorso posero per assioma che la *popolazione* sia il fondamento della potenza, civiltà e prosperità dei popoli, e che il numero degli uomini non possa mai crescere troppo: quindi coloro che ciecamente ricevettero questo principio non dubitarono di accagionare come poco previdenti e nemiche della perfezione civile le dottrine del Vangelo che lodano e consigliano ad alcuni l'astinenza dal matrimonio. Ma il Vangelo è eterno, e i sistemi degli uomini sono assai volte fallaci, e questo fu tale, e ormai tutti sono convinti che il celibato, come il Vangelo lo consiglia, è utile agli Stati, ed alla popolazione di essi.

VII.

Vi ha tali stati di società nei quali pare che le virtù negative sieno le sole riservate all'uomo. Non cooperare al male sembra il massimo della virtù. Ora è male che l'uomo non agisca pel bene: la Religione mantiene sempre una specie di virtù attive possibili in tutti i tempi, che tengono esercitato l'uomo alle cose migliori. San Carlo ha esercitato attività in tempi in cui pareva che non fosse possibile. Si è detto che ha prostrati gli animi: questo giudizio suppone una dimenticanza completa della situazione degli animi a quel tempo.

VIII.

Coloro che non lavorano per vivere, e che abitando nelle città conversano più continuamente cogli altri uomini, ed esercitano assai più il loro ingegno, vanno senza dubbio soggetti a dolori morali ignoti al contadino e all'artigiano: ma la Provvidenza ha dato a quelli l'agio di cercare i soli veri ed utili rimedj a questi dolori; e tali rimedj sono nello studio sincero costante umile e profondo della religione.

IX.

Fatto singolare e importante: che la Fede, prescindendo in parte da quei mezzi che la ragione usa per giungere alla persuasione, al convincimento, alla certezza, al sapere, conduce però l'intelletto a questo genere di riposo in un grado che nelle altre cose non si ottiene coi mezzi puramente razionali.

X.

Dacchè alcuni filosofi hanno voluto far misura dell' intelletto la parola, non acconsentendo a nessuna idea, che non si potesse esprimere, non è da stupirsi che abbiano poste in dubbio le verità rivelate e le verità morali, più semplici e più universalmente sentite e tenute. Chi sa qual cosa non porrebbe in dubbio questa Filosofia, s' ella procedesse? Ma pare ch' essa decada di giorno in giorno.

POSTILLE

L. BOURDALOUE.

(1632-1704)

Sermons pour l'Avent. Liège 1784, chez I. F. Bassompierre, Imprimeur, in 16.

BOURDALOUE.

Pag. 96. — Donnez lui (à votre frère) mille chagrins, suscitez-lui mille affaires, troublez son repos, soyez son persécuteur; mais respectez au moins son ame; n'attentez point à sa conscience et à son salut: *Veruntamen animam illius serva.*

MANZONI.

En faisant cette concession oratoire, l'auteur n'a pas songé que ce sont autant de scandales; sans compter qu'il est absurde de permettre une injustice

par la raison qu'elle serait de moindre conséquence qu'une autre. C'est une distraction d'autant plus remarquable, que celles de ce genre sont très rares chez ce grand homme .... (La nota avrebbe avuto altre tre parole; ma non si possono leggere per avere il legatore tagliato il margine).

ANTONIO GENOVESI.

(1712-1769)

Scrittori Classici Italiani di economia politica. — Milano, 1803, in 8.

*

Tom. VII. Pag. 8. (Notizie di Antonio Genovesi) — Quindi si rivolse (il Genovesi) alla gran scienza degli Stati, che così maestrevolmente insegnò dappoi: e in compenso degl'infiniti danni che l'Italia ha sofferto e non ha ancora finito di soffrire dall'odio teologico, dee certamente annoverarsi l'insigne beneficio, forse il solo che abbia recato giammai, di aver costretto il Genovesi a preferire quegli studi che hanno per iscopo la sensibile, presente e diretta felicità delle nazioni.

MANZONI.

Certo che l'odio teologico o non teologico dee produr danni sempre, ma bisogna ricordarsi che la teologia non è impastata di solo odio.

Bisogna anche ricordarsi che nessuno ha ancora

dimostrata falsa quella proposizione: che dal procurare la felicità dell' altra vita al maggior numero d' uomini ne viene agli stati la maggior possibile felicità sensibile presente e diretta, etc. Anzi più la si rivolge e più la si esamina questa proposizione, par sempre più evidente. Promissionem vitæ quæ nunc est, et futurae.

G. M. PASCHOUD.

(? ?)

Le Disciple de Jésus-Christ. — Recueil d'instructions, d'exhortations et de consolations chrétiennes, publié par Joseph Martin-Paschoud, l'un des Pasteurs de l'Eglise reformée de Paris. — Paris, A. Cherbuliez libraire, 1840, in-8,

PASCHOUD.

Tom. 1. Pag. 10. — Ce qui nous paraîtra véritablement enseigné, nous l'embrasserons de toutes les puissances de notre esprit et de notre cœur, nous inquiétant peu de savoir s'il est ou non conforme à ce que pensent d'autres chrétiens ou s'il contredit les orgueilleuses prétentions de la raison humaine.

MANZONI.

Mais quand donc la *raison humaine* fait-elle voir une plus terrible et plus déplorable confiance en

elle-même, que lorsqu'elle *embrasse de toutes* etc. ce qui lui *paraît*, sans *s'inquiéter s'il est*, *ou non*, *conforme à ce que pensent d'autres*. C'est l'infaillibilité, non de la *raison humaine*, mais de la raison individuelle.

PASCHOUD.

Pag. 303. — Quel degré de science et de piété lui suffirait (à un docteur) pour m'inspirer une confiance telle, que ses leçons me tinssent lieu de l'Évangile?

MANZONI.

Aucun sans doute; mais il a le droit, le devoir même, d'en dire autant à votre égard. Ainsi voilà deux interprétations de l'Évangile, dont chacune est vraie pour son auteur, c'est-à dire voilà deux Évangiles, deux vérités, deux FOIS.

PASCHOUD.

Pag. 304. — Ce qui est le plus mystérieux et le moins accessible à notre intelligence, sera surtout l'objet de ses décisions absolues (d'une autorité ecclésiastique); de là quelle déviation funeste pour l'Eglise de la simplicité de la foi!

MANZONI.

L'objet de ses décisions absolues est, a été et sera toute vérité révélée de Dieu, et niée par des hommes. Et toutes les spéculations *oiseuses* condamnées par l'Eglise renfermaient la négation de le révélation entière.

PASCHOUD.

Pag. 305. — La verité s' établit par des preuves, et ne s'impose point par des arrêts.

MANZONI.

Et les preuves sur quoi s'établissent-elles ? Sur d'autres preuves ? C'est au contraire les preuves qui supposent une vérité admise.

PASCHOUD.

Id.. — Que d'esprits, au contraire, rebutés par la *tyrannie* qu'on voudrait exercer contre eux, s'éloignent de la piété dont on prétend leur dicter le langage !

MANZONI.

J'appelle tyrannie celle des Sectes, qui m'imposent l'obligation de croire, sans m'en donner les moyens; à moins que je ne m'attribue l'infaillibilité à moi-même, ce qui entraine l'infaillibilité de tous les hommes, et par conséquent, une seule foi obligée et un nombre indéfini de croyances contraires.

PASCHOUD.

Pag. 306. — Ceux-mêmes qui affectent le respect le plus grand pour une telle institution, et qui lui rendent en paroles l'hommage le plus solennel, s'étonneraient sans doute qu'on songeât à leur demander jusqu'à quel point ils croient, à toutes les doctrines que l'Eglise infaillible a consacrées par son autorité; jusqu'à quel point ils s' estiment tenus d' être fidèles à tous les préceptes promulgués par cette autorité suprême.

MANZONI.

Ceci est fort. *Tous* les catholiques qui ne sont pas des incrédules masqués, s'étonneraient au contraire que l'on doutât de leur foi à *toutes* les doctrines que l'Eglise infaillible a consacrées de son autorité. Ce sont les protestants qui devraient s'étonner quand on leur demande s'ils ont chacun une soumission entière et sans reserve à leur interprètation des Écritures ; ce qui est pourtant pour eux le seul moyen d'avoir la foi.

PASCHOUD.

Pag. 307. — Non, POINT D'AUTORITÉ HUMAINE pour servir de base à mes croyances et de règle à ma foi !

MANZONI.

excepté la votre pour vous, et la sienne pour chacun. C'est où il faut en venir quand on appelle *autorité humaine* la seule qui ne l'est pas.

PASCHOUD.

Pag. 308. — Je n'aurai garde de relever inconsidérément ce pouvoir tyrannique et impie, ni de l'accepter sous quelque forme qu'il se déguise, car " *si je rebâtis les choses que* J'AI *détruites*, *je fais voir que je suis moi-même un prévaricateur* " (Gal. 11, 18).

MANZONI.

Oui, quand *je* signifie S. Paul ayant mission de détruire et d'édifier.

PASCHOUD.

Pag. 309. — Je voudrais, par une sainte jalousie, comme ces pieux chrétiens que j'ai quelquefois rencontrés inhabiles à lire les oracles de Dieu dans son livre, etc.

MANZONI.

Ces pieux chrètiens ne sachant pas lire, n'étoient à coup sur ni hellenistes ni hébraïsans; ainsi c'était à la parole du traducteur qu'ils croyaient, autorité humaine, s'il en fût jamais.

PENSIERI VARII

XI.

Dialogue

ENTRE UN HOMME DU MONDE ET UN POËTE.

— Je viens chercher les deux lignes, que je vous ai demandées par mon billet de ce matin.

— *Je supplie votre majesté d'employer ma main à choses fesables.*

— Quoi ! à ce point ? je vous savais paresseux, mais . . . .

— Il s'agit bien de paresse.

— J'avoue que je ne saurais y voir d'autre difficulté !

— Songez-y donc : voulez-vous que j'aille dire ce que je ne crois pas ? et fort heuresement, car je me tromperais de la bonne manière, si je le croyais.

— Je veux cela, moi ?

— Mais oui, puisque vous voulez que je dise que mon écriture, en tant que mon écriture, a quelque valeur.

— Vous avez trouvé cette demande-là dans mon billet ?

— Me suis-je trompé ?

— Je ne sais pas si je dois vous dire sérieusement que rien de semblable n'à pu me passer par la tête.

— Tant mieux, tant mieux: il n'est rien tel que de s'entendre. Eh bien, puisque les deux lignes ne doivent pas dire cela, dites-moi donc ce qu'elles doivent dire?

— Je n'ai qu'à répéter la phrase de mon billet: ce que vous voudrez.

— Mais c'est que je ne veux rien; et c'est là ce qui fait la difficulté.

— Encore une fois, je ne vous comprends pas.

— Voyons, mon ami; est-ce une nouvelle à communiquer? est-ce une demande à faire? est-ce une recommandation?

— Dois-je encore vous répondre sérieusement qu'il ne peut être question de rien de semblable?

— De sorte que ces deux lignes n'auront aucun motif?

— Aucun motif direct, soit: eh bien?

— Et ainsi je ne devrais les écrire, *que pour écrire*, comme l'a dit mon confrère Pradon?

— Eh bien, encore?

— Eh bien, c'est justement ce que j'appelais tout à l'heure: dire, ou si vous aimez mieux, sous entendre, que mon écriture, en tant que mon écriture, a quelque valeur.

— Ah! c'est là que vous vouliez en venir, avec vos questions?

— Sans doute, puisque c'est de là que vous étiez parti.

— C'est bien subtil.

— Cela se pourrait bien; car les mots n'ont que la signification que l'usage leur attribue; et j'ai remarqué que l'on appelle assez souvent subtiliser, ce qui pourrait s'appeler en d'autres termes: toucher le point de la question.

— Seriez-vous devenu philosophe? car il faut l'être pour trouver une question en pareille chose. Eh bien, puisque vous voulez qu'elle y soit, je vais la trancher, en vous proposant moi-même un sujet. Il prendra plus de deux lignes, mais ce sera votre faute.

— Voyons votre sujet.

— Ecrivez notre dialogue.

— C'est lumineux: le sens de mes paroles sera en opposition avec leur but. Je serai de mon siècle.

— Sarcasme de vieillard, mon ami. Vous serez un homme comme il y en a toujours eû, et comme il y en aura toujours.

— Vous avez raison; mais je tenais à finir par une épigramme.

XII.

Le ingiurie hanno un gran vantaggio sui ragionamenti, ed è quello di essere ammesse senza prova da una moltitudine di lettori.

XIII.

Vi è nelle dispute sempre una idea sott intesa, la quale fa il nodo della questione.

XIV.

La lunghezza, la complicatezza e l' ostinazione delle dispute procede in gran parte da ciò, che l'una e l'altra parte contendono ognuna per la convenienza delle sue idee con una idea primitiva, con un tipo, della esistenza del quale entrambe convengono senza intendersi e senza definirlo.

XV.

L'essere una questione dibattuta da molto tempo, senza che mai ci sia stato accordo, o vittoria d'una parte, si dà per ragione non doversene occupare. Io, credo al contrario, che a saperla pigliare non c'è argomento più nuovo d'una questione vecchia. Si può cercare il perchè la quistione abbia tanto durato, e questa ricerca ben fatta può essere la soluzione. Si troverà probabilmente che la cagione è il non essere stata mai ben posta la quistione: e ponendola bene si arriverà alla decisione. Si troverà talvolta che il vero punto è stato sempre accennato, sottinteso, ma non mai espresso, e che da questo solo è nata tutta la confusione.

Questo si verifica nella quistione: qual sia il nome da darsi alla lingua.

Che cosa si è preteso di cercare? Il vero, proprio nome, della lingua. Per finir la quistione bisogna trovarlo: la quistione non è mai finita, perchè non si è trovato, e non si è mai trovato perchè non c'è.

Le due parti avevano ognuna due tesi da provare: l'una che il nome voluto dall'altra non aveva i caratteri, etc.; l'altra che conveniva il proposto da sè. Tutte e due sono state forti nella prima (1) e per conseguenza non hanno provato, nè potevano, nè potranno provare la seconda.

Ogni parte lascia intatte le ragioni dell' altra, o le dissimula. Cerchiamo una soluzione nella quale si facciano entrar tutte.

XVI.

Falso modo di criticare: divertire l' attenzione dalla questione portandola su cose estranee p. e. singolarità dell'opinione, opposizione all'opinione di uomini rinomati, etc. etc. Che ci siano in una nazione alcuni critici che ragionino a questo modo, poco importa; l'importante si è che il grosso dei lettori non secondi questo modo di criticare, ma vada dritto alla questione pigliandola nella sua vera posizione.

XVII.

Uno dei tormenti degli uomini d' ingegno è che quando una verità è stata detta, essi prevedono che finirà a prevalere, e intanto devono assistere alla

(1) *Prima aveva detto:* La prima l'hanno provata sempre tutte e due.

lunga noiosa insopportabile guerra che le si fa, devono vedere la meraviglia e le risa di coloro che la trattano di paradosso. La cosa va per lo più tanto in lungo che quella verità stessa, se non è della più alta importanza, a forza di essere ripetuta nella questione, finisce ad annoiare.

XVIII.

Un libro avrà tutto quello che suole piacere a molti lettori. Ingegno, verità, finezza, forza; si accorderà anche con molti sentimenti dominanti, e toccando i quali si è quasi certi di riuscire. Voi direste che il suo successo sarà completo: ma vi si trova un' idea importante, e per disgrazia giusta, e in contraddizione con alcune pessime. Il libro non è dimenticato, ma fischiato.

XIX.

Elvezio, parlando del tratto che si racconta di Montecuccoli, che alla morte di Turenna lasciò il comando dell'esercito, allegando che non aveva più un nemico degno di lui. Elvezio lo chiama *un sentiment fin et délicat de gloire* (1). È invece una propo-

(1) *Questo pensiero era stato cominciato a scrivere così:* È stato raccontato più volte il tratto (non so se vero o inventato) di Montecuccoli: *poi cancellate queste parole, e surrogate quelle che si sono stampate.*

sizione che proverebbe una testa guasta e un cuore perverso, perchè suppone un uomo che mette per fine alla guerra non la difesa del retto, non il rispingimento di un attacco ingiusto, ma la vanità d'un uomo. Vorrebbe dire: Ho ammazzato uomini finchè v' era un puntiglio d' ambizione per me a farlo, ora non mi degno più. Che se credeva la guerra giusta e utile, doveva prestarvisi anche senza gloria. — Io so che il fatto è inventato: ma ecco come s' inventa per lo più, quando si vuole applicare ad un' azione qualche ideale morale.

XX.

V' ha degli esercizi dell'attività umana, che sono identici nell' intento e nello scopo; dimodochè, quantunque non diretti da un concerto, e separati nel luogo e nel tempo, si può considerarli come una cooperazione comune, e portarne un giudizio complessivo.

V' ha altri esercizi di questa attività medesima, i quali quantunque dello stesso genere, non solo non hanno uno scopo comune, ma non possono aver luogo che per iscopi opposti, e per elidersi reciprocamente; sicchè non si può, dal lato del bene, qualificarli con una denominazione complessiva comune; se l'uno è buono, l'altro è necessariamente cattivo.

La guerra è di questa categoria.

Il lavoro è buono; un lavoro può esser buono, senza che ve ne sia un altro vizioso necessario a farlo essere: una guerra difensiva di chi ha ragione è buona; ma non può esistere se non colla condi-

zione d'una guerra ingiusta; non si può applicare ad entrambe la qualificazione *buono*.

Un'opera diretta ad insegnare a lavorar meglio, è un'applicazione assolutamente buona dell'esperienza e della invenzione umana.

Un'opera diretta a perfezionar l'arte della guerra, è buona in quanto accresce i mezzi di chi vuole lo scopo giusto, cattiva in quanto accresce quelli di chi vuole l'ingiusto:

La prima ha uno scopo e un effetto unico: insegna a fare una cosa, e non altro.

La seconda ha due effetti contraddittorii: insegna a uno il mezzo di fare una cosa, all'altro il mezzo d'impedirla.

La prima quindi ha un intento certo: aiutare la intelligenza, e dirigere le forze di chi vuole ottenere il tal prodotto.

La seconda ha un intento dubbio, anzi contraddittorio: aiutare e dirigere chi vuole una cosa e chi vuole che la cosa non sia.

Il risultato del lavoro, ben diretto, è una somma generale corrispondente alla generalità dei mezzi impiegati.

Il risultato della guerra (che non può essere saviamente voluta da ambe le parti) è la somma corrispondente agli sforzi d'una parte, dedotta anche tutta la quantità di sforzi che è stata necessaria a contrappesare quelli della parte opposta.

Certe simiglianze esterne della guerra col giuoco hanno fatto dire: la guerra è un giuoco: ma si somigliano più intimamente che non s'era pensato per questa condizione appunto, che non essendovi cooperazione, ma anzi contrasto di sforzi, una parte di questi è elisa da un' altra parte, il lavoro distrugge il lavoro, non c'è risultato comune, e insomma il guadagno non è una produzione, ma un trasporto, è una perdita d'un altro. Io credo che l'economia po-

litica, intesa nel suo senso più generale e più filosofico, dovrebbe, per questo rispetto, mettere in una classe queste due cose classificate insieme per rispetti secondarii e quasi in ischerzo.

So quello che c'è di apparentemente inesatto in questo pensiero così espresso; so che v'è un terzo risultato delle guerre, impreveduto, vastissimo alle volte, etc., ma questo, in quanto è utile, si potrebbe ottenere senza guerra; anzi le ragioni che mostrano la guerra non essere buona in sè, sono quelle stesse che insegnano il modo di ottenerlo.

XXI.

Si può benissimo intendere, come ci abbia di quelli che dicono sul serio doversi mantenere l'uso letterario della mitologia perchè questa è simbolica, e racchiude molte *importanti* significazioni. Si può, dico, intenderlo, ma con una condizione: supponendo cioè che chi lo afferma non conosca di ciò niente altro che la pura e cruda formola colla quale esprime quella idea. Poichè se ne sa un tantinetto appena di più, se conosce un po' della storia di quei simboli, e delle circostanze in cui furono inventati, dello stato d'idee e di costumi, etc. è assolutamente impossibile che vi trovi una convenienza con questi tempi, e con questi intelletti: impossibile che non senta come tutto era motivato da cagioni e da fatti, da antecedenti specialissimi, senza i quali la cosa, quanto è curiosa a sapersi come storia, tanto è inapplicabile alle idee, come realtà e come ipotesi.

XXII.

La poesia, stromento di criterio della bontà delle azioni. Alcuni fatti giustificati in prosa non potrebbero mai divenir soggetto di encomio poetico. Fate un po' dei versi in lode della tratta dei negri, della S.t Barthélemy, degli auto da fè, del tribunal rivoluzionario del 93, etc., cose in favor delle quali s'è pur ragionato in prosa. La poesia sembra allontanarsi dalla vita reale più della prosa: e all'opposto, rigettando le formule generali, convenute di quella, essa sovente si move, e si addirizza insieme alle più intime, primitive sensazioni, ai particolari in cui quelle si risolvono, che quelle non rappresentano. E appunto nei casi del genere suddetto, la prosa giustificatrice si serve di quelle formole, etc.

XXIII.

Molte opinioni di buon senso si trovano molte volte nel corso di epoche anche lunghe nei soli scritti dei poeti: perchè si consideravano come paradossi, come opinioni fantastiche o popolari: e si credeva che la poesia dovesse ricevere le opinioni di questo genere: l'ode di J. B. Rousseau alla Fortuna ed altri esempi assai.

XXIV.

La poesia che non ha per fondamento la verità, ha fra gli altri questo inconveniente che dal giudizio dei contemporanei il poeta non può cavare alcuna congettura sul giudizio della posterità, o sulla durata, o per meglio dire sul *successo* stabile de' suoi lavori. Perchè l' approvazione dei contemporanei può venire appunto dalla conformità di questa poesia *speciale* colle loro idee, idee che saranno rigettate da un'altra generazione. Esempi in abbondanza di poesie speciali. Quelle che ottengono l'assentimento dei posteri sono le poesie esprimenti un sentimento *vero* e *sincero*. Si dice da alcuni che il lettore si trasporta alle idee del tempo del poeta. Il lettore? cioè quindici o venti, o cento lettori che riguardano nella poesia l' andamento dell' arte e l' applicazione di alcuni principj per lo più arbitrarj. Ma per le nazioni la poesia speciale è morta affatto, e non rimane che come punto di storia, o per la poesia *generale* che vi si trova frammista.

XXV.

Della distinzione del bello morale e del bello poetico (1).

Stato della questione. — Uso comune di questa distinzione ricevuta.

Questa distinzione è perfettamente assurda.

Il che si prova coi principi adottati da quelli stessi che l'impiegano.

(1) Questo ch' è il disegno d'un lavoro, non eseguito poi, è stato collocato qui, perchè serve di sviluppo al pensiero antecedente.

Primo: Riconoscono essi che l'approvazione d'un uomo, d'una nazione, d'un secolo, non basta a dichiarare irrevocabilmente bello un componimento poetico. = Esempi.

Quale è adunque il punto in cui il giudizio pubblico si può riconoscere per una sanzione fondata ed immutabile?

Non è possibile stabilirlo. Ma un punto in cui tutti convengono, e tutti devono convenire, si è che il giudizio sulle opere d'ingegno s'avvicina tanto più alla certezza quanto più è universale, costante, e portato da uomini colti, spregiudicati, veggenti.

Secondo principio: Esistono delle verità morali. Quelli che confessano in un'opera la mancanza di queste verità, o l'opposizione ad esse, ammettono l'esistenza di queste verità.

Combiniamo questi due principii. A misura che gli uomini si coltiveranno, abbandoneranno errori e riconosceranno verità. Quelli che vedranno più verità morali saranno i migliori ragionatori, gli uomini i più avanzati. Ora il giudizio di questi sarà sfavorevole alle opere mancanti del bello morale. Ragione: perchè gli uomini non possono acconsentire a ciò che si oppone ad una verità da essi riconosciuta.

Terzo: Il piacere che si prova nelle opere d'ingegno non è altro che acquisto d'idee, assentimento, riposo della mente.

Quando la lettura d'un componimento fa nascere delle idee non suggerite, ma contrarie, quando una voce più imperiosa, l'ultima a farsi sentire, suona nell'animo il contrario di quello che parla il componimento, il diletto si cangia in combattimento, in dolore.

Combiniamo questi tre principj. Le verità morali saranno dunque riconosciute dai migliori: il diletto letterario è assentimento, le idee opposte a queste

verità saranno dunque spiacevoli ai migliori: il giudizio dei migliori, cioè il più autorevole, il solo autorevole, sarà dunque sfavorevole a queste opere. Il biasimo e l'indegnazione sarà tanto più forte quanto più artificiosi saranno i mezzi adoperati per far trionfare le idee immorali.

Per rendere più chiara questa dimostrazione si pensi a ciò che dovrebbe fare un uomo veggente nelle idee morali per farsi piacere una poesia falsa in queste idee. Egli dovrebbe dire a sè stesso: Vediamo da che lato mi possono toccare piacevolmente le idee di questo libro. Io ho una tendenza a dilettarmi di cose ingiuste, egoistiche, sensuali, basse, etc. Ridere è un piacere, io so che si può ridere della virtù, della sventura, etc. Ma questa tendenza io cerco se non di distruggerla completamente, almeno d'indebolirla in me al segno di far trionfare in ogni occasione i sentimenti contrarj. Io ho cercato sempre di associare le idee di avversione e di disprezzo, al falso, al male, etc.; ora io deggio dimenticare tutti i principj che ho riconosciuti infallibili, e togliermi dalle abitudini mentali alle quali mi sono educato, per mettermi in quello stato di animo ch'io riconosco pessimo, falso, indegno; fare il contrario di quello che credo doversi fare, etc., per compiacere alle intenzioni di un poeta corrotto, irriflessivo ed ignorante, ignorante perchè vede meno di me, giacchè piglia gli errori per verità, perchè non ha preveduto che al di là delle sue idee, contro le sue idee ve ne ha altre in cui l'intelletto ama di riposare ultimamente, d'un poeta mal accorto perchè non ha saputo giungere a quell'ultimo posto dal quale nessuna meditazione, nessuna scoperta, nessun perfezionamento potrebbe mai farlo uscire.

XXVI.

I grandi uomini (dico gli uomini che hanno potuto esercitare e svolgere una straordinaria potenza intellettuale, sia nelle idee, sia nei fatti della società) hanno sempre lasciato dopo di sè qualche principio generale, e portatone qualche altro con sè nel sepolcro: hanno compiuta una doppia missione, d'iniziativa, e di consumazione. Perciò sono stati utili talvolta non solo in ciò che hanno di buono direttamente, ma anche dove avevano una tendenza falsa, dove obbedivano ad una impulsione comune; hanno consumata la vitalità d'un errore, o ne hanno accelerato e ravvicinato la fine.

Bisogna cominciare a dire (per quanto si può staccar cosa da cosa) le verità che non urtino di fronte le opinioni false predominanti: dirne molte molte di queste verità: il criterio si muta, le disposizioni intellettuali si mutano, e gli elementi di comparazione e di giudizio si moltiplicano nell'universale, e si arriva a segno che quelli ai quali una verità tale detta tempo innanzi avrebbe mossa una indegnazione irriflessiva, irrazionale, la ricevono con gioia, e par loro che l'avrebbero trovata, fors'anche che già la conoscevano.

XXVII.

Il metodo analitico applicato più in grande alla storia, ha diffusa l'idea del molto che si può conoscere in fatto di storia; dall'idea il desiderio: dall'una confusa e imperfetta, dall'altro ardente e in-

sieme facile a contentarsi, il pensiero di servirsi di sintesi più che premature, di ipotesi, di induzioni, etc., per far molto conoscere: metodo che oltre il vizio inerente a tutti i metodi simili, ha in questo caso (del romanzo storico) il vizio singolare di rappresentare il vero e il falso, non solo indistinti, difficili a discernersi per sè; ma senza nemmeno il mezzo di discernere quello che lo scrittore ha creduto vero e voluto dar per vero.

XXVIII.

Le verità matematiche si contrappongono sovente alle verità morali, come aventi una certezza d'un genere che non si può trovare in queste. A me sembrano però d'una medesima condizione, d'una medesima natura; certe e incerte le une e le altre a un modo: certe in sè, in una astrazione ipotetica, incerte nell'applicazione materiale ad un fatto, o piuttosto incerta l'applicazione medesima. Mi pare anzi che (in quanto si può far confronto di due tali modi d'applicazione) le verità morali abbiano nel l'applicazione il vantaggio d'una minore incertezza.

Un quadrato ha, irrepugnabilmente, per l'intelletto, una tal relazione di parti; ma dove è egli questo quadrato? nell'intelletto stesso. Cercate un quadrato materiale, fatelo apposta colla massima diligenza, e cercate in esso la certezza delle relazioni del quadrato, la verità del quadrato: impossibile di trovarvele.

I nostri sensi stessi ci avvisano che non le vi sono; o supponendo l'esecuzione precisa al punto che i sensi non possano fare questo giudizio, l'unico che possa allora fare l'intelletto sarà: non essere im-

possibile che tutte quelle verità ci siano (giacchè noi non conosciamo nemmen negativamente la materia a questo segno) ma essere impossibile di accertarsene, di verificare. Ora, chi dedurrebbe da questo non esser vera l'idea del quadrato? Nessuno certamente; e meno d'ogni altro quelli che contrappongono alle verità morali le matematiche appunto come contenenti le verità in un modo incomunicabile.

Ebbene, l'idea del giusto è come il quadrato del matematico; e perchè non ne troviamo gli elementi precisi nel fatto, sarem noi fondati a negarla?

Ma, dicono, donde è ricavata questa idea del giusto? quali sono questi elementi che ci servono a formarla, o a comprenderla: se non ne abbiamo che immagini sperimentali (1)? La concepiamo insomma per altra via, o con altro mezzo che per fatti sperimentali, che quella stessa applicazione che voi pur chiamate incerta? e volete per questa giungere all'idea certa?

Ma donde è ricavata l'idea del quadrato matematico? che mezzo abbiamo di concepirla? se non l'immagine d'un quadrato materiale in cui non è, o non si può verificare la certezza?

Se volete che l'idea della giustizia non venga in noi d'altronde che dai fatti ai quali noi l'applichiamo, dite pure che la nostra mente, per una inesplicabile maniera di approssimazione, va dal fatto al diritto nelle cose morali; ma dite anche che allo stesso modo va dalla cognizione d'una linea materiale alla comprensiva della linea matematica; e che quando è a questa seconda e così diversa idea, la certezza che vi sente non può essere nell'un caso, più che nell'altro oppugnata per la ragione che gli

(1) *Le due particelle*, se non, *son cancellate: ma è stato poi omesso di aggiungere* altro *avanti a* che.

elementi, o le immagini, non davano alla mente stessa il modo di trovarvi la certezza.

Ma v'ha però degli uomini che negano le verità morali astratte, non ve ne ha che neghino le matematiche; non si disputa su queste, su quelle sì.

Perchè la volontà libera dell'uomo ha sulle idee morali un arbitrio che non ha sulle altre.

XXIX.

La prepoderanza attribuita al voto della maggiorità dalla maggior parte delle leggi è fondata su tre motivi:

1.° Una più grande probabilità di giustizia e di sapienza nella persuasione del maggior numero;

2.° Una minore ingiustizia, nel caso che l'assoluta giustizia non si ottenga, nel minor numero dei danneggiati, giacchè si eseguisce la volontà dei più;

3.° Una maggiore probabilità di esecuzione tranquilla della determinazione presa, poichè la maggiorità, a cose pari, ha la forza superiore, e la minorità è portata a pazientare non avendo molta speranza di buon successo, in caso di resistenza.

XXX.

Le pene non sono utili soltanto a coloro che preservano dalle ingiustizie, spaventando quelli che rebbero tentati di commetterle, ma sono utili anche a questi (oltre più ragioni ovvie) perchè questo sentimento di timore che loro incutono è meno dolo-

roso, meno inquieto, meno affliggente dei desiderii che sopprime.

Questo va inteso con discrezione, cioè nel supposto di pene ragionevoli stabilite per uno scopo giusto. Osservazione applicabile a molti altri generi di *sanzione* in un senso estesissimo di questo vocabolo: ciò che minacciando fa passare la voglia.

FINE DEL SECONDO VOLUME.

INDICE

DEL SECONDO VOLUME

Poche parole di proemio . . . . . Pag. v
Postille. — Avvertenza . . . . . » xv
Filosofia:
Giovanni Locke . . . . . » 1
Stefano Bonnot de Condillac . . . . . » 12
Gius. Priestley — Andrea Sam. Michel Cantwell » 29
Ant. Luigi-Claudio Destutt De Tracy . . » 31
Giuseppe Maria Degerando . . . . . » 57
Pasquale Galluppi . . . . . » 61
Victor Cousin — Maine de Biran . . . » 73
Jean-Philibert Damiron . . . . . » 114
Economia politica:
A. F. Galiani . . . . . » 119
Pietro Verri . . . . . » 122
M. Gioja . . . . . » 125
J. B. Say . . . . . » 144
Filosofia della storia e del diritto:
Nicolò Machiavelli . . . . . » 232
Montesquieu . . . . . » 235
G. D. Romagnosi . . . . . » 241
C. Comte . . . . . » 246
Storia romana:
M. Tullio Cicerone . . . . . » 247
Tito Livio . . . . . » 250
Plutarco . . . . . » 251
Carlo Rollin . . . . . » 253
G. B. L. Crévier . . . . . » 303
Storia medioevale e moderna:
N. Machiavelli . . . . . » 340

P. Sforza Pallavicino . . . . . Pag. 341
Lodovico Antonio Muratori . . . . . » 342
Pietro Giannone . . . . . » 358
F. M. Arouet de Voltaire . . . . » 361
F. Paolo Canciani . . . . . » 373
Pietro Verri . . . . . » 374
G. D. Romagnosi . . . . . » 387
J. C. L. Sismonde de Sismondi . . . » 389
H. Hallam . . . . . » 394
Georges Sartorius . . . . . » 395
Carlo Troya . . . . . » 397
LETTERATURA:
Giovanni Boccaccio . . . . . » 398
G. Della Casa . . . . . » 399
A. F. Grazzini . . . . . » 400
P. Corneille — F. M. Arouet de Voltaire . » 401
G. B. Poquelin detto Molière — A. Bret . » 405
G. Racine — G. F. De Laharpe . . . » 411
Carlo Rollin . . . . . » 413
Carlo Batteux . . . . . » 414
G. F. Marmontel . . . . . » 416
Vittorio Alfieri . . . . . » 429
A. W. Schlegel . . . . . » 430
J. Barthélemy Saint-Hilaire . . . . . » 444
ADDENDA — Avvertenza . . . . . » 447
Canonico Giuseppe Ripamonti . . . » 449
Cesare Beccaria Bonesana . . . . . » 454
Monaci della Congregazione cisterciense di Lombardia . . . . . » 455
D. Hegewisch . . . . . » 457
PENSIERI — Avvertenza . . . . . » 465
Pensieri religiosi . . . . . » 467
Postille. L. Bourdaloue . . . . . » 473
Antonio Genovesi . . . . . » 474
G. M. Paschoud . . . . . » 475
Pensieri varii . . . . . » 480

ERRATA		CORRIGE
Pag.		
XI il to be his	—	it to be his
XIV propizie le muse	—	propizie le Grazie,
„ gli animi degli inesperti	—	gli animi degli inesperti „
2 Rêflexion	—	Réflexion
„ without any	—	without any
3 maitre	—	maître
„ *connoitre*	—	*connoître*
4 connoitre	—	connoître
9 present	—	présent
10 deduit	—	déduit
„ connaitre	—	connaître
„ connaitre	—	connaître
„ connait	—	connaît
„ connait	—	connaît
13 maitre	—	maître
„ dejà	—	déjà
„ particuliérs	—	particuliers
14 connait	—	connaît
15 abregée	—	abrégée
„ abregée	—	abrégée
„ reflexion	—	réflexion
16 desirs	—	désirs
17 differens	—	différens
19 *reflexion*	—	*réflexion*
22 préjuges	—	préjugés
„ connaitre	—	connaître
„ connait	—	connaît
24 dela	—	delà
„ petition	—	pétition
27 independemment	—	indipendamment
29 Andrea Sam. Michel Cantwel	—	Andrea Sam. Mich. Cantwell
31 parait	—	paraît
33 Consequence	—	conséquence
„ Prénons	—	Prenons
„ paraitre	—	paraître
„ reconnait	—	reconnaît
„ parait	—	paraît
„ parait	—	paraît
34 rélation	—	relation
35 connaitre	—	connaître
„ connaitre	—	connaître
37 *a qui*	—	*à qui*
38 très-differens	—	très-différens

Pag.			
39	*ou ou*	—	*où, ou*
43	deja	—	déjà
44	connait	—	connaît
"	connaitre	—	connaître
45	diners	—	dîners
46	On ne serait	—	On ne saurait
48	systeme	—	système
"	reconnaitre	—	reconnaître
49	parait	—	paraît
51	naitre	—	naître
"	et bien	—	eh bien
52	étres	—	êtres
"	connaitre	—	connaître
54	Point de tout	—	Point du tout
61	Uno ed invisibile	—	Uno ed indivisibile
63	possono risedere	—	possono risiedere
"	bisogna cercare perchè, come queste cose si nominino		bisogna cercare perchè, come, queste cose si nominino
68	ma lo dice altrimenti?	—	ma lo dice altrimenti:
72	chechesia	—	checchessia
75	concurrement	—	concurremment
86	demêler	—	démêler
"	la question a été posé	—	la question a été posée
87	l'entendement d'un homme fait ou de l'entendement humain, etc.		l'entendement d'un homme fait, ou de l'entendement humain, etc.
90	croitsans	—	croit sans
"	desmots	—	des mots
91	perils	—	périls
95	reduites	—	réduites
96	language	—	langage
"	incontéstables	—	incontestables
98	sécondaire	—	secondaire
101	systéme	—	systèmes
102	garcons	—	garçons
"	*reduit*	—	*réduit*
103	posteriorité	—	postériorité
"	Tout comme la causalité	—	Tout comme la casualité
104	parait	—	paraît
"	démêler	—	démêler
105	mais j'addictionne	—	mais j'additionne
"	nombes pairs	—	nombres pairs
108	c'est que nous appellons volonté	—	c'est ce que nous appelons volonté
109	Je ne m'en souvient pas	—	Je ne m'eu souviens pas

Pag.			
112	vous appellez	—	vous appelez
113	connaitre	—	connaître
117	la phys onomie	—	la physionomie
130	a un ouvrage	—	à un ouvrage
135	au notre	—	au nôtre
138	si è tenuto più alto negli anni scorsi	—	si è tenuto più alto che negli anni scorsi
146	séntimens	—	sentimens
148	reflêchi	—	réfléchi
149	Ce son tles producteurs	—	Ce sont les producteurs
150	(sourtout lorsqu'ils....	—	(surtout lorsqu'ils....
"	indépendemment	—	indépendamment
"	par conséqu nt	—	par conséquent
155	dernierés	—	dernières
160	d'achéter	—	d'acheter
161	l'achéteur	—	l'acheteur
162	sociétés i maginaires	—	sociétés imaginaires
"	Ou y a-t-il	—	Où y a-t-il
164	e abusant des mots	—	en abusant des mots
"	des eux d'esprit	—	des jeux d'esprit
166	çelui	—	celui
"	nait	—	naît
167	régarder	—	regarder
"	parait	—	paraît
"	déja	—	déjà
169	reduisant	—	réduisant
"	frequent	—	fréquent
170	reduit	—	réduit
"	parait	—	paraît
"	nécéssaire	—	nécessaire
"	nécéssaire	—	nécessaire
"	nécéssairement	—	nécessairement
171	au dela	—	au delà
172	théatrale	—	théâtrale
"	il convient ces fois-lá!	—	il convient ces fois-là,
173	immaginée	—	imaginée
174	bon avis	—	bons avis
176	deux personnes donnent chacune	—	deux personnes donnant chacune
"	pous elle	—	pour elle
177	il n'y à pas	—	il n'y a pas
180	que l'auteur appele	—	que l'auteur appelle
"	indépendente	—	indépendante
"	Manzoni	—	J. B. Say
181	achete	—	achète
"	achetent	—	achètent

Pag.			
182	da toute idée	—	de toute idée
183	quantité de papier supérieur au besoin	—	quantité de papier superieure au besoin
185	reconnait	—	reconnaît
186	reconnait	—	reconnaît
„	inéxecutable	—	inexécutable
187	parait	—	paraît
„	c'est-à-dire les hommes croient etc.	—	c'est-à-dire les hommes, croient etc.
188	un diné	—	un dîné
190	achéter	—	acheter
193	tout-a-fait	—	tout-à-fait
194	Des-lors	—	Dès-lors
„	maitres	—	maîtres
„	maitre	—	maître
196	infinement riches	—	infiniment riches
200	naitre	—	naître
„	resultat	—	résultat
201	parait	—	paraît
„	*on de ceux qui les*	—	*ou de ceux qui les*
202	connait	—	connaît
„	connaitre	—	connaître
„	connaitre	—	connaître
209	un de deux rapports	—	un des deux rapports
211	reduction	—	réduction
212	ábsorbe	—	absorbe
214	restat	—	restât
218	connaitre	—	connaître
221	maitres et les seuls maitres	—	maîtres et les seuls maîtres
227	celà	—	cela
„	enfin cel arrive,	—	enfin cela arrive,
228	son synonimes	—	sont synonimes
235	la conduite d'un seul opposé à celle	—	la conduite d'un seul opposée à celle
„	obéï	—	obéi
238	Dans l'interregne		Dans l'interrègne
250	Freinscheim	—	Freinsheim
254	severité	—	sévérité
„	necessaire	—	nécessaire
„	severité	—	sévérité
260	severité	—	sévérité
„	liberateur	—	libérateur
„	couper la téte	—	couper la tête
261	senateurs	—	sénateurs
264	pasdonner	—	pas donner
269	equité	—	équité

Pag.			
270	l'énceinte	—	l'enceinte
"	mémes	—	mêmes
"	resultat	—	résultat
271	régléments	—	règlements
"	reglemens	—	règlemens
"	connaitre	—	connaître
274	siecle	—	siècle
"	attéstés	—	attestés
285	élephans	—	éléphans
"	s'ajouterai	—	j'ajouterai
288	appelleriez	—	appeleriez
291	qui nait	—	qui naît
293	d'un si bon somne	—	d'un si bon somme
"	s'immaginait	—	s'imaginait
294	temoins	—	témoins
295	l'on aurait pas du	—	l'on n'aurait pas du
297	ésclave	—	esclave
"	situation délicate	—	*situation délicate*
300	etoit	—	étoit
302	idolatrie	—	idolâtrie
"	de la Divinité qui est raisonnable et dans l'application	—	de la Divinité qui est raisonnable, et dans l'application
306	etait	—	était
308	et ne vaut rien pour (1)	—	et ne vaut rien pour (2) Vedi N. pag. 297
313	ce quelles ont	—	ce qu'elles ont
"	etait	—	était
315	considerer	—	considérer
"	ma	—	mais
319	parait	—	paraît
320	parait	—	paraît
322	Severité	—	Sévérité
330	dejeuner	—	déjeuner
331	parait	—	paraît
335	parait	—	paraît
339	Je vaudrais bien savoir	—	Je voudrais bien savoir
342	Iudicum	—	Judicum
345	ju dicetur	—	judicetur
371	(du légat du Pape Chigi)	—	(du légat du Pape, Chigi)
375	Pah.	—	Pag.
"	Entrato *questi* nella casa ivi furono ecc.	—	Entrato *questi* nella casa, ivi furono ecc.
384	multum urgentiu	—	multum urgentia
390	La meurtre	—	Le meurtre
406	rimeurs iriques	—	rimeurs liriques

Pag.			
407	Voila	—	Voilà
418	de le Sueur	—	de Le-Sueur
431	etendue	—	étendue
459	parait	—	paraît
»	parait	—	paraît
460	parait	—	paraît
482	sott intesa	—	sottintesa
490	principi adottati	—	principj adottati

---

p. 21
p. 51

22259 LI.
M2967B

ro

l.2

Bonghi.

NAME OF BORROWER.

ne 1730 - nov 25